


SIGILLVM · COLLEGII · COLVMBIAE · NOVI EBORACI
IN LVMINE TVO VIDEBIMVS LVMEN

COURS D'HISTOIRE

DES

ÉTATS EUROPÉENS,

DEPUIS LE BOULEVERSEMENT DE L'EMPIRE ROMAIN D'OCCIDENT JUSQU'EN 1789.

A. PIHAN DELAFOREST,
IMPRIMEUR DE LA COUR DE CASSATION,
rue des Noyers, n° 37.

COURS D'HISTOIRE

DES

ÉTATS EUROPÉENS,

DEPUIS LE BOULEVERSEMENT DE L'EMPIRE ROMAIN D'OCCIDENT JUSQU'EN 1789;

PAR

MAX. SAMSON-FRÉD. SCHOELL,

AUTEUR DE L'HISTOIRE DES TRAITÉS DE PAIX, ET DE CELLES DES LITTÉRATURES GRECQUE ET ROMAINE.

TOME TRENTE-CINQUIÈME.

HISTOIRE DU XVII SIÈCLE.

TOME ONZIÈME.

PARIS,

L'AUTEUR, rue Cassette, n° 16.

A. PIHAN DELAFOREST, rue des Noyers, n° 37.

LIBRAIRIE-GIDE, rue Saint-Marc, n° 23.

BERLIN,

DUNCKER ET HUMBLOT.

1833.

SUITE DE LA TROISIÈME PARTIE

DU LIVRE VII.

CHAPITRE XVII.

Histoire de la monarchie prussienne, depuis 1618 jusqu'en 1713 [1].

SECTION I.

Depuis 1618 jusqu'au traité de Wélau de 1657.

Étendue des états de la maison de Brandebourg.

Depuis 1618 le duché de Prusse appartenait à la ligne de la maison de Hohenzollern qui portait la couronne électorale de Brandebourg. Cette ligne ou la maison de Brandebourg s'était divisée, au commencement du dix-septième siècle, en deux branches, dont la cadette avait ses possessions en Franconie, et ne nous occupera pas ici. Les états de la branche aînée se composaient de l'électorat ou des Marches de Brandebourg, y compris le duché de Crossen, le comté de Ruppin, les seigneuries de Beeskow et Storkow; du duché de Clèves, avec les comtés de Mark et de Ravensberg, ces trois derniers pays faisant partie de la succession de Juliers; à ces possessions il faut joindre, depuis 1618, le duché de Prusse ou la Prusse orientale. Celles de ces terres qui sont situées en Allemagne se trouvaient sous la suzeraineté de l'empereur et

[1] Suite du vol. XXII, p. 86.

de l'Empire germanique; la Prusse reconnaissait celle du royaume et de la république de Pologne. Ainsi la maison de Brandebourg, que bientôt nous nommerons maison de Prusse, n'était pas entièrement souveraine, et il n'existait pas de monarchie prussienne avant 1657. Néanmoins nous donnerons dans ce chapitre l'histoire du duché de Prusse depuis 1618 jusqu'en 1648, et ensuite l'histoire de la maison électorale de Brandebourg jusqu'à la mort du premier roi de Prusse, en 1713. Ce qui nous engage à suivre cette marche c'est que, dans un autre chapitre de ce livre [1], nous avons déjà donné le précis de l'histoire de la maison de Brandebourg jusqu'en 1648, de manière que, pour ces quarante ans, nous n'avons à ajouter que ce qui regarde la Prusse en particulier, tandis que, postérieurement à cette époque, nous considérerons toutes les possessions de la branche électorale de Brandebourg comme ne formant qu'une seule monarchie. Nous éviterons ainsi l'inconvénient de couper cette histoire en deux parties.

Jean-Sigismond, 1618–1619.

Ce fut l'électeur *Jean-Sigismond* qui, le 24 avril 1618, succéda à Albert-Frédéric dans le duché de Prusse, qu'il gouvernait comme administrateur depuis 1608, et dont il avait reçu l'investiture éventuelle; frappé d'un coup d'apoplexie, il abdiqua le 22 novembre 1619, et mourut le 23 décembre suivant. La surface de ses états se montait à 1448 milles carrés géographiques, ayant une population de 1,100,000 âmes. De son épouse, Anne de Prusse, qui lui survé-

[1] Voy. vol. XXV, p. 369—392.

cut de six ans, il laissa deux fils, George-Guillaume, son successeur, et Jean-Sigismond, qui mourut en 1625, grand prieur de l'ordre de S. Jean à Sonnenbourg, et trois princesses qui se marièrent ou étaient mariées, la première à Frédéric-Ulric, duc de Brunswick, la seconde au grand Gustave-Adolphe, roi de Suède, et la troisième à Bethlen Gabor, prince de Transilvanie, et, en secondes noces, au duc de Lauenbourg.

Avant de quitter Jean-Sigismond, nous devons lui faire honneur d'un monument qui lui doit son existence. Ce fut lui qui ordonna la rédaction et la promulgation du Code prussien (*das Preussische Landrecht*) dont l'impression ne fut achevée qu'après sa mort, en 1620. Le docteur Buchius; Friese, conseiller au tribunal suprême; Wilhelmi et Behm, bourguemaîtres de Königsberg, et un ecclésiastique nommé Huberin, en furent les rédacteurs : ils prirent pour base le droit romain qui, depuis la fondation de l'académie de Königsberg, avait prévalu dans le duché, et cette circonstance fut favorable à l'autorité ducale. Les États avaient approuvé la rédaction. Code prussien.

L'investiture de *George-Guillaume*, fils aîné de Jean-Sigismond, éprouva quelque retard par les tentatives que fit le gouvernement polonais de s'immiscer dans les affaires intérieures du duché. Comme s'il s'agissait d'accommoder des différends survenus entre le duc et ses sujets, il vint une commission royale chargée d'examiner l'état du pays; elle s'arrogea l'exercice des droits de souveraineté. La vigoureuse opposition *George-Guillaume*, 1619-1640.

que ces délégués éprouvèrent de la part des États de Prusse, fit échouer le projet des Polonais; il est probable que le jeune duc ressentit vivement le désagrément d'être exposé aux caprices et à l'insolence d'une aristocratie arbitraire; cet assujétissement devait paraître insupportable à un prince d'Empire, qui ne connaissait d'autre chef qu'un de ses égaux parvenu par son concours à une grandeur qui n'avait rien d'humiliant pour lui.

La guerre qui éclata en 1625 entre la Suède et la Pologne, mit George-Guillaume dans un grand embarras. Beau-frère de Gustave-Adolphe, vassal de Sigismond, il ne put balancer entre son inclination et son devoir; car le moment n'était pas encore venu où il fût permis à un électeur de Brandebourg, de ne demander conseil qu'à sa politique. On craignait une attaque dirigée sur Pillau; l'électeur fit mettre ce port en état de la repousser. Gustave-Adolphe débarqua sur la côte de Prusse le 6 juillet 1626; Pillau ne put résister : le roi excusa l'occupation de la place, qui lui était nécessaire pour entrer dans l'évêché de Warmie, comme c'était son dessein. Il offrit la neutralité au duché, et elle fut acceptée. Le pays n'en fut pas moins accablé de contributions et de fournitures jusqu'à la trêve de Stumsdorf en 1635, qui fut l'ouvrage de l'électeur [1].

Établissement des douanes de Pillau.

Les suites de cette pacification entraînèrent beaucoup de désagrémens pour l'électeur. Dans la vue de rétablir ses finances épuisées, Wladislaw IV imagina

[1] Voy. vol. XXXIV, p. 285.

de placer des douanes à Dantzig et à Pillau, pour percevoir des droits de tous les vaisseaux naviguant dans la Baltique qui entreraient dans ces ports. La douane de Dantzig lui attira une contestation avec le Danemark ; celle de Pillau, que les Polonais établirent par surprise, en faisant entrer dans le port un vaisseau armé, dont les écoutilles étaient fermées, et qui portait pavillon hollandais, fut interprétée comme un attentat contre les droits du duc. Une flotte danoise bloqua les deux ports. Cette affaire fut arrangée la même année. Aussitôt que le nouveau péage serait établi à Dantzig et à Elbing, le duc l'introduirait aussi à Pillau et à Mémel ; il ferait percevoir quatre pour cent de la valeur des marchandises, et partagerait le produit avec le roi. Le péage eut effectivement lieu ; mais, en imposant un double droit à tout vaisseau destiné pour les ports du duché de Prusse qui passaient le Sund, les Danois ruinèrent absolument la navigation de Pillau et Mémel, aussi long-temps que dura la douane.

George-Guillaume ne vit pas la fin de ces tracasseries : il mourut à Königsberg le 1[er] décembre 1640. De son épouse, Élisabeth-Charlotte, sœur du malheureux Frédéric V, électeur Palatin, il laissa, outre un seul fils qui lui succéda, deux filles qui épousèrent ensuite, l'une Jacques, duc de Courlande, et l'autre Guillaume VI, landgrave de Hesse-Cassel.

Frédéric-Guillaume, son fils, avait vingt ans lorsqu'il lui succéda. Ce prince qui porte le surnom du grand électeur, est le véritable fondateur de la mo- *Frédéric-Guillaume, 1640-1688.*

narchie prussienne; car non-seulement il reçut par la paix de Westphalie un accroissement de territoire de près de 600 milles carrés (y compris l'archevêché de Magdebourg dans la possession duquel il n'entra que plus tard), de manière que la totalité de ses états se montait dès-lors à une surface de 2,042 milles carrés, avec une population d'un million et demi d'âmes; mais il profita aussi des circonstances qui s'offrirent pour secouer le joug odieux de la suzeraineté de la Pologne, et devint duc souverain de Prusse.

Comme si les Polonais avaient voulu, en appesantissant ce joug, inspirer à l'électeur le désir de changer les rapports dans lesquels il se trouvait envers la république, ils firent naître toutes sortes de difficultés pour refuser à Frédéric-Guillaume l'investiture du duché. Il l'obtint cependant au mois d'octobre 1641, après s'être rendu lui-même à Varsovie. Il promit de réparer l'église catholique de Königsberg, de contribuer à la fondation d'une seconde, d'accorder aux catholiques de Prusse l'exercice public de leur religion, de payer annuellement 30,000 florins (de Pologne) au trésor du roi, et le double si la diète de la république trouvait nécessaire d'établir une contribution de guerre. Il renonça à la faculté de faire des traités de neutralité avec les ennemis de la Pologne. Pour la moitié du produit des douanes de Pillau et Mémel, il s'abonna par une somme annuelle de 100,000 florins.

Mariage avec Louise-Henriette d'Orange.

Il avait été question d'un mariage entre Frédéric-Guillaume et la fille du grand Gustave : ce projet

effraya beaucoup la cour de Vienne, mais surtout la cour de Varsovie; le grand chancelier Ossolinski déclara qu'une telle union serait un acte de félonie, puisque le roi de Pologne était l'ennemi de la reine de Suède et n'en reconnaissait pas même le titre. Il est probable que cette déclaration n'aurait pas empêché l'électeur de conclure l'alliance, si Christine ne l'avait refusée. Recherchant alors une autre union qui pût convenir à son système de politique, il épousa le 27 décembre 1646, Louise-Henriette, fille aînée de Henri-Frédéric, prince de Nassau-Orange, princesse âgée de dix-neuf ans. Ce mariage qui ne laissa pas d'avoir des suites bienfaisantes pour la maison de Prusse, assura à l'électeur la bienveillance des États-généraux qui lui était très-utile pour la garantie de ses possessions en Westphalie provenant de la succession de Juliers.

Traité de Stettin de 1653.

L'électeur ne fut pas, immédiatement après la conclusion de la paix de Westphalie, mis en possession de la partie de la Poméranie, que ce traité lui avait réservée. La Suède dont les troupes occupaient le duché, firent des difficultés sur la fixation des limites, jusqu'à ce que l'empereur Ferdinand III, auquel Frédéric-Guillaume avait promis sa voix pour l'élection du jeune Ferdinand en qualité de roi des Romains, déclara qu'il n'accorderait aux Suédois l'investiture de la Poméranie antérieure, de Brême et de Verden, ni le droit de siéger à la diète, que lorsqu'ils auraient fini leur arrangement avec l'électeur. Celui-ci se décida à un nouveau sacrifice. Le 4 mai 1653 il fut conclu à Stettin une transac-

tion par laquelle l'électeur céda encore à la Suède les villes de Greiffenhagen et Bahn, Fiddichow et la seigneurie de Wildenbruch, avec la moitié du produit des péages de la Poméranie ultérieure, et se chargea des quatre cinquièmes des dettes du pays, savoir de 479,360 florins. Il consentit à ce que la Suède reçût l'investiture simultanée de la Poméranie ultérieure et de la principauté de Camin; il reconnut aussi son droit de succession éventuel dans la Nouvelle Marche, le district de Sternberg, les seigneuries de Vierraden et de Löckenitz, à défaut des mâles de la maison de Brandebourg. Les deux parties renoncèrent à la faculté d'éteindre les canonicats et prébendes de Camin.

Alliance de la Haye de 1655.

Frédéric-Guillaume ne pouvait voir qu'avec une grande anxiété que la guerre allait éclater entre la Suède et la Pologne. Sa position était extrêmement difficile. Il supportait avec impatience la dépendance féodale dans laquelle il se trouvait pour son duché de Prusse, envers les rois électifs de Pologne; les indignités que ces monarques, jouissant d'une faible autorité sur les magnats, étaient souvent obligés de souffrir de leur part, les dégradaient aux yeux d'un prince héréditaire, et lui inspiraient le vœu de rompre le lien vassalitique qui l'attachait à des chefs si peu respectés. Frédéric-Guillaume avait désiré que la contestation entre la Suède et la Pologne fût arrangée amiablement. Quand il vit la guerre inévitable, il espéra qu'elle lui fournirait l'occasion de secouer le joug polonais; mais il n'était pas disposé à le rendre plus dur en se donnant les Suédois pour maîtres. Tel fut l'objet

constant de sa politique, le mobile de toutes ses démarches.

Pour réussir dans son plan, il fallait qu'il se mît dans un état de défense qui pût rendre son alliance désirable à l'un ou à l'autre parti. Il pensa, avant tout, à s'assurer l'assistance des États-généraux. Il traitait depuis quelque temps avec cette république pour une alliance dont le principal but devait être la garantie de ses possessions sur le Rhin, provenant de la succession de Juliers. Cette négociation éprouvait bien des difficultés, qui furent levées lorsque les Suédois envahirent la Pologne; car cet événement fit craindre aux Hollandais que les ports de la Prusse ne vinssent à être fermés à leur commerce. On donna alors une autre tendance à l'alliance, et elle fut conclue à la Haye, le 27 juillet 1655, aux conditions suivantes :

La ligue, disait le traité, a pour objet la défense réciproque des états des deux parties contractantes, y compris les possessions de l'électeur, situées sur la mer Baltique, contre toute attaque hostile. Le commerce des Hollandais, dans cette mer, sera protégé contre ceux qui voudraient y mettre obstacle ou l'entraver par de nouveaux péages. On ne permettra pas que, dans les états de l'une ou de l'autre partie, et nommément dans les provinces de Clèves, l'exercice de la religion luthérienne soit troublé. Si une des deux parties est attaquée, l'autre interposera ses bons offices pour rétablir la tranquillité; et, si elle n'y parvient pas dans l'espace de trois mois, elle lui fournira

des secours effectifs. L'électeur enverra, dans ce cas, aux États-généraux, 2,000 hommes; la république assistera l'électeur du double; ces troupes seront entretenues aux frais de la partie requise; les troupes pourront être remplacées par de l'argent, à raison de 4,000 rthl. par mois pour 1,000 hommes. Les autres conditions se rapportent au pays de Clèves et au commerce de la Baltique. L'alliance durera huit ans. Cette alliance qui, si elle avait été conclue avant les négociations de Westphalie, eût été très-utile à l'électeur, ne servit qu'à augmenter la méfiance des Suédois contre Frédéric-Guillaume. Il fut bientôt dans le cas de requérir l'assistance promise; les Hollandais offrirent de la donner en argent. Avant qu'on pût s'accorder là-dessus, le moment du besoin était passé.

Négociation de Stettin.

Pendant que cette alliance se négociait à la Haye, Charles X entra en traité avec l'électeur pour l'engager à se lier avec lui. Les conférences furent tenues à Stettin. L'électeur déclara que, quoique Jean-Casimir et ses prédécesseurs n'eussent pas bien agi envers sa maison, il ne voulait pourtant pas se déclarer contre lui, mais qu'il ne voyait de sûreté pour lui que si la dépendance dans laquelle il se trouvait était abolie, et que la Warmie lui fût cédée, à condition qu'à l'extinction de sa maison, la Prusse passât à la Suède. Charles X ne put se résoudre à renoncer à la suzeraineté de la Prusse.

Traité de Marienbourg de 1656.

L'électeur profita de l'éloignement de l'armée suédoise, qui se trouvait dans les environs de Cracovie, pour passer la Vistule, au commencement de sep-

tembre, avec 8,000 hommes de troupes destinés à défendre son duché de Prusse, dont l'armée fut portée à 28,000 hommes. Il conclut, le 12 novembre 1655 à Marienbourg, avec la noblesse de la Prusse royale formant un des états du pays, une convention par laquelle elle s'engagea à lui fournir 4,000 hommes de troupes, se chargea de l'entretien des garnisons et lui déféra le commandement général de l'armée de Prusse. On s'accorda, pour négocier avec les Suédois une neutralité compatible avec l'obéissance due au roi et à la république de Pologne. La désunion qui régnait entre la noblesse et les villes de Dantzig, d'Elbing et de Thorn, et le fanatisme des ministres luthériens qui, tout puissans parmi les habitans de ces villes, leur représentaient les Suédois comme leurs libérateurs du papisme, furent cause qu'elles n'entrèrent pas dans la confédération, et qu'ainsi l'électeur n'en retira pas l'utilité qu'il s'en était promise.

Jean-Casimir fut tellement satisfait de la conduite de l'électeur, que de Klein-Glogau, où il résidait alors, il députa vers lui un ministre chargé de lui promettre qu'il renoncerait en faveur des descendans de l'électeur, des deux sexes, et des descendans mâles des autres branches de la maison de Brandebourg, au lien féodal qui attachait la Prusse à la Pologne.

Traité de Königsberg de 1656 ; le duché de Prusse devient fief suédois.

Aussitôt que le roi de Suède sut ce qui s'était passé à Marienwerder, il résolut de ne pas laisser à l'électeur le temps de se renforcer par d'autres alliances. Il marcha contre lui, le resserra dans Königsberg et le força de signer, le 17 janvier 1656, un traité par lequel il se

reconnut vassal de la Suède pour le duché de Prusse et pour l'évêché de Warmie que le roi lui conféra à l'exception de la ville et du bailliage de Frauenbourg qu'il se réserva [1].

Alliance de Marienbourg, 1656.

Quoique Frédéric-Guillaume eût été forcé d'accepter ces conditions, sa conduite n'en fut pas moins blamée. Les États-généraux se trouvèrent offensés qu'il n'eût pas compté sur l'efficacité de leur alliance. Cromwell au contraire trouva la démarche de l'électeur conforme à la saine politique, pourvu qu'il ne se contentât pas de cette *demi-mesure*, mais fît entièrement cause commune avec les Suédois; Frédéric-Guillaume suivit ce conseil, qui, dans sa situation, était celui de la saine politique. Il conclut le 15 juin 1656 l'alliance de Marienbourg, par laquelle le partage de la Pologne fut convenu [2]. Immédiatement après, l'électeur réunit ses troupes à celles du roi de Suède, et quelques mois plus tard il obtint que ce monarque renonçât à la suzeraineté de la Prusse. Cette renonciation fut stipulée par le traité de Labiau du 20 novembre 1656. L'électeur de son côté, renonça à la part de la Pologne que le traité de partage lui avait allouée [3].

Traité de Labiau, 1656; la Suède renonce à la suzeraineté de la Prusse.

Alliance de Königsberg avec la France, 1656.

Pendant ces événemens l'électeur ne fut pas moins soigneux à se procurer des alliances qui pussent lui ménager les moyens de suivre ses grands projets. Le 26 février 1656 il conclut avec la France une alliance ayant pour objet le maintien de la paix de Westphalie.

[1] Voy. pour les détails, vol. XXXIII, p. 164.

[2] Voy. *ibid.* p. 169.

[3] Voy. pour les détails, *ibid.* p. 174.

Les deux parties se promirent par les *art.* 2 *et* 3 une assistance mutuelle, si l'électeur était attaqué dans ses états d'Allemagne, ou la France dans les provinces qui lui avaient été cédées par la paix de Westphalie. Le roi enverrait, dans l'un de ces cas, à l'électeur 5,000 hommes d'infanterie et 1,500 de cavalerie, et, dans l'autre cas, l'électeur fournirait à la France 1,400 hommes d'infanterie et 600 de cavalerie. Ces troupes seraient soldées par la partie requise, mais nourries par la partie requérante. *Art.* 4.

En cas de nécessité, on s'assistera par des forces plus considérables. *Art.* 5.

Les conquêtes seront également partagées. *Art.* 8.

La durée du traité fut fixée à six années. *Art.* 11.

L'*art.* 12 stipule que l'alliance ne dérogera pas aux traités subsistans avec le roi de Suède et les États-généraux, de manière que s'il s'élevait un différend entr'une des parties contractantes et l'une ou l'autre de ces alliées, l'autre partie contractante ne sera pas tenue, en vertu de ce traité, de l'assister, mais se chargera du rôle de médiateur.

L'alliance de Königsberg ne fut ratifiée par Louis XIV que le 4 octobre 1656. Dans une lettre du 3 novembre de cette année, par laquelle l'électeur remercie le roi de France d'avoir rempli cette formalité, il lui exprime aussi sa reconnaissance de ce qu'il l'ait appelé *frère;* il fait valoir le titre de *majesté*, qu'à son tour il donnait au roi; titre que ne recevaient de lui que les monarques qui lui rendaient celui de *sérénité électorale*, qu'à l'avenir il espérait recevoir de Louis XIV.

Traité de Wélau, 1657. La Prusse acquiert la souveraineté.

Frédéric-Guillaume avait trop de pénétration pour croire que le traité de Labiau pût avoir pour lui un autre effet que de le soustraire à la dépendance de la Suède, et de lui frayer le chemin à la souveraineté; car de quel droit le roi de Suède pouvait-il accorder ce qui ne lui appartenait pas? Toute sa sollicitude se porta sur la médiation de la paix entre les parties belligérantes. Lorsque tous ses efforts pour modérer les prétentions de Charles X et pour décider la Pologne à quelques sacrifices, échouèrent; lorsqu'il vit le mauvais succès de l'entreprise de Ragoczi sur la Pologne [1], une nouvelle guerre allumée entre la Suède et le Danemark, et le parti de Jean-Casimir renforcé par l'alliance de Vienne [2], il commença à s'éloigner des Suédois. Il aurait bien voulu rester neutre entre la Pologne et la Suède; la première puissance n'y consentit pas. L'électeur alors offrit de s'allier à la Pologne si on voulait le reconnaître comme une puissance souveraine. Il représenta qu'abandonné par la Pologne, il avait acquis l'indépendance par la force des armes; qu'elle était indispensable pour son existence politique, parce que sans elle il serait forcé de prendre part à toutes les guerres de la république et aux troubles dont elle serait immanquablement le théâtre après la mort de Jean-Casimir qui n'avait pas d'enfant. Ces représentations eurent enfin leur effet; ses vœux furent accomplis par la signature du traité de Wélau le 19 septembre 1657, dont l'existence fut cachée sous une

[1] Voy. vol. XXXIII, p. 183.
[2] Voy. *ibid.*, p. 185.

trève simulée. Les articles de la convention de Wélau portent ce qui suit :

Paix perpétuelle, amitié sincère et oubli du passé. *Art.* 1.

Renvoi des prisonniers de guerre sans rançon. *Art.* 2.

Réunion des deux parties pour chasser les ennemis du royaume de Pologne, du grand-duché de Lithuanie et du duché de Prusse, et renonciation à tout traité à ce contraire. *Art.* 3.

Aussitôt que cette convention aura été ratifiée par le roi et par les sénateurs et grands-officiers formant son conseil, l'électeur restituera sans réserve tout ce que par suite de la guerre ou de ses traités avec les Suédois il a occupé en Pologne, dans le grand-duché de Lithuanie et dans l'évêché de Warmie. *Art.* 4.

En conséquence de cette restitution et des stipulations renfermées dans les articles suivans, l'électeur possédera dorénavant, pour lui et ses descendans mâles et légitimes, en pleine souveraineté, le duché de Prusse tel qu'il l'a possédé jusqu'à présent comme fief de la couronne de Pologne. *Art.* 5.

Le roi et la république de Pologne se réservent néanmoins leurs droits sur le duché de Prusse, pour le cas où les descendans mâles et légitimes de l'électeur se seraient éteints ; cette réserve sans préjudice de la souveraineté de l'électeur. *Art.* 6.

Après l'extinction de cette descendance mâle, le roi de Pologne et ses successeurs auront particulièrement égard aux agnats de l'électeur, savoir aux mar-

graves d'Anspach et de Bayreuth, et emploieront leurs bons offices auprès de la république, pour qu'ils soient préférés à tous autres et admis à la succession du duché de Prusse, sous les mêmes conditions de vasselage sous lesquelles l'électeur et ses prédécesseurs l'ont possédé comme fief polonais. Le roi et la république de Pologne dégagent les États et sujets du duché de Prusse du serment qu'ils leur avaient prêté; l'électeur jurera d'observer les conditions de ce traité; les États, magistrats et officiers du duché prêteront un serment annexé à l'*art.* 7, et par lequel ils s'engageront à reconnaître, en cas d'extinction des descendans mâles et légitimes de l'électeur, le roi et la république de Pologne pour leurs seuls et légitimes souverains, selon la teneur de ce traité; ce serment sera renouvelé devant des députés polonais, à chaque hommage qui sera prêté au duc.

En cas d'extinction des descendans mâles et légitimes de l'électeur, celui qui succédera dans le duché de Prusse paiera aux princesses descendues de l'électeur, qui pourront exister, ou, à leur défaut, aux plus prochains agnats, une somme d'argent dont le roi et l'électeur conviendront par l'instrument de la ratification. En attendant le paiement de cette somme, ceux qui y ont droit posséderont le bailliage d'Insterbourg et tous les domaines qui y appartiennent. *Art.* 8.

L'électeur promet de maintenir tous les priviléges et droits des États du duché, et d'établir dans ce pays un tribunal suprême dont il n'y aura pas d'appel, et

dont les membres seront choisis parmi les indigènes. En cas d'extinction de sa descendance mâle, le roi et la république maintiendront également ces droits et priviléges. *Art.* 9.

L'ancien vasselage est remplacé par une alliance perpétuelle. *Art.* 10.

L'électeur et ses descendans ne concluront jamais aucune alliance contraire à celle-là, ni n'accorderont passage, vivres ou autre assistance aux ennemis de la république. *Art.* 11.

Les secours à prêter par l'électeur dans la guerre actuelle seront fixés par un traité particulier; à l'avenir et dans toutes les guerres de la république, l'électeur l'assistera avec 1500 hommes à pied et 500 à cheval, qui seront entretenus aux frais de la république, aussitôt qu'ils sortiront des limites du duché. *Art.* 12.

Par l'*art.* 13, la république s'engage, envers l'électeur, à la réciprocité des *art.* 11 et 12, sans toutefois que les forces par lesquelles elle l'assistera y soient déterminées.

L'*art.* 14 stipule, pour les troupes de la république, le passage par la Prusse ducale.

Les ports de la domination de l'une des parties seront ouverts aux vaisseaux de l'autre; il y aura de même liberté d'acheter des vivres et munitions; une partie pourra lever des troupes dans les possessions de l'autre, après l'avoir prévenue de son intention et être convenue avec elle du mode de cette levée. *Art.* 15.

L'*art.* 16 stipule les intérêts de la religion catho-

lique dont les adhérens jouiront d'une parfaite égalité de droits avec les Protestans. En cas de dévolution, le roi et la république de Pologne maintiendront également les droits des adhérens de la confession d'Augsbourg et ceux des Réformés. *Art.* 16.

Dans les *art.* 17-19, il est question du commerce et d'autres objets réglementaires.

Amnistie pleine et entière est accordée, par l'*art.* 20, à tous les Polonais rentrant dans leur devoir, et spécialement au prince Bogislas Radzivil, duc de Birze [1].

La forme des ratifications est déterminée par l'*art.* 21.

Le roi d'Hongrie et de Bohême, le roi de Danemark et les États-généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas garantissent cette convention par l'*art.* 22.

Le même jour il fut conclu une convention particulière fixant, en exécution de l'art. 12 du traité principal, les secours qu'on se prêtera mutuellement dans la guerre actuelle contre la Suède, et pendant les dix premières années après la conclusion de la paix avec la Suède; ils consisteront en 6,000 hommes, partie infanterie, partie cavalerie. Si la guerre se fait dans les états de l'électeur ou ailleurs à cause de ce prince, il aura la direction des corps auxiliaires polonais. On renvoie à une stipulation particulière, qui sera insérée dans l'acte de la ratification, la détermination d'une indemnité à laquelle l'électeur croit avoir droit pour les dommages qu'il pourra souffrir par cette guerre et

[1] Voy. ce qui a été dit au sujet de ce Radzivil, partisan de l'électeur, au vol. XXXIV, p. 312.

pour la levée des troupes, et que le roi a déclaré être porté à lui accorder. En attendant cet arrangement, l'électeur ne se regardera pas tenu aux restitutions auxquelles l'oblige l'art. 4 de la convention principale.

Convention de Bromberg, du 6 novembre 1657.

Cette ratification eut lieu, le 6 novembre 1657, à Bromberg ou Bydgost. Le roi céda, par cet instrument, à l'électeur et à ses descendans mâles et légitimes, à titre de fief de la couronne de Pologne, les bailliages de Lauenbourg et de Bütow, que les ducs de Poméranie avaient possédés de la même manière, et qui, depuis leur extinction, avaient été réunis à la couronne comme fief vacant. L'électeur est dispensé de toute espèce de serment ou redevance pour ce fief; néanmoins quelques-uns de ses officiers seront députés pour assister aux couronnemens des rois de Pologne, et pour reconnaître à cette occasion le domaine direct de la république sur ces bailliages. Le roi promet de remettre à l'électeur la ville d'Elbing, aussitôt qu'elle aura été enlevée aux Suédois; l'électeur la possédera de la même manière que la république l'avait possédée jusqu'en 1655. La somme qui, d'après l'art. 8 du traité de Wélau, devra être payée à l'extinction des descendans mâles de l'électeur, est fixée à 150,000 rthlr.

L'électeur signa le même jour, à Bromberg, des réversales par lesquelles il déclare que, vu que le roi lui avait remis les 500 cavaliers qu'en vertu de l'article 12 du traité de Wélau, il était obligé de fournir à la république, outre les 1,500 hommes d'infanterie, il

sera prêt à restituer au roi la ville d'Elbing, après en avoir rasé les fortifications, contre le paiement d'une somme de 400,000 rthlr.

Jean-Casimir remit, le même jour, à l'électeur, une déclaration modifiant et expliquant quelques points de la convention supplémentaire de Wélau. Les secours que les deux parties seront tenues de se prêter mutuellement dans les dix années qui suivront immédiatement la conclusion de la paix avec la Suède, consisteront, de la part de la Pologne, en 5,000 hommes de pied et 3,000 cavaliers; l'électeur n'en fournira que la moitié. Il sera payé à celui-ci, pour les frais de levée des troupes, la somme de 120,000 rthlr., en trois termes de 40,000 rthlr. d'année en année; et, pour sûreté de ce paiement, le roi lui engage la ville et le château de Draheim, avec la stipulation que si la somme de 120,000 rthlr. n'est pas payée au bout de trois ans, l'électeur gardera ce gage en pleine souveraineté. L'électeur ne se mit en possession de Draheim qu'en 1667, après la mort d'Étienne Potocki, qui en jouissait à titre d'usufruit.

Traité de Copenhague, 1657.

L'électeur s'empressa de demander la garantie du traité de Wélau par le roi de Danemark. Elle lui fut accordée par le traité de Copenhague du 30 octobre 1657, qui stipula une alliance entre les deux puissances [1].

Ce fut par ces transactions que la Prusse entra dans la classe des états souverains, et augmenta son territoire par l'acquisition des bailliages de Bütow et de

[1] Voy. vol. XXXIII, p. 178.

Lauenbourg, démembrement de la Poméranie. Le 15 octobre 1657, l'électeur nomma Bogislas, prince de Radzivil, gouverneur du duché de Prusse : c'était une innovation dans la constitution du pays qui, en l'absence du duc, avait toujours été gouverné par les conseillers.

SECTION II.

Depuis 1657 *jusqu'à la mort de Frédéric-Guillaume-le-Grand*, 1688.

1. *Affaires de la Prusse jusqu'en* 1672.

Alliance de Berlin avec l'empereur, 1658.

Par le traité de Copenhague de 1657 [1], il fut convenu que le duc souverain de Prusse attaquerait la Poméranie suédoise, province qui avait été arrachée à sa maison. Frédéric-Guillaume voulait, à la tête d'une armée composée de Polonais, d'Autrichiens et de ses propres troupes, envahir ces provinces, et delà se porter dans le Holstein. Il proposa ce plan au roi de Pologne et au comte de Hatzfeld, ministre de Léopold, dans les conférences qui eurent lieu à Bromberg [2]. Le roi de Pologne approuvait beaucoup ce plan; mais le roi d'Hongrie, satisfait de voir 16,000 hommes de ses troupes nourris et entretenus aux frais de la Pologne, voulait se borner à assiéger Thorn et les autres places de la Prusse, occupées par la Suède. Toute l'attention de la cour de Vienne était fixée alors sur le projet de faire élever Léopold au trône impérial, et elle craignait de déplaire aux électeurs en envahissant les états allemands de la Suède. Par ces motifs l'Autriche faisait naître toutes sortes de longueurs, et envoya à Berlin des plénipotentiaires pour convenir avec ceux du roi de Pologne et de l'électeur, des mesures à prendre dans ces circonstances.

[1] Voy. p. 20 de ce vol. [2] Voy. p. 19 de ce vol.

Le résultat de ses négociations fut un traité signé le 9 février entre l'empereur et l'électeur, aux conditions suivantes.

Il y aura amitié et alliance entre les deux parties, et, si l'une d'elles était attaquée dans ses possessions héréditaires, situées en Empire ou ailleurs, par le roi de Suède ou quelque allié de ce prince, l'autre viendra à son secours un mois après en avoir été requise. Cette obligation ne s'entend pourtant, dans toute son étendue, que de la présente guerre; après la paix, l'alliance aura toujours lieu contre la Suède. Elle n'aura lieu contre les alliés de la Suède que dans le cas où ils réuniront leurs forces à celles de la Suède pour faire la guerre à l'une ou à l'autre partie, mais non en d'autres cas qui n'auront rien de commun avec les intérêts de la Suède. *Art.* 1 *et* 2.

Dans les cas prévus par les articles précédens, le roi d'Hongrie et de Bohême fournira à l'électeur 4,000 hommes d'infanterie et 2,000 cavaliers; l'électeur au roi 3,500 fantassins. Ces secours ne seront pas fournis tant que les alliés agiront avec leurs forces réunies contre l'ennemi; ils ne seront en aucun cas fournis plus d'une fois, quand même un des alliés serait attaqué sur plusieurs points par la Suède et ses alliés. *Art.* 3.

La solde sera payée par la puissance requise, les vivres seront fournis par la puissance requérante, aussi long-temps que le corps auxiliaire se trouvera dans les états de la partie requérante. *Art.* 4.

La direction de la guerre appartient à la partie requérante. *Art* 5.

Les états des deux parties seront ouverts au corps auxiliaire pour le passage et pour la retraite ; il pourra aussi se placer à l'abri sous les canons des forteresses. *Art.* 6.

Aucune partie ne traitera séparément d'un armistice ou de la paix. *Art.* 7.

Cette alliance durera pendant cette guerre et pendant dix années après la signature de la paix. *Art.* 8.

Le roi de Danemark et d'autres princes et états pourront entrer dans l'alliance. *Art.* 9.

Une convention particulière régla la manière d'opérer contre l'ennemi commun. Le roi d'Hongrie et de Bohême donnera 6,000 cavaliers et 4,000 hommes d'infanterie, pour aider à rétablir la communication avec le roi de Danemark; mais lorsque cet objet sera rempli, le roi pourra rappeler 4,000 hommes pour les employer à un autre usage. Le roi de Pologne fournira 4,000 cavaliers et 3,000 dragons et fantassins, l'électeur 4,000 cavaliers et 2,000 fantassins. Ces corps se réuniront pour marcher contre le roi de Suède. *Art.* 2.

Les parties contractantes protestent que leur intention n'est pas de troubler la paix de l'Empire; elles le déclareront solennellement aux rois voisins, au collége électoral et aux autres états d'Empire. *Art.* 3 *et* 4.

Les *art.* 5 *à* 10 stipulent divers objets de détails que nous passons sous silence, en remarquant seulement que, dans le 7e, l'électeur promet de ne jamais

consentir à ce que le roi de Danemark fasse un traité de paix ou d'armistice sans la participation du roi d'Hongrie et de Bohême; que la détermination du point où les trois corps se réuniront est abandonnée à l'électeur, et que le commandement en chef est déféré à celui des princes alliés qui se trouvera présent à l'armée.

Il restait à convenir sur un objet au sujet duquel les ministres du roi d'Hongrie et de Bohême avaient déclaré n'être pas munis d'instructions, mais auquel l'électeur tenait tellement, que ses ministres déclarèrent que, sans cela, Frédéric-Guillaume ne ratifierait pas la convention. On s'accorda à en faire un article séparé et secret, et les plénipotentiaires autrichiens promirent d'en proposer l'approbation à leur souverain : par cet article, Léopold déclare qu'il ne prétendra rien dans la Poméranie suédoise; mais que toutes les places qu'on y occupera recevront garnison brandebourgeoise; de manière néanmoins que les revenus du pays seront partagés entre les alliés au prorata des troupes qu'ils auront fournies. Léopold ratifia la convention, le 27 février, à Windsheim, sur la route de Prague à Francfort.

L'expédition de Frédéric-Guillaume en Holstein, entreprise au mois de septembre 1658 [1], fut la suite de ce traité, ainsi que le traité de Ripen [2], du 21 janvier 1659, par lequel l'alliance de l'électeur et du Danemark fut renouvelée et raffermie. Alliance de Ripen, 1619.

L'empereur et le Danemark souhaitaient que l'é-

[1] Voy. vol. XXXIII, p. 221. [2] Voy. vol. XXXIV, p. 181.

lecteur transportât le théâtre de la guerre en Poméranie, parce qu'aussi long-temps que la Suède possédait les ports de ce pays, elle pouvait toujours envoyer des troupes en Allemagne. Comme l'électeur tarda, l'empereur y envoya au mois d'août 1659, un corps de ses propres troupes. L'électeur s'y réunit et on assiégea Stettin.

Paix d'Oliva, 1660.

La paix d'Oliva mit fin à toute la guerre; le 3 mai 1660, les articles 24 et 25 rétablissent nommément bonne harmonie entre la Suède et la Prusse, et annullent tous les traités qui avaient été conclus entre elles pendant la durée de la guerre, sans rien changer à l'état respectif de leurs possessions.

Affaire d'Elbing.

L'appréhension que le grand électeur avait montrée pendant la négociation, que les Polonais, une fois maîtres de la ville d'Elbing, ne voulussent plus s'en désaisir fut complétement justifiée par la suite des événemens. Aussitôt que la paix fut signée, Jean-Casimir fit expédier un diplôme, par lequel il confirma à la ville d'Elbing tous ses priviléges, ce qui était contraire au traité de Bydgost. Jusqu'alors les Polonais n'avaient pas reproché à l'électeur d'avoir enfreint les traités; mais aussitôt que le gouverneur suédois eût remis Elbing aux troupes polonaises, on éleva toutes sortes de griefs contre ce prince. On se plaiguit qu'il eût placé à Dantzig une poste brandebourgeoise, qu'il eût perçu des contributions à Braunsberg, et établi des bacs sur la Vistule; enfin qu'il n'eût pas satisfait à l'article du traité de Wélau, par lequel il avait pris l'engagement d'agir avec 6,000 hommes en Prusse.

L'électeur, averti par Schlippenbach que le commissaire polonais Rey avait reçu ordre de chercher les moyens de ne pas lui remettre la ville, voulut à son tour retarder l'évacuation de Wollin, Damm et Greiffenhagen. Mais cette menace n'effraya pas les Polonais. L'article 22 du traité ne stipulait pas que les villes de la Poméranie fussent remises à la Pologne; elles devaient l'être aux Suédois directement. Ainsi le refus de l'électeur de les évacuer ne pouvait pas leur être attribué. Il aurait nécessairement enveloppé ce prince dans une guerre avec la Suède, et les Polonais ne demandaient pas mieux que de faire cause commune avec cette puissance contre l'électeur. Il fallut donc se borner à la voie des négociations. Les Polonais firent toutes sortes de difficultés. Ils exigeaient qu'avant tout la poste brandebourgeoise quittât Dantzig; que la somme que l'électeur avait injustement perçue, fût déduite de celle pour laquelle Elbing était engagée; que l'électeur fût tenu de ne pas exercer dans cette ville plus de droits que ceux que la république y avait exercés; que si l'électeur y percevait plus de revenus que le roi n'en n'aurait tiré, s'il avait été maître de la ville, cet excédant fût défalqué de la somme principale; que l'électeur évacuât Braunsberg avant d'occuper Elbing; qu'il renoncât aux bacs qu'il avait établis sur la Vistule, parce qu'au moyen de ces passages on pouvait à l'improviste faire envahir la Prusse par des troupes étrangères. Quelquefois Rey demandait qu'avant tout l'électeur accordât aux habitans d'Elbing une espèce de capitulation pour le maintien de leurs pri-

viléges, et qu'on déterminât surtout la force de la garnison qui serait placée dans cette ville, les habitans ne voulant en admettre que 500, tandis que l'électeur déclarait que le moindre nombre devrait être de 1,000 hommes en temps ordinaire.

M. de Lombres proposa comme moyen d'arrangement, que l'électeur acceptât, à la place d'Elbing, Oppeln et Ratibor, qui rapportaient annuellement 200,000 rthlr., déduction faite des frais d'administration [1]. Cette proposition n'avait d'autre but que de brouiller l'électeur avec la cour de Vienne. Frédéric-Guillaume proposa qu'à la place d'Elbing on lui donnât Braunsberg avec quelques districts sur la Vistule, et qu'on le dégageât de l'obligation de fournir à la Pologne un corps de troupes contre les Russes. Toutes ces propositions ayant été éludées ou refusées, l'électeur porta ses plaintes à la diète de Pologne, le 9 juillet 1661. Celle-ci autorisa le roi à établir sur la Vistule un péage dont le rapport, estimé à un million de florins par an, devait être employé à payer à l'électeur les 400,000 rthlr. qu'il demandait, mais à condition qu'en attendant il ne fût pas mis en possession d'Elbing. L'électeur déclara alors qu'il se contenterait de 300,000 rthlr., mais que jusqu'au paiement de cette somme il garderait Braunsberg et Frauenbourg. Cette contestation ne fut terminée, et la Prusse n'entra en possession d'Elbing que sous le règne suivant.

[1] Les duchés d'Oppeln et de Ratibor avaient été engagés, en 1645, à Wladislaw et ses héritiers. Voy. vol. XXXIII, p. 162.

Contestation sur la nature de la souveraineté de la Prusse.

La souveraineté du duc de Prusse était reconnue par toutes les puissances de l'Europe; elle ne l'était pas encore par les États du duché qui dans toutes les transactions dont leur pays était l'objet, n'avaient pas été consultés. Comme ils l'avaient été à l'époque de la conclusion de la paix de Thorn, et que c'était avec leur avis et consentement que le pays s'était librement soumis à la Pologne, ils prétendaient que la souveraineté acquise à la Pologne par ce traité n'avait pu être transférée sur le duc sans leur participation, et que ce changement aurait dû se faire à une diète polonaise qui seule aurait fourni au pays une garantie suffisante de ses libertés, et, en déliant les sujets du serment de fidélité prêté à la république, les autoriser à faire hommage à un autre. Le duc regardait le *supremum dominium* que le traité de Wélau lui avait accordé comme identique avec le gouvernement absolu; tandis que d'après l'interprétation des États, le traité n'aurait fait que transférer sur le duc les droits régaliens que le roi de Pologne avait jusqu'alors exercés en Prusse. Les États demandaient qu'avant la prestation de l'hommage, l'électeur signât un acte d'assurance dans lequel non-seulement il confirmerait leurs anciens privilèges, mais consentirait à ce que son autorité fût restreinte de mille manières : il ne devait, sans le consentement des États, ni faire la guerre, ni conclure des traités d'alliance, ni introduire des troupes étrangères dans le pays, ni entretenir à ses propres frais (par le revenu de ses domaines) les troupes à fournir à la république, ni établir des

péages et impositions; la diète devait s'assembler ordinairement tous les deux ans, sans qu'il fût besoin de convocation; enfin les États demandaient à être d'avance absous de leurs sermens de fidélité, pour le cas où leurs droits et privilèges seraient violés. L'électeur refusa toute espèce de restrictions, comme incompatibles avec sa souveraineté.

Il y avait surtout deux hommes qui résistaient à l'électeur et se firent chefs de l'opposition; le lieutenant-général Christian-Louis de Kalkstein de l'ordre équestre, et Jérôme Rhode, magistrat [1] de Kœnigsberg, député des villes. L'électeur fit arrêter le général; Rhode ayant proposé d'envoyer des députés à Varsovie pour porter plainte contre l'électeur, ses commettans lui retirèrent son mandat.

L'électeur, en vertu de son pouvoir souverain, fit dresser une forme de gouvernement sur laquelle les États refusèrent même de délibérer. Pour faire connaître à la nation ses dispositions bienveillantes, il supprima, le 12 décembre 1661, l'accise qui avait été introduite pendant la guerre, et s'occupa des moyens d'accorder d'autres soulagemens au peuple. L'année suivante il proposa aux États de remplacer pendant trois ans toutes les impositions par une accise mieux organisée qui rapporterait 450,000 rthlr. Les nobles y consentirent, mais les villes rejetèrent cette proposition. L'électeur, en vertu d'une prérogative qu'on appelait la *complanation* et qui lui donnait le droit de décider les discordances des États,

[1] Schöppemeister, chef des échevins.

ratifia le décret de la noblesse et l'accise fut introduite malgré les villes. La fermentation s'accrut, et les villes envoyèrent des députés auprès du roi de Pologne qui, après quelques hésitations, refusa de se mêler de cette affaire.

L'électeur résolut de se rendre lui-même en Prusse pour calmer les esprits et étouffer tout genre de troubles; car les mécontens parlaient de la conclusion d'une confédération. Il se fit précéder par une assurance portant la date du 11 octobre 1662. Dans cet acte, il promit de consulter les États sur les affaires les plus importantes, confirma les privilèges du pays et les droits de la confession d'Augsbourg comme religion dominante. Il annonça qu'il examinerait sur les lieux les griefs des États et y ferait droit. Toute la conduite de l'électeur fut un mélange prudent et adroit de conciliation et de fermeté qui finit par le conduire à son but. Il commença par faire mettre en prison Jérôme Rhode qui n'avait cessé d'être un boutefeu de troubles. Pour éviter un tumulte, il fallut employer la ruse et la force : Rhode fut surpris dans un moment où il ne s'attendait pas à être arrêté, et quand la populace commença à s'attrouper, elle vit le canon du fort de Friedrichsbourg braqué contre la ville, et 3,000 hommes de troupes brandebourgeoises assemblés près du château. Rhode fut transporté par mer à Colbert, et de là à Custrin, et enfin à Peitz où il mourut en 1678.

La tranquillité étant rétablie, l'électeur céda sur deux points qui tenaient surtout à cœur au peuple, le

retour périodique des diètes et l'affaire de la religion. Par une seconde assurance du 15 février 1663, il promit de convoquer les États au moins tous les six ans, et limita les droits des Réformés. La Prusse était à cette époque le pays où le fanatisme luthérien était poussé au dernier excès; les Réformés étaient l'objet d'une haine qui allait jusqu'à la frénésie. L'électeur promit qu'ils n'auraient pas plus de quatre temples et un nombre borné d'emplois. Successivement on s'entendit sur tous les griefs et tous les vœux des États, et, le 12 mars 1663, l'électeur publia une troisième assurance qui maintient tous les privilèges des États. Il consentit à ce qu'il vînt une commission polonaise pour lever toutes les difficultés qui arrêtaient encore la prestation de l'hommage. L'électeur promit de ne pas commencer de guerre pour le duché de Prusse, sans l'*avis et le consentement* des États, excepté le cas d'une nécessité qui ne permettrait pas de les consulter; de ne régler la défense du pays qu'après avoir pris l'*avis* des États; de ne lever de contribution qu'avec leur *avis et consentement*. Il se réserve la libre administration de ses domaines. On peut regarder l'acte du 12 mars 1663 comme l'acte constitutionnel de la Prusse; car l'électeur ordonna que ses successeurs confirmeront cet acte, *immédiatement après voir reçu* le serment de fidélité de leurs sujets. Le recez de l'assemblée des États du 1er mai 1663 régla les impositions pour trois ans, et détermina les cas sur lesquels, en l'absence du duc, la régence prussienne pourrait prendre une décision, et ceux qui étaient réservés au prince seul.

Assurance de 1663.

Les commissaires polonais chargés de délier les Prussiens du serment de fidélité antérieurement prêté à la république, et de recevoir leur serment éventuel pour le cas où, par l'extinction des mâles de la maison de Brandebourg, le duché de Prusse retournerait à la Pologne, arrivèrent à Königsberg le 16 octobre 1663. C'étaient Lesczinski, vice-chancelier de la couronne, et Jean Wydzga, évêque de Warmie. La cérémonie eut lieu le lendemain; les sujets jurèrent d'être fidèles à l'électeur, leur seigneur véritable et immédiat, sans se laisser détourner de leur devoir, *par quoi que ce soit que les hommes puissent imaginer*.

Ainsi se termina l'affaire de la souveraineté de la Prusse; mais l'électeur avait sacrifié une partie des droits qui, d'après sa manière de voir, étaient inséparables de la souveraineté. Il est évident qu'il confondait la souveraineté ou l'indépendance, que la Pologne lui avait accordée, avec le pouvoir absolu qu'elle-même n'avait pas possédé [1]. Tous ses efforts tendirent dès-lors à recouvrer les droits perdus, et les moyens qu'il prit pour cela indisposèrent de plus en plus les Prussiens, qui n'obéissaient qu'à regret à un prince aussi actif que lui, examinant toutes les affaires par lui-même, et sous lequel les impositions

[1] Faut-il s'étonner qu'en 1660 on ait commis une pareille erreur de droit public, quand on voit qu'en 1806 des princes d'Empire ont confondu l'indépendance de l'empereur et de l'Empire, que la paix de Presbourg leur avait reconnue, avec le pouvoir absolu qui les aurait soustraits aux lois fondamentales de leur pays et aux obligations que leurs ancêtres avaient contractées envers leurs sujets.

augmentaient parce que la situation de l'électeur et le système politique qu'il suivait le mettaient dans le cas d'entretenir une force armée considérable, dont la charge retombait en partie sur le duché. L'électeur demanda impérieusement que le pays y contribuât dans une proportion équitable; les États y opposèrent difficulté sur difficulté, que le duc tâchait d'écarter par des représentations, par des négociations; si les voies de douceur ne réussissaient pas, il employait celles de la rigueur. Dans ce conflit d'autorité, l'assurance de 1663, ce palladium des libertés publiques, fut quelquefois violée; cette violation parut plus fréquente encore aux yeux de la multitude qui s'étant imaginé qu'un peuple vivant sous l'empire d'une charte était dispensé du paiement d'impôts, s'aperçut à sa grande surprise que ce n'était qu'un instrument qu'un habile ouvrier pouvait employer à toute fin. Revenus de leur erreur, les habitans des villes s'épanchèrent en plaintes, dont plusieurs sans doute étaient fondées; le plus grand nombre cependant de leurs griefs n'avait d'autre origine que le besoin et l'habitude de tout peuple de se plaindre de l'ordre des choses existantes. Dans cette classe il faut probablement placer les doléances qu'excitèrent les mesures de l'électeur, pour rentrer dans la plénitude de ses domaines, et pour y introduire une meilleure administration.

Affaire de Kalkstein.

A la tête de l'opposition se trouvait toujours Otton-Louis de Kalkstein, possesseur de terres considérables, capitaine dans les dragons de l'électeur, et capitaine (civil) d'Olotzko. Il n'avait pas prêté hommage,

parce qu'à l'époque de cette cérémonie il était absent; il ne le prêta pas ensuite, et dans les différends qui s'élevèrent, il tint des discours hardis, répréhensibles. L'électeur le dépouilla de ses charges; devenu indépendant par sa rentrée dans la vie privée, Kalkstein proféra des menaces, et, ce qui lui fut imputé à crime, ne sortait plus sans être armé de pistolets. Il fut arrêté, condamné à mort : la peine fut commuée en une prison perpétuelle.

En 1668, l'homme qu'on accusa par la suite d'avoir voulu empoisonner l'électeur, obtint sa liberté à la sollicitation de l'électrice : on lui fit payer une amende de 5,000 rthlr., et jurer que sans permission il ne quitterait pas ses terres. Kalkstein rompit son ban, et se rendit à Varsovie, abjura la religion protestante, et se présenta comme plénipotentiaire des villes prussiennes opprimées, qui réclamaient la protection du roi; Frédéric-Guillaume demanda l'extradition du traître; le roi le prit sous sa protection. Eusèbe de Brand, l'envoyé de l'électeur, avec l'aide d'un certain capitaine Montgommery, se rendit coupable d'une violation du droit des gens. Kalkstein étant venu à l'hôtel de Brand, où il avait été invité à dîner, des dragons s'emparèrent de sa personne, et l'enveloppèrent dans un tapis. Dans cet état il fut transporté à Mémel, où une commission qui suivit une procédure très-irrégulière, lui fit son procès; enfin en 1672, il fut décapité. La conduite de l'électeur causa une vive indignation en Pologne, et sans doute dans tous les pays où l'on savait apprécier les

formes conservatrices de la justice, et respecter le droit des gens. Frédéric-Guillaume désavoua ses agens; Brand et Montgommery furent condamnés à perdre, le premier, l'honneur et ses biens, le second la vie. Ils attendirent tranquillement, l'un à Clèves, l'autre à Colberg, que l'orage fut passé: en 1672 ils furent réhabilités.

2. *Affaire de la succession de Juliers.*

Nous allons voir maintenant l'activité de Frédéric-Guillaume se déployer sur un autre théâtre.

Alliances de Westminster de 1661.

Ses possessions westphaliennes, provenant de la succession de Juliers, acquises d'une manière si irrégulière, occupaient incessamment sa sollicitude. Tout mouvement qui se faisait dans le voisinage l'effrayait. Sa politique prévit, sans doute, que l'ambition de Louis XIV troublerait la tranquillité des Pays-Bas. Pour défendre ses provinces contre toute attaque, il imagina de les entourer d'un système d'alliance, comme d'un boulevard. Il envoya en Angleterre Jean-Maurice, prince de Nassau-Siegen, gouverneur, et Daniel de Weymann, chancelier de Clèves, qui, le 20 juillet 1661, conclurent à Westminster pour dix ans, une alliance avec Charles II. Elle avait pour objet la défense des états respectifs, mais particulièrement des provinces composant la succession de Juliers, et spécialement de celles que l'électeur possédait, nommément dans le cas où les habitans de ce pays seraient molestés pour cause de religion.

Nous avons vu l'électeur devenir, en 1658, l'allié de l'Autriche contre la Suède [1]. La France, qui était l'amie plutôt que l'alliée de la Suède, dissimula le déplaisir que lui causait cette union; mais après la paix d'Oliva, elle envoya à Berlin M. de Lesseins, chargé de détacher l'électeur de l'Autriche et de préparer les voies à l'élection du prince de Condé comme roi de Pologne. Frédéric-Guillaume ne jugea pas conforme à ses intérêts que le trône de Pologne fût occupé par un prince ayant de si puissans protecteurs; d'ailleurs ce n'était pas en se liant étroitement à l'allié de la Suède que l'électeur pouvait espérer parvenir à son but, qui était d'éloigner cette puissance de ses possessions sur l'Oder. Alliance de Paris de 1661. Accession à l'alliance du Rhin, 1665.

Il lui importait cependant de se ménager l'amitié de Louis XIV, dont l'intervention pouvait lui être utile pour obtenir enfin la remise de la ville d'Elbing. En conséquence il saisit la première occasion qui se présenta pour renouveler les négociations avec la cour de France. Turenne ayant dit au résident de Brandebourg, à Paris, que le roi était disposé à cultiver l'amitié de l'électeur, celui-ci, craignant qu'à l'occasion de la guerre de Turquie, la France et la Suède n'envahissent l'Allemagne, envoya à Paris, au commencement de 1663, Christophe-Gaspard baron de Blumenthal, auquel on donna la qualité de député extraordinaire, parce qu'on n'avait pas encore pu s'accorder avec la cour de France sur le cérémonial avec lequel un plénipotentiaire électoral serait reçu. Quoi- Traité de Paris, 1664.

[1] Voy. p. 23 de ce vol.

que cet agent éprouvât un accueil favorable, il s'éleva cependant diverses difficultés qui retardèrent la conclusion d'une alliance. Les unes se rapportaient au fond, d'autres à la forme; et ces dernières ne furent pas les plus aisées à lever. L'électeur voulait maintenir expressément son alliance avec l'empereur, et cette demande était d'autant plus fondée, que Louis XIV se trouvait alors en paix avec la cour de Vienne. On exigeait que l'électeur s'engageât à soutenir à la diète et ailleurs les bonnes intentions du roi pour le maintien de la paix en Allemagne; qu'il entrât dans l'alliance du Rhin [1], et qu'il consentît à ce que le duc de Neubourg fût compris dans la paix d'Oliva. L'électeur, auquel cette confédération déplaisait, parce qu'elle paraissait garantir au duc de Neubourg ses prétentions sur la succession de Clèves, ne refusa pas absolument d'y entrer, pourvu qu'on fît un changement dans la rédaction de quelques articles. La France ne voulut pas garantir à l'électeur l'article séparé de la paix d'Oliva, relatif à la possession de la ville d'Elbing [2]. Voilà pour le fond; quant à la forme, l'électeur voulait que le traité fût rédigé en latin, et non en français, et qu'on lui donnât le titre de *serenitas electoralis*, à la place de celui de *celsitudo*. Les ministres de Louis XIV ne voulurent, en revanche, pas donner le titre d'*évangéliques* aux Protestans. L'article de la langue fut arrangé par transaction; on convint de faire deux instrumens du traité, l'un en français, l'autre en latin; le premier pour l'électeur,

[1] Voy. vol. XXVI, p. 400. [2] Voy. vol. XXXIII, p. 301.

le second pour le roi. Après que toutes les difficultés eurent été aplanies, il s'en éleva une nouvelle lors de la signature. M. de Lyonne, en signant l'instrument français, affecta d'étendre tellement son nom et ses qualités, que le député de l'électeur ne put signer dans la même ligne. On allégua, de la part de la France, l'exemple d'un ministre de Trèves, qui avait placé son nom dans la seconde ligne; et le ministre de Frédéric-Guillaume fut obligé de céder sur ce point. Enfin le traité fut signé le 6 mars 1664.

Son contenu est conforme à celui de Königsberg de 1556, excepté les changemens suivans. On ajouta à l'art. 3 cette clause : « Le roi et l'électeur déclarent, de bonne foi, qu'ils n'ont aucun traité avec quelque puissance ou prince, qui s'oppose à l'exécution entière et sincère des deux articles précédens. S'il existait une pareille alliance, ils y renoncent expressément, maintenant comme alors, et alors comme maintenant. » A la place des mots: de l'église catholique romaine et Protestans évangéliques, qui se trouvent dans l'art. 9 du premier traité, on se servit de ceux-ci : « Catholiques et Protestans de la confession d'Augsbourg. » L'art. 12 ou dernier fut ainsi conçu : « La présente alliance ne sera pas étendue aux alliés, associés ou amis de S. M. et de Sa Sérénité Électorale; mais s'il s'élevait quelque litige entre eux, l'autre partie ne sera pas tenue, en vertu de la présente alliance et convention, d'intervenir autrement, si ce n'est à titre de médiateur ou d'ami commun, et pour employer de bonne foi ses offices pour empêcher que

cette dissension n'éclate en une guerre ouverte. Il a été rédigé, par lesdits commissaires réciproques, deux exemplaires de cette convention, l'un en français, l'autre en latin, ayant le même contenu, lesquels seront ratifiés par sadite M. R. et Sa Sérénité Électorale dans l'espace de trois mois, à dater de la conclusion de cette alliance, et échangés, dont M. de Lyonne s'est réservé l'un, et M. le baron de Blumenthal l'autre. En foi de quoi, etc.

Le traité est suivi de plusieurs articles séparés. Par l'un, le roi de France garantit à l'électeur l'article séparé de la paix d'Oliva, ajouté à l'article 2, concernant le maintien des traités de Wélau et de Bydgost. Par l'autre, l'électeur déclare qu'il ne prétendra pas étendre cette garantie à ce qui concerne la ville d'Elbing. Par un troisième, l'électeur reçoit le duc de Neubourg dans la paix d'Oliva. Le quatrième est ainsi conçu : « Nous, Frédéric-Guillaume, etc., S. M. R. de France ayant témoigné que, pour le seul but de conserver la paix et la tranquillité, elle a conclu avec quelques électeurs et princes d'Empire une alliance vulgairement appelée alliance du Rhin, nous, par le même désir de maintenir et d'affermir la paix et la concorde, ainsi que pour démontrer notre singulière affection pour S. M. R. et tous les alliés, promettons de conclure avec eux une alliance et société, aussitôt qu'on sera convenu de l'endroit et du temps de traiter et de conclure cette affaire. » Par un autre article séparé, le roi se déclare satisfait de cet engagement.

L'accession de l'électeur à l'alliance du Rhin fut re-

tardée à cause de quelques difficultés, jusqu'au $\frac{8}{18}$ novembre 1665.

Enfin, le 16 février 1666, Frédéric-Guillaume s'allia à Clèves avec les États-généraux, qui prirent ses possessions en Westphalie sous leur protection [1].

Alliance de Clèves de 1666 avec les États-généraux.

L'électeur rechercha ensuite l'alliance de la Suède. A ce que nous avons dit [2] sur les difficultés qu'éprouva cette négociation, nous ajouterons que les Suédois reprochaient à Frédéric-Guillaume son indifférence ou sa haine pour la religion luthérienne qu'il avait trahie en interdisant aux jeunes gens de ses états de fréquenter l'université de Wittemberg, cette mère nourricière de l'orthodoxie luthérienne. L'électeur répondit que l'intolérance des zélateurs de Wittemberg était la seule cause de l'interdiction dont il avait frappé leur université. Quant aux conditions de l'alliance, nous les avons fait connaître [3]. Elle fut signée à Stockholm, le 27 mars 1666. Seule des quatre traités dont nous venons de parler, elle ne garantit pas à l'électeur les provinces provenant de la succession de Juliers.

Alliance de Stockholm avec la Suède, 1666.

Frédéric-Guillaume avait pourvu à la sûreté extérieure de ces provinces par les traités, et coupé court aux difficultés que pouvait lui causer le prince copossédant, en concluant avec lui un arrangement définitif. Les plénipotentiaires de l'électeur et de Philippe-Guillaume, duc de Neubourg, signèrent, le 9 septembre 1666 à Clèves, un traité qui, pendant

Traité de Clèves du 9 septembre 1666.

[1] Voy. vol. XXIX, p. 263. [2] Voy. vol. XXXIII, p. 330.
[3] Voy. *ibid.*

soixante-seize ans, a été le régulateur des rapports entre les deux maisons. On y convint entre autres que l'électeur et ses successeurs resteraient en possession tranquille du duché de Clèves et des comtés de Mark et Ravensberg, etc. Le duc de Neubourg conserverait les duchés de Juliers et Berg, et les seigneuries de Winnenthal et Breskesant; que la question à qui des deux appartenait Ravenstein, serait décidée moyennant un compromis; que malgré ce partage toutes lesdites provinces demeureraient dans une connexion intime, et continueraient à former un seul corps d'état; enfin, que les deux princes co-partageans seraient intimement alliés pour leur défense réciproque. La collation des bénéfices ecclésiastiques est réservée aux deux princes, à tour de rôle, et en alternant de mois en mois; le directoire du cercle de Westphalie conjointement avec l'évêque de Munster, leur appartiendra en commun, et sera également exercé alternativement de jour en jour.

Pour que, par ce traité, toutes contestations entre les maisons Palatine et Brandebourgeoise fût à jamais terminée, il aurait fallu que la maison de Sulzbach, branche cadette de celle de Neubourg, y prît part, puisque, comme son aînée, elle descendait d'Anne de Juliers, épouse de Philippe-Louis[1].

Affaire de Ravenstein.

Quant à l'affaire de Ravenstein, elle fut arrangée en 1671. L'électeur abandonna cette seigneurie pour 50,000 rthlr., au duc de Neubourg, en s'en réservant

[1] Voy. vol. XV, p. 239.

la réversibilité après la défaillance de la descendance du duc.

3. *Guerre de Suède et de France, paix de S. Germain en* 1679.

Il ne suffisait pas que les traités reconnussent la souveraineté de la Prusse, il fallut se mettre en état de la maintenir. Pendant la guerre de Pologne, Frédéric-Guillaume s'était résolu à tenir sur pied, en temps de paix, une armée toujours prête à marcher. Si les armées permanentes sont devenues, par leur force excessive, un fléau de l'humanité, leur établissement en lui-même était un bienfait tant par les changemens qu'il a causés dans l'art de la guerre, que parce que ces armées régulièrement payées et soumises à une discipline sévère, ont délivré l'Europe de ces bandes de brigands qui, sous le nom de soldats, la désolaient. Frédéric-Guillaume créa cette armée prussienne qui, dans la guerre de 1689 et dans celle de la succession d'Espagne, a préludé à la haute célébrité à laquelle elle est parvenue dans le dix-huitième siècle. Le grand électeur choisit parmi les troupes qui avaient été licenciées par suite de la paix de Westphalie, et particulièrement dans les armées autrichiennes, plusieurs officiers de mérite, et les engagea à son service. Tel fut Otton-Christophe baron de Sparr, qui par la suite parvint au grade de feld-maréchal, et forma, avec George Dörflinger et George-Frédéric prince de Waldeck, ce comité célèbre avec le secours duquel Frédéric-Guillaume organisa son armée.

Érection d'une armée permanente.

L'alliance de Paris de 1664, et celle de Stockholm de 1666, furent rompues par la guerre que Louis XIV commença en 1672. Dès que ce monarque eut formé le projet d'attaquer les Hollandais, il tâcha de conclure des alliances en Allemagne. En 1669, le prince de Fürstemberg vint proposer à l'électeur de resserrer ses liens avec la France en lui faisant entendre que l'intention du roi était de punir l'insolence de ces républicains. L'électeur répondit qu'il serait à désirer qu'on pût les rendre un peu plus modestes, mais que, quant à lui, ses engagemens le forçaient à les secourir s'ils étaient attaqués. Il avertit les États-généraux du danger qui les menaçait. Le pensionnaire de Witt ne se persuada jamais que le roi de France oserait attaquer la république.

Traité d'alliance de Cologne-sur-la-Sprée avec les Etats-généraux.

Il fut détrompé au commencement de l'année 1672. Frédéric-Guillaume avait été soutenu par les États-généraux dans la discussion relative à la succession de Clèves; d'ailleurs, il regardait l'existence de la république comme nécessaire au maintien du parti protestant en Allemagne, et à celui de la paix de Westphalie. Il ne balança donc pas, aussitôt qu'il ne lui fut plus possible de douter des projets de Louis XIV, de s'allier étroitement avec les Hollandais, quoiqu'il eût la certitude que cette démarche lui attirerait l'inimitié de la Suède. L'or de la France et l'influence du parti à la tête duquel se trouvait Magnus de la Gardie, venaient de faire signer l'alliance de Stockholm du 14 avril 1672, par laquelle la Suède promit de s'opposer par la force à quiconque, en Em-

pire, voudrait envoyer des secours aux Hollandais [1]. L'alliance entre l'électeur et la république fut signée à Cologne-sur-la-Sprée, le 26 avril 1672.

L'électeur promet, en cas que les États-généraux soient attaqués, de venir à leur secours avec une armée de 20,000 hommes, y compris 3,600 hommes qui, en cas de besoin, pourront être mis en garnison dans les forteresses de l'électeur, en Westphalie. *Art.* 1.

La moitié des frais de levée sera pour compte de l'électeur, l'autre pour celui de la république. *Art.* 2.

Les États-généraux paieront à l'électeur, à ce titre, une somme de 220,000 rixdalers. *Art.* 3.

Ils paieront aussi la moitié de l'entretien de ces troupes. *Art.* 5.

L'électeur se réserve le commandement de cette armée. *Art.* 17.

Nous avons raconté ailleurs l'issue de l'expédition que l'électeur entreprit en exécution de ce traité, en faveur des Hollandais [2] : elle manqua son but, et l'électeur, abandonné par le cabinet de Vienne, fut obligé de signer, à Vossem, un traité par lequel il promit à la France de renoncer à assister les États-généraux. Ce traité est du 16 juin 1673 [3]. Paix de Vossem, 1672.

L'électeur s'était engagé par cette paix à ne pas secourir les Hollandais, mais il s'était réservé la faculté de défendre l'Empire s'il était attaqué. L'invasion de l'électorat de Trèves et l'occupation des dix villes im- Guerre de France, 1674.

[1] Voy. vol. XXVIII, p. 132. [2] Voy. *ibid.*, p. 141.
[3] Voy. *ibid.*, p. 143.

périales d'Alsace lui fournirent un juste motif de rompre la paix de Vossem. Le 1er juillet 1674, il conclut à Cologne-sur-la-Sprée une alliance avec l'empereur, le roi d'Espagne et les Provinces-unies. L'objet de l'alliance est, comme dans les précédens traités, le rétablissement de la paix universelle. L'électeur s'engage, par l'*art.* 2, à fournir un corps de troupes de 16,000 hommes dont 5,000 de cavalerie et 1,000 dragons, qui entreront en campagne aussitôt qu'on aura payé à l'électeur 200,000 rixdalers que le roi d'Espagne et la république promettent, par l'*art.* 3, de lui payer chacun par moitié.

Triple alliance de Cologne-sur-la-Sprée, 1674.

De la somme nécessaire pour l'entretien dudit corps de 16,000 hommes, le roi d'Espagne et les États-généraux paieront une moitié, et l'électeur l'autre. *Art.* 4 [1].

Campagne d'Alsace, 1674.

Immédiatement après, l'électeur fit sa campagne de 1674 en Alsace, où réuni au duc de Bournonville, général autrichien qui lui était très-inférieur en talens et en circonspection, il fut battu par Turenne, le 29 décembre 1674, à Mulhausen, et, le 5 janvier suivant, à Turckheim et forcé de repasser le Rhin [2].

Guerre de Suède, 1675.

Pendant que l'électeur servait l'empire germanique sur le Haut-Rhin, la France lui suscita un ennemi sur ses derrières. C'était les Suédois, alliés de Louis XIV. Sous prétexte qu'en attaquant la France, l'électeur avait rompu l'alliance de Stockholm de 1666, Charles-Gustave Wrangel, à la tête d'une armée suédoise réunie en Poméranie, entra, le 27 dé-

[1] Voy. vol. XXVIII, p. 149. [2] Voy. *ibid.* p. 151.

cembre dans la Marche pour y cantonner ses troupes. Cette invasion donna lieu à la célèbre marche que Frédéric-Guillaume exécuta, en 1675, de la Franconie en Brandebourg, et que termina glorieusement la bataille de Fehrbellin. Nous avons donné [1] le précis de cette campagne, comme épisode de la guerre entre la Suède et le Danemark; mais comme elle a fondé la gloire militaire du grand électeur, il sera convenable, dans un chapitre consacré à l'histoire de la Prusse, d'y revenir et de joindre quelques détails à ce que nous avons dit.

Il serait à désirer pour l'honneur de l'humanité et pour celui de la nation suédoise qu'on pût taxer d'exagération ce que les historiens racontent des horreurs commises par les Suédois dans les Marches pendant les cinq mois qu'ils les occupèrent. Malheureusement ces récits sont prouvés par deux lettres écrites par Wrangel lui-même, qui s'en plaint amèrement; car le nom de ce général n'est pas entaché de ces horreurs. Elles furent ordonnées et exécutées par Woldemar, son frère, auquel une maladie l'avait forcé de remettre le commandement.

Le grand électeur s'était arrêté en Franconie pour refaire son armée qui avait beaucoup souffert dans la courte mais sanglante campagne d'Alsace, et pour y attendre des secours qui lui étaient promis. Pendant que l'empereur, les États-généraux et les deux cercles de Saxe délibéraient sur ce qu'il y avait à faire pour chasser les Suédois, ceux-ci ruinèrent le margraviat

Bataille de Fehrbellin, 1675.

[1] Voy. vol. XXVIII, p. 154, et XXXIII, p. 335.

et l'été arriva sans qu'on eut tenu parole à l'électeur. Il résolut alors de tenter lui-même la délivrance de son pays. Avant qu'on sut qu'il s'était mis en marche, il arriva, le 10 juin 1675, à Magdebourg dont il fit aussitôt fermer les portes, afin que l'ennemi n'eût pas de ses nouvelles. Dans la soirée du 12, il passa l'Elbe avec 5,000 maîtres, 1,000 dragons, 1,000 hommes de pied placés sur des chariots et dix canons ; avec lui se trouvaient entr'autres George Dörflinger, son meilleur général, et Frédéric, landgrave de Hesse-Hombourg. Le reste de l'infanterie suivit à marches forcées. Le 15 juin, avant le jour, Dörflinger surprit la garnison de Rathenau-sur-le-Havel, dans la Moyenne-Marche. Divers autres détachemens suédois furent pris ou tués; l'alarme devint générale, partout l'ennemi fuyait. Finalement, voyant qu'il ne pourrait éviter une bataille, il prit une position à Hackelberg, à une lieue de Fehrbellin, situé dans l'angle formé par le confluent des deux bras du Rhin [1]. Wrangel n'y était pas; il se trouvait à Havelberg, coupé de son armée.

Cette circonstance décida l'électeur, contre l'avis de ses généraux, d'attaquer avec le peu de monde qu'il avait cette armée pourvue d'une artillerie formidable. Il ne fit d'abord que canoner les Suédois avec son artillerie placée sur une colline, mais l'ar-

[1] Le district où Fehrbellin est situé, porte le nom de Bellin, qui rappelle les Wilini, tribu vende. Le nom de Fehrbellin vient du bac (fæhr) sur lequel on y passait anciennement la petite rivière de Rhin.

deur du landgrave de Hesse-Hombourg qui, dit-on, changeant en combat une simple reconnaissance pour laquelle il avait été détaché, força l'électeur de voler à son secours, et ainsi la bataille devint générale. Ce récit auquel on ajoutait anciennement foi, est cause qu'on accusait le landgrave de trahison; on sait aujourd'hui, par la révélation d'un M. de Buch, aide-de-camp de l'électeur, que le landgrave agit par ordre de Frédéric-Guillaume. Quoi qu'il en soit, la bataille de Fehrbellin dura depuis huit heures du matin jusqu'à la nuit. Les Suédois furent mis en fuite et laissèrent 3,000 hommes sur le champ de bataille. La tradition populaire qui veut faire du landgrave un traître, ajoute qu'après l'affaire l'électeur lui dit que d'après les lois militaires il avait mérité la mort, mais qu'il ne consentirait pas que ses lauriers fussent souillés du sang d'un prince qui avait été le principal instrument de sa victoire. Rarement une bataille produit en Europe un aussi grand effet que celle de Fehrbellin : on apprit avec étonnement que le souverain d'un pays ruiné, abandonné par l'empereur et ses co-états en Empire, à la tête de sa cavalerie, avait vaincu une armée qui se trouvait dans la position la plus favorable.

Alliance de Dobran, 1678.

Nous avons parlé ailleurs [1] des autres événemens des campagnes de 1675 et 1678 en Poméranie et de l'alliance que l'électeur conclut, le 25 septembre, à Dobran avec le roi de Danemark.

Négociations avec la Russie.

Au commencement de l'année 1675, la cour im-

[1] Voy. vol. XXXIII, p. 338.

périale et le grand électeur avaient fait une tentative pour porter le tzar Alexis Mikhaïlowitsch à faire une diversion en faveur des alliés en attaquant les Suédois en Livonie. L'électeur se trouvant à la Haye, envoya son conseiller intime Joachim Scultetus à Moscou où il arriva le 20 août 1675 et traita jusqu'au 30 septembre avec Antemer Matfeoff et Grégori Bogdanoff, les ministres du tzar. Il leur représenta que leur souverain ne pouvait pas espérer un moment plus favorable pour enlever aux Suédois la Carélie, l'Ingrie et la Livonie, que celui où ils étaient obligés de concentrer leurs forces en Allemagne. Le tzar qui était enveloppé dans une guerre contre les Turcs, ne voulut pas en commencer une autre pour laquelle il ne crut pas pouvoir compter sur le secours des ennemis actuels de la Suède qui, dit-il, feraient leur paix séparée aussitôt qu'ils le jugeraient convenable à leurs intérêts. Comme cependant il lui importait de maintenir la bonne intelligence avec l'électeur pour des cas futurs, il promit de s'interposer auprès du roi de Suède pour qu'il s'abstînt de toute hostilité envers ce prince, et afin de donner du poids à ses représentations, d'assembler une armée sur les frontières de la Livonie, ce qui empêcherait les Suédois de dégarnir cette province de troupes. L'envoyé de la cour de Vienne, François-Annibal Bottoni, reçut une réponse moins favorable. On lui proposa une alliance contre les Turcs, et comme l'envoyé répondit que la paix entre l'empereur et la Porte Ottomane conclue à Vasvar avait encore neuf ans à courir; on lui déclara qu'il existait

entre le tzar et la couronne de Suède une paix perpétuelle qu'on ne pourrait pas rompre sans motif suffisant [1].

Les négociations pour la paix générale ayant commencé à Nimègue, rien ne fut plus important pour l'électeur que d'obtenir la Poméranie suédoise à titre d'indemnité. Il s'adressa à la cour de Vienne qui mieux que personne devait apprécier les services qu'il avait rendus à la cause de l'empire germanique; mais il remarqua bientôt qu'il ne devait pas s'attendre à être fortement appuyé par Léopold. Peut-être aurait-il trouvé plus de faveur s'il avait consenti à marier le prince électoral à la reine douairière de Pologne, sœur de l'empereur. Frédéric-Guillaume jugea alors nécessaire de resserrer et rendre plus intime son union avec le Danemark. Par le traité de Copenhague du 23 décembre 1676 [2], les deux puissances se promirent réciproquement de se procurer une bonne indemnité; si l'électeur ne pouvait avoir toute la Poméranie, la cinquième partie de Brême et de Verden devait lui servir de supplément. Alliance de Copenhague de 1676.

Le siége de Stettin est (au moins pour l'électeur de Brandebourg) l'événement le plus important de la campagne de 1677. Il le commença, le 30 juin, avec 160 canons et 40 mortiers et 30 régimens. L'électeur lui-même le commanda. La ville était bien défendue par 3,000 Suédois, troupes choisies, et par J.-J. de Wolf, Prise de Stettin, 1677.

[1] Voy. la Relation de Scultetus dans BÜSCHINGS *Magazin*, vol. IX, p. 1.

[2] Voy. pour les détails vol. XXXIV, p. 215.

capitaine expérimenté. La capitulation fut signée le 14 décembre, à des conditions honorables. Cette conquête coûta à l'électeur 10,000 hommes.

Alliance de Cologne-sur-la-Sprée, de 1678, avec les États-généraux.

Dès que les circonstances le permirent à Frédéric-Guillaume, il renoua l'alliance avec les États-généraux que la paix de Vossem l'avait forcé de rompre. Un nouveau traité fut signé à Cologne-sur-la-Sprée, le 8 mars 1678. On y arrêta les conditions suivantes :

Le traité conclu entre les deux parties à l'occasion de la présente guerre, subsistant en son entier, on est convenu qu'après la fin de la guerre, il y aura et continuera une correspondance et amitié permanente entre elles. *Art.* 1.

Si l'électeur était attaqué dans une de ses possessions, les États-généraux l'assisteront d'un secours de 4,500 fantassins et de 1,500 cavaliers à leurs propres frais et dépens. *Art.* 2.

Si les États-généraux sont attaqués par terre ou par mer, l'électeur enverra à leur secours à ses frais, 3,000 fantassins et 1,000 cavaliers. *Art.* 3.

Si ces secours ne sont pas suffisans, ils seront augmentés. *Art.* 5.

Cette assistance n'engagera pas la partie assistante à une rupture avec ceux avec qui l'allié est en guerre. *Art.* 6.

Le droit de détraction, tant celui qui se perçoit sur les successions échues que celui qu'on paie en cas d'émigration, est supprimé entre les deux parties. *Art.* 10.

L'alliance durera dix années après la guerre. *Art.* 16.

Par des articles séparés, l'électeur cède aux États-généraux le fort de Schenk (Schenken-Schanz), en Gueldre, et renonce à une prétention pécuniaire qu'il avait à former contre eux pour solde des subsides qu'ils devaient par suite de l'alliance de 1672. Les États-généraux, de leur côté, renoncent à des prétentions semblables contre l'électeur [1].

Lorsque les Hollandais conclurent ce traité, ils étaient déjà d'accord avec les Français sur les conditions de la paix qu'ils signèrent cinq mois après.

Campagne de Prusse, 1679.

En 1678, l'électeur était occupé d'achever la conquête de la Poméranie suédoise, lorsqu'il fut inopinément attaqué en Prusse, où Horn, gouverneur suédois de la Livonie, entra le 22 décembre. La campagne de 1679 en Prusse, qui ne dura pas un mois entier, appartient aux faits glorieux de ce règne; mais nous en avons rendu compte ailleurs [2].

Paix de S. Germain de 1679.

Nous avons aussi raconté comment, abandonné par tous ses alliés, et ayant à lutter seul contre la puissance colossale de la France, Frédéric-Guillaume fut forcé de signer, le 29 juin 1679, à S. Germain-en-Laye, la paix avec la France et la Suède. Il fut obligé de rendre ses conquêtes et de renoncer à l'espoir d'être

[1] La principale de ces prétentions était celle qu'on appelait la créance de *Hufeiser*. Un capital de 100,000 rthlr., que l'électeur Jean-Sigismond avait anciennement emprunté en Hollande, s'était, par l'accumulation des intérêts et par toutes sortes de moyens usuraires, accru à une somme de 12,060,000 florins, à laquelle la cour de justice de Malines l'avait arbitré.

[2] Voy. vol. XXXIII, p. 345.

indemnisé de ses frais [1]. Ainsi Frédéric-Guillaume sortit de la guerre, malheureux, mais comblé de gloire et respecté par ses ennemis.

4. *Depuis la paix de S. Germain jusqu'en* 1688.

Efforts de l'électeur pour empêcher la guerre de France.

« La paix de S. Germain termina les exploits militaires de Frédéric-Guillaume ; ses dernières années furent pacifiques et s'écoulèrent avec moins d'éclat ; cependant son grand génie se manifesta jusque dans les moindres actions de sa vie. Les vertus de ce prince se modifiaient selon les circonstances où il se trouvait, paraissant tantôt plus héroïques et plus sublimes, tantôt plus douces et plus secourables. Un préjugé assez général fait que la plupart des hommes idolâtrent l'heureuse témérité des ambitieux : l'éclat brillant des vertus militaires offusque à leurs yeux la douceur des vertus civiles ; ils préfèrent les Hérostrates qui brûlent les temples aux Amphions qui élèvent des villes, et les victoires d'Octavien au règne d'Auguste. Frédéric-Guillaume était également admirable à la tête de ses armées où il paraissait comme le libérateur de sa patrie, et à la tête de son conseil où il administrait la justice à ses peuples : ses belles qualités lui attiraient la confiance de ses voisins ; son équité lui avait élevé une espèce de tribunal suprême, qui s'étendait au-delà de ses frontières, et d'où il jugeait ou conciliait des souverains et des rois [2]. »

Déjoué ou abandonné par ses alliés, ayant recou-

[1] Voy. vol. XXVIII, p. 171.

[2] *Mémoires de* FRÉDÉRIC II.

vré ses états dévastés, se trouvant chargé d'une dette considérable, et sentant la nécessité d'entretenir sur pied une armée pour se faire respecter dans son isolement, et celle de nouer de nouvelles liaisons par lesquelles il pût se maintenir jusqu'à ce que ses pays se fussent rétablis des calamités de la guerre, le grand électeur jeta les yeux sur la France. Il rechercha l'alliance de cette puissance dans le double but de la détacher de la Suède et d'avoir des subsides : à la cour de Versailles on montra beaucoup d'empressement pour conclure une alliance; mais on déclara que les finances ne permettaient pas, immédiatement après une guerre coûteuse, de payer des subsides. L'empereur désirait renouer avec l'électeur les anciennes liaisons : Frédéric-Guillaume, qui n'avait pas encore oublié l'abandon dans lequel on l'avait laissé, déclina cette proposition. Bien loin de vouloir se sacrifier encore une fois pour l'empire germanique, il en demanda le dédommagement qu'on lui avait promis. Il voulait se contenter de l'expectative de la principauté d'Ostfrise et de l'abandon des villes impériales de Mulhausen, Nordhausen et Dortmund. Il ne les obtint pas.

Il avait à réclamer du roi d'Espagne la somme de 1,800,000 rthlr. qui lui était due pour solde de ses troupes, en vertu du traité de Cologne-sur-Sprée de 1672. Comme il ne put obtenir ce paiement, il donna à huit vaisseaux armés, commandés par Corneille van Bévern, qu'il envoya, en 1680, sur les côtes de Guinée pour protéger le commerce de ses

Affaire d'Espagne.

sujets, ordre de faire la chasse aux navires espagnols. Bévern s'empara effectivement de quelques vaisseaux espagnols dans les mers du Mexique : dans les parages du cap S. Vincent, il livra à une escadre espagnole un combat qui resta indécis. L'Espagne était alors tellement déchue qu'elle ne put punir cet outrage.

L'expérience que Frédéric-Guillaume avait faite dans la dernière guerre, lui avait inspiré la conviction que dans l'état d'impuissance où il était tombé et aussi long-temps que la désunion régnait dans son sein, l'empire germanique ne pouvait plus résister à la France, et que dorénavant il fallait changer de système. Dans cette persuasion, lorsqu'en 1680 Louis XIV érigea les chambres de réunion, il fit tout au monde pour porter l'empereur et l'Empire à terminer ce différend par un accommodement amiable plutôt que de recourir à la voie des armes. Il s'abstint de toute participation aux démarches de la diète; il le pouvait décemment, parce que les griefs de l'Empire se portaient sur la violation de la paix de Nimègue, traité auquel il n'avait pas eu part. Il entra en négociation avec plusieurs princes d'Empire pour les engager à se joindre à son système de neutralité. C'est ainsi que le 14 septembre 1682 il conclut à Neuhaus, dans l'évêché de Paderborn, un traité avec le roi de Danemark et l'évêque de Munster. Les trois princes s'accordèrent à ne pas fournir leur contingent comme États d'Empire, si le corps germanique déclarait la guerre à la France sans leur consentement. Cette ligue était opposée à celle de Luxembourg conclue le 10

Alliance de Neuhaus de 1682.

juin 1682, entre l'empereur et les cercles de Franconie et du Haut-Rhin [1].

Ce fut par suite de ce système pacifique que l'électeur contribua de toutes ses forces à faire conclure la fameuse trève de Ratisbonne du 25 août 1684 qui devait assurer la paix à l'Empire pendant vingt ans : à peine fut-elle signée que, le 4 novembre, il conclut, à Cologne-sur-Sprée, avec Louis XIV, un traité pour la garantie mutuelle de cette trève [2].

Trève de Ratisbonne, 1684.

Traité de 1684 avec la France.

Nous rappellerons ici d'autres conventions que le grand électeur conclut pour le maintien de la paix entre l'Empire et la France, dont nous avons parlé ailleurs [3]. Ce sont le traité de la Haye, du 23 août 1685, avec les États-généraux; celui de Berlin, du 16 février 1686, avec la Suède, et celui de Berlin, du 8 mai de la même année, avec l'empereur. Ce traité renferme encore une stipulation particulière à la maison de Brandebourg. Nous avons déjà parlé, et aurons une autre occasion encore de parler, des prétentions que cette maison formait sur la principauté d'Iägerndorff et la seigneurie de Beuthen ou Bithorn; elle en formait aussi sur Liegnitz, Brieg et Wohlaw, qui se fondaient sur la confraternité héréditaire conclue, en 1537, entre l'électeur Joachim II et Frédéric II, duc de ces trois pays. La descendance de Frédéric II s'étant éteinte en 1675, l'empereur, roi de Bohême, traitant le pacte d'illégal, confisqua les duchés comme fiefs dévolus à la couronne. Par le traité de Berlin du

Traité de Berlin de 1686 avec l'Autriche.

Cession de Schwibus.

[1] Voy. vol. XXVIII, p. 178. [2] Voy. *ibid.* p. 186.
[3] Voy. *ibid.*

8 mai 1686, l'électeur renonça à toutes ces prétentions, qu'on racheta par la cession du cercle de Schwibus, dépendance du duché de Glogau, et d'une créance de la maison de Lichtenstein sur la principauté d'Ostfrise, qu'on faisait monter à un million de rthlr. et qui se réduisit à 240,000.

Cette transaction fut accompagnée de circonstances qui lui donnent une apparence fallacieuse. Le prince électoral, quoique parvenu à l'âge de vingt-huit ans, était tenu par son père dans une si parfaite ignorance des affaires, qu'il fut aisé au baron de Freytag [1], qui négocia la transaction, de tromper la bonne foi de ce prince. Il lui fit de fausses confidences, l'effraya sur les suites qu'auraient les liaisons de son père avec la France, et lui dit que l'électeur visait à se détacher entièrement de l'Empire germanique, ce qui exposerait jusqu'à son existence politique, et que l'électrice, seconde épouse de Frédéric-Guillaume, d'accord avec le parti français à sa cour, travaillait à faire signer à Frédéric-Guillaume un testament qui réduisait l'électorat aux limites qu'il avait eues avant la guerre de trente ans. En effet, Dorothée s'occupait alors à faire donner des apanages considérables à ses fils. Le rusé Freytag présentait au prince électoral l'alliance projetée comme l'unique moyen d'arracher l'électeur à la France, et d'assurer à lui-même un appui contre les trames de sa belle-mère. Après avoir gagné ainsi la confiance du prince, et lui avoir fait vivement désirer la réussite de la négociation, il lui annonça que ja-

[1] François-Henri, baron de Freytag de Gödens.

mais l'empereur ne consentirait à la cession de Schwibus en compensation de la prétention tout-à-fait mal fondée que formait son père à l'égard des principautés de Silésie. Le prince électoral, naturellement porté pour le système autrichien, et effrayé par les suggestions perfides du baron, signa, le 28 février 1686, un acte très-secret par lequel il promit de rendre Schwibus après le décès de son père, contre un équivalent de 100,000 rthlr. en argent ou terres. En revanche, l'empereur le reconnaissait seul successeur de son père. On exigea du prince de cacher cette transaction mystérieuse même à Éberhard de Danckelmann, qui lui avait été donné comme conseiller et qui jouissait de toute sa confiance. Le prince tint cette promesse.

Frédéric-Guillaume, en vertu de l'alliance de Berlin, fournit sur-le-champ à Léopold Ier 8,000 hommes contre les Turcs. Ils étaient commandés par Jean-Adam de Schöning, et se réunirent, le 23 juin 1686, devant Bude, à l'armée du duc de Lorraine. Les Brandebourgeois eurent la principale part à la prise de cette ville, qui eut lieu le 3 septembre. Campagne d'Hongrie de 1686.

Ces événemens rompirent entièrement le lien entre la France et l'électeur qui déjà avait été fortement relâché par la révocation de l'édit de Nantes et par les prétentions de la duchesse d'Orléans à la succession de Simmern. La piété de l'électeur et son humanité furent d'accord avec sa politique pour ouvrir aux Protestans français qui pouvaient quitter le royaume, un asile dans ses états. Une ordonnance datée de Potsdam, le 29 octobre 1685, faisait connaître les Asile ouvert aux réfugiés français, 1685.

villes où les chargés d'affaires de l'électeur, fourniraient à ces fuyards des secours pour continuer leur route: elle leur indiquait Stendal, Werben, Rathenau, Brandebourg, Francfort-sur-l'Oder, Magdebourg, Halle, Calbe et Königsberg[1], comme villes où ils trouveraient des vivres à bon marché et des avantages pour exercer leur industrie et leur commerce, leur permettant cependant de s'établir dans telle autre ville de ses états qu'ils préféreraient; elle leur accordait de grandes facilités pour leur établissement, des immunités, un for privilégié, des consistoires et autres privilèges. Par cette mesure l'électeur augmenta la population de ses états de 20,000 *réfugiés*, (c'est le nom qu'ils portent encore aujourd'hui) hommes laborieux et industrieux qui ont apporté dans ces pays des métiers et des manufactures, une civilisation qu'on n'y connaissait pas et le goût d'une littérature classique. Parmi ces refugiés se trouvaient deux individus très-remarquables, l'un par son mérite militaire, l'autre par ses vertus chrétiennes. Le premier était le maréchal de Schomberg qui fut nommé chef du conseil privé de guerre, généralissime et gouverneur du duché de Prusse, charge qu'il exerça jusqu'à ce que Guillaume III, se préparant à son expédition d'Angleterre, le demanda à Frédéric III [2]. Le second était, David

[1] Si parmi les villes indiquées ne se trouve pas Berlin, c'est peut-être parce qu'il y existait déjà une communion française réformée, fondée en 1672 par Beauveau, comte d'Espenser, ancien lieutenant-général au service de France.

[2] Voy. vol. XXX, p. 297.

Ancillon, ancien ministre à Metz, sa patrie, ensuite pendant peu de temps à Francfort et à Hanau. L'Église réformée française n'a pas produit un membre plus savant et plus éloquent; mais ses contemporains nous le présentent aussi comme un homme très-sage, pieux, modeste, tolérant et charitable; il mourut en 1692[1].

Frédéric-Guillaume conçut le projet de fonder une marine. En 1678 il conclut pour six ans un traité avec un Hollandais nommé Raulé, qui s'engagea moyennant un paiement de 5,000 rthl. par mois, de tenir, dans les ports de l'électeur sur la Baltique, six frégates de 20 à 40 canons avec quelques vaisseaux de moindre grandeur, toujours prêts à mettre en mer. Bientôt après Raulé entra au service de l'électeur et fut chargé d'établir et de diriger le commerce de la côte de Guinée. Son premier voyage réussit, et trois chefs de Nègres près le cap des trois Pointes, firent leur soumission à l'électeur et promirent de ne commercer qu'avec des bâtimens brandebourgeois. L'électeur fonda alors une société pour le commerce africain, fit des avances considérables et ordonna d'équiper à Hambourg deux nouvelles frégates, sur lesquelles Otton-Frédéric von der Gröben transporta cent soldats brandebourgeois en Afrique et y bâtit le fort de Grand-Friedrichsberg, et trois autres. L'électeur avec de l'or en poudre fit frapper des ducats, dont chacun

Société du commerce Africain.

[1] On lira avec intérêt les *Mélanges critiques de littérature recueillis des conversations de feu M. Ancillon* (par son fils), Bâle, 1698, 2 vol. in-12. (La réimpression de 1702 a été désavouée par la famille comme renfermant des choses supposées.)

d'après son propre aveu lui en coûta deux. Comme dans les années suivantes cet établissement ne prospéra pas, Frédéric-Guillaume Ier le vendit en 1720 pour 7,200 ducats et douze nègres, à la société hollandaise des Indes occidentales.

Voici comment le grand Frédéric parle des derniers momens et de la mort de son bisaïeul.

Derniers momens et mort de Frédéric-Guillaume.

« Frédéric-Guillaume avait été attaqué de la goutte depuis long-temps ; cette maladie dégénéra par la suite en hydropisie. Il sentit les progrès de son mal, et vit les approches de la mort avec une fermeté inébranlable. Deux jours avant sa fin il fit assembler son conseil : après avoir assisté aux délibérations, et avoir décidé toutes les affaires avec un jugement sain et une liberté d'esprit entière, il tint un discours à ses ministres, les remercia des services qu'ils lui avaient rendus, et les exhorta à servir son fils avec le même attachement ; après quoi il s'adressa au prince électoral, lui exposa les devoirs d'un bon prince, et lui fit une courte analyse de l'état où il laissait ses affaires ; il lui recommanda affectueusement de secourir le prince d'Orange dans l'expédition qu'il méditait sur l'Angleterre ; il insista surtout sur l'amour et la conservation des peuples qu'il allait gouverner, et les lui recommanda comme un bon père peut recommander ses enfans en mourant. Il fit ensuite quelques actes de piété, et attendit tranquillement la mort : il expira le 28 avril 1688, avec cette indifférence héroïque dont il avait donné tant de marques dans le cours fortuné de ses victoires. »

Telle fut la mort du héros; qu'il nous soit permis de suppléer au récit du roi philosophe en disant comment mourut le chrétien. Ses deux prédicateurs étaient entrés le 27 avril dans la chambre du malade, il leur dit ces paroles de l'apôtre [1], voyant approcher sa mort : *Bonum certamen certavi, cursum consumavi, fidem servavi; in reliquo reposita est mihi corona justitiæ, quam reddet mihi dominus in illa die justus judex.* Il déclara qu'il connaissait ses péchés, mais qu'il mourrait certain de son salut, et pleinement convaincu de la vérité de la religion protestante. Ayant assemblé autour de lui ses enfans, il leur donna sa bénédiction, et les exhorta à persévérer dans la foi. Quand les enfans sortirent, il appela la veuve de son fils puîné, le margrave Louis, la nomma sa fille, et la pria de ne pas oublier que son père, le prince Radzivil, lui avait recommandé dans son testament de rester fidèle à la religion protestante. Elle lui en renouvela la promesse. Le même jour il fit encore recommander les réfugiés français à la protection du prince électoral. Le lendemain il demanda à voir encore une fois ses enfans, et leur donna sa dernière bénédiction, «comme Jacob à ses enfans.» Il mourut le lendemain à neuf heures du matin, après avoir prononcé ces mots de Job : « *Scio quod redemptor meus vivit.* »

Dans l'histoire de la maison de Brandebourg de cette période, nous avons placé le portrait du grand Son caractère.

[1] 2 Timoth., 4, 7, Nous citons ce passage d'après la Vulgate. L'électeur le prononça d'après la traduction de Luther.

électeur tracé de main de maître. Nous allons l'achever par quelques mots [1].

Sa physionomie était douce et majestueuse, son corps grand et robuste. Il aimait l'instruction et connaissait parfaitement l'état intérieur de chacun des pays soumis à son sceptre. Il fut plutôt grand général que guerrier; car quoique, le premier des électeurs de Brandebourg, il eût une armée permanente, il ne s'en servait que quand il avait employé en vain tous les autres moyens pour avoir la paix. Personne n'a négocié et conclu autant de traités dont aucun n'avait l'ambition pour motif. Il fut le protecteur des sciences et des institutions littéraires. Un Suédois, nommé Benoît Skytte, lui donna en 1666 l'idée de fonder une université pour tous les peuples, toutes les religions, toutes les sciences et tous les arts, dans une ville uniquement consacrée à cet objet, et dans laquelle rien de profane ne serait jamais entré; il existe un diplôme du 12 avril 1667, par lequel l'électeur annonça le projet de cette fondation. Il n'était peut-être pas assez riche pour l'exécuter, si d'ailleurs il était exécutable; et Skytte n'était pas l'homme capable de diriger une pareille institution : toujours est-il beau pour un prince germanique de cette époque d'en avoir conçu l'idée.

Sa famille. Frédéric-Guillaume a été marié deux fois. Sa première épouse, Louise-Henriette de Nassau-Orange, fille du prince Henri-Frédéric, fit briller à la cour de Berlin la première aurore d'une politesse et d'une élé-

[1] Voy. vol. XXV, p. 386.

gance de mœurs qui jusqu'alors y étaient inconnues [1]. Elle fut la fondatrice du château, et, par suite d'un vœu, de la maison des orphelins d'Oranienbourg. Mariée en 1646, elle mourut en 1667, après avoir donné à l'électeur six enfans dont un seul, son successeur, lui survécut. L'aîné des fils, Charles-Émile, qui avait accompagné l'électeur aux campagnes de 1673 et 1674, mourut à Strasbourg le 27 novembre de cette année à l'âge de dix-neuf ans. Le troisième fils, le margrave Louis, marié en 1681 à Louise-Charlotte, fille du prince Bogislas de Radzivil, duc de Birse, mourut en 1687, âgé de vingt-un ans, sans laisser de postérité. L'électeur en hérita les seigneuries de Serrey ou Sieraïe, et Taurogen en Lithuanie, dont Louise-Charlotte avait fait don au margrave en l'épousant.

Dorothée de Holstein-Sonderbourg-Glücksbourg, veuve de Christian-Louis, duc de Brunswick-Lunebourg, âgée de trente-deux ans, épousa l'électeur en 1668, et lui donna quatre fils; deux filles seulement parvinrent à l'âge de puberté et épousèrent l'une le prince héréditaire de Mecklembourg-Güstrow et ensuite Maurice-Guillaume, duc de Saxe-Zeitz; l'autre princesse fut mariée à Frédéric-Casimir, duc de Courlande, ensuite à Christian-Ernest, margrave de Brandebourg-Bayreuth, et, en troisièmes noces, à Ernest-Louis, duc de Saxe-Meiningen. Les fils étaient Philippe-Guillaume qui eut pour apanage la seigneurie de Schwedt-sur-l'Oder et fonda une ligne particulière

[1] ERMAN. Nous avons parlé (vol. XXVII, p. 11) du mérite de cette princesse comme poète religieux.

de la maison ; Albert-Frédéric qui laissa de la postérité; Charles-Philippe, grand-prieur à Sonnenberg, et Christian-Louis. Le margrave Charles-Philippe ayant épousé en Italie la comtesse de Salmor, jeune veuve d'une grande famille, l'électeur Frédéric III, son frère, obtint du duc de Savoie la permission de faire arrêter le margrave et de faire placer son épouse dans un couvent. Le margrave se défendit, fut blessé au bras, et mourut le cinquième jour, 23 juillet 1695.

La reine Dorothée désirait procurer à ses fils des établissemens au détriment du fils aîné du premier lit. Ce projet, qui ne put rester un secret pour le prince électoral, causa de la zizanie dans la famille. Le grand électeur irrité contre son fils, disposa par testament des provinces acquises par la paix de Westphalie en faveur de ses fils puînés, ne laissant à l'aîné que ce qui formait proprement l'électorat. Le prince électoral quitta alors nuitamment Berlin avec le baron de Dankelmann, son conseiller, et se rendit à Cassel.

Agrandissemens et embellissemens de Berlin.

Ajoutons encore quelques mots sur les embellissemens que Berlin et ses environs doivent à ce prince.

En 1646, le jardin du château (*Lustgarten*) fut arrangé par le jardinier Michel Hanf : dans la forme et l'étendue qu'il reçut alors, ce jardin pouvait être regardé comme une merveille. En 1650, l'architecte Memmhardt fut chargé de la reconstruction du château, mais ce travail souffrit des interruptions et n'avança pas. Depuis 1658 l'ancien mur de la ville et les remparts qui se trouvaient en quelques endroits furent remplacés par une fortification régulière par laquelle

le Friederichswerder avec privilège de ville fut réuni à Cologne-sur-la-Sprée, comme le fut plus tard le nouveau quartier de Cologne. L'électrice Dorothée fonda le quartier qui d'après elle fut nommé *Dorothéenstadt;* les réfugiés français peuplèrent cet arrondissement qui fut embelli par des allées de peupliers ayant 800 pas de longueur. Le prince Jean-Maurice de Nassau, gouverneur de Clèves, en fit le plan, et l'électrice planta le premier arbre.

Par le Fossé-de-Frédéric-Guillaume qui fut achevé en 1668 sous la direction du colonel Philippe de Chiese, et qui établit la communication entre la Sprée et l'Oder, Berlin gagna beaucoup et devint un point intermédiaire pour la navigation entre les villes de l'Oder et de l'Elbe.

Frédéric-Guillaume acquit, en 1685, comme legs de Charles, électeur Palatin, un cabinet de médailles qui, sous la direction de Laurent Beger, devint très-célèbre. Il fut aussi le fondateur de la Bibliothèque royale qui fut rendue publique en 1661.

En 1659, le premier libraire s'établit à Berlin; il s'appelait Robert Völcker.

En 1660, l'électeur bâtit le château de Potsdam où il passa les dernières années de sa vie et où il termina sa carrière.

SECTION III.

Règne de Frédéric III, électeur de Brandebourg, ou Frédéric Ier, roi de Prusse, 1688—1713.

Portrait de Frédéric III.

Frédéric III avait trente-un ans lorsque le 29 avril 1688, il succéda dans tous les états de son père Frédéric-Guillaume, formant alors une surface de 2042 milles carrés géographiques, ayant une population d'un million et demi d'âmes. Le baron de Pöllnitz fait de ce prince le portrait suivant : « Il était, dit-il, petit et contrefait, ce qui venait de ce que sa nourrice le portant dans ses bras, le laissa tomber en arrière. Son tempérament en fut affaibli, et, cela joint au chagrin qu'il eut dans sa première jeunesse, lui fit contracter un fonds d'ennui et d'inquiétude que rien ne pouvait dissiper. Il était plus savant que bel esprit, parlait bien plusieurs langues, particulièrement la latine, possédait l'histoire et se piquait aussi d'être théologien et orateur. Son caractère se ressentait de la complexion de son corps. Il était inconstant, soupçonneux, et sujet à la colère; par le ménagement de ces trois passions, ses favoris conduisaient son esprit où ils voulaient, et quelquefois beaucoup au-delà. Il était magnifique jusqu'à la prodigalité, aimant le faste, subissant sans peine le sort commun de presque tous les princes, de ne point connaître les douceurs de la vie privée, et fort attaché aux extérieurs de la souveraineté; maître difficile, aimant cependant qu'on

fît fortune à son service, d'un accès peu facile, mais écoutant avec bonté les plaintes des malheureux lorsqu'ils parvenaient jusqu'à lui ; zélé Protestant, ayant à cœur de réunir les Réformés et les Luthériens, pour s'opposer d'autant mieux aux Catholiques, qu'il haïssait, sans toutefois les opprimer : religieux observateur de sa parole; pensant avant que de promettre, mais tenant ce qu'il avait promis, ce qui lui avait gagné la confiance de tous les princes de l'Empire, lesquels, persuadés de son attachement au corps germanique, le prenaient pour l'arbitre de leurs différens ; mais ce qui lui était bien plus glorieux encore, était qu'il régnait sur le cœur de ses sujets. ».

Le testament du grand électeur qui avait disposé de plusieurs provinces en faveur de ses fils puînés ne fut pas exécuté; Frédéric s'arrangea avec ses frères, leur accorda des pensions, des charges et des terres, et conclut avec eux un *statut de famille*, le 3 mars 1692. Ainsi la loi fondamentale de 1473 fut maintenue [1]. Il parvint au gouvernement au moment où l'empire germanique et une grande partie de l'Europe se préparaient à résister à la France dont les actions démontraient qu'elle allait attaquer l'Allemagne. L'électeur était intimement persuadé que le système politique de l'Europe risquait d'être bouleversé par l'ambition de Louis XIV : il avait hautement désapprouvé la politique de son père qui, dans les dernières années de sa vie, était devenue toute pacifique. Sa haine pour la France avait été entretenue et stimulée

Son système politique.

[1] Voy. vol. XIV, p. 205.

par le parti autrichien qui l'avait persuadé que Louis XIV avait eu part à un complot qui voulait l'exclure de la succession. Ainsi ses passions étaient d'accord avec la saine politique pour le porter à inspirer aux autres puissances le sentiment dont il était animé. Faire naître des ennemis à la France, c'était servir la cause de l'Allemagne, celle de la religion protestante; car Louis XIV était en même temps l'adversaire de l'une et de l'autre. Tel est le système de politique suivi par Frédéric III. Le 12 octobre 1688, ce prince, l'électeur de Saxe, le duc de Brunswick et le landgrave de Hesse-Cassel, réunis à Magdebourg, conclurent une alliance pour leur sûreté. Ils convinrent de réunir entre Giessen, Marbourg et Wetzlar une armée de 21,000 hommes, savoir 10,000 Saxons, 7,400 Hanovriens, 2,000 Hessois et seulement 1,500 Brandebourgeois, parce que l'électeur avait une armée complète sur le Bas-Rhin. On se proposait principalement la défense de Cologne, Coblence, de la Franconie et de la Souabe. Les Hollandais furent invités à fournir 20,000 hommes pour le même but.

Alliance de Magdebourg, 1688.

L'électeur conclut ensuite dans le plus grand secret une alliance avec Guillaume III, prince d'Orange, et lui fournit 6,000 hommes pour son expédition d'Angleterre : les États-généraux les prirent à leur service et en payèrent la solde. L'électeur céda aussi le maréchal de Schomberg au prince d'Orange.

Guerre de France, 1689.

Dans son zèle patriotique, Frédéric III, comme électeur de Brandebourg et comme duc de Prusse,

déclara, le 13 avril 1689, la guerre à Louis XIV, défendit toute importation de marchandises françaises dans ses états et l'exportation de chevaux, ordonna d'arrêter les Français et de séquestrer leurs biens. Qu'on se rappelle les barbaries que les soldats français commettaient à cette époque dans le Palatinat, non par indiscipline, mais par ordre de leur cour, et on y trouvera des motifs pour excuser ce que le manifeste de l'électeur ordonnait d'irrégulier.

Campagne de 1689.

L'électeur commença la guerre sur le Bas-Rhin avec une armée de 31,000 hommes de troupes bien exercées. Sous sa direction personnelle, le général Schöning prit, en 1689, Rheinbergen, Kayserswerth et Bonn qui étaient occupées par des garnisons françaises. On a remarqué que l'électeur qu'on a souvent accusé d'avoir été, dans son luxe, l'imitateur de Louis XIV, ne le fut pas au moins en faisant la guerre. On vit régner dans ses camps la plus grande simplicité et une discipline sévère.

Campagnes suivantes.

Nous ne répéterons pas ici l'histoire de la guerre qui eut lieu depuis 1690 dans les Pays-Bas; nous dirons seulement que 20,000 Prussiens se trouvaient à la grande armée des alliés et prirent part à toutes les affaires de cette guerre.

Alliance de Lennik, 1690.

Le 6 septembre 1690, l'électeur conclut au camp de Lennik avec le marquis de Castagnaga, gouverneur-général des Pays-Bas espagnols, agissant au nom du roi d'Espagne, une convention aux conditions suivantes: Tant que durera cette guerre, l'électeur ne fera ni paix, ni trève, ni traité de neutralité

avec la France, mais concourra et agira en deçà du Rhin et de la Moselle de concert avec l'Espagne, l'Angleterre et les États-généraux. Il maintiendra son armée sur le pied de 20,000 hommes qui ne pourront prendre quartier dans les provinces de Gueldre et Limbourg, réservées pour les troupes espagnoles. Ces troupes se réuniront, si on le demande, aux troupes espagnoles et hollandaises, pour la défense des Pays-Bas. Les trois puissances paieront à l'électeur un subside annuel de 40,000 patacons ou 100,000 florins d'Hollande par mois. L'électeur jouira de la contribution de guerre du duché de Luxembourg et du comté de Chimay, ainsi que de celles qu'on pourra tirer à l'avenir des Trois-Évêchés et de la Lorraine. Moyennant cela l'électeur n'aura aucune autre prétention à former à l'occasion de la présente guerre et n'aura aucune autre part aux contributions.

Alliance de Londres de 1690.

L'électeur demandait aussi des subsides en Angleterre; mais Guillaume III lui déclara que le moment n'était pas encore venu où il pouvait lui en accorder : on se contenta donc de conclure, en 1690, une alliance par laquelle celle de 1661 fut renouvelée. On se promit réciproquement, en cas que l'une des parties fût attaquée, un secours de 6,000 hommes : le roi promit en sus à l'électeur huit vaisseaux de guerre.

Alliance de Berlin avec l'empereur, 1690.

Le 24 décembre de la même année, par un traité signé à Berlin, l'électeur promit à l'empereur 6,000 hommes pour la guerre contre les Turcs pendant six mois, à dater du 1er avril 1691, pour lesquels, après la campagne, l'empereur paierait 150,000 rthlr.

Accession à la grande alliance, 1691.

Enfin, le 3 mai 1691, l'électeur accéda formellement à la grande alliance du 12 mai 1689, et s'engagea à faire la guerre à la France avec toutes ses forces se trouvant sur le Rhin et la Moselle.

Campagne d'Hongrie, depuis 1691.

Le corps qui marcha en Hongrie était commandé par le lieutenant-général Barfuss; il se réunit, le 19 juillet 1691, près de Valcamarc, à l'armée impériale commandée par le margrave Louis de Bade, et eut part à la victoire de Salenkemen. Un autre corps de 6,000 Brandebourgeois commandés par Brandt servit en 1693 et dans les années suivantes.

Paix de Ryswick, 1697.

La paix de Ryswick mit fin, en 1697, à la guerre malheureuse contre la France. Comme l'électeur y avait pris part directement, un traité particulier aurait dû être signé avec lui, mais les ministres de France n'avaient pas de pouvoir pour cela. On prit donc le parti d'*inclure* l'électeur dans chacune des trois paix que la France conclut avec l'Angleterre, les Provinces-Unies et l'Empire.

Pour ne pas être dans le cas de revenir plusieurs fois sur cette guerre, nous avons passé sous silence plusieurs événemens du règne de Frédéric III arrivés dans l'intervalle.

Affaire des réfugiés français.

Le grand électeur avait recommandé à son successeur de protéger les réfugiés français. Frédéric III avait trop de zèle pour la religion réformée pour ne pas obéir à cet ordre, mais son premier ministre, Éberhard de Dankelmann, ayant sous les yeux l'exemple de Colbert, lui conseilla de diriger cet acte de conscience vers les intérêts de son pays. L'électeur stimula

par des avances et des récompenses les Français d'établir des manufactures. Pour améliorer la fabrication des draps, il se procura en France, non sans beaucoup de difficultés, des métiers et des outils dont on surveillait l'exportation, et les distribua à des ouvriers habiles. En 1689, l'électeur fonda le collège français. Par une ordonnance du 19 juin 1690, il établit le tribunal supérieur français pour servir de deuxième instance aux réfugiés. Enfin un édit du 13 mai 1700 accorda à tous les réfugiés pour religion, soit français, soit autres, le droit de cité dans toute la monarchie.

Un des premiers objets du gouvernement de Frédéric III fut l'agrandissement et l'embellissement de sa résidence. Avec l'année 1689, on commença, principalement sous la direction de l'architecte de Nehring, la construction de la Friederichstadt, partie la plus régulière de Berlin. L'électeur fournissait gratis à ceux qui voulaient bâtir, le bois, la chaux, les tuiles et les briques [1], et payait 15 pour cent des autres frais. Les constructions avancèrent si rapidement qu'en 1695, à la mort de Nehring, il y avait déjà 300 maisons.

Cet architecte commença, en 1690, la construction du Pont-Long, très-beau monument [2]. Le 28 mai 1695, l'électeur posa la première pierre du ma-

[1] A défaut de pierres, tant moellons que de taille, Berlin, comme la plupart des villes de l'Allemagne septentrionale, est construit en briques, et les façades des maisons sont badigeonées à l'imitation de pierres; les toits sont couverts de tuiles, faute d'ardoises.

[2] Quoique le nom qu'on lui a donné ne lui convienne plus.

gnifique arsenal, dont la construction fut dirigée par André Schlüter, le plus grand architecte et sculpteur que Berlin ait possédé avant le dix-neuvième siècle. Les masques de guerriers mourans qu'on voit sur les fenêtres de la cour de l'arsenal, ont été modelés par Schlüter; ils sont reconnus pour des chefs-d'œuvre; mais l'ouvrage qui a immortalisé le nom de cet artiste est la statue équestre du grand électeur, un des plus beaux monumens des arts modernes qu'on trouve en Europe [1]. Jean Jacobi l'a fondue en 1700, et elle fut placée sur le Pont-Long.

Le 11 juillet 1694, Frédéric III assista à l'inauguration de l'université de Halle, qu'il avait fondée sur le modèle de celle de Kiel, par un diplôme du 20 juin 1692, confirmé par un privilége de l'empereur du 19 octobre 1693. Depuis le règne du dernier administrateur de Magdebourg, il s'était fixé à Halle des maîtres d'exercice dont, sous le grand électeur, il était né une espèce d'académie militaire. En 1693 un homme, qui fait époque dans l'histoire de la civilisation de l'Allemagne, s'établit à Halle, où le suivit une partie de l'auditoire qu'il avait eu à Leipzig, et cette circonstance devint la cause immédiate de la fondation de l'université. Cet homme était Christian Thomas, plus connu sous le nom de Thomasius, quoiqu'il ne s'en soit pas servi sur le titre de ses ouvrages allemands. Ce savant, né à Leipzig en 1655, fut non-seulement, après Grotius et Pufendorff, le premier jurisconsulte qui donna à la science du droit le costume de la philo-

Fondation de l'université de Halle, 1694.

[1] Quoique le cheval soit un peu trop court.

sophie; mais les Protestans d'Allemagne le regardent aussi comme celui qui a achevé la réformation religieuse du seizième siècle, en renversant l'empire des préjugés populaires que Luther avait laissé subsister. En effet Thomasius prêcha, en matière de morale et de droit de la nature, différentes doctrines dont plusieurs ont été généralement approuvées par les penseurs du dix-huitième siècle, tandis que quelques-unes sont devenues entre les mains d'une classe de philosophes de ce siècle, la base de systèmes dangereux. Ainsi nous ne pouvons l'absoudre du reproche d'avoir remplacé, quoique dans des intentions pures, des préjugés populaires par des erreurs politiques. D'après lui, l'inceste, la polygamie, le concubinage, le suicide ne sont condamnés que par la loi humaine. Il soutenait que le Décalogue ne renfermait pas toute la morale, et que cependant tout ce qu'il ordonne tient à la morale; il enseignait la légitimité de l'esclavage, mais niait celle de la peine de mort, ainsi que l'origine divine de la puissance royale; il enlevait au for théologique la faculté de discuter toutes ces questions problématiques. Il rejeta toute possibilité de sortilége, et devint le bienfaiteur de l'humanité par la force avec laquelle il s'opposa à toute procédure contre les sorcières, dont tous les tribunaux d'Allemagne retentissaient [1].

Thomasius fut le premier qui se servit de la langue allemande dans ses cours académiques et en écrivant sur des matières philosophiques. Il s'appuya pour cela

[1] Nous avons observé, vol. XXVII, p. 10, que soixante ans avant Thomasius, le Jésuite Spée s'éleva publiquement contre ces procès.

de l'exemple des Français. Il devint ainsi le restaurateur de la langue allemande, dont Luther avait été le créateur. Il fut aussi le premier de sa nation qui publia en langue vulgaire un ouvrage périodique destiné à faire connaître les nouveautés littéraires par des extraits et des critiques [1]. C'était ouvrir un vaste champ à la littérature. Thomasius devint en Allemagne le père de la critique, si utile quand l'impartialité, l'érudition et le bon goût y président. Il serait injuste de vouloir le rendre responsable de l'abus qui en est résulté; il ne pouvait pas prévoir que, plus d'un siècle après lui, le droit de juger les productions littéraires deviendrait ou l'arme de l'esprit de parti et de cotterie, ou l'apanage de la jeunesse et de l'ignorance qui se cache sous l'anonyme, et que la légion des journaux dont la lecture demande la vie d'un homme, remplacerait les bibliothèques, comme les connaissances superficielles qu'on y puise tiennent lieu d'études sérieuses.

Mais revenons à Thomasius, qui doit nous conduire à l'université de Halle. L'esprit ironique qui règne

[1] Le plus ancien journal littéraire en Europe est le *Journal des savans*, qu'une société d'hommes de lettres français commença à publier en 1665; à son imitation, des savans de Leipzig rédigèrent, depuis 1682, les *Acta eruditorum*. En 1684, Bayle commença à donner ses *Nouvelles de la république des lettres*; et, depuis 1686, le Clerc et la Croze écrivirent la *Bibliothèque universelle*. Le journal de Thomasius portait pendant quelque temps le titre de *Freymüthige, lustige und ernsthafte, jedoch Vernunft-und Gesetzmässige Gedanken oder Monathsgespräche über allerhand, fürnehmlichy aber neue Bücher.*

dans son journal causa une vive rumeur. Jamais on n'avait connu une franchise comme celle que s'arrogeait cet écrivain. Quoique beaucoup de personnes se crussent l'objet de sa satire, elle n'attaquait pourtant le plus souvent que la méthode usitée alors dans l'enseignement, la décadence des sciences en Allemagne, la barbarie de la philosophie et les dissensions ridicules qui régnaient parmi les Protestans. Les deux années du journal de Thomasius sont un monument de la littérature allemande, et ont fait faire de grands progrès à la philosophie. La hardiesse et les imprudences de l'auteur lui attirèrent des persécutions littéraires auxquelles il tint tête; mais enfin, en 1690, il s'éleva contre lui un orage auquel il crut devoir céder. Il était arrivé, le 25 juin 1689, un grand scandale dans l'Église luthérienne : un prince de la maison de Saxe, Maurice-Guillaume, administrateur de Naumbourg-Zeitz, épousa une princesse réformée, une des filles du grand électeur de Brandebourg. Un docteur en théologie luthérienne écrivit alors un ouvrage, où, sans nommer les personnes, il peignit le danger de ces sortes d'unions. A cet écrit Thomasius en opposa un autre dans lequel il attaqua l'intolérance des théologiens protestans. Aussitôt l'électeur de Saxe suspendit ses lectures à Leipzig, défendit l'impression de ses ouvrages, et ordonna de l'arrêter et de lui faire son procès.

Thomasius trouva moyen d'éviter son arrestation; il se rendit à Berlin, et obtint la permission de donner des cours à Halle, avec un titre et des appointe-

mens. Sa réputation y attira beaucoup de monde. Frédéric III ayant, en passant par Halle, trouvé 300 étudians en cette ville, résolut d'y ériger une université : ce projet fut exécuté en 1692. Outre Thomasius, on y appela Auguste-Hermann Frank qui par la suite se rendit si célèbre par la fondation de l'Orphanotrophée.

En 1692, l'électeur avait appelé à Berlin Augustin Terwesten, peintre hollandais, fort estimé, et en 1694, Schlüter, dont il a déjà été question. Ces artistes et quelques autres formèrent entre eux une réunion qui donna à Frédéric III l'idée de fonder une académie des arts, comme Paris et Rome en possédaient. Cependant les circonstances en retardèrent l'exécution. Le diplôme de fondation ne fut signé que le 20 mars 1699, et, le 11 juillet de la même année, l'inauguration eut lieu au premier étage des écuries électorales, que Nehring avait arrangé pour cela, en 1695. Fondation de l'Académie des arts.

En 1694, l'électeur remplit l'engagement que, comme prince électoral, il avait pris, à l'égard du cercle de Schwibus, vis-à-vis la cour de Vienne. Quelques-uns de ses ministres lui ayant représenté qu'il pouvait se dispenser de tenir une promesse qu'on lui avait arrachée par fraude : Je tiendrai ma parole, répondit-il ; mais je laisse à ma postérité le soin de revendiquer leur patrimoine en Silésie ; car je ne puis pas porter préjudice à leur droit. La tradition eut lieu le 10 juin 1695, et l'empereur, pour dédommager l'électeur des pertes que son père avait éprouvées en défendant l'Empire, lui conféra la succession éven- Restitution du cercle de Schwibus, 1695 Acquisition de la succession éventuelle d'Ostfrise.

tuelle dans la principauté d'Ostfrise, à défaut des mâles de la famille d'Edzard, et les seigneuries de Limbourg en Souabe et Speckfeld en Franconie, à l'extinction de la maison des Échansons (*Schenk*) qui en étaient en possession.

Pacte de confraternité héréditaire avec Hohenzollern, 1695.

Frédéric-Guillaume le Grand avait repris le nom de Hohenzollern, qui est véritablement celui de sa maison, mais que les électeurs de Brandebourg avaient négligé. Frédéric III conclut, le 26 novembre 1695, au nom de toutes les branches de sa ligne, avec la ligne cadette de la maison ou les princes de Hohenzollern, un pacte de confraternité héréditaire, en vertu duquel la ligne de Brandebourg succédera dans les terres de Hohenzollern, et celle de Hohenzollern dans les terres du bourgraviat de Nuremberg, si les descendans mâles de l'une ou de l'autre maison venaient à s'éteindre.

Affaire d'Elbing.

Près de quarante ans s'étaient écoulés depuis qu'il avait été convenu que la ville d'Elbing serait remise à l'électeur de Brandebourg, à titre de nantissement pour les sommes qu'il avait à prétendre[1]. Las d'attendre plus long-temps l'exécution des traités, Frédéric III résolut enfin d'employer la force. Une tentative de surprendre la ville ayant manqué, il fit marcher des troupes qui forcèrent les bourgeois à capituler, le 17 novembre 1698. Cette action fut décriée comme une violence extrême, et les magnats polonais voulaient la venger dans le sang ; mais comme Frédéric III déclara qu'il se désaisirait d'Elbing aussitôt qu'on lui paierait la somme due, et qu'Auguste II

[1] Voy. p. 19 et 26 de ce vol.

avait d'autres projets dont il ne voulait pas compromettre le succès par une guerre avec l'électeur, on termina cette affaire par un traité qui fut signé à Varsovie, le 12 décembre 1699, aux conditions suivantes :

L'union perpétuelle est confirmée et renouvelée, conformément à la convention de Wélau. *Art.* 1. Traité de Varsovie de 1699.

L'électeur rendra, le 1er février 1700, la ville d'Elbing, et ses prétentions sur cette ville sont annulées. *Art.* 2.

Les troupes de l'électeur y laisseront l'artillerie qui appartient à la ville. *Art.* 3.

La somme de 300,000 rthlr. sera payée à l'électeur trois mois après la diète prochaine; en attendant, on lui remettra, pour sûreté de cette somme, plusieurs joyaux de la couronne. *Art.* 4.

Si la somme de 300,000 rthlr. n'était pas acquittée dans le temps convenu, l'électeur sera autorisé à prendre possession du territoire *patronymique* de la ville d'Elbing, sans pouvoir y élever de fortification. Il jouira de ce territoire et restera dépositaire des joyaux jusqu'au paiement parfait de ladite somme. *Art.* 5.

Des commissaires examineront si l'établissement des bacs sur la Vistule est contraire aux droits de la république. *Art.* 6.

Le roi renonce à ses prétentions dérivant du chef du duc de Croy. *Art.* 7.

Toutes les autres prétentions sont réciproquement abolies. *Art.* 8.

En conséquence de ce traité, l'électeur évacua, le 1[er] février 1700, la ville d'Elbing, et reçut les joyaux convenus; mais les 300,000 rthlr. n'ayant pas été payés, il prit, en 1703, possession du territoire de la ville d'Elbing, que les rois ses successeurs ont conservé.

Élévation de la Prusse à la dignité royale.

Depuis son avénement à l'électorat, Frédéric III, qui aimait le faste et la représentation, avait formé le désir de porter la couronne royale sur sa tête. Quand il vit le duc de Brunswick-Lunebourg élevé à la dignité électorale, son cousin, le prince d'Orange, assis sur le trône d'Angleterre, et l'électeur de Saxe appelé à celui de Pologne, la jalousie le dévora, et il conçut la résolution de se placer sur un trône, à leur exemple. Le fidèle Danckelmann tâcha de l'en détourner, en lui représentant les difficultés qu'il y aurait à vaincre pour faire réussir ce projet, le peu d'utilité qu'on devait s'en promettre, et la pesanteur du fardeau dont on se chargeait par une dignité onéreuse à soutenir, et qui ne rapportait que de vains honneurs. La disgrace de Danckelmann date de ce jour; sa place fut prise par un jeune courtisan sans mérite, mais qui « possédait l'art de la cour, qui est celui de l'assiduité, de la flatterie, en un mot de la bassesse [1]; » ce fut le baron de Kolpe, depuis comte de Wartemberg. Déclaré premier ministre et mis à la tête du département des affaires étrangères, il aplanit les difficultés qui s'opposaient aux vues de l'électeur.

[1] Les passages qui sont entre guillemets sont de Frédéric II.

« Frédéric III, dit son auguste petit-fils, qui n'est pas toujours un juge bienveillant de son aïeul, n'était flatté que par les dehors de la royauté, par le faste de la représentation et par un certain travers de l'amour-propre, qui se plaît à faire sentir aux autres leur infériorité. Ce qui fut dans son origine l'ouvrage de la vanité, se trouva par la suite un chef-d'œuvre de politique : la royauté tira la maison de Brandebourg de ce joug de servitude où la maison d'Autriche tenait alors tous les princes d'Allemagne. C'était une amorce que Frédéric III jetait à toute sa postérité, et par laquelle il semblait lui dire : Je vous ai acquis un titre, rendez-vous-en dignes; j'ai jeté les fondemens de votre grandeur, c'est à vous d'achever l'ouvrage. » On sait que tout le conseil de Frédéric III le dissuada de ce projet; les votes de tous les ministres se trouvent aux archives de Berlin, avec un mémoire dans lequel l'électeur réfute leur raisonnement avec calme et modestie, mais d'une manière lumineuse, qui prouve que ce prince, jugé trop sévèrement, même par son petit-fils, connaissait parfaitement la situation politique de l'Europe et les intérêts de sa propre maison.

Décidé à prendre la dignité royale, Frédéric III ne pouvait balancer long-temps sur le choix du pays auquel il en attacherait le titre. Celui de roi des Vandales dont il fut question un instant, pouvait déplaire à Stockholm; le duché souverain de Prusse était la seule possession de l'électeur pour laquelle il pouvait prendre tel titre qu'il voudrait, sans avoir besoin du

consentement de qui que ce soit. Comme néanmoins, d'après le principe admis par le droit public européen, il dépend de chaque souverain de donner ou de refuser à un autre un nouveau titre qu'il a pris, l'électeur voulut, avant tout, s'assurer de la reconnaissance de sa nouvelle dignité par les autres puissances. La plus nécessaire de toutes était celle de l'empereur, tant à cause de l'espèce de subordination dans laquelle l'électeur se trouvait devant le chef de l'Empire pour ses possessions en Allemagne, que peut-être par un reste de ce préjugé qui regardait l'empereur romain comme la source de toute dignité séculière en Europe. Léopold Ier, qui avait plus d'une fois témoigné sa répugnance à voir s'élever sur la Baltique un nouveau royaume vendé, n'accéda pas sans difficulté au vœu de Frédéric III, ni sans stipuler des avantages pour sa maison [1]. Il fut conclu, le 16 novembre 1700, à

[1] On lit dans plusieurs ouvrages historiques que le faux déchiffrement d'une dépêche et l'intervention du confesseur de l'empereur ou de l'ordre des Jésuites en général, procurèrent à l'électeur le consentement de Léopold I; mais les auteurs varient en rapportant, d'après des ouï-dire, les circonstances du déchiffrement qui produisit cette révolution dans le cabinet de Vienne. Feu Fréd. Nicolaï nous les a fait connaître, d'après les papiers déposés aux archives de Berlin (Voy. *Neue Berliner Monathschrifft*, 1799, vol. II, p. 322). M. de Bartholdi, ministre de l'électeur à Vienne, désespérant du succès de la négociation dont il était chargé, annonça qu'il ne voyait plus d'autre moyen qu'une lettre autographe de l'électeur à l'empereur. Le chiffre signifiant Léopold I était 110; l'écrivain de la dépêche se trompa ou écrivit peu clairement, de manière qu'à Berlin, on lut 116. Ce chiffre désignait le P. Wolf,

Vienne, un traité par lequel l'empereur reconnut la dignité royale de Frédéric III; on renouvela l'alliance de 1686 dans toutes ses clauses, sans exception. Frédéric III promit, pour lui et ses successeurs, qu'à chaque élection d'un roi des Romains, la voix de Brandebourg serait donnée à l'archiduc premier né. On appelle ce traité *le traité de la couronne*. Traité de la couronne, 1700.

L'électeur prit le titre de roi par un manifeste du 16 décembre 1700. Il s'intitula, non roi *de* Prusse, mais roi *en* Prusse, par égard pour la république de Pologne, souveraine d'une partie de la Prusse. Assis sur un trône qu'on avait dressé dans une salle du château de Königsberg, le 18 janvier 1701, il prit la couronne et la mit sur sa tête, puis s'étant rendu à l'appartement de la reine, il la couronna également. On se rendit après cela à l'église où le roi et la reine furent sacrés par deux évêques que Frédéric avait créés pour cela [1], l'un réformé (Ursinus qui changea Couronnement, 1701.

Jésuite, qui avait été aumônier de la légation impériale à Berlin, mais n'était pas confesseur de l'empereur. Cet ecclésiastique, flatté de l'honneur que lui fit l'électeur de lui écrire, fut en effet celui qui vainquit la répugnance de Léopold I, et comme sans doute il employa pour cela l'influence de son ordre, et qu'au moins il n'agit pas sans la permission de ses chefs, on a pu dire avec quelque raison que la reconnaissance impériale du titre du roi de Prusse a été l'ouvrage de la Société de Jésus. Au surplus, un mémoire d'un autre Jésuite, le P. Vota, confesseur du roi de Pologne, qui se trouve aussi aux archives de Berlin, et dont parle Frédéric II, prouve l'intérêt que ces pères prenaient à l'élévation de la Prusse.

1. Nous observons pour les étrangers que le mot d'évêque chez les Protestans (excepté les Anglicans), n'est qu'un simple titre qu'il

son nom en Bär), l'autre luthérien, le docteur Sanden : ils officièrent dans le costume d'évêques anglicans. Toute la cérémonie se fit avec une magnificence digne du plus grand monarque. La veille, le 17 janvier, le roi avait fondé l'ordre de l'Aigle-noire ayant la devise vraiment royale : *Suum cuique*; il en nomma dix-huit chevaliers, y compris les princes de la famille royale. Depuis ce moment la cour de Frédéric I[er] (c'est ainsi qu'on le nomme comme roi) prit une face nouvelle. Déjà elle avait été la plus brillante de toutes les cours électorales, mais depuis 1701 elle alla de pair avec ce qu'il y avait de plus magnifique en Europe. Tous les historiens et voyageurs du temps parlent avec étonnement du faste qui y régnait, des fêtes auxquelles les mariages, les baptêmes et autres événemens de famille donnèrent lieu, de la pompe extraordinaire des convois funèbres.

Fondation de l'ordre de l'Aigle noire.

Protestation du souverain pontife.

Il s'éleva des protestations contre la dignité royale de Prusse. Le pape Clément XI, par une allocution prononcée, le 18 avril 1705, dans un consistoire secret, annonça aux cardinaux que Frédéric, margrave de Brandebourg, s'était, d'une manière profane et peut-être inouie parmi les Chrétiens, au détriment de l'autorité de l'Église de Dieu et des droits du vénérable ordre militaire Teutonique, arrogé publiquement le titre et les honneurs d'un roi de Prusse, et qu'ainsi il s'était imprudemment placé parmi ceux

dépend sans doute des princes d'accorder; mais que la qualité d'évêque ne donne, *par elle-même*, aucune juridiction ecclésiastique, et n'est qu'un titre d'honneur.

que la parole de Dieu réprouve en disant : « Ils ont régné, mais non par moi ; ils sont devenus princes, mais je ne les ai pas reconnus. » Le pape remarqua que cette action était aussi offensante pour le siège apostolique que contraire aux lois de l'Église qui voulaient qu'un prince hérétique fût plutôt privé de ses anciens honneurs que d'en acquérir de nouveaux. Il annonça que pour satisfaire au devoir de sa place, il avait, dans des brefs adressés aux princes catholiques, condamné ce fait audacieux et irréligieux, et exhorté les princes à ne pas permettre que l'honneur que le margrave s'était arrogé fût approuvé et que la sacrée dignité royale qui devait être un appui et un ornement de la vraie religion fût prostituée à un prince hérétique.

Dans un discours postérieur, Clément XI se plaignit de ce que l'empereur eût consenti à ce que Frédéric prît un titre qu'il n'appartenait qu'au Saint-Siège d'accorder ; il dit que la religion catholique n'avait pas de plus grand ennemi que le margrave de Brandebourg, possesseur illégitime de la Prusse, que ses ancêtres avaient usurpée sur l'ordre Teutonique. Les successeurs de Clément XI n'ont reconnu la royauté prussienne que depuis 1786.

Outre le pape, le grand maître de l'ordre Teutonique protesta contre la royauté prussienne ; c'était Jean-Pierre-Louis, comte Palatin du Rhin.

En 1708, le roi, à l'occasion de son mariage avec une princesse de Mecklembourg-Schwérin, renouvela sa confraternité héréditaire avec les deux branches de

la maison de Mecklembourg, dont il prit les armes et le titre, après avoir signé, le 8 mai, des réversales qui réservèrent à la ligne de Strélitz son droit de succéder à celle de Schwérin.

Accession à la grande alliance de 1701.

Le 30 décembre 1701, le roi de Prusse accéda à la grande alliance qui s'était formée contre la France; nous avons fait voir dans l'histoire de la guerre pour la succession d'Espagne quelle part active les troupes prussiennes eurent aux événemens de cette guerre, principalement aux batailles de Hochstedt, Ramillies et Malplaquet, et à la délivrance de Turin.

Guillaume III, roi d'Angleterre, étant mort le 18 mars 1702, Frédéric Ier prétendit recueillir sa succession en vertu des droits dont nous avons parlé [1]. Il prit le titre de prince souverain d'Orange qu'il plaça immédiatement après celui d'électeur. Il occupa aussi les comtés de Mörs et de Lingen, situés en Westphalie, le comté de Mörs comme fief de Clèves, dévolu au seigneur direct, et celui de Lingen, comme compris dans le fidéicommis d'Orange. En 1707 l'empereur éleva Mörs au rang d'une principauté d'Empire.

Acquisition de Mörs et de Lingen.

Traités d'amitié avec la Suède.

Charles XII, roi de Suède, était depuis 1698 l'allié de Frédéric, alors électeur de Brandebourg. Le 23 juin 1698, cette alliance fut renouvelée; elle le fut encore une fois à la Haye, le 29 juillet 1703. On s'y accorda sur les conditions suivantes:

Les deux souverains se garantissent réciproquement leurs états, et n'accorderont aucun secours direct ni

[1] Voy. vol. XXIX, p. 312.

indirect aux ennemis l'un de l'autre, ni aucun passage de troupes par leurs territoires. *Art.* 3 *et* 4.

Le roi de Suède reconnaît la dignité royale de Prusse, à condition que si le nouveau roi faisait aux autres potentats quelques concessions par rapport aux honneurs et au cérémonial, il les accordera aussi au roi de Suède. Celui-ci emploiera ses bons offices pour que la dignité royale de Prusse, déjà reconnue par le roi et les principaux magnats de Pologne, le soit aussi par tout le corps de la république. *Art.* 5.

Les deux parties contractantes s'intéresseront en faveur du prince Jacques Sobieski, afin de lui obtenir non-seulement une indemnité pour les pertes et dommages qu'il a éprouvés pendant la guerre, mais aussi le paiement des sommes d'argent qui lui sont dues. *Art.* 6.

Les transactions de 1698 et 1699, relatives aux limites de la Nouvelle-Marche et de la Poméranie, sont confirmées. *Art.* 7.

Le roi de Suède emploiera ses bons offices auprès des États-généraux et des rois de France et d'Espagne pour que les droits du roi de Prusse à la succession d'Orange soient reconnus. *Art.* 9.

L'alliance durera dix années et sera tenue secrète. *Art.* 10.

Par des articles secrets il fut convenu ce qui suit:

On observera religieusement ce qui a été convenu par l'*art.* 1 *séparé* de l'alliance de 1696, à l'égard de la défense de la religion évangélique contre les trames des adhérens de la papauté; on s'efforcera nommé-

ment pour que l'église évangélique du royaume de Pologne et du grand-duché de Lithuanie soit rétablie dans la jouissance de ses anciens droits. Si l'un ou l'autre monarque se décidait par la suite à secourir l'empereur contre ses ennemis, ils auront soin de stipuler des conditions en faveur des sujets de l'empereur attachés à la religion évangélique. *Art.* 1.

Si la république polonaise prenait part à la guerre que le roi de Pologne avait suscitée à la Suède, le roi de Prusse ne regardera nullement cette guerre comme *casus fœderis* quant à l'alliance subsistant entre lui et la république, et ne lui donnera que les secours qu'en vertu du traité de Wélau, il lui doit dans le cas où elle serait attaquée. Si, au contraire, le roi de Prusse éprouvait des hostilités à cause de la présente alliance, le roi de Suède les regardera comme le *casus fœderis* entre les deux monarques. *Art.* 2.

Les deux parties s'opposeront à ce qu'on n'établisse de nouveaux péages sur l'Elbe. *Art.* 3.

L'*art.* 4 renouvelle ce qui avait été convenu par l'article séparé de l'alliance de 1696, relativement à la garantie de la convention d'Altona en faveur du duc de Holstein.

Alliance d'Alt-Ranstadt du 16 août 1707.

L'alliance de la Haye, conclue pour dix ans, fut rendue perpétuelle par le traité d'Alt-Ranstadt, du 16 août 1707.

L'*art.* 5 détermine les secours mutuels à 5,000 fantassins, 1,000 cavaliers et 1,000 dragons.

Les intérêts du protestantisme sont un des principaux objets de ce traité; les deux parties contractan-

tes travailleront à faire cesser les vexations que les Luthériens et les Calvinistes éprouvent en Hongrie, en Pologne, dans le Palatinat du Rhin et en Silésie. Si le roi de Prusse, dans la vue d'être utile aux Protestans de ces pays, jugeait convenable d'user de représailles et de traiter ses sujets catholiques de la même manière que les Protestans sont traités ailleurs, le roi de Suède promet qu'en tant que cette mesure aura été concertée avec lui, et qu'elle ne tendra pas moins à l'avantage des Luthériens qu'à celui des Réformés, il fera cause commune avec le roi de Prusse; et s'il arrivait que celui-ci fût, par cette raison, attaqué ou offensé par une puissance catholique quelconque, le roi de Suède regardera une telle offense comme le *casus fœderis*. Les deux rois promettent de réunir leurs efforts, lors de la pacification avec la France, pour que la clause du quatrième article de la paix de Ryswick soit annulée. *Art.* 7.

Pour empêcher les dissensions religieuses entre les sujets évangéliques et réformés des deux monarques, ils enjoindront à leurs prédicateurs d'user de modération dans leurs controverses, et de s'abstenir de toutes les injures et calomnies. *Art.* 8.

Les deux parties veilleront avec un soin particulier à ce que la paix de Westphalie ne soit pas violée. *Art.* 9.

La reine d'Angleterre et l'électeur de Brunswick-Lunebourg seront invités à accéder à ce traité. *Art.* 11.

Par un article séparé, une difficulté qui s'était éle-

vée entre les deux rois comme ducs de Brêmen et de Magdebourg, au sujet du directoire du cercle de la Basse-Saxe que l'art. 10 de la paix de Westphalie leur attribue, fut arrangée.

Entrevue des trois rois, 1709.

Le désastreux hiver de 1709 fut accompagné du fléau de la peste, qui affligea particulièrement le royaume de Prusse. Il y périt, dit Pöllnitz, près de deux cent mille âmes par la négligence des ministres, et particulièrement du comte de Witgenstein, que le roi avait chargé de pourvoir aux besoins du royaume. Le roi sut le mal, lorsqu'il n'était presque plus temps d'y remédier. Il ne laissa pas d'y envoyer encore tous les secours imaginables, pour empêcher qu'il ne se communiquât aux autres provinces. On fit des lignes sur les confins de la Poméranie et de la Pologne, et on bâtit des lazarets aux portes des villes, où ceux qui venaient des lieux suspects étaient obligés de subir la quarantaine. La tristesse que les malheurs publics occasionaient, fut dissipée par l'arrivée de Frédéric IV, roi de Danemark, et d'Auguste, roi de Pologne. Le premier de ces princes revenait de voir les curiosités de l'Italie; il avait passé par Dresde, et était convenu avec le roi de Pologne de rendre visite au roi de Prusse. Les deux rois, pour prévenir toute dispute de préséance lorsqu'ils seraient arrivés sur les terres de Brandebourg, tirèrent au sort lequel des deux passerait ce jour-là le premier, et convinrent de s'en tenir là dans la suite.

On remarqua que ces trois monarques portaient le nom de Frédéric, qu'ils étaient des trois religions

établies dans l'Empire, que chacun d'eux n'avait qu'un seul fils, et qu'ils signèrent un traité d'alliance et d'amitié le jour même que le tzar Pierre-le-Grand gagna sur Charles XII la célèbre bataille de Pultawa. C'est le traité du 7 juillet 1709 par lequel Frédéric promit à ses nouveaux alliés toute assistance compatible avec la neutralité qu'il était résolu d'observer envers Charles XII.

Traité de Marienwerder, 1709.

Quoique le 28 octobre 1709, à Marienwerder, où il eut une entrevue avec le tzar Pierre Ier, il conclut une alliance défensive avec ce monarque, il persista cependant dans son système de neutralité à l'égard de Charles XII. Lorsqu'en 1710, la Poméranie et le nord de l'Allemagne menacèrent de devenir le théâtre de la guerre entre la Suède et les alliés du Nord, Frédéric s'efforça d'empêcher ce malheur, en concluant avec l'empereur, les puissances maritimes, plusieurs électeurs et princes d'Empire un traité de neutralité armée. Frédéric Ier ne vécut pas assez longtemps pour voir la fin de ces événemens et le rétablissement de la paix du Nord.

Nous allons parler de quelques acquisitions que Frédéric Ier fit au milieu de la paix.

Acquisition des avoueries de Quedlinbourg et Nordhausen.

1°. Nous avons raconté [1] comment Ernest et Albert, les fondateurs des deux lignes de la maison de Saxe, s'emparèrent, en 1477, de l'avouerie ou vidamie de Quedlinbourg. Il en était résulté un procès entre la maison et l'évêché de Halberstadt à qui cette avouerie, originairement conférée aux ducs de Saxe

[1] Voy. vol. XIV, p. 167.

de la maison Ascanienne, ensuite à celle de Reinstein, avait été cédée dans le quatorzième siècle. Ce procès durait encore, lorsque la paix de Westphalie abandonna l'évêché de Halberstadt à la maison de Brandebourg. En 1697, l'électeur de Saxe vendit à Frédéric III tous ses droits sur Quedlinbourg et ses dépendances pour 300,000 rthlr., et en même temps pour 40,000 la préfecture de Nordhausen, ou la juridiction criminelle dans la ville impériale de ce nom.

Acquisition d'Orange et de Neufchâtel, 1707.

2°. En 1707, le roi obtint, comme héritier de la maison d'Orange, les principautés d'Orange et de Neufchâtel, de la manière qui a été racontée [1].

Acquisition de Tecklenbourg, 1707.

3°. Les comtes de Tecklenbourg, une des plus anciennes maisons d'Allemagne, qui faisait remonter son origine jusqu'à un certain Cobbo, mort en 876, s'éteignit en 1557. Jusqu'en 1548, elle posséda aussi le comté de Lingen, et nous avons raconté [2] comment elle le perdit. A la mort de Conrad, dernier comte de Tecklenbourg, ce comté, qui a environ 20,000 habitans, et la seigneurie de Rheda, furent apportés par Anne, fille de Conrad, à son époux Erwin, comte de Bentheim et Steinfurt, ligne des anciens comtes d'Hollande. Mais cette succession fut réclamée, au moins en partie, par une autre Anne, sœur du dernier comte, laquelle avait épousé un comte de Solms-Braunfels. Le procès qui en résulta ne fut jugé que le 13 décembre 1686 : la maison de Solms-Braunfels fut remise en possession de trois huitièmes du comté de Tecklenbourg et de la seigneurie de

[1] Voy. XXIX, p. 313. [2] Voy. vol. XIX, p. 70.

Rheda, et la maison de Bentheim condamnée à la restitution des fruits perçus. Par arrangement de 1699, Solms obtint le château et trois quarts du comté de Tecklenbourg, avec trois quarts du château et de la seigneurie de Rheda. L'affaire paraissait ainsi terminée; mais quelques années après, la maison de Bentheim renouvela le procès, ce qui engagea le comte de Solms-Braunfels de vendre, en 1707, au roi sa part pour 300,000 rthlr. Par un arrangement postérieur entre la Prusse et Bentheim, la première eut la totalité de Tecklenbourg, et abandonna sa part de Rheda.

Fondation de la société des sciences, 1710.

Le 3 juin 1710, Frédéric Ier fonda, sur le plan que lui avait donné Leibnitz, la société royale des sciences de Berlin, divisée en quatre classes, savoir 1°. physique, médecine et chimie; 2°. mathématiques, astronomie, mécanique; 3°. langue allemande et histoire du pays; 4°. littérature, principalement orientale. Elle fut inaugurée le 19 janvier 1711, et on lui assigna le produit de la vente des almanacs dont elle a encore aujourd'hui le privilège exclusif. Leibnitz en fut le premier président. Parmi les savans qui ont illustré le berceau de l'académie, nous nommerons, outre Leibnitz, Laurent Beger, Charles Ancillon, Mathurin Veyssiere de la Croze, Iablonski, Frisch; et depuis 1705, Ludolph Küster, l'éditeur de Suidas et d'Aristophanes, dont l'arrogance déplut bientôt à Berlin. L'historien du grand électeur et de Charles X, Samuel baron de Pufendorff, aurait sans doute été un des ornemens de l'académie, s'il n'était mort quel-

ques années auparavant. Les Marches doivent à l'académie et principalement à Frisch, l'introduction des mûriers blancs et l'éducation des vers à soie. En 1700, l'académie publia sous le titre de *Miscellanea Berolinensia* un volume de Mémoires qui lui avaient été présentés.

Construction du château de Berlin.

Depuis 1699 Schlüter fut chargé de rebâtir le château de Berlin et de le décorer dans l'intérieur. Le plan que cet architecte conçut devait mettre en harmonie toutes les masses informes dont se compose ce vaste bâtiment et produire un ensemble noble et magnifique. Il exécuta entre autres les deux portails principaux; alors une intrigue à laquelle il fournit des armes par une faute très-excusable qu'il avait commise, le fit éloigner, et son rival, le colonel Eosander de Göthe, qui le remplaça, gâta son plan.

Impôt sur les perruques.

Une imposition dont Frédéric frappa, en 1698, un article de luxe, sera rappelé ici à cause de sa singularité. Elle eut pour objet les perruques, qui, à cette époque, étaient d'un usage si général que depuis les ministres jusqu'aux laquais et aux garçons de métiers, personne ne pouvait se dispenser d'en affubler sa tête. Le minimum de l'impôt était un demi-écu; il augmentait non en proportion de l'ampleur de la perruque, mais d'après le rang de celui qui la portait. Comme la perception de cet impôt était très-difficile, on lui donna, en 1701, une autre forme. On le fit payer dès-lors par le fabricant ou le débitant. Pour une perruque fabriquée dans le pays, le gouvernement prenait six pour cent de la valeur, et vingt-

cinq pour cent de celles qui venaient du dehors. Les unes et les autres étaient marquées d'un timbre. Cet arrangement fit place, en 1702, à un autre d'après lequel les porteurs de perruques furent distribués en cinq classes soumises à un impôt gradué d'un demi-écu à deux écus et demi.

Frédéric Ier fut marié trois fois. Il avait vingt-deux ans lorsqu'en 1679, étant encore prince électoral, il épousa Élisabeth-Henriette, fille de Guillaume VI, landgrave de Hesse-Cassel, qui en avait dix-sept. Cette princesse mourut de la petite-vérole, en 1683, laissant une seule fille, qui épousa, en 1700, Frédéric, prince héréditaire de Cassel, son cousin-germain, qui fut par la suite roi de Suède; elle mourut en 1705. Famille de Frédéric I. Élisabeth-Henriette, première épouse.

Après un veuvage de dix mois, le prince électoral se remaria à Sophie-Charlotte d'Hanovre. Le souvenir de cette princesse qui, dit son auguste petit-fils, amena en Prusse l'esprit de la société, la vraie politesse et l'amour des sciences et des arts, est si cher à la nation que nous croyons devoir entrer dans quelques détails sur sa personne, extraits en partie des Mémoires que M. Erman a publiés sur ce sujet intéressant. Sophie-Charlotte, deuxième épouse.

Née le $\frac{20}{30}$ octobre 1668, Sophie-Charlotte était fille d'Ernest-Auguste, premier électeur d'Hanovre, et de cette Sophie, fille de Frédéric V, électeur Palatin, par laquelle le droit à la couronne d'Angleterre est parvenu à la maison de Brunswick. Agée de douze ans, elle fit avec sa mère un séjour de deux ans à Paris. L'auteur des Mémoires de Brandebourg dit qu'on la destinait pour le trône de France; que Louis XIV fut

touché de sa beauté ; mais que des raisons de politique firent échouer son mariage avec le duc de Bourgogne. Cette phrase renferme une erreur qui sans doute a échappé à la mémoire du grand roi ; le duc de Bourgogne n'était pas né lorsque la princesse d'Hanovre vint à Paris ; il se pourrait que Louis XIV eût destiné la princesse au dauphin, son fils, qui était son aîné de sept ans, et, dans ce cas, il serait probable que l'âge trop tendre de la princesse d'Hanovre eût engagé le roi à renoncer à une union qu'il aurait fallu retarder de plusieurs années.

Le séjour de la jeune princesse dans la cour la plus brillante et la plus spirituelle de l'Europe développa dans son âme des goûts et des talens que sa première éducation avait déjà cultivés. Elle y acquit une parfaite connaissance de la langue française et de cette littérature classique pour laquelle elle a toujours montré une si grande et si juste prédilection. Elle apprit à aimer les beaux-arts dans un voyage qu'elle fit avec sa mère en Italie.

Le mariage de Frédéric avec Sophie-Charlotte fut célébré le $\frac{28 \text{ septembre}}{8 \text{ octobre}}$ 1684, au château de Herrenhausen. Il porta dans la maison de Brandebourg, dont tous les princes descendent de ces deux conjoints, le droit de succéder au trône d'Angleterre après l'extinction, sans doute fort éloignée, de la maison de Brunswick-Lunebourg. Sophie-Charlotte, par ses talens et son éducation, était bien propre à montrer au milieu des décorations dont Frédéric aimait à s'entourer et de l'étiquette dont il était jaloux, un ton de

noblesse, une politesse et une dignité qui étaient encore choses étrangères à Berlin. Un discernement exquis, un esprit orné des plus belles connaissances, la plus grande finesse de goût et de sentiment, soutenu de tout l'éclat de la jeunesse, des grâces et de la beauté ne pouvaient que lui assurer cet ascendant que donne en tout genre une supériorité décidée.

La princesse électorale réunissait toutes les qualités qui pouvaient ramener la concorde et la paix dans une cour divisée comme était celle de son beau-père. Elle savait se préserver de la manie des intrigues, l'apanage des esprits médiocres. Elle inspira beaucoup d'estime au grand électeur et plus d'une fois elle remplit le rôle de médiatrice entre le père et le fils.

Électrice et reine, Sophie-Charlotte rassemblait autour d'elle les plaisirs et les divertissemens; les opéra italiens, les comédies françaises, les bals, les jeux et les promenades alternaient à sa cour qu'en été elle tenait à Lietzenbourg; mais rien n'était plus agréable à cette princesse que la société d'hommes de lettres. Elle aimait surtout celle des Français qui trouvaient toujours chez elle une bienveillance particulière. Elle recevait avec plaisir les étrangers instruits qu'elle interrogeait sur tout ce que leurs pays renfermaient de curieux. Elle possédait une qualité que n'ont pas souvent les femmes qu'on appelle *savantes*; elle aimait la société des dames spirituelles; et une autre qui est rare à son sexe : belle femme elle-même, elle aimait à s'entourer de belles femmes.

« On a vu peu de princesses plus dignes du trône, dit

le baron de Pöllnitz. La grandeur n'eut que de faibles attraits pour elle; son cœur égalait sa naissance, son génie était des plus élevés. Elle avait toutes les vertus de son sexe, sans en avoir les défauts. Elle eût été la plus heureuse princesse de son temps, si elle eût pu gagner sur son esprit de donner au roi des marques de sensibilité, et de sortir de cette froideur indifférente dont elle s'était fait une habitude; ce qui avait enfin rebuté le roi au point qu'il ne la voyait presque plus qu'en public. Aussi différaient-ils de façon de vivre : il arrivait souvent qu'au sortir du souper de la reine on passait au lever du roi, chez lequel il faisait jour dès quatre heures du matin. »

Sophie-Charlotte avait connu à Hanovre le célèbre Leibnitz, le réformateur de la philosophie chez les Protestans, ainsi que le créateur de la critique historique, et pendant toute sa vie elle entretint avec lui un commerce épistolaire qui ne fut interrompu que par les séjours qu'il faisait à Berlin. Elle avait eu recours à sa philosophie pour se raffermir dans la croyance des vérités qui nous sont révélées par le Nouveau-Testament, que la lecture des écrits de Bayle avait ébranlée en elle; les entretiens qu'elle eut avec le président de la société des sciences de Berlin, devinrent l'origine du plus célèbre ouvrage de celui-ci, de sa Théodicée, qui ne parut que quelques années après la mort de la reine [1]. Lorsqu'en 1701 ou 1702, ce fanatique ignorant, Toland, l'ennemi de Dieu et

[1] Cette origine est prouvée par une lettre de Leibnitz à l'abbé Bignon du 1 mars 1708.

des rois, vint à Berlin, Sophie-Charlotte qui n'avait pas Leibnitz près d'elle, s'entoura des lumières de la Croze, de Jacques Lenfant, et surtout de l'historien du manichéisme, Isaac Beausobre, que Frédéric II appelle « homme d'honneur et de probité, grand génie, d'un esprit fin et délicat... » Il ne fut pas difficile à un tel homme de détruire les sophismes de Toland.

Nous avons nommé le château de Lietzenbourg, comme le lieu où Sophie-Charlotte passait ordinairement ses étés : Frédéric l'avait fait bâtir pour elle par Schlüter, près du village de Lietzen, à une lieue de Berlin. Après la mort de Sophie-Charlotte, le château et le village furent nommés Charlottenbourg. Pourquoi le voyageur, en entrant dans le jardin de Charlottenbourg, est-il saisi d'un respect qu'il n'éprouve pas dans d'autres établissemens de ce genre qu'il visite dans le Nord, ni surtout dans ces colifichets nommés jardins anglais? C'est qu'il sent l'influence de l'homme de génie qui a tracé ces allées, André le Nôtre [1]. Un sentiment religieux s'y unit au respect, depuis que ce jardin vraiment royal est devenu le sanctuaire où repose une autre reine qui, comme Sophie-Charlotte, a fait les délices de son siècle, mais qui lui est bien préférable parce qu'elle a été le modèle des épouses et des mères.

Quoique l'esprit de la première reine de Prusse fût principalement porté sur la philosophie, elle n'était indifférente à aucune branche de la littérature. Elle aimait et protégeait le poète allemand qui, pénétré

[1] Le Nôtre envoya Siméon Godeau pour exécuter son plan.

comme elle, d'admiration pour la littérature française, fraya le chemin à cette révolution que le goût de ses compatriotes éprouva dans le dix-huitième siècle; Frédéric-Rodolphe-Louis baron de Canitz, conseiller d'état, poète satirique dans le genre de Boileau, homme d'honneur et écrivain correct [1]. Parmi les savans réfugiés qui se trouvaient à la cour de Sophie-Charlotte, nous ne devons pas passer un historien qui anciennement a joui d'une certaine célébrité: c'est son lecteur, Isaac de Larrey, Normand, qui a composé à Berlin les Histoires d'Auguste; d'Éléonore de Poitou; d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande (4 vol. in-fol.), des sept Sages de la Grèce, et la plus faible de ses productions, la Vie de Louis XIV, 3 vol. in-4°.

De tous les arts la musique était celui pour lequel la reine de Prusse avait la plus vive passion. Une des salles placées au-dessus des écuries royales fut arrangée pour y représenter des opéra. On y donna en 1700 les *Feste dell'Imeneo*, dont Attilio Ariosto, maître de chapelle de l'électrice, fit la musique. Elle avait un théâtre particulier à Lietzenbourg, où elle faisait aussi représenter des pièces du théâtre français.

Sophie-Charlotte ne donna à son époux que deux enfans, tous les deux mâles. Le premier mourut au berceau. Le second, né en 1688, succéda à son père sous le nom de Frédéric-Guillaume Ier. A l'âge de quatre ans ce prince fut conduit à Hanovre pour y être élevé sous les yeux de son aïeule, par madame

[1] Voy. vol. XXVII, p. 52.

d'Arlingen ; il n'y resta pas long-temps et nous ne ferions pas mention de ce voyage, s'il n'avait été la cause de l'antipathie que Frédéric-Guillaume conçut pour le prince électoral d'Hanovre, son aîné de cinq ans, antipathie dont nous verrons les effets dans la période suivante de cette histoire. De retour à Berlin, ce prince rentra sous la direction d'Anne du Val, veuve de Louis du Maz de Montbail, mariée en secondes noces à Pelet de Rocoulles. Le jeune prince, d'un caractère violent et peu docile, conserva une telle reconnaissance pour les soins de madame de Rocoulles, que par la suite il lui confia l'éducation de ses propres enfans. En 1695 le prince électoral eut pour gouverneur Alexandre bourgrave de Dohna, et pour précepteur d'abord M. de Rebeur et ensuite Jean-Frédéric Cramer qui tous les deux étaient peu propres à cette fonction. La mauvaise éducation qu'on donna au prince électoral, les passions qu'il manifesta et les goûts qu'il prit, empoisonnèrent la vie de Sophie-Charlotte.

Au commencement de l'année 1705, Sophie-Charlotte alla à Hanovre pour voir sa mère, veuve depuis 1698. A peine arrivée dans cette ville elle fut attaquée d'une péripneumonie dont elle mourut au bout de peu de jours, le 1er février, âgée de trente-six ans et quelques mois. On lit dans les Mémoires pour servir à l'histoire de Brandebourg, que lorsqu'elle se trouva sur son lit de mort on voulut introduire un ministre réformé dans son appartement, et qu'elle lui dit : Laissez-moi mourir sans disputer.

Cette anecdote est démentie par le récit de la Bergerie, qui était ce pasteur français d'Hanovre; il rapporte qu'elle lui fit dire qu'elle savait bien tout ce qu'on pouvait lui dire en pareille occasion, et qu'elle espérait être bien avec son Dieu. L'écrivain royal ajoute : « Une dame d'honneur qu'elle aimait beaucoup fondait en larmes : ne me plaignez pas, reprit-elle, car je vais satisfaire à présent ma curiosité sur les principes des choses que Leibnitz n'a jamais pu m'expliquer, sur l'espace, sur l'infini, sur l'être et sur le néant; et je prépare au roi mon époux le spectacle d'une pompe funèbre où il aura une nouvelle occasion de déployer sa magnificence. » Ces derniers mots paraissent plutôt la réflexion d'un étranger que celle d'une reine mourante.

Sophie-Louise, troisième épouse.

Frédéric Ier fut tellement saisi de la nouvelle de la mort de la reine qu'il tomba en faiblesse et qu'on fut obligé de le saigner. Il ordonna que le corps fût transporté à Berlin et lui fit faire de magnifiques obsèques. Le 28 novembre 1709 il se maria pour la troisième fois à Sophie-Louise, fille de Frédéric duc de Mecklembourg-Schwérin, princesse âgée de vingt-quatre ans. Ce mariage tourna très-malheureusement. La reine gouvernée par une demoiselle de Grävenitz qui avait été sa fille d'honneur, donna dans le piétisme et dans une dévotion mystique; son amour pour son époux devint une passion effrénée qui dégénéra en une vraie démence. On cacha son état au roi qu'on l'empêcha de voir ; mais un jour elle échappa aux dames qui la gardaient à vue, traversa rapidement une galerie qui communiquait à l'appartement de Frédéric, mit en

pièces une porte de glace et se jeta furieuse sur le roi qui était incommodé et dormait dans un fauteuil. En ouvrant les yeux, il se vit entre les bras d'une femme tout habillée de blanc, ayant les cheveux épars et les mains tout en sang, parce qu'elle s'était blessée en brisant la porte. Il fut saisi d'une frayeur mortelle, et se persuada qu'il avait vu la *dame blanche*, spectre qu'une vieille tradition fait apparaître dans le château de Berlin peu de temps avant la mort de quelque prince ou princesse de la maison de Brandebourg. Il prit sur-le-champ la fièvre dont il mourut au bout de six semaines, le 25 février 1713, âgé de cinquante-six ans, après avoir reçu mille preuves de l'attachement que le peuple lui portait.

Mort de Frédéric I.

Jugement de ce prince.

Nous avons donné au commencement de cette section le portrait que le baron de Pöllnitz a tracé du premier roi de Prusse. Il faut bien y joindre celui dont son petit-fils est l'auteur. « Il était petit et contrefait; avec un air de fierté il avait une physionomie commune : son ame était comme les miroirs qui réfléchissent tous les objets qui se présentent, flexible à toutes les impressions qu'on lui donnait; ceux qui avaient gagné un certain ascendant sur lui, savaient animer ou calmer son esprit, emporté par caprice, doux par nonchalance. Il confondait les choses vaines avec la véritable grandeur, plus attaché à l'éclat qui éblouit qu'à l'utile qui n'est que solide. Il sacrifia 30,000 hommes de ses sujets dans les différentes guerres de l'empereur et des alliés, afin de se procurer la royauté, et il ne désirait cette dignité avec tant d'em-

pressement qu'afin de contenter son goût pour le cérémonial, et de justifier par des prétextes spécieux ses fastueuses dissipations. »

« Il était magnifique et généreux, mais à quel prix n'acheta-t-il pas le plaisir de contenter ses passions ! Il trafiquait du sang de ses peuples avec les Anglais et les Hollandais, comme ces Tartares vagabonds qui vendent leurs troupeaux aux bouchers de la Podolie pour les égorger. Lorsqu'il vint en Hollande pour recueillir la succession du roi Guillaume, il fut sur le point de retirer ses troupes de Flandre; on lui remit un gros brillant de cette succession, et les 15,000 hommes se firent tuer au service des alliés. »

« Les préjugés du vulgaire semblent favoriser la magnificence des princes; mais autre est la libéralité d'un particulier, et autre est celle d'un souverain. Un prince est le premier serviteur et le premier magistrat de l'état; il lui doit compte de l'usage qu'il fait des impôts; il les lève, afin de pouvoir défendre l'état par le moyen des troupes qu'il entretient, afin de soutenir la dignité dont il est revêtu, de récompenser les services et le mérite, d'établir en quelque sorte un équilibre entre les riches et les pauvres, de soulager les malheureux en tout genre et de toute espèce; afin de mettre de la magnificence en tout ce qui intéresse le corps de l'état en général. Si le souverain a l'esprit éclairé et le cœur droit, il dirigera toutes ses dépenses à l'utilité du public et au plus grand avantage de ses peuples. »

« La magnificence qu'aimait Frédéric Ier n'était pas de ce genre; c'était plutôt la dissipation d'un prince

vain et prodigue; sa cour était une des plus superbes de l'Europe, ses ambassades étaient aussi magnifiques que celles des Portugais; il foulait les pauvres afin d'engraisser les riches; ses favoris recevaient de fortes pensions, tandis que ses peuples étaient dans la misère; ses bâtimens étaient somptueux, ses fêtes superbes; ses écuries et ses offices tenaient plutôt du faste asiatique que de la dignité européenne. »

« Ses libéralités paraissaient plutôt l'effet du hasard que celui d'un choix judicieux; ses domestiques faisaient leur fortune, lorsqu'ils avaient souffert des premières saillies de son emportement : il donna un fief de quarante mille écus à un chasseur qui lui fit tirer un cerf de haute ramure. La bizarrerie de sa dépense ne frappe jamais plus vivement, que lorsqu'on en compare la totalité avec celle de ses revenus, et qu'on ne fait de toute sa vie qu'un seul tableau : on est alors étonné de voir des parties d'un corps gigantesque à côté de membres desséchés qui périssent. Ce prince voulut engager ses domaines de la principauté de Halberstadt aux Hollandais, afin d'acheter le fameux Pitt, brillant dont Louis XV fit l'acquisition du temps de la régence; et il vendait vingt mille hommes aux alliés, pour avoir le nom d'en entretenir 30,000. »

« Sa cour était comme une grande rivière qui absorbe l'eau de tous les petits ruisseaux; ses favoris regorgeaient de ses libéralités, et ses profusions coûtaient chaque jour des sommes immenses; tandis que la Prusse et la Lithuanie étaient abandonnées à la famine et à la contagion, sans que ce monarque géné-

reux daignât les secourir. Un prince avare est pour ses peuples comme un médecin qui laisse étouffer un malade dans son sang, le prodigue est comme celui qui le tue à force de le saigner. »

« Frédéric Ier n'eut jamais d'inclinations constantes, soit qu'il se repentit de son mauvais choix, soit qu'il n'eût point d'indulgence pour les faiblesses humaines. Depuis le baron de Danckelmann jusqu'au comte de Wartemberg, ses favoris eurent tous une fin malheureuse. »

« Son esprit faible et superstitieux avait un attachement singulier pour le calvinisme, auquel il aurait voulu ramener toutes les autres religions. Il est à croire qu'il aurait été persécuteur, si les prêtres se fussent avisés de joindre des cérémonies aux persécutions. Il composa un livre de prières, que pour son honneur on n'imprima pas. »

« Si Frédéric Ier est digne de louange, c'est pour avoir toujours conservé ses états en paix, tandis que ceux de ses voisins étaient ravagés par la guerre; pour avoir eu le cœur naturellement bon; et, si l'on veut, pour n'avoir pas donné atteinte à la vertu conjugale; enfin il était grand dans les petites choses, et petit dans les grandes, et son malheur a voulu qu'il fût placé dans l'histoire entre un père et un fils dont les talens supérieurs le font éclipser. »

On est frappé de l'injustice de ce jugement prononcé par un petit-fils; il n'a pas été partagé par les contemporains, et la postérité ne l'a pas confirmé. Il n'avait pas l'esprit rétréci, le monarque qui sut si

adroitement vaincre toutes les difficultés qui s'opposaient à son vœu de ceindre une couronne royale ; le prince qui, depuis le commencement de son règne jusqu'à la fin, a si bien jugé la politique européenne et le système qui convenait à sa monarchie, et qui l'a suivi avec une persévérance imperturbable. Ce n'était pas vendre le sang de ses sujets aux Anglais et aux Hollandais, que de faire combattre ses troupes à la place que leur assignaient l'intérêt de l'Europe et celui de la monarchie prussienne, et de se mettre en état de faire pour une cause sacrée des efforts supérieurs à ses forces, moyennant les subsides qu'il acceptait d'alliés qui avaient plus d'argent que de soldats. On se tromperait fort au reste, si on regardait Frédéric Ier comme un prince ignorant. Il avait reçu une éducation même littéraire et peut-être trop savante, par les deux hommes qui avaient dirigé sa jeunesse, Otton baron de Schwérin, et Éberhard de Danckelmann. Le grand électeur, son père, l'avait instruit dans l'art militaire. Les regrets que sa mort a laissés à ses sujets prouvent que c'était un bon prince.

Paix d'Utrecht; acquisition de Gueldre; succession d'Orange.

Cinquante jours après la mort de Frédéric Ier, le 11 avril 1713, la paix fut signée à Utrecht entre la Prusse et la France. Voici, par manière de récapitulation, ce que la première obtint par ce traité :

1°. Cession de la Haute-Gueldre en pleine souveraineté ;

2°. Du pays de Kessel et du bailliage de Krieckenberg ;

3°. Reconnaissance de seigneur souverain de la principauté de Neufchâtel et Valengin ;

4°. Autorisation de joindre le titre de principauté d'Orange à la Haute-Gueldre ;

5°. Reconnaissance du titre de roi de Prusse.

En revanche, le roi de Prusse céda à la France la principauté d'Orange, en conservant le titre de prince d'Orange et de baron d'Arlay. La baronnie d'Arlay, dans la Franche-Comté, appartenait, comme Orange, à la maison de Châlons, et avait été confisquée par la France. Nous en parlons ici uniquement pour expliquer un titre que les rois de Prusse ont porté jusqu'en 1817. Il fut omis dans le nouveau protocole que le roi publia cette année.

En parlant de la paix d'Utrecht, nous avons anticipé sur le règne de *Frédéric-Guillaume Ier*, second roi de Prusse, qui appartient à notre huitième période. Nous avions été obligé de faire de même dans l'histoire de la guerre du Nord.

CHAPITRE XVIII.

Histoire de Russie sous le gouvernement de la maison de Romanoff, jusqu'en 1724[1].

SECTION I.

Depuis 1619 *jusqu'en* 1682.

Mikhaïl Fedrowitsch, premier tzar de la maison de Romanoff, régnait en Russie depuis 1613, en paix avec la Suède depuis le traité de Stolbova de 1617, et avec la Pologne depuis la trève de Divilina de 1619, dont la durée était limitée au 3 janvier 1633. Le 16 juin 1623, des ambassadeurs du tzar conclurent à Londres un traité d'alliance avec Jacques Ier. Le commerce avantageux que les Anglais faisaient en Russie engagea le cardinal de Richelieu à faire une tentative pour procurer aux Français une part à ce commerce. Il envoya à Moscou Louis des Hayes, seigneur de Courmemin, qui conclut, le 12 novembre 1629, un traité d'amitié et de commerce avec la Russie : c'est probablement le premier traité qui ait été conclu entre ces deux puissances. Le tzar accorda aux négocians français l'exercice libre, mais privé, de leur religion.

Mikhaïl Fedrowitsch, 1613-1645.

Premier traité d'amitié avec la France, 1629.

La guerre avec la Pologne recommença à l'expira-

Paix de Wiasma, 1634.

[1] Suite du vol. XXI, p. 361.

tion de la trève de Divilina. Elle fut promptement terminée, le 15 juin 1634, par la paix de Wiasma ou de Polianowa. La Russie renonça définitivement à Smolensk, à Tchernigow et à la Sévérie [1].

Mikhaïl, prince pacifique et bienveillant, travailla à faire fleurir le commerce dans ses états. Il envoya la première ambassade en Chine; mais elle ne réussit pas parce que les Russes refusèrent de se soumettre au cérémonial de ce pays. D'accord avec Frédéric III, duc de Holstein-Gottorp, il entra, en 1618 et 1622, en négociation avec la Perse pour ouvrir au commerce de soierie une nouvelle route par la Russie et la mer Baltique [2].

Mikhaïl continua à s'occuper de la soumission de la Sibérie. Iennisensk fut bâti en 1620; Iakoutsk en 1630; en 1639, les Russes parvinrent jusqu'à la mer du Kamtschatka.

Il paraît que Mikhaïl Fedrowitsch accorda à son père, le patriarche Philaret [3], une certaine part au gouvernement, car le prélat est nommé dans quelques ordonnances avec le tzar, et, dans toutes les audiences qui furent données aux ambassadeurs étrangers, Philaret était présent, assis à la droite du souverain. Philaret mourut en 1633.

Parmi les lois rendues par Mikhaïl, nous remarquons celle de 1634 défendant sous des peines afflictives l'usage du tabac qui cependant postérieurement fut permis aux étrangers. En 1643, ce prince fonda à

[1] Voy. vol. XXXIII, p. 282. [2] Voy. *ibid.*, p. 244.

[3] Voy. vol. XXI, p. 343.

Moscou une école grecque-latine dirigée par Arsenius, Grec savant.

En 1642, le tzar envoya une ambassade brillante à Copenhague pour proposer le mariage de Waldemar-Christian, fils naturel de Christian IV, avec la tzarewna Irena Mikhaïlowna. On accorda au futur gendre du tzar et à toute sa suite le libre exercice de leur religion; à titre d'apanage transmissible à sa descendance, il devait avoir Sousdal et Iaroslawl. Iréna aurait une dot de 300,000 roubles. Mikhaïl ratifia les articles du contrat de mariage en y faisant attacher son sceau; car avant Pierre il n'était pas usité que les tzars signassent les documens. Le comte Waldemar se rendit, en 1644, à Moscou et fut bien reçu; cependant, par des raisons inconnues, le mariage n'eut pas lieu et Waldemar voulut quitter secrétement la Russie; il fut arrêté et tenu dans une espèce de captivité jusqu'à la mort du tzar, qui arriva le 12 juillet 1645. Mikhaïl avait atteint l'âge de quarante-neuf ans.

Alexis Mikhaïlowitsch lui succéda à l'âge de quinze ans. Comme sa mère suivit promptement le tzar au tombeau, l'éducation du jeune souverain et la direction des affaires se trouvèrent, d'après la disposition du défunt tzar, entre les mains de Boris Iwanowitsch Morosoff, oncle maternel d'Alexis, ministre entendu, mais dur et avide, qui s'associa deux hommes du même caractère, Ilia (Élie) Danilowitsch Miloslaffski dont le tzar venait d'épouser la fille aînée [1], et Lewonti Stepanowitsch Plessoff. Ce triumvirat s'attira la

Alexis Mikhaïlowitsch, 1645-1676.

[1] Morosoff était l'époux de la cadette.

Émeutes de Moscou, Nowgorod et Pskoff.

haine du peuple; en 1648, il y eut à Moscou une révolte : Plessoff fut massacré; la populace pilla plusieurs maisons, et aurait mis Morosoff en pièces, si le tzar lui-même n'avait intercédé pour son beau-frère. Les larmes du jeune prince touchèrent les mutins qui embrassèrent ses pieds et rentrèrent dans l'ordre. Le ministre devenu plus circonspect resta à la tête du gouvernement jusqu'à sa mort en 1661. Il laissa d'immenses richesses qu'il légua au trésor.

C'est peut-être l'impunité des rebelles de Moscou qui fut cause des tumultes qui eurent lieu bientôt après à Pskoff et à Nowgorod. Le gouvernement suédois s'étant plaint qu'en violation de la paix de Stolbowa on avait reçu en Russie des paysans fugitifs de la Carélie, de l'Ingrie et de la Livonie, le tzar averti que l'armée suédoise d'Allemagne allait revenir, envoya, en 1649, Boris Iwanowitsch Pouschkin à Stockholm pour arranger ce différend. Il fut convenu qu'en compensation de l'excédant en sujets que la Russie avait obtenu par suite des émigrations, le tzar paierait 150,000 roubles et fournirait pour 40,000 roubles de blé. Un négociant de Pskoff qui fut chargé d'acheter ce blé, profita de cette commission pour exercer toutes sortes de vexations et pour accaparer tous les grains. Le mécontentement que causa son avidité éclata en une révolte formelle, lorsque le peuple entendit dire qu'un descendant des anciens tzars qui se trouvait en Pologne allait venir détrôner l'usurpateur. L'esprit de rébellion pénétra aussi à Nowgorod où les Cosaques réunis aux bourgeois, maltraitèrent et pil-

lèrent les négocians allemands que la prévention avait rendus un objet d'exécration en les accusant d'être les complices de Morosoff. Il fallut que le tzar fît marcher des troupes pour soumettre les deux villes insurgées.

Si l'on peut s'en rapporter au baron de Mayerberg, qui, quelques années après, fut envoyé par l'empereur Léopold en Russie, le tzar Alexis s'occupa dès-lors du projet de rompre la paix avec la Pologne pour recouvrer les provinces auxquelles son père avait été obligé de renoncer par le traité de Wiasma : il en ajourna l'exécution parce qu'il craignait que l'imposteur dont nous avons annoncé l'apparition, ne réussît à exciter des troubles dans l'intérieur. Ce qu'on rapporte de cet aventurier n'est pas fort clair. Les uns disent qu'il se donna pour un fils du soi-disant tzar Dmitri Iwanowitsch et de Marina; d'après d'autres il prétendait être fils de Wasileï Iwanowitsch Chouiskoï. Cette incertitude vient de lui-même; il se donnait tantôt une origine tantôt une autre. La tradition dit qu'il fut reconnu en Pologne par quelques personnes qui, se baignant avec lui, observèrent qu'il portait une marque sur son épaule. On crut d'abord qu'elle lui avait été imprimée par la justice, mais on reconnut ensuite que les mots qu'on avait eu de la peine à déchiffrer, disaient qu'il était Dmitri, fils de Dmitri et de Marina. Dans les derniers instans de sa vie, sa mère, avant de cacher cet enfant, avait tracé, disait-on, ces mots sur sa peau avec de l'eau forte. Ayant entendu parler de cet individu, Alexis en réclama l'extradition auprès de Jean-Casimir, mais on ne le

Nouveau faux Dmitri.

trouva pas, parce qu'il s'était réfugié auprès des Cosaques. Il alla ensuite à Constantinople où il se fit circoncire et professa l'islamisme; puis à Rome où il embrassa la religion catholique. En 1651, il arriva en Suède avec des lettres de recommandation de Ragoczy, prince de Transilvanie; elles le nommaient Iwan fils de Chouiskoï ou *Johannes Senensis*, comme dit Pufendorf; il inspira tant d'intérêt à Christine et au chancelier Oxenstierna qu'on lui promit des secours, si auparavant il parvenait à se faire reconnaître par une partie de la nation russe. Alexis ayant demandé qu'on lui livrât cet homme qu'il prétendait être un certain Timoska Ankondinoff qui s'était rendu coupable de divers crimes à Moscou, il se sauva. Après avoir erré dans plusieurs villes d'Allemagne (entr'autres à Wittemberg où il se fit Luthérien), il fut arrêté dans le duché de Holstein et transporté à Moscou: reconnu par sa propre mère et par d'autres personnes, il fut mis à mort d'une manière cruelle.

Traité de Péréïaslaw, 1653; soumission des Cosaques.

En 1653, Alexis Mikhaïlowitsch accepta la soumission de Bogdan Khmielnicki, hetman des Cosaques, avec lequel son plénipotentiaire Bouttourlin signa le 16 janvier 1654 à Péréïaslaw une convention portant les conditions suivantes:

1°. Les Cosaques seront exempts de toute juridiction russe, et jugés par leurs propres chefs et d'après leurs lois (c'était ce que l'on appelait le droit de Magdebourg).

2°. Le métropolite de Kieff ne sera pas soumis à la juridiction de l'archevêque de Moscou.

3°. Les Cosaques seront exempts de toute contribution.

4°. Il y aura 60,000 Cosaques enrégimentés, dont chacun recevra une solde annuelle de trois roubles.

5°. Le hetman aura un traitement de 1,000 ducats, et jouira des revenus de la starostie de Tchigirin. Tous les officiers auront une solde proportionnée à leur rang.

6°. Le hetman ne pourra envoyer ni recevoir des ambassadeurs.

7°. Il n'entretiendra aucune communication avec le khan de la Crimée, mais vivra avec lui en bon voisinage.

8°. Les Cosaques choisiront eux-mêmes leurs hetmans qui recevront l'investiture des mains du tzar.

La guerre avec les Polonais, qui fut le résultat nécessaire de cette transaction, tourna à la gloire de la Russie. Interrompue par la trève de Niemetz [1] du 3 octobre 1656, recommencée en 1658, par la défection des Cosaques qui se donnèrent de nouveau à la Pologne, elle fut suspendue pour treize ans, par la trève d'Andrussoff, le 30 janvier 1667, qui abandonna au tzar Smolensk, Tchernigoff et la Séverie [2]. Les Cosaques furent partagés entre les deux empires, de manière que le Dniepr fit la séparation. Ainsi Kieff se trouva dans la partie polonaise; cette ville devait cependant rester entre les mains du tzar jusqu'au 15 avril 1669. Les Cosaques Zaporogues restèrent en commun aux deux états.

[1] Voy. vol. XXXIII, p. 299. [2] Voy. *ibid.* p. 306.

Paix de Kardis, 1661.

Alexis, dont les yeux étaient toujours fixés sur la mer Baltique, que la paix de Stolbowa avait rendue étrangère à la Russie, attaqua, en 1656, les Suédois dans leurs provinces situées sur la côte méridionale de cette mer. Nous avons vu [1] sous quel prétexte. La trève de Wallisaar du 20 décembre, suivie de la paix de Kardis du 1er juillet 1661, termina cette guerre, en laissant tout sur l'ancien pied [2].

Révolte de Stenko Radzin, 1667.

En 1667, la Russie fut le théâtre d'une révolte formidable. Le prince Iourïe Alexiéwitsch Dolgorouki, qui, en 1665, commandait un corps de Cosaques du Don, fit pendre, comme déserteur, un chef du peuple qui avait quitté l'armée sans permission. Pour venger sa mort, Stenko Radzin, son frère, arbora l'étendard de la révolte, organisa sur le Wolga une bande de brigands, s'annonça ensuite comme le libérateur du peuple de l'oppression des nobles, et exerça des actes de violence contre les hommes de cette caste. Il gagna ainsi beaucoup d'adhérens, rassembla finalement une multitude de 200,000 hommes, et s'empara, en 1670, de Zarizin, Simbirsk, Saratoff, et, le 25 juin, d'Astrakhan, où il commit toutes sortes d'horreurs. Il inventa une fable qui lui attira beaucoup d'adhérens : il prétendait qu'Alexis, fils aîné du tzar, qu'on disait mort au commencement de l'année, vivait encore, et s'était, du consentement du père, réfugié auprès de lui, pour échapper aux embûches des boïars qui avaient voulu le tuer ; en conséquence, il annonça le dessein de marcher sur Moscou, pour délivrer le

[1] Voy. vol. XXXIII, p. 310. [2] Voy. *ibid.*, p. 311.

tzar, qu'à l'entendre, les boïars tenaient dans une espèce d'asservissement.

Alexis Mikhaïlowitsch envoya trois armées contre les rebelles. Ils furent battus partout où on les rencontrait, et Dolgorouki en fit pendre ou empaler 11,000 dans l'espace de trois mois. Stenko voyant ses bandes diminuer de jour en jour, donna sa confiance à un nommé Iäkowlaff, chef des Cosaques du Don, qui, feignant d'agir au nom du tzar, lui promit son pardon, s'il voulait aller l'implorer à Moscou. Il tomba dans ce piége, fut arrêté et roué vif. La révolte ne fut pas étouffée par sa mort: la ville d'Astrakhan, dont les habitans y avaient pris part, fut vainement assiégée par le vayvode Pierre Wasiliewitsch Tchéréméteff. Une seconde armée, sous les ordres d'Iwan Bogdanowitsch Miloslawskoi, prit enfin cette ville, après un siége de trois mois, le 27 novembre 1671.

Première guerre avec les Turcs.

La guerre avec la Porte, dans laquelle la révolte des Cosaques enveloppa les Polonais, en 1672, entraîna aussi la Russie, son alliée, et nous avons remarqué ailleurs que ce fut la première qui eut lieu entre les empires russe et ottoman. Alexis Mikhaïlowitsch envoya des ambassadeurs à toutes les puissances qui avaient pris part à la guerre entre Louis XIV et les États-généraux, pour les exhorter à tourner plutôt leurs armes contre l'ennemi de la chrétienté; il pria le pape de se mettre à la tête d'une sainte ligue. De toutes parts, il ne reçut que des réponses évasives. Il ne vit pas la fin de cette guerre; car il mourut le 29 janvier 1676, âgé de quarante-six ans.

Publication de l'Oulojénie, 1649.

Tel est le précis des guerres d'Alexis Mikhaïlowitsch : voyons-le à la tête du gouvernement de l'intérieur de son empire.

Il eut la gloire d'être le législateur de son pays ; car, dès le commencement de son règne, il chargea les princes Nikita Iwanowitsch Odoïoffski, Sömen Wasiliewitsch Prosoroffski, Fedor Féderowitsh Wolkonski, et les secrétaires Gavril Lewontieff et Fedor Grouboïédoff, de revoir, corriger et compléter le code du tzar Iwan Wasiliewitsch, ou, comme dit l'introduction, « après avoir consulté son père et *intercesseur* auprès de Dieu, le très-saint patriarche, les archevêques, évêques et le clergé entier, et pris l'avis des boïars, juges et conseillers intimes, il ordonna de prendre dans les constitutions des saints apôtres et pères de l'Église, ainsi que dans les lois des empereurs grecs, tout ce qui était conforme aux mœurs, usages et coutumes de sa nation ; de rassembler aussi les oukases des anciens souverains de la Russie, et les sentences (*prigovori*) des boïars, et de les combiner avec les anciennes lois ; enfin de prononcer sur les questions sur lesquelles on n'avait pu jusqu'alors s'accorder, et qui avaient par conséquent laissé de l'incertitude dans la législation. » A ces commissaires furent adjoints des députés de toutes les classes de la noblesse et des bourgeois de tous les pays, villes et bourgs de l'empire ; prud'hommes choisis pour donner de la consistance à l'ouvrage. Quand il fut terminé, le tzar en fit donner lecture dans une assemblée générale du clergé, des boïars, des juges et conseillers, ainsi que des dé-

putés de la noblesse et des bourgeois, le fit signer par tous les assistans, et promulguer le 3 octobre 1649, sous le titre d'*Oulojénie*.

Voici un extrait de ce code [1] : Le blasphême, sans distinction de religion, la perturbation du culte et la haute trahison, sont punis de mort; le dernier crime entraîne confiscation des biens au profit du fisc. Quiconque, en présence du tzar, tirera seulement les armes contre son adversaire, sans le frapper, aura la main coupée; s'il le blesse, il sera puni de mort. La peine des batogues [2] et de la prison pour quiconque paraît en armes à la cour du tzar, sans en avoir reçu l'ordre. Punition de mort pour le crime de faux en écritures publiques ou de soustraction de documens. On versera du métal fondu dans le cou des faux monnoyeurs. Le faux commis dans la fabrication d'objets d'or et d'argent, est puni de mort.

Personne ne pourra quitter le pays sans passeport. En temps de guerre on établira un impôt pour l'entretien de la milice de campagne. En tous temps il sera payé un impôt pour la rédemption des prisonniers de guerre. Le vol d'un cheval est puni par la perte de la main : le juge prévaricateur réparera au triple le tort qu'il aura fait, et s'il est noble, il perdra les droits de sa naissance; s'il est d'une classe inférieure, il aura le knout et sera déclaré inhabile à

[1] D'après CHRISTOPHE SCHMIDT-PHISELDECK, et EWERS, et d'après le voyageur AUGUSTIN BARON DE MAYERBERG, que l'empereur Léopold avait envoyé en Russie en 1661.

[2] Coups sous la plante des pieds.

toute fonction. Peine du talion contre le faux dénonciateur.

Les procès-verbaux et écrits en matières de procès n'auront ni ratures, ni renvois. Les procès-verbaux dressés sur l'instruction des procès seront signés par les parties, l'original restera aux actes. Le falsificateur d'un procès-verbal aura la main coupée. Il est défendu de présenter requête au tzar sans s'être auparavant adressé à l'autorité compétente, et y avoir été débouté ou n'avoir pas reçu de résolution.

Pour l'injure en paroles, on paie une réparation et amende proportionnée à l'état de l'offensé, et à la condition de l'offenseur. Si un boïar ou officier du tzar de première classe, injurie de paroles le patriarche, il sera livré à celui-ci; s'il est de basse condition, il aura le knout et sera mis en prison pour un mois. L'injure faite par un homme de basse condition à un métropolite, archevêque ou évêque, est puni de batogues et de prison; les gens comme il faut paieront, à titre de réparation pour un métropolite, 400, pour un archevêque 200, pour un simple moine 5, pour un individu de la famille notable de Stroganoff 100, pour un négociant de première classe 20, de la dernière 10, pour un voiturier 5 roubles, pour un paysan appartenant au tzar 1 rouble. Quiconque frappe un paysan de l'empereur au point de lui crever un œil ou casser un membre paiera 10 roubles; mais 2 seulement si la blessure est légère. Une religieuse vivant dans un couvent, recevra une réparation de 5 roubles; si elle n'a pas de demeure

fixe 3. Une femme mariée reçoit le double, une fille quatre fois, et un fils qui n'est pas émancipé la moitié de la réparation qui serait due à leurs maris ou pères.

Outre les épices on paie pour chaque procès un grieven; en affaire de faux et de violence le double. Les strélitz [1] sont exempts de cette taxe. Les incendiaires sont punis de la peine du feu. Tous les contrats seront passés par devant notaire et témoins. Le prêt à usure est interdit. Les obligations pour argent prêté sont prescrites au bout de quinze ans. Si un indigène et un étranger ont le même débiteur et qu'ils ne puissent être payés tous deux, on satisfera préférablement l'indigène. La légitimation des enfans naturels, même par mariage subséquent, est interdite.

Les maîtres sont passibles des dommages causés par les animaux qui leur appartiennent; en cas de récidive, l'animal sera livré au plaignant sans préjudice de la réparation du dommage.

Le patriarche exerce la juridiction sur ses subordonnés et sujets; des jugemens de son tribunal il y a appel à celui des boïars [2]. La réconvention contre un officier ou sujet du patriarche à un autre tribunal est admise. Il y aura un for particulier pour les causes concernant les officiers et sujets des prélats.

On n'est admis à prêter serment sur la croix qu'à l'âge de vingt ans ou au moins de quinze ans; personne n'est admis au quatrième serment. Il y a prescription de quarante ans pour affaires de succession.

[1] Voy. vol. XXI, p. 336.

[2] Ainsi à une cour séculière.

Les négocians anglais et hollandais, en vertu du privilége dont ils jouissent, ne paieront pas de droit de sceau pour leurs passeports et papiers; les autres étrangers paieront la taxe des naturels.

Un noble ne peut se constituer esclave par un contrat.

Les enfans nés avant la servitude de leurs parens, restent libres, les constitutions de servage se feront par devant notaires à raison de trois roubles par été. Pour se constituer serf, il faut avoir quinze ans.

Le premier vol est puni du knout, de la perte de l'oreille gauche et de deux années de travaux forcés; le second, du knout, de la perte de l'oreille droite et de quatre années de travaux forcés. Le troisième vol et le vol d'église sont punis de mort. Le voleur de grand chemin est torturé, perd l'oreille droite, et est condamné pour trois ans aux travaux forcés; ses biens sont confisqués. La récidive est punie de mort. Si la question ne peut pas arracher d'aveu à un individu prévenu de vol de grand chemin, on prendra des informations sur ses mœurs à l'endroit de son domicile; si elles ne lui sont pas favorables, il sera encore une fois appliqué à la question, et, s'il ne fait pas d'aveu, retenu en prison. Si les informations sont bonnes, il sera mis en liberté, après que sa commune se sera portée caution pour lui.

Le vol dans le palais du tzar est puni, pour la première fois, du knout; la seconde fois, du knout et de six mois de prison; la troisième, de la perte de la main. Les voleurs de grand chemin peuvent être tor-

turés les jours de fêtes et les dimanches, parce qu'ils ont l'habitude de molester, torturer, brûler et tuer les chrétiens orthodoxes aux jours de fête comme aux autres.

On accorde aux criminels condamnés à mort, un répit de six semaines pour faire pénitence. On peut appliquer jusqu'à trois fois la question à des hommes accusés de crimes capitaux. Si un serf tue, sans préméditation, le serf d'un autre maître, il recevra le knout, et deviendra, avec sa femme et ses enfans, le serf du maître de celui qui a été tué. Si ce maître refuse de l'accepter, celui du coupable lui paiera 50 roubles.

Si à la première, deuxième et troisième torture, un criminel dénonce un complice, et qu'ensuite il rétracte sa déclaration, on n'ajoutera pas foi à cette rétractation, mais si la dénonciation faite au premier interrogatoire est rétractée à la troisième question, on ajoutera foi à la rétractation. A Moscou, les bourreaux seront pris parmi les hommes libres, et recevront un salaire, mais fourniront un cautionnement.

Tout meurtre prémédité, excepté l'infanticide, sera puni de mort; l'infanticide sera puni par une année de prison et l'amende honorable; celui que commet une femme non mariée sera puni de mort.

L'injure, surtout celle de fait, commise envers les parens, sera punie du knout. Il est interdit aux enfans d'accuser leurs parens ou de les actionner en justice, sous peine du knout.

L'injure corporelle est punie du talion et d'un dédommagement de 50 roubles pour chaque membre coupé, arraché ou mutilé.

La femme qui tue son mari sera enterrée vivante jusqu'aux hanches, ayant les bras liés sur le dos.

Un Musulman qui engage un Russe à renoncer à sa foi, sera brûlé.

Il est défendu d'importer ou de fumer du tabac. L'importation du tabac sera punie du knout, de la torture, de la fente des narines, de la perte du nez, selon qu'elle se fait une ou plusieurs fois.

Révision du droit ecclésiastique, 1652.

Trois ans après la promulgation de l'Oulojénie, parut aussi une révision du droit ecclésiastique. Le tzar, désirant que la liturgie fût corrigée, fit tenir, en 1654, un synode national à Moscou. On y dressa le plan d'une réforme générale de tous les livres d'église, à laquelle les patriarches de l'empire ottoman furent invités à concourir. Les couvens du Mont-Athos, et d'autres fondations, envoyèrent plus de cinq cents anciens manuscrits. Un second synode, tenu en 1655, et auquel les patriarches d'Antioche et de Servie assistèrent, s'occupa de la rédaction de nouveaux livres, qui furent fortement critiqués par des zélés orthodoxes. Le patriarche Nicon fut en butte à une double accusation; les uns lui reprochaient de *judaïser*, et les autres d'être imbu de principes catholiques. Ce fut alors que la secte de Roskolnicks ou orthodoxes, comme ils se nomment, se sépara de l'Église dominante : elle abhorre le souvenir de Nicon comme celui de l'antechrist. Ces fanatiques lui reprochent les

Origine des Roskolnicks.

innovations suivantes : d'avoir falsifié les canons des sept conciles œcuméniques ; d'avoir introduit une nouvelle manière de faire le signe de la croix ; retranché le fils de Dieu des prières, et peu parlé du Saint-Esprit ; changé la procession de Pâques, le calice et le disque ; introduit une invocation du mauvais esprit ; n'avoir dans l'eucharistie consacré que cinq pains au lieu de sept, comme faisait l'ancienne Église ; d'avoir convoqué un huitième synode, et de s'y être montré l'antechrist ; ordonné qu'aux enterremens, l'encensoir précédât le cadavre, au lieu de le suivre ; et qu'au baptême on fît le tour du baptistère, en allant du nord au midi, au lieu de marcher du midi au nord. Comme les Roskolnicks, en se séparant de l'Église, n'ont pas formé un corps particulier, il en est résulté que, d'accord à rejeter les innovations, ils varient dans leur système de croyance. C'est ainsi que quelques-uns rejettent absolument le mariage ; d'autres s'abstiennent de vin, de bière, café, thé et tabac. Ils fuient toute communication avec les personnes qui ne partagent pas leurs opinions. Ils sont souverainement intolérans, et haïssent les ecclésiastiques grecs [1].

[1] Les Roskolnicks ou Rosskolschtchiki, c'est-à-dire les schismatiques ou Séparatistes, qui s'appellent eux-mêmes Staroverzi ou vieux croyans, nient que dans l'Église russe il y ait une succession légitime d'évêques et un véritable sacerdoce ; ils regardent en conséquence comme une profanation tous les actes opérés par les évêques et les prêtres russes, tels que le baptême, l'eucharistie et le culte en général. Ils ne donnent pas la qualité de sacrement au mariage ; le couple à marier reçoit la bénédiction nuptiale par les parens. Le

Destitution du patriarche Nicon.

Bientôt après le synode de Moscou, il s'éleva, entre le tzar et le patriarche, une brouillerie qui nous engage à entrer dans quelque détail sur la dignité patriarcale de Russie.

Lorsqu'en 1587, sous Fedor Iwanowitsch, la Russie obtint un patriarche particulier [1], ce prélat fut investi de la plénitude de la puissance ecclésiastique. Il

divorce est permis pour adultère, mais aucune des deux parties ne peut se remarier pendant la vie de l'autre.

Les 300,000 roskolnicks que la Russie renferme se partagent en une vingtaine de sectes ou plutôt de réunions, *soglasiia*, comme ils les appellent; cependant toutes ces sectes forment deux divisions principales, la *popowschtina*, qui a des popes, et la *bezpopowschtina*, qui s'en passe tout-à-fait, et est plus fanatique et plus revêche que l'autre. Parmi les douze sectes qu'elle comprend, les *Pomoriens*, les *Théodosiens* et les *Filipaniens* sont les plus connus. Le fondateur des Pomoriens fut un nommé Danila Wikoulin qui, vers 1694, bâtit un couvent ou un ermitage (*skit*) sur la rivière de Wyg, dans le désert (*pustynia*) de Wygor, où sont situés Pomorie et Olonetz. Ce couvent acquit de grandes richesses. Les adhérens du système religieux de Danila, ou les Pomoriens, sont aussi nommés Wygoriens.

Vers l'année 1706, un moine de ce couvent, nommé Feodosi (Théodose) fit schisme d'avec les Pomoriens, et répandit sa doctrine fanatique dans les environs de Nowgorod, de Pskoff et de Dorpat. En 1771, à l'occasion de la grande peste, les Théodosiens obtinrent la permission de fonder à Moscou un couvent sous le nom de Cimetière.

Bientôt après, un paysan nommé Filipp, qui avait servi dans un couvent de Feodosiens, s'érigea en fondateur d'une nouvelle secte, les Filippani ou Filipponi, que les Russes désignent aussi sous les noms de *Sogigateli* (incendiaires) et de *Morelchiki* (homicides).

[1] Voy. vol. XXI, p. 340.

est vrai que l'Église russe resta en communion avec son ancienne métropole ; qu'elle consultait les patriarches grecs ; qu'elle les appelait aux synodes, comme nous venons d'en voir un exemple ; qu'on priait pour le patriarche de Constantinople, et que les tzars avaient coutume de lui envoyer un présent annuel ; néanmoins l'ancienne dépendance disparut entièrement, et ce fut précisément à l'époque qui nous occupe. Vers 1657, il vint à Constantinople un ambassadeur russe qui obtint des patriarches de cette ville et de ceux d'Antioche, de Jérusalem et d'Alexandrie, un décret par lequel ils consentirent à ce que dorénavant le patriarche de Moscou fût nommé par le clergé russe, sans le concours ni l'assentiment des autres patriarches. Dès ce moment, le patriarche russe, indépendant de toute autorité étrangère, muni d'un grand pouvoir ecclésiastique et séculier, devint la première personne de l'état après le tzar, et exerça sur les affaires ecclésiastiques et politiques une influence très-grande, quoique toujours subordonnée à la puissance souveraine. On lui rendait des honneurs extraordinaires, et le dimanche des Rameaux, dans la procession solennelle représentant l'entrée de Notre-Seigneur à Jérusalem, le tzar conduisait dévotement, par un ruban, le cheval sur lequel le patriarche était assis.

Quoique l'autorité patriarcale n'eût rien de comparable à celle que l'Église catholique reconnaît au souverain pontife, elle était cependant assez grande pour se trouver quelquefois en conflit avec la puis-

sance séculière et faire naître des discussions qui, au commencement du dix-huitième siècle, amenèrent la suppression de la dignité patriarcale. Une des plus sérieuses de ces querelles fut celle qui éclata entre Alexis Mikhaïlowitsch et le patriarche Nicon.

Ce prélat, un des plus dignes qui aient régi l'Église russe, occupait le siège de Moscou depuis 1652. Savant, éloquent, juste, charitable, il était sincèrement attaché à la maison de Romanoff et cependant zélé défenseur des droits de l'Église contre quiconque entreprendrait d'y porter atteinte et, il faut l'ajouter, plein d'orgueil; car c'était le seul vice qui déparait ses vertus. La disposition de l'oulojénie qui soumettait les clercs à la juridiction des laïcs, lui parut un outrage, et il s'y opposa avec toute l'énergie de son caractère et avec la force que donne la conviction à celui qui croit combattre pour la cause de Dieu. Au mécontentement que sa résistance causa au tzar, vinrent se joindre la jalousie des grands, l'insubordination de quelques membres du clergé qui se plaignaient de sa sévérité, les calomnies, les rapports insidieux de la tzarine et de son père qu'il avait offensé; toute la cour était en mouvement pour aliéner le cœur du tzar à l'homme qu'il avait aimé et respecté. Pour lui donner une marque de disgrace, Alexis s'absenta de l'église le 10 juillet, jour où Nicon officiait. Après l'avoir deux fois invité à l'honorer de sa présence et avoir essuyé un refus offensant, le patriarche quitta son siège, se dépouilla de ses vêtemens, endossa un froc et se retira au couvent de Woskresensk, sa créa-

tion. Le tzar exigea qu'il reprît ses fonctions ou abdiquât sa dignité. Nicon ne fit ni l'un ni l'autre; le premier métropolite le remplaça pendant que lui-même ne s'occupa que du gouvernement de trois monastères qu'il avait fondés, et de la rédaction d'une chronique de Russie qui va jusqu'au règne d'Alexis Mikhaïlowitsch et est connue sous le titre de *Woskresenskoï Laïtopisset*.

Comme la retraite de Nicon causa beaucoup de désordres et qu'on accusait ce prélat d'intrigues avec le patriarche de Constantinople, Alexis, après avoir correspondu avec les patriarches orientaux, fit tenir, en 1667, un concile à Moscou auquel assistèrent les patriarches d'Alexandrie et d'Antioche. Le concile déposa, dégrada et excommunia Nicon pour avoir déserté son siège. Il fut relégué dans un couvent très-éloigné où il vécut tant qu'Alexis régna. En 1676, le successeur d'Alexis changea le lieu de son exil; en 1681, il obtint la permission d'aller finir ses jours au couvent de Woskresensk, mais il mourut avant de l'atteindre. Après sa mort, les patriarches orientaux lui donnèrent l'absolution et replacèrent son nom sur la liste des patriarches. Le concile de 1667 abolit l'usage de prononcer l'anathême tous les premiers dimanches du carême contre le pape et les Catholiques.

Etablissement du commerce de la soie de la Perse.

Les troubles de Stenko Radzin [1] qui dans ses incursions n'épargna pas les provinces persannes sur la mer Caspienne, empêchèrent une seconde fois les communications commerciales avec la Perse, au mo-

[1] Voy. p. 118 de ce vol.

ment où les deux souverains étaient convenus de toutes les mesures nécessaires pour les établir. Les Arméniens d'Ispahan devaient vendre librement en Russie ou transporter par ce pays, dans les états limitrophes, les soieries et autres marchandises orientales, moyennant un premier droit de cinq pour cent de la valeur, payable à Astrakhan, d'un second d'autant à Moscou, et d'un troisième du même montant soit à Arkhangel, soit à Nowgorod, soit à Smolensk. Le tzar devait faire transporter ces marchandises à ses frais, risques et périls d'Astrakhan à Moscou, contre une rétribution d'un rouble par poud et la fourniture annuelle de 8,000 ballots de soie. Pour faciliter ce commerce, le tzar résolut d'établir une marine sur la mer Caspienne, il fit venir des charpentiers d'Hollande qui bâtirent à Dednoff sur l'Oka au-dessous de l'embouchure de la Moskwa, le premier vaisseau de guerre russe, qui fut nommé l'*Aigle*. Il descendit le Wolga jusqu'à Astrakhan où Stenko Radzin le trouva en 1669 et le brûla au grand chagrin d'Alexis.

Le chahk de Perse ayant prétendu que le tzar devait payer tout le dégat que les Cosaques du Don avaient fait en Perse, le traité de commerce fut annulé: depuis ce moment les Arméniens, les Persans et les Indiens étaient obligés de décharger leurs marchandises à Astrakhan et de les vendre aux indigènes.

Origine de la chancellerie secrete.

Un malentendu commis par l'historien Tatistchef a induit les écrivains suivans en erreur; ils ont attribué à Alexis, prince d'un caractère doux, l'érection de la fameuse inquisition politique qui pendant plus de

soixante ans a fait la terreur de la Russie et est connue sous le nom de *Chancelerie secrète*. Il existait sans doute sous Alexis une autorité ou *collége* portant ce titre, mais elle n'était autre chose que l'administration de quelques affaires économiques, de quelques terres et maisons de campagne qu'il s'était réservées comme sa propriété particulière. Quant à l'inquisition politique, nous en verrons l'origine.

Alexis Mikhaïlowitsch mourut le 29 janvier 1676. Il avait été deux fois marié. De sa première épouse Marie Iliischna Miloslawska qui mourut en 1669, il eut onze enfans parmi lesquels nous remarquons deux princes nommés Fedor et Iwan et la princesse Sophie. Pendant les vingt-deux années de cette union, les Miloslawski formaient une faction puissante dont l'influence diminua, lorsqu'en 1671 le tzar épousa Natalie Kirillowna Narischkin, qui lui donna encore un fils nommé Pierre et deux filles. Ces deux factions remplirent alors la cour de troubles.

Fedor III Alexiéwitsch, l'aîné des fils d'Alexis, lui succéda, étant âgé de dix-neuf ans. Il en hérita la guerre avec les Turcs dans laquelle il fut abandonné par les Polonais qui firent à Zurawna une paix particulière[1]. Le fardeau de la guerre reposa dès-lors uniquement sur les Russes, jusqu'à ce qu'en 1681 il fût conclu entre les deux peuples une trève de vingt ans. *Fedor Alexiéwitsch, 1676-1682.*

Le court règne de Fedor III est remarquable par un événement qui tient à la constitution politique de l'empire. On se rappellera ces disputes de rang *Destruction des rosradnia-knigi.*

[1] Voy. vol. XXXII, p. 359; XXXIV, p. 341.

(*miesnitchestwo*)[1], fondés moins sur l'ancienneté et le lustre des familles, que sur le rang relatif des ancêtres respectifs, avaient souvent paralysé l'action des armées russes. Fedor et son père en avaient éprouvé le funeste effet dans la guerre contre les Turcs; vainement avaient-ils voulu y remédier en suspendant provisoirement le rang. Fedor suivant le conseil d'un sage ministre, Wassili Wasiliéwitsch Galitzin, résolut de déraciner le mal en détruisant les preuves sur lesquelles les contestations de rang se fondaient. Ayant convoqué une assemblée des plus hauts fonctionnaires ecclésiastiques et civils, et ayant fait apporter par toutes les familles les livres généalogiques (*Rosriadnie knighi*[2]), où étaient consignées les illustrations de chaque famille, il représenta les inconvéniens d'un rang héréditaire qui, ayant pour origine, non l'ancienneté des maisons, mais le hasard qui avait placé à une certaine époque un individu d'une famille dans un rang dont ne jouissait pas à la même époque un individu d'une autre. Le patriarche Joachim ayant parlé dans le même sens, le tzar ordonna, le 12 janvier 1681, de jeter au feu tous les livres généalogiques, et une loi du 24 novembre 1681 déclara que dorénavant les places et fonctions seraient accordées au mérite sans égard à la naissance, et que tout noble servant dans l'armée devait commencer sa carrière par le grade le plus inférieur. Néanmoins, comme l'intention du tzar était de détruire l'abus, et non la noblesse, après sa mort il fut permis par un oukase du 28 octobre

[1] Voy. vol. II, p. 305. [2] Voy. *ibid.*, p. 306.

1683, de rédiger de nouvelles généalogies qui conserveraient le souvenir des familles illustres, sans leur accorder un rang auquel la naissance ne donnait aucun droit[1].

Fedor Alexiéwitsch fut marié deux fois, d'abord à Agathe Sömenowna, Polonaise de la famille Gruszezkoï, ensuite à Marthe Matféewna Apraxin; mais il mourut le 27 avril 1682, sans laisser de postérité, universellement regretté; car c'était un prince juste et bienveillant, que la faiblesse de sa santé empêcha de faire tout le bien qu'il aurait voulu.

Pendant le court règne de ce prince débonnaire, la faction des Miloslawski prit le dessus sur celle des Narischkin. Il n'y a sorte d'intrigues et de calomnies qu'elle n'imaginât pour rendre les derniers odieux au peuple, et surtout à la milice des strélitz. La tzarine douairière, Natalie Narischkin, fut dépouillée de toute influence et reléguée pour ainsi dire dans ses appartemens, désertés par les courtisans. Elle fut en butte aux persécutions de sa belle-fille, la tzarewna Sophie, princesse belle, sans éducation, mais rusée et intrigante.

[1] Nous reviendrons sur ces livres de généalogies.

SECTION II.

Première partie du règne de Pierre Ier. 1682 — 1689.

Pierre Alexiéwitsch est proclamé tzar, 1682.

Après la mort de Fedor Alexiéwitsch, le patriarche et les boïars décidèrent que son successeur serait choisi parmi les deux frères qu'il avait laissés, Iwan Alexiéwitsch, son frère germain, âgé de seize ans, et Pierre Alexiéwitsch, son frère consanguin, âgé de neuf ans. Les hommes marquans de tous les ordres de l'état, qui se trouvaient à Moscou, s'étant assemblés dans le palais et les environs, jugèrent que la couronne ne pouvait pas être déférée à Iwan, prince faible d'esprit, bégayant et presque aveugle, qui lui-même consentait volontiers à être déchargé de ce fardeau. En conséquence, on proclama unanimement l'enfant Pierre. Natalie Kirillowna Narischkin, sa mère, fut chargée de la régence.

Première révolte des strélitz, 1682.

A un âge si tendre, le jeune tzar fut témoin d'une des catastrophes les plus horribles dont les annales des siècles modernes aient parlé. Les calomnies répandues contre les Narischkin par Iwan Mikhaïlowitsch Miloslawski et ses amis avaient fructifié. Moscou renfermait 14,198 strélitz, divisés en neuf régimens, dont cinq, plus mutins que les autres, osèrent déclarer qu'ils n'approuvaient pas le choix d'un souverain que les boïars avaient fait sans les consulter. Dès que la régente fut informée qu'il y avait quelques mouvemens

parmi ces troupes, le grand échanson, Boris Alexiéwitsch, prince Galtizin, son frère Iwan, et quatre individus de la famille Dolgorouki, après avoir endossé des cuirasses sous leurs habits, se rendirent au Kreml pour la défendre. L'âme du mouvement des strélitz était Miloslawski qui, feignant une maladie, se tenait enfermé dans son palais; l'instrument dont il servait pour travailler les soldats était un certain Soumboutoff qui recevait secrétement les ordres du boïar et de la tzarewna Sophie qui voulait faire monter sur le trône Iwan, son frère germain, au nom duquel elle espérait régner, en attendant une occasion de se débarrasser de Pierre. Soumboutoff peignant aux strélitz le choix de ce prince et l'exclusion d'Iwan comme l'ouvrage d'un petit nombre de nobles factieux, les requit de faire leur devoir, en se chargeant de la défense du trône et de la légitimité. Quelques soldats, flattés d'être les arbitres de l'empire, se livrèrent à des désordres, excitèrent des tumultes, et travaillèrent à entraîner les autres dans la révolte; ils y réussirent; un seul régiment, celui de Soukhareff, résista avec persévérance à la séduction, et se sépara des mutins. Les principaux complices d'Iwan Miloslawski étaient un de ses parens du même nom, deux frères Tolstoï, Jean et Pierre, et une femme de chambre de la tzarewna, Téodora Saméonoffna. On assure que le patriarche Joachim entra dans le complot.

Le 15 mai 1688, anniversaire du jour où, quatre-vingt-onze ans auparavant, le tzaréwitsch Dmitri avait été tué à Ouglitsch, de grand matin, Iwan Milos-

lawski fit battre toutes les caisses des strélitz ; ceux-ci s'étant assemblés, Alexandre Miloslawski et Pierre Tolstoï parcoururent les régimens, pour leur dire que, dans ce jour fatal aux tzaréwitschs, les Narischkin venaient de tuer Iwan Alexiéwitsch. Ils sommèrent les troupes de venger la mort de leur souverain légitime. Les strélitz prirent les armes, et, précédés de l'image miraculeuse de la Vierge, se mirent, à midi, en marche vers le Kreml. On prit, à ce qui paraît, trop tard des mesures de précaution pour leur interdire l'entrée de cette forteresse ; ils y pénétrèrent, demandant à grands cris qu'on leur livrât tous les Narischkin et le boïar Matféeff [1], les assassins du tzaréwitsch. La régente, pour convaincre ces furieux de leur erreur, leur présenta Iwan Alexiéwitsch qui les assura qu'il n'avait à se plaindre d'aucune violence. Eh bien ! crièrent les soldats, s'ils ne l'ont pas tué, ils peuvent le tuer une autre fois ! Il nous faut leurs vies.

Le boïar Matféef se présenta aux rebelles, leur rappela les beaux jours de leur gloire et les exhorta à se disperser. Ils commençaient à se calmer, lorsque leur premier commandant Mikhaïl Iouriéwitsch Dolgorouki leur adressa des paroles dures et menaçantes qui les mirent en fureur. Craignant que cet homme ferme et sévère ne punît leur insubordination, ils se saisirent de lui, et du haut du grand escalier le précipitèrent dans les piques de leurs camarades qui le hachèrent en pièces. Ce premier sang versé excita la soif

[1] Mathieu Wassiliéwitsch Apraxin, père de la veuve de Fedor Alexiéwitsch.

du sang. Une troupe de rebelles qui avait pénétré dans les appartemens, s'empara du boïar Matféef, un des hommes les plus respectables; la tzarine se jeta sur lui pour le protéger et supplia les brigands d'épargner la vie du vieillard; on lui répondit par des injures. Matféef fut, comme Dolgorouki, jeté sur les piques aux acclamations de la populace qui couvrait la place.

La foule des strélitz se répandit dans les appartemens pour chercher leurs victimes, ils fouillèrent tous les endroits où il y avait possibilité de se cacher: ils pénétrèrent dans les églises et cherchèrent sous les autels. Le ciel parut s'indigner de ces forfaits; il se couvrit de noirs nuages, et bientôt des torrens de pluie inondèrent la terre. Rien ne put effrayer ces hommes féroces, les massacres continuèrent dans le château. Un nain de la tzarine (on connait la méchanceté de ces êtres maltraités de la nature) trahit un des frères de cette princesse qui était sous un autel de l'église de la Résurrection. Les cannibales s'amusèrent à jeter dans les airs ses membres palpitans pour les faire retomber sur la place devant l'église. Ils pénétrèrent dans les maisons et se vautrèrent dans l'eau-de-vie. Parmi les victimes immolées ce premier jour se trouvaient les généraux Romodanoffski, père et fils, qui s'étaient distingués à la guerre.

Après avoir cuvé leur eau-de-vie, les strélitz visitèrent le 16 mai le prince Iwan Alexiéwitsch Dolgorouki, pour lui faire des excuses de ce que par un malentendu ils avaient tué la veille son frère; il leur fit ouvrir ses caves. Pendant qu'ils se gorgeaient de liqueurs

fortes, un nain leur dit que le prince avait maudit les meurtriers; ils retournèrent auprès de lui et le mirent en pièces.

A onze heures ils se rendirent au Kreml et exigèrent que la tzarine leur livrât son frère Iwan; ils lui accordèrent vingt-quatre heures pour cela. Ils revinrent le 17, en chemises, portant leurs haches et leurs piques. Toute la cour, et avec elle la tzarewna Sophie, supplièrent Natalie de contenter ces furieux en découvrant la retraite de son frère. Accablée de douleur, elle se rendit à l'église du Saint-Suaire et prit un touchant congé d'Iwan Narischkin, qui se soumit courageusement à son sort. La tzarine et la tzarewna le remirent à ses boureaux qui le firent mourir dans des tourmens affreux. Les massacres et le pillage continuèrent toute la journée. Le nombre total des victimes fut de soixante-sept.

Iwan et Pierre sont proclamés tzars; Sophie, corégente.

Le lendemain, 18, les boïars proclamèrent les deux frères tzars, et leur sœur Sophie Alexiewna corégente. Cette princesse gouverna avec fermeté et prudence, avec l'assistance de Mikhaïl Mikhaïlowitsch Galitzin, homme à talens supérieurs; c'est le même qui avait fait brûler les livres de généalogie. On prétend que la tzarewna se proposait de lui donner sa main et la couronne, et de faire mourir ses deux frères ou de les enfermer dans un couvent. Le 25 juin, les deux tzars furent couronnés; ils étaient assis dans un fauteuil d'argent divisé en deux compartimens.

Seconde révolte des strélitz.

Peu de temps après, la seconde révolte des strélitz éclata. Le prince Khowanski, un de leurs chefs, trouvant

que les services qu'il avait rendus à la co-régente n'avaient pas été suffisamment récompensés, se mit à la tête d'une nouvelle secte religieuse qui avait pris naissance à cette époque, et que, d'après le nom d'un de leurs chefs, on appelait les *Abakoumistes*. Cet ambitieux forma, dit-on, le projet de massacrer les deux tzars et de s'emparer du gouvernement, et il avait pour associés les strélitz parmi lesquels l'hérésie d'Abakoum avait trouvé beaucoup d'adhérens. Les deux tzars se rendirent, pour leur sûreté, dans le monastère de Troïtzk à 14 lieues de Moscou. Le tzar Pierre dont l'esprit se mûrit promptement au milieu des graves événemens dont il fut témoin, attira par des négociations Khowanski dans l'enceinte du couvent, le fit arrêter et décapiter avec trente-sept strélitz qui l'accompagnaient. Les strélitz, se mirent en mouvement pour venger la mort de leur chef; mais quand ils apprirent que toute la noblesse des environs avait été appelée à la défense de la famille tzarienne, ces hommes naguère furieux furent saisis d'une terreur panique et sollicitèrent leur pardon. La cour ne le leur accorda qu'à condition qu'eux-mêmes livreraient tous les instigateurs des troubles et tous les dixièmes hommes pour recevoir leur punition. Chose étonnante! 3,700 hommes, désignés par le sort pour expier le crime de tous, après s'être préparés à la mort par l'usage des sacremens, et avoir pris congé de leurs femmes et de leurs enfans, se rendirent en procession au monastère, sans armes, ayant la corde au cou; chaque deux hommes portaient un bloc et le troisième

une hache. Arrivés sur la place, ils posèrent leurs têtes sur les billots attendant pendant trois heures, dans cette position, la décision de leur sort. Il fallut ce temps à la cour pour prendre une résolution : trente des plus coupables furent décapités, les autres renvoyés.

Paix de Moscou de 1686.

Sous l'administration de Sophie, la paix de Kardis avec la Suède fut confirmée le 22 mai 1686, et le traité de Moscou du 6 mai 1686 changea la trève polonaise en une paix définitive qui laissa à la Russie Smolensk, la Sévérie, Tchernigoff, la partie de la Petite-Russie située sur la rive gauche du Dnepr avec la ville et le territoire de Kieff situés sur la rive droite, et le pays des Cosaques Zaporogues. La Russie compensa ces sacrifices par une alliance contre les Turcs qu'elle promit d'attaquer dans le cours de l'année.

Guerre contre la Porte.

Pour remplir cet engagement, et en même temps pour châtier le khan des Tatars qui demandait un tribut de 60,000 roubles, le prince Wasileï Wasiliéwitsch Galitzin fit, en 1687, à la tête de 300,000 Russes et Cosaques, une incursion en Crimée où il mit tout à feu et à sang. Ce grand ministre fut malheureux comme général. Les difficultés que présentait le terrain le forcèrent à se retirer avec une perte de 40,000 hommes, sans avoir atteint Pérékop. La prévention nationale regarda cet échec comme le fruit de la trahison d'Iwan Samuïlowitsch, hetman des Cosaques, qui fut destitué et remplacé par Iwan Stepanowitsch Mazeppa. En 1689, Galitzin envahit de nouveau la Crimée et arriva jusqu'à Pérékop sans pouvoir prendre cette place.

Pierre devient seul maître du gouvernement.

Pendant ces événemens le tzar Pierre préludait à ses hautes destinées par des jeux d'enfans. Habitant une petite maison dans le village de Préobrajenskoïe, il forma une troupe d'une cinquantaine d'enfans de son âge. Il régnait parmi tous les compagnons une égalité parfaite, et le jeune tzar servait comme simple soldat. Un Genevois, nommé François-Jacques Lefort dont les récits avaient allumé dans le cœur de Pierre le désir de voir les pays étrangers, fut nommé capitaine de cette troupe. Bientôt l'ambition fit rechercher l'honneur d'être le camarade (*poteschnoï*) du souverain, et une seconde compagnie fut placée à Semenoffskoï. Telle est l'origine de ces fameux régimens de gardes.

Au milieu de la vie déréglée à laquelle ces jeunes soldats des premières maisons se livraient, Pierre et Lefort travaillèrent au plan d'exclure Sophie de toute participation au gouvernement. La princesse qui, en 1687, avait pris le titre de souveraine, se doutait des projets de son frère; elle résolut de les prévenir. Thegtwitoï, chef des strélitz qui disposait de 600 de ces soldats, promit de la débarrasser du tzar Pierre. Avec lui il devait tuer Natalie Kirillowna, sa mère; Natalie Alexiewna, sa sœur, et Eudoxie Lapoukhin à laquelle la tzarine avait marié son fils avant qu'il eut dix-sept ans. Le complot, s'il est bien vrai qu'il ait existé, fut trahi au moment de l'exécution. Pierre, accompagné de ses poteschnoï, se rendit au couvent de la Trinité, y convoqua les boïars, se plaignit des complots dirigés contre sa vie par sa propre sœur. Ni

Sophie, ni Galitzin ne voulurent employer la force des armes pour se maintenir dans une autorité usurpée. La princesse fut reléguée, le 17 septembre 1689, dans un couvent, et obligée de prendre le voile. Galitzin fut dépouillé de ses biens et relégué à Pustosero, et Pierre fit son entrée à Moscou, à la tête de 18,000 strélitz. Iwan, son frère, continua à partager avec lui le titre de tzar sans jouir d'aucune autorité. Il mourut le 29 janvier 1696, ayant près de trente ans. Il laissa de Proscovie Fedorowna Soltikoff, son épouse, deux filles, Catherine et Anne, dont l'aînée épousa par la suite Charles-Léopold, duc de Mecklembourg et devint l'aïeule de l'empereur Iwan III; l'autre épousa Frédéric-Guillaume, duc de Courlande, et fut élue, en 1730, impératrice de Russie.

Constitution de la Russie.

L'événement qui donna à Pierre Alexiéwitsch seul l'exercice de la souveraineté forme une des époques les plus importantes dans l'histoire de Russie : avec elle nous commencerons à ne plus regarder cet empire comme un pays plongé dans la barbarie. Les Moscovites viennent se ranger parmi les nations civilisées de l'Europe, et prendre part à la politique de cette partie du monde. Avant d'entrer dans une nouvelle période, jetons un regard sur celle que nous allons quitter.

Le diplôme d'élection qui éleva Mikhaïl III Fedrowitsch sur le trône, conféra l'empire ou, comme dit l'acte, la *monarchie moscovite et Grande Russie* (Moskowskoïa Hosoudarstwo i Velikaïa Rossiïa) comme un bien patrimonial à la famille Romanoff; la

nation jura fidélité à lui, à son épouse et à ses enfans des deux sexes, et les successeurs de Mikhaïl reçurent le même serment. Le possesseur du trône pouvait, selon son bon plaisir, désigner son successeur parmi ses enfans, et, à leur défaut, laisser le trône à son épouse; il n'était restreint dans l'exercice de ce droit que par la coutume qui donnait le trône à l'aîné des fils, car aucune loi fondamentale ne renfermait une telle disposition. Aucune loi aussi ne fixait la majorité des princes.

Le tzar.

Le sacre et le couronnement étaient usités. La cérémonie se faisait par le patriarche ou un métropolite. Le souverain portait le titre de *tzar* ou, chez les peuples orientaux, de *tzar blanc;* son épouse était nommée *tzarine*, les fils *tzaréwitsch* et grand-duc, les filles *tzarewna* et grande-duchesse.

Aucune loi, ni l'opinion publique ne mettait de restriction au pouvoir du tzar qui disposait librement de la vie et des biens de ses sujets.

Le clergé.

Le patriarche était la seconde personne de l'empire; on lui montrait un respect qui approchait de l'adoration. Quoiqu'une loi défendît au clergé l'acquisition de biens-fonds, il avait des possessions immenses qu'on a même fait monter au tiers de tout le sol de l'empire. Elles étaient exemptes de tout impôt. Toutes ces richesses appartenaient aux moines; le clergé séculier était pauvre et méprisé. Les fils des prêtres (*popowitsch*) ne parvenaient à aucun emploi civil; ils fournissaient des recrues aux couvens, car rarement quelque noble embrassait la vie monacale.

Les boïars.

Les boïars ou nobles étaient consultés par le tzar, sur les principales affaires du gouvernement, non en vertu d'un droit inhérent à leur naissance, mais par une simple condescendance du souverain. Le préambule des oukases ou lois disait ordinairement qu'elles avaient été rendues avec l'avis des boïars, mais le plus souvent cette phrase était une simple formalité de chancellerie. Le premier Romanoff ne s'en servit jamais; mais fréquemment il disait qu'il avait pris l'avis de son père. Successivement il s'était formé parmi les boïars une classe plus élevée; elle comprenait ceux dont les noms étaient inscrits dans l'état de la maison du tzar et qu'on appelait *dworiaine*, seigneurs de la cour. Cependant l'oukase du 28 octobre 1683, qui ordonna la rédaction de nouveaux livres généalogiques n'établit pas cette distinction. Elle introduisit quatre espèces de livres : 1°. pour les familles (de princes ou autres) qui pendant le règne de Fedor III avaient appartenu aux boïars, juges et conseillers ou dont les ancêtres avaient été employés sous Iwan IV ou Fedor III à des missions étrangères ou revêtus d'un commandement supérieur, soit à l'armée, soit dans les villes; 2°. pour celles qui, sous Mikhaïl III et Fedor III, avaient des places de commandant militaire ou dont les noms formaient la première classe des registres des villes où tous les hommes capables de remplir des fonctions qui habitaient ces villes ou leurs environs étaient inscrits; 3°. pour les autres familles inscrites dans ces registres; 4°. pour celles de la noblesse inférieure ou à brevet.

Nouveaux livres généalogiques.

Les nobles seuls pouvaient posséder des terres auxquelles un service était attaché ; ils jouissaient de diverses prérogatives sous le rapport de la justice ; eux seuls avaient le droit de porter l'épée.

Commencement d'un Tiers-État.

Déjà un état mitoyen ou Tiers-État avait commencé à se former dans les villes. On distinguait 1°. les notables ou *gens nommés*, ainsi appelés parce qu'à l'instar des nobles, ils formaient du nom de baptême de leur père un patronymique en *itsch* ; une seule famille notable, celle de Stroganoff [1] avait obtenu plusieurs autres droits dont la noblesse seule jouissait ; 2°. les négocians en gros qui commerçaient à l'étranger ; 3°. une autre classe de négocians qu'on nommait la *centaine de négocians en gros ;* 4°. la *centaine* des marchands de drap ; 5°. la *centaine noire*, ou les autres marchands. Chacune de ces classes avait ses priviléges particuliers, mais aucun plébéien ne pouvait entrer dans la carrière des fonctionnaires, excepté les descendans de secrétaires (*diaik*), c'est-à-dire d'employés.

Paysans.

Les paysans étaient *serfs* attachés à la glèbe, et n'avaient aucune propriété. Ils ne pouvaient ester en justice. Il dépendait du seigneur de les transporter d'une terre à l'autre, même d'une terre cultivée sur une terre en friche, mais il n'avait pas le droit de les enlever à l'agriculture pour les employer à son service particulier. La loi les distinguait des *esclaves*, qui étaient tenus à toutes espèces de services : il y avait deux classes de ces malheureux, les uns, nommés

[1] Voy. vol. XXI, p. 329, et p. 122 de ce vol.

vieux esclaves, appartenaient héréditairement à la famille du maître; les autres n'étaient esclaves qu'à terme ou pendant la vie du maître en vertu d'un contrat passé. L'homme libre perdait son état en épousant une femme non libre, la femme libre en épousant un serf. Les enfans nés avant un tel mariage conservaient leur état primitif.

Il était interdit au maître de mutiler ou tuer son esclave; c'est la seule borne que la loi mettait à son pouvoir.

Département et tribunaux.

Le premier département de l'état était le *grand conseil*, présidé par le tzar, et composé de soixante-sept boïars, de cinquante-sept juges, et trente-huit conseillers, que le tzar consultait sur les affaires de législation. Les lois ou oukases étaient signées par le premier secrétaire faisant les fonctions de chancelier. Les affaires étrangères étaient expédiées par le département (*prikas*) des légations : son président était le premier fonctionnaire de l'état. Il avait le sceau du tzar. Le principal tribunal ou la haute cour de justice était nommé *Palais de justice d'or*.

Armée.

La Russie avait une armée permanente, recrutée par des enrôlemens, et, à défaut de volontaires, par les recrues fournies par les possesseurs de terres. Outre les 40,000 strélitz ou *tireurs*, les tzars avaient plusieurs régimens de fantassins nommés soldats, exercés à l'allemande, et commandés par des Allemands, comme l'était aussi la cavalerie régulière formée sur le modèle des dragons allemands. Les fils des boïars servaient dans ces régimens. A côté de ces troupes per-

manentes, le service féodal de la noblesse avait été maintenu; elle fournissait 200,000 hommes. Les Cosaques faisaient une cavalerie irrégulière extrêmement nombreuse.

Les revenus de l'état ne passaient pas cinq millions de roubles; les sources d'où ils coulaient étaient les contributions soit directes, soit indirectes; les droits régaliens et le produit des domaines. Les principaux droits régaliens étaient le monopole en détail de la bierre, de l'hydromel et de l'eau-de-vie, qui fournissait un cinquième de tous les revenus; le monopole du sel, la pêche de la mer Caspienne, et par conséquent le monopole de l'esturgeon et du caviar[1]. Les appointemens des employés consistaient dans la jouissance de certains domaines, avec un faible salaire en argent. Finances.

L'Église russe était divisée en vingt-trois *éparchies*, à la tête desquelles se trouvaient des prélats (*arkhierei*) distingués, pour le rang, en métropolites, archevêques et évêques, mais ne formant pas d'hiérarchie, car ils étaient tous immédiatement soumis au patriarche. Division ecclésiastique.

[1] Cette production peu connue en France, se compose d'œufs d'esturgeon marinés; elle est une des délicatesses du Nord, et l'objet d'un grand commerce.

SECTION III.

Seconde partie du règne de Pierre Ier, depuis 1689 *jusqu'en* 1700.

Education de Pierre I.

Pierre Alexiéwitsch avait dix-sept ans, lorsqu'il prit en main les rênes du gouvernement. Sous la régence de sa sœur, on lui avait donné une mauvaise éducation, ou, pour mieux dire, on ne lui en avait donné aucune. Son gouverneur, Boris Alexiéwitsch Galitzin, cousin du favori, lui laissa pleine liberté de faire ce qu'il voulait, ou plutôt il se plaisait à prendre part aux orgies auxquelles son élève s'abandonnait à Préobrajensk. Ce fut au milieu de ces désordres que le génie du prince, éveillé par Lefort qui, sans être un homme extraordinaire, possédait précisément les talens nécessaires pour devenir l'instrument d'une des révolutions les plus grandes et les plus bienfaisantes, comprit les vices de sa nation, et conçut, enfant encore, le plan d'en être le régénérateur : entreprise qui exigeait une constance dont peu d'hommes auraient été susceptibles. Pour l'exécuter, Pierre ne suivit pas une marche philosophique et savante ; incapable, par le défaut d'éducation, de s'apercevoir que, si sa nation s'était arrêtée au plus bas degré de la civilisation, c'est parce qu'on lui avait laissé ignorer les premiers élémens des lettres, et parce que les arts et les sciences ne sont que les résultats du développement des idées qu'une nation doit à une première

Ses projets de civilisation.

instruction, il fut frappé des inconvéniens sans en sentir les causes, et il travailla à remédier au mal, sans penser à obstruer ses sources. La civilisation qu'il donna à sa nation devint ainsi un fruit étranger, enté sur les rameaux les plus élevés d'un arbre sauvage; l'excellence du fruit ne peut corriger les mauvais sucs qui circulent dans les vaisseaux des branches inférieures et du tronc à moitié pourri; le fruit ne reçoit sa nourriture que par le soin continuel du jardinier qui le cultive, et si un coup de vent fait tomber les jeunes branches, l'arbre n'a pas la force d'en produire de nouvelles.

La première chose qui frappa le jeune souverain, c'est que sa nation n'avait pas de commerce à l'étranger; elle en manquait à défaut de moyens de transporter au dehors les riches productions de son sol. Il lui fallait des vaisseaux. Pierre, toujours conseillé par Lefort, chargea un charpentier étranger, Carstens Brandt, de construire une chaloupe, quelques frégates et quelques yachts, avec lesquels il pût prendre le divertissement de la navigation sur le lac Péreslaw, situé près du monastère Troitzkoï. Telle fut l'origine de la marine russe, comme les 50 poteschnoï du tzar à Préobrajensk, accrus à 5,000, et un régiment formé par Lefort, devinrent le noyau de l'armée de Pierre-le-Grand. Ce régiment fut porté à 12,000 hommes, par un oukase du 21 janvier 1689, qui offrit un asile aux Réformés français. En 1694, il fut construit à Arkhangel un vaisseau avec lequel le tzar navigua sur la mer Blanche, qu'aucun souverain de

Russie n'avait vue avant lui. Le prince Fedor Romanodoffski fut élevé à la dignité d'amiral, et chargé de représenter dorénavant le tzar, toutes les fois que celui-ci voulait paraître dans un rang subordonné.

Suite de la guerre avec la Turquie.

Après avoir terminé, par un traité signé à Nartschinsk, le 27 août 1689, des contestations sur les frontières, qui existaient depuis quelques années, Pierre porta toute son attention à la guerre avec la Porte, qui durait depuis 1686. En 1695, ayant résolu d'attaquer Asoff, port important sur la mer Noire, il fit faire, par le prince Boris Tchérémételf et le hetman Mazeppa, une diversion sur le Dnepr, et contre les Tatars de la Crimée, pendant que lui-même, à la tête de 100,000 hommes commandés par Lefort, Gordon et Golownin, se présenta le 1er juillet devant Asoff. Le manque d'habiles ingénieurs et artilleurs, et surtout d'une flotte, força Pierre de lever le siège vers la fin d'août, après avoir perdu 20,000 hommes dans les différens assauts qu'il avait livrés.

Pendant l'hiver, Pierre s'efforça de remédier aux inconvéniens qu'il avait éprouvés. L'empereur, l'électeur de Brandebourg et les États-généraux, lui cédèrent environ deux douzaines d'artilleurs et d'ingénieurs, valant pour lui une armée, et on acheva sur le chantier qu'il avait établi à Woronesch, vingt-trois galères, deux galeasses et quatre brûlots, qui, avec deux vaisseaux de guerre construits auparavant, formaient la première flotte russe. Lefort obtint alors le titre d'amiral; de Lima, Vénitien, fut chargé du commandement sous celui de vice-amiral. Le 19 mai

1696, Pierre s'embarqua sur sa flotte, descendit le Dnepr, et entra dans la mer d'Asoff. Le 4 juin, le boïar Alexis Söménowitsch Schein, Allemand, et le feld-maréchal Gordon, Anglais, commandant l'armée de terre, ouvrirent le siège d'Asoff, que la flotte couvrit en se plaçant sur les deux bords du fleuve. Les Tatars ayant fait plusieurs tentatives malheureuses pour débloquer la place, elle capitula, le 28 juillet 1696. Pierre fit relever les fortifications, les augmenta, et mit une garnison de 9,000 hommes dans la ville. Lefort et Schein entrèrent en triomphateurs à Moscou, le 10 octobre. Le tzar suivit à pied les généraux, parce qu'il n'avait pas encore de rang dans l'armée.

Pierre donna alors ordre pour que dans l'espace de trois ans il fût construit une flotte de cinquante-cinq vaisseaux de guerre; il se chargea de faire bâtir à ses frais, et équiper de 60 canons et de 500 hommes, neuf des plus grands de ces vaisseaux; il fit une répartition d'après laquelle les plus riches particuliers prirent part à la construction et à l'équipement des quarante-six autres; c'est ainsi que le patriarche fournit six vaisseaux de cinquante canons, portant 360 hommes. On fit venir des Pays-Bas et de Venise les charpentiers et autres ouvriers nécessaires pour achever le tout dans un temps prescrit.

Conspiration contre la vie du tzar.

Pierre Ier se préparait à faire, pour son instruction, un grand voyage, lorsqu'on découvrit une conspiration contre sa vie. La tzarewna Sophie, du fond de son cloître, en était l'âme. On devait, dit-on, mettre le feu au Kreml; pendant le tumulte le tzar devait

être tué et la princesse proclamée ; elle devait rendre aux strélitz leurs anciens priviléges, car Pierre les avait fortement diminués. Le complot fut découvert à Pierre, le 11 février 1697, pendant qu'il était en société chez Lefort; il devait être exécuté le lendemain. Pierre fit arrêter et punir les chefs qui étaient trois seigneurs de sa cour. La princesse Sophie fut plus étroitement resserrée et mise sous surveillance.

Premier grand voyage de Pierre I.

Pierre I[er] avait envoyé plusieurs jeunes gens en Allemagne, en Hollande et en Italie pour voir les mœurs des peuples civilisés et s'instruire dans les arts; mais il sentait que personne n'avait plus besoin d'instruction que lui-même. Pour gouverner pendant son absence, il nomma le prince Fedor Romanodoffski, homme à talens médiocres, mais d'une fermeté inébranlable; il lui donna le titre de *prince César* et lui adjoignit, comme conseillers, les boïars Tikhon Streschneff, Léon Narischkin, Boris Galitzin et Pierre Prosoroffski, Le commandement de l'armée fut confié à Gordon. Pour pouvoir conserver l'incognito, il fit son voyage dans la suite d'une prétendue ambassade qui fut envoyée à divers princes. Elle était composée de Golownin qui était gouverneur de Sibérie, de Lefort et de Wosnizin comme secrétaire. On partit au mois d'avril 1697 ; l'ambassade se rendit par Riga et Mitau à Königsberg où le tzar vit l'électeur de Brandebourg, auquel il se fit connaître. Il alla de là par Berlin en Hollande. Son principal objet en s'arrêtant dans ce pays, était d'apprendre à fond l'art de la construction des vaisseaux, en mettant lui-même la main à l'œuvre,

afin que, connaissant par expérience les difficultés qu'il y avait à vaincre et les défauts à éviter, il pût juger lui-même du savoir des ouvriers qu'il prendrait à sa solde et du mérite de leurs ouvrages. Ne pouvant pas assez bien maintenir son incognito à Amsterdam, il se fixa au village de Zardam, se fit inscrire sous le nom de Pierre-Michel dans la liste des ouvriers, vivant et travaillant comme un homme de cette classe; il poussa même l'égalité jusqu'à prendre part aux orgies, aux débauches et à la crapule de ses camarades. A côté de ses travaux mécaniques, il ne négligea pas l'étude des sciences; il se rendait fréquemment à Amsterdam pour apprendre l'anatomie chez le célèbre Ruisch et l'histoire naturelle dans le muséum du bourguemaître Witsen.

Les vaisseaux anglais qu'il avait vus en Hollande lui donnèrent envie de connaître plus particulièrement la marine anglaise. Le 21 janvier 1698, il se rendit à Londres où on lui avait préparé une maison. Le célèbre Burnet, évêque de Salisbury, que nous avons plus d'une fois cité dans l'histoire d'Angleterre de cette époque, fut chargé par Guillaume III et par le haut clergé de satisfaire la curiosité du tzar sur les matières de constitution et de religion qui l'intéressaient vivement. Nous allons placer ici le jugement que l'évêque porte de ce prince. Si la suite a prouvé qu'il y avait quelques erreurs dans le récit de Burnet, il faut sans doute en mettre une partie sur le compte des truchemens qui servaient d'intermédiaires entre le prélat et le monarque; car, outre quelques mots de

hollandais et d'allemand que Pierre avait retenus, il ne savait que sa langue.

Portrait de Pierre I par Burnet.

« Ce prince, dit Burnet, est un homme d'un tempérament violent qui prend aisément feu, et qui est fort brutal dans sa colère. Il augmente son ardeur naturelle, en buvant une quantité d'eau-de-vie, qu'il rectifie lui-même avec beaucoup de soin. Il est sujet à des mouvemens convulsifs par tout son corps, et sa tête parait en être affectée. Il ne manque pas de capacité, et il a plus de connaissances, qu'on n'en aurait attendu de son éducation qui a été fort négligée. Un défaut de jugement et une inégalité de caractère se manifestent souvent et clairement en lui. Il a beaucoup de goût pour la mécanique et parait plutôt destiné par la nature à être charpentier de vaisseau qu'un grand prince. La fabrication des vaisseaux fut l'objet de son étude et de son occupation, pendant qu'il demeura ici. Il travaillait beaucoup de ses propres mains, et obligeait tous ceux qui l'accompagnaient de s'exercer sur des modèles de navires. Il me dit qu'il avait dessein d'assembler une grande flotte à Asoff, et de s'en servir pour attaquer l'empire des Turcs. Mais il ne parait pas capable d'une si grande entreprise, quoique sa conduite dans les guerres qu'il a soutenues depuis, ait découvert en lui un génie plus relevé, qu'il n'y en paraissait alors. Il souhaita de connaître notre religion, mais il ne parut pas disposé à mettre les choses sur un meilleur pied en Moscovie. A la vérité, il avait dessein d'encourager les sciences, et de travailler à polir son peuple, en faisant voyager quelques-

uns de ses sujets dans les pays étrangers. Il voulait aussi attirer les étrangers chez lui et les engager à y vivre. Il paraissait toujours craindre les intrigues de sa sœur. Il y avait dans son caractère un mélange d'emportement et de sévérité. Il a du courage, mais il entend faiblement ce qui regarde la guerre, et il paraît n'avoir que peu de curiosité de ce côté là. Quand je l'eus souvent vu, et que j'eus beaucoup conversé avec lui, je ne pus qu'adorer les profondeurs de la Providence, qui a élevé un homme aussi furieux à une autorité aussi absolue sur une grande partie du genre humain. David, considérant les grandes choses que Dieu a faites pour l'usage de l'homme, s'écriait avec transport : *Quid est homo quod memor es ejus?* Mais ici, il y a sujet de renverser la proposition et de dire qu'il faut que l'homme soit un objet bien méprisable aux yeux de Dieu, puisqu'un prince tel que le tzar voit tant de milliers de sujets rampans à ses pieds, et sans cesse exposés à son inquiète défiance et à son humeur féroce. »

Après un court séjour à Londres, Pierre s'établit à Deptford, dans une maison située près du chantier royal, où il apprit en très-peu de temps à construire des vaisseaux d'après un plan et dans des proportions mathématiques. La manière anglaise de les bâtir lui plaisait beaucoup, et il regrettait souvent le temps qu'il avait passé en Hollande, disant que sans son séjour en Angleterre, il serait resté un ignorant, et qu'il ne voulait avoir chez lui que des vaisseaux construits à l'anglaise, ajoutant que s'il n'était pas né tzar de Russie, il voudrait être amiral anglais.

Les personnes que Pierre Ier vit le plus souvent en Angleterre étaient l'amiral, marquis de Carmathen [1], et Antoine Dean, habile architecte nautique, dont il prit le fils à son service. En Angleterre comme en Hollande, il engagea beaucoup de personnes des talens desquels il prévit avoir besoin; tels furent l'Écossais Fergusson et John Perry qu'il chargea de réunir le Don et le Wolga, moyennant l'Ilawla et la Kamichinka qui tombent, la première dans le Don, et l'autre dans le Wolga; entreprise que la guerre de Suède ne permit pas de faire.

En Angleterre aussi bien qu'en Hollande, Pierre fut défrayé par le gouvernement; et la brillante ambassade avec laquelle il était venu à Amsterdam, coûta à cette ville cinq millions de florins. D'Angleterre le tzar retourna encore une fois en Hollande. Le 15 mai 1698 il partit de ce pays et se rendit par Clèves et Dresde à Vienne où il arriva le 29 juin. Il se proposait d'aller de là en Italie, lorsqu'une nouvelle, venue de Moscou, l'engagea à retourner promptement en Russie.

Troisième révolte des strélitz.

La tzarewna Sophie, à laquelle Pierre avait pardonné deux fois ses intrigues coupables, est accusée d'avoir profité de son absence pour exciter les strélitz à une nouvelle révolte. Craignant l'esprit mutin de cette milice, Pierre, avant son départ pour l'Europe occidentale, avait envoyé sur les frontières de la Lithuanie une armée commandée par le prince Mikhaïl Romanodoffski. Les troubles que causait alors

[1] Thomas Osborne, duc de Leeds.

l'élection d'un roi de Pologne, lui en avaient fourni un prétexte. Douze mille strélitz faisaient partie de cette armée. Les autres avaient été placés sur les frontières de la Crimée pour maintenir les Tatars dans le respect. Ainsi Pierre croyait avoir mis Moscou à couvert des troubles.

Au mois de juin 1698, quatre régimens de strélitz quittèrent sans permission leur camp à Weliki-Louki, et prirent la route de Moscou, sous prétexte de vouloir, après une si longue absence, voir leurs femmes et leurs enfans. En chemin ils répandirent le bruit que le tzar était mort, et qu'ils allaient dans la capitale pour assurer la succession au tzaréwitsch Alexeï, son fils. Le généralissime Schein qui se trouvait à Moscou, et le feld-maréchal Gordon n'avaient que 4,000 hommes à leur opposer; mais dès qu'ils eurent des nouvelles de la marche des rebelles, ils appelèrent la noblesse des environs, et occupèrent le monastère de Woskresensk. Après avoir en vain offert aux coupables une amnistie et des conditions favorables pour les engager à rentrer dans leur devoir, Gordon les attaqua le 18 juin avec du canon, en tua 3,000, en prit 4,600, et dispersa le reste. Ainsi la révolte fut étouffée dans le sang.

Ce fut la nouvelle de la révolte des strélitz qui fit renoncer le tzar à son voyage projeté d'Italie. Arrivé à Cracovie, il sut les événemens du 18 juin, mais résolut cependant de continuer sa route, car, dit son journal [1], les strélitz ressemblaient aux janissaires, et

[1] Le journal de Pierre-le-Grand a été rédigé en russe sous les

il n'y avait pas moyen de s'y fier. Ce fut à Rawa qu'il vit Auguste II et prépara la liaison intime qui bientôt devait se former entre lui et ce monarque. Le 14 septembre, Pierre arriva à Préobrajensk. Aussitôt il ordonna de faire le procès aux rebelles captifs. Ils furent condamnés à mort et exécutés par trentaine, cinquantaine et centaine ; voici comment cette exécution se fit : On commanda aux patiens de se coucher ventre à terre et de placer leurs têtes sur une poutre dont la longueur était proportionnée au nombre de chaque fournée, de manière que les bourreaux pouvaient, en parcourant toute la ligne, hâcher les têtes l'une après l'autre. On a débité que le tzar lui-même remplit quelquefois les fonctions d'exécuteur de la haute justice ; c'est une fable, mais ce qui est vrai, c'est qu'il exigea ce service de quelques seigneurs qu'il soupçonnait d'avoir pris part à la révolte : c'était leur punition. La procédure et les exécutions durèrent six se-

yeux mêmes de ce monarque, et corrigé de sa main en beaucoup d'endroits. Le prince MIKHAÏL MIKHAÏLOWITSCH SCHTSCHERBATOFF le fit imprimer, par ordre de Catherine II, en 2 vol. in-4°, dont le premier parut en 1770, et l'autre en 1772. Le premier volume seul a été traduit en français par M. de FORMEY, et publié à Berlin, en 1770, in-8°; il a été réimprimé en 1774, à Stockholm, enrichi de notes d'un officier suédois anonyme. Ce volume se termine à l'année 1714. La traduction allemande publiée par BACMEISTER est complète, et va, comme l'original, jusqu'au 22 octobre 1721. Elle porte le titre suivant : *Beytræge zur Geschichte Peters des Grossen, herausgegeben von* HARTW. LUDW. CHRIST. BACMEISTER. Riga, 1774, 3 vol. in-8°. Les deux premiers volumes seulement contiennent le journal de Pierre-le-Grand.

maines; les chefs et instigateurs des rebelles et 2,000 strélitz furent exécutés, le reste fut exilé en différentes villes; le corps de cette milice fut dissous et son nom supprimé. Pierre était persuadé que sa sœur avait été la principale instigatrice de la révolte, mais la procédure ne fournit pas contre elle le moindre indice qui pût faire de l'impression sur un juge impartial. Le tzar fit ériger devant les fenêtres de cette princesse une potence où l'on attacha trois rebelles portant à la main des requêtes qui s'adressaient à elle. Destruction du corps des strélitz.

C'est à cette époque qu'on peut fixer, par conjecture, l'érection de la *chancellerie secrète* ou de ce tribunal d'inquisition politique, non moins injuste, non moins arbitraire, non moins terrible que l'inquisition d'Espagne, qui a existé en Russie jusqu'en 1762, sans qu'aucun historien n'en ait consigné l'origine. On sait, par l'oukase de Catherine II qui l'a supprimée, que cette institution a été l'ouvrage de Pierre le Grand, « prince magnanime et humain, que la gravité des circonstances et les mœurs grossières de sa nation avaient forcé à y avoir recours. » Les ruines de Préobrajensk permettent encore de reconnaître les affreux cachots où gémissaient les malheureuses victimes de la plus horrible tyrannie. Érection de la chancellerie secrète.

Pour remplacer les strélitz, le tzar créa une nouvelle infanterie réglée, qui reçut une organisation à l'allemande; elle se montait, dans le premier moment, à 32,000 hommes. Création d'une nouvelle infanterie.

On dit communément que la disgrace des strélitz influa aussi sur le sort de la tzarine Eudoxie Fedo- Pierre I répudie son épouse.

rowna, épouse de Pierre Ier, qui n'avait cessé de montrer l'horreur que lui inspiraient les innovations que son époux introduisit. Il est vrai que depuis longtemps le tzar ne vivait plus avec elle; mais leur brouillerie fut bien antérieure aux réformes qu'il exécuta : elle provenait de la jalousie de la tzarine contre Anne de Mons que Pierre aimait éperduement. En 1699, il envoya son épouse à Sousdal, au couvent de Prokoffski, où elle prit le voile, sous le nom d'Hélène. De trois fils qu'elle avait donnés au tzar, un seul vivait : c'était Alexis, l'héritier présomptif du trône, né le 19 février 1690, le même qui avait servi de prétexte à la révolte des strélitz.

Paix de Carlowitz, 1699.

Pendant l'absence du tzar, ses armées, sous le commandement de Schein et de Gordon, avaient eu des succès contre les Turcs, sans que pourtant il y eût quelque affaire décisive. Comme il vit que tous ses alliés, l'empereur, la Pologne et la république de Venise allaient faire la paix avec la Porte, il ordonna à ses plénipotentiaires au congrès de Carlowitz de faire une trève de deux ans. Elle fut signée le 4 janvier 1699, et convertie en paix de trente ans à Constantinople, le 15 juillet 1700 [1]. Asoff resta à la Russie.

Fondation de l'ordre de S. André.

Pour récompenser par une décoration honorable les services de ses généraux, Pierre Ier, à l'exemple des monarques européens, fonda, en 1699, l'ordre de S. André, premier apôtre des Russes. Le premier chevalier de cet ordre fut Awtononi Golowin, qu'a-

[1] Voy. vol. XXXII, p. 375.

près la mort de Lefort, arrivée le 2 mars 1699, il nomma amiral.

Pierre s'occupa sans relâche de faire jouir sa nation du fruit des connaissances qu'il avait acquises dans ses voyages, et de faire d'utiles changemens dans l'intérieur de son empire. Il a fait consigner dans son journal les progrès que fit l'imprimerie en Russie; elle fournit dès-lors des ouvrages mieux exécutés, et au lieu de ne s'occuper que de l'impression de calendriers, fit paraître des traductions de livres traitant de la science du génie, d'artillerie, de mécanique, d'histoire et d'autres sciences. Ce fut un nommé Élie Kopiéwitsch qui établit les premières presses à Moscou. Pierre fonda une école de navigation et des établissemens d'instruction pour différentes branches des connaissances humaines. Il ne permit pas seulement aux jeunes gens d'aller fréquenter les universités étrangères, il les stimula à faire ces voyages. Sa sollicitude se porta sur tout ce qui tenait à la civilisation de sa nation. Persuadé que les mœurs d'un peuple sont en rapport intime avec sa manière d'exister, son costume et beaucoup de choses qui paraissent indifférentes, il exigea qu'à l'instar des peuples de l'occident, toutes les personnes laïques qui n'appartenaient pas à la classe des paysans, se coupassent la barbe; cependant chaque paysan barbu se présentant à la porte d'une ville, était obligé de payer un kopek. Tous les autres pouvaient acheter la permission de porter la barbe par une rétribution annuelle de 100 roubles. Il fut interdit de paraître à la cour en costume national. A chaque

Progrès de la civilisation.

porte de ville il fut exposé un modèle d'habit allemand ou français, et toute personne, autre qu'ecclésiastique, paysan, Cosaque, Kalmouk ou Tatar, qui s'y présentait en robe longue, était obligée de souffrir qu'on la lui coupât, pour la rendre conforme au modèle. D'après l'usage du pays, les deux sexes vivaient séparés, et les femmes ne paraissaient en société que lorsque le mari, pour faire honneur à ses convives, faisait paraître un instant son épouse, afin de verser à à chaque convié un verre d'eau-de-vie. Pierre ordonna que dorénavant chaque femme, en costume occidental, aurait le droit de fréquenter la société.

Nouvelle manière de commencer l'année.

A dater de 1700, Pierre commença l'année du 1er janvier au lieu du 1er septembre; néanmoins, comme il conserva l'année Julienne, il en arriva une différence de onze jours d'avec la manière de compter des peuples catholiques et protestans : cette différence est aujourd'hui de douze jours.

Suppression du patriarche.

Depuis son retour à Moscou, Pierre avait tacitement supprimé deux usages qui lui paraissaient dégradans pour la majesté du monarque. L'un est celui dont nous avons parlé plus haut, et qui voulait que le dimanche des Rameaux le tzar conduisît par un ruban le cheval monté par le patriarche. Voici quel était l'autre. Le premier jour de l'an, le tzar et le patriarche, en présence du peuple, se baisaient mutuellement la main et s'embrassaient; puis le patriarche, monté sur un trône, bénissait la couronne et le sceptre du tzar. L'abolition de ces cérémonies tendait à diminuer le respect que la nation avait pour le chef de l'Église;

elle ne suffisait pas à Pierre. Il ne voulait pas qu'il y eût dans son empire un autre chef que lui; mais il sentait la nécessité de ne pas brusquer la révolution qu'il méditait. Lorsque le 26 avril 1700, le patriarche Adrien mourut, il déclara que la guerre l'empêchait de s'occuper d'une chose aussi importante que le choix d'un nouveau patriarche, et nomma Étienne Iaworski, qui était métropolite de Riaïsan, exarque intérimistique ou administrateur du siége patriarcal, en lui adjoignant plusieurs évêques, sous le titre de *sainte assemblée*. Cette assemblée remplaça le tribunal patriarcal sans jouir de tous les pouvoirs dont celui-ci avait été revêtu, puisque les affaires importantes étaient portées à la décision du tzar ou de son conseil. Ce ne fut qu'en 1721, après avoir accoutumé la nation à se passer d'un patriarche, qu'il frappa le grand coup dont nous parlerons en son temps.

SECTION IV.

Troisième partie du règne de Pierre Ier, depuis 1700 *jusqu'à sa mort, en* 1725.

Guerre du Nord, 1700.

La guerre du Nord, qui, commencée en 1700, ne finit qu'en 1721 par la paix de Nystad, et la guerre avec la Porte, qui se compose d'une triple guerre, terminée en 1711 par la paix du Pruth, en 1712 par celle de Constantinople, et en 1713 par le traité d'Andrinople, sont les deux événemens extérieurs les plus importans du règne de Pierre Ier. Nous y avons consacré plusieurs sections de ce livre [1], de manière que nous nous dispenserons d'y revenir. Nous devons cependant, avant de parler de quelques autres événemens de ce règne qui sont arrivés à la même époque, dire un mot encore de la construction de Pétersbourg, dont il a déjà été question [2].

Fondation de S. Pétersbourg.

Le 27 mai 1703 (n. st.), les fondemens de S. Pétersbourg furent jetés dans une île de la Néwa. C'était le commencement exigu d'une ville qui devait parvenir à une si grande célébrité, et devenir une des plus belles villes d'Europe. Bien des raisons peuvent avoir déterminé le tzar à établir sa résidence en ce lieu. Ses guerres avec la Suède, qui ne pouvaient qu'être longues, si elles devaient atteindre le

[1] Savoir à la guerre du Nord les sections XVI à XXII du chapitre XIV et à celle de la Porte une partie du chapitre XVI.

[2] Voy. vol. XXXIV, p. 33.

but que son ambition avait en vue, le forçaient à se fixer sur un point d'où il pût diriger les opérations. Afin d'inspirer à la nation de l'intérêt pour les provinces qu'il espérait acquérir, il fallait y assigner des possessions aux grands, et les engager à y bâtir des hôtels.

Son dessein d'attirer en Russie des colons étrangers qui y fissent connaître l'industrie et les arts, fut beaucoup facilité par la situation choisie. De presque tous les pays de l'Europe, les étrangers, après une courte navigation, arrivaient dans la résidence, sans avoir besoin de faire un long voyage par terre jusqu'à Moscou. Enfin, se trouvant à Pétersbourg, Pierre avait un pied en Europe; il était à proximité de tout ce qui se passait dans les autres pays, en recevait facilement des nouvelles, et y envoyait des ordres à ses agens.

Le choix du lieu a été beaucoup moins heureux sous le rapport du climat et de la salubrité de l'air. Ce terrain est bas et marécageux, exposé à de fréquentes inondations causées par les vents d'ouest, qui font refouler les eaux de la Néwa vers sa source. L'hiver y est rigoureux, l'été court et excessivement chaud, le printemps nul et l'automne affreux.

Un homme de la dernière classe du peuple, un garçon pâtissier ou palefrenier, ou le domestique d'un seigneur russe, Alexandre Daniélowitsch Mentchikoff, gagna l'affection du tzar, soit par sa figure agréable et ses manières insinuantes, soit par la fidélité et

Le favori Mentchikoff.

le dévouement dont il avait donné des preuves à son ancien maître, soit enfin par la bassesse avec laquelle il supporta les caprices, la colère et les mauvais traitemens dont l'accabla le nouveau. Après la mort de Lefort, Mentchikoff prit la place de favori du tzar, qui dès-lors l'avança aux plus hautes fonctions de l'état, obtint pour lui la dignité de prince d'Empire, et en fit le second personnage de l'empire. Cette élévation fournit au parvenu des occasions de satisfaire sa vanité et son avidité, sans pouvoir corriger ses vices innés et la grossièreté qui trahissaient la mauvaise éducation qu'il avait reçue; la souplesse de son caractère lui conserva la faveur constante du tzar, pendant toute la vie de celui-ci, quoiqu'avec des intervalles qui, pour un homme d'honneur, auraient été des disgraces. Tour à tour maltraité de coups, mis à l'amende pour concussions, comblé de mépris et d'outrages, Mentchikoff se maintint toujours en faveur auprès d'un maître qui n'y voyait qu'un esclave soumis.

Éducation du tzaréwitsch Alexis.

En 1703, Pierre confia à ce favori la surintendance de l'éducation du tzaréwitsch Alexis, qui entrait dans sa treizième année. La jeunesse de ce prince avait été négligée; on l'avait abandonné à des hommes ignorans, qui lui inspirèrent une grande prédilection pour les mœurs russes, et une haine aveugle pour les innovations de son père. Lorsque Pierre le remit entre les mains de Mentchikoff, celui-ci et le précepteur, nommé Neugebauer, qu'on lui donna, employèrent, pour le corriger, des moyens violens, qui exaspérè-

rent le caractère du jeune prince, et lui rendirent toute étude odieuse. Le baron Henri de Huyssen, homme de mérite, qui remplaça Neugebauer, ne put réparer le mal que le premier précepteur avait fait. D'ailleurs on accuse Mentchikoff d'avoir empêché les progrès que le tzaréwitsch aurait pu faire dans l'instruction, parce qu'il avait le dessein perfide de brouiller le père et le fils, pour exclure celui-ci de la succession. Alexis répugnait à toute étude qui aurait pu le distraire de la lecture des livres de théologie et de dévotion à laquelle il se voua exclusivement.

Lorsque le 31 août 1702, Tchéréméteff s'empara de Marienbourg en Livonie [1], il lui tomba entre les mains une jeune femme nommée Catherine, dont l'origine est enveloppée de quelque obscurité. Orpheline dès sa plus tendre enfance, elle fut recueillie par un ministre luthérien (*præpositus*) de Marienbourg, nommé Ernest Gluck, qui la fit élever d'une manière conforme à l'état de domesticité auquel elle semblait destinée. Peu de jours avant la prise de Marienbourg elle fut mariée à un dragon suédois dont on ne connaît pas même le nom, mais qui, dit-on, fut obligé de la quitter le jour même de sa noce. Après avoir passé quelques mois chez Tchéréméteff, elle lui fut enlevée, de force à ce qu'il paraît, par Mentchikoff. Ce fut chez ce favori que le tzar la vit : quoique sa passion pour Anne Mons n'eût pas diminué, il s'attacha à la jeune esclave que Mentchikoff lui céda sur-le-champ. Son ancienne maîtresse elle-même rompit

Catherine, épouse de Pierre I.

[1] Voy. vol. XXXIV, p. 31.

ses liaisons avec le tzar, pour épouser un baron de Kayserling. Catherine apprit avec la plus grande facilité la langue russe, et embrassa en 1703 la religion grecque : comme le tzaréwitsch lui servit de parrain, elle fut surnommée Alexiewna. Sa beauté qui n'était que médiocre, fut le moindre des dons que le ciel lui avait départis. En montrant à son nouveau maître une soumission sans borne, en lui prodiguant les plus tendres soins, elle gagna un empire absolu sur son cœur. Bonne et modeste, bienfaisante et indulgente, elle se fit aimer par toutes les personnes qui entouraient le tzar. On assure que Pierre l'épousa secrètement en 1707. En 1708 et 1709, elle lui donna deux filles, Anne et Élisabeth, dont il sera souvent question. Le 16 mars 1711, avant de se mettre en campagne, Pierre déclara son mariage avec Catherine, qui fut proclamée tzarine. Elle se montra digne de cet honneur par la grandeur d'âme qu'elle développa à l'occasion de la paix du Pruth [1]. Le mariage ne fut célébré par des fêtes et des réjouissances, qu'après le retour du tzar de la campagne, le $\frac{\text{20 février}}{\text{1 mars}}$ 1712.

Commencement de la disgrace du tzaréwitsch.

En partant pour l'armée, Pierre Ier avait confié la régence au tzaréwitsch, mais comme il borna son pouvoir de manière que cette commission fut simplement honorifique, le jeune prince qui ne manquait pas de moyens, se trouvant offensé du rôle subordonné que son père lui avait assigné, préféra ne se mêler de rien; cependant il s'attira la colère de son père par une lettre qu'il lui écrivit, pour le supplier

[1] Voy. vol. XXXII, p. 385.

de prêter l'oreille à ses sujets, qui se plaignaient des innovations. Le tzar avait déjà résolu de faire encore une tentative pour changer le caractère de son fils, en le mariant avec une princesse étrangère. Quelque répugnance qu'une telle alliance inspirât au prince, il y consentit de peur que sa désobéissance ne le fît enfermer dans un couvent. Le choix de Pierre tomba sur Charlotte-Christine-Sophie, seconde fille de Louis-Rodolphe, duc de Brunswick-Blankenbourg, princesse âgée de dix-sept ans, sœur de l'épouse de l'archiduc Charles qui, à cette époque, prenait le titre de roi d'Espagne. Le baron de Heyssen, ancien précepteur du tzaréwitsch, négocia ce mariage. Antoine-Ulric, duc régnant de Brunswick, aïeul de la princesse, l'accorda; le tzar lui assigna un apanage et un douaire magnifique, et lui assura le libre exercice de la religion protestante. Le mariage fut béni le 25 octobre 1711 à Torgau, chez la reine de Pologne, en présence du tzar.

Tous les historiens s'accordent à faire l'éloge de cette princesse; Pierre et son épouse la chérissaient comme une fille; elle donna au tzaréwitsch deux enfans, la princesse Natalie qui mourut à l'âge de quatorze ans, et, le 2 octobre 1715, n. st., un fils que nous verrons régner sous le nom de Pierre II. Néanmoins cette union fut très-malheureuse : le tzaréwitsch traita son épouse avec dureté, et on accuse la jeune princesse Julianne-Louise d'Ostfrise [1], l'amie intime

[1] Fille du prince George-Albert. Elle épousa ensuite Joachim-Frédéric, duc de Holstein-Plön.

de la princesse qui l'avait suivie à Pétersbourg, d'avoir entretenu par son esprit tracassier la mésintelligence qui régnait entre les deux époux. Le huitième jour de ses secondes couches (le 11 novembre 1715, n. st.), Charlotte-Christine-Sophie mourut de maladie et de chagrin.

Six jours après cette perte qui fut extrêmement douloureuse pour Pierre Ier, la tzarine, son épouse, lui donna un fils qui reçut le nom de Pierre. La naissance de cet enfant contribua à rendre la brouillerie entre le tzar et le tzaréwitsch Alexis entièrement irrémédiable. Il serait cependant injuste d'accuser Pierre ou Catherine d'avoir, dès ce moment, pris la résolution de perdre Alexis pour frayer au nouveau-né le chemin au trône. Avant de se décider à un parti violent, le tzar fit plusieurs démarches pour gagner le cœur de son fils. Il lui importait sans doute d'avoir la certitude que son successeur ne détruirait pas l'ouvrage qu'il avait commencé, ni ne replongerait la nation russe dans la barbarie d'où elle commençait à peine à sortir. Il faut encore, pour juger Pierre, se rappeler qu'à cette époque on n'avait en Russie aucune idée d'une succession réglée par une loi fondamentale; qu'en vertu du diplôme qui avait porté le premier Romanoff sur le trône de Russie, l'empire formait le patrimoine de cette famille que le tzar avait la faculté de laisser à tel membre de sa famille qu'il jugerait à propos.

Pierre qui regardait comme la source de tous les vices de son fils l'oisiveté à laquelle il se livrait, dési-

rait lui donner quelque goût pour les occupations militaires. Immédiatement après l'enterrement de la tzarewna et avant la naissance du tzaréwitsch Pierre, il remit lui-même à Alexis une lettre dans laquelle il le conjurait de changer de conduite; après lui avoir représenté que la nouvelle organisation donnée à l'armée était la vraie cause de la grandeur à laquelle la Russie s'était élevée, il le priait de s'en occuper, et comme le tzaréwitsch soutenait toujours que la faiblesse de sa constitution le rendait incapable de supporter les fatigues de la vie des camps; il le dispensait de l'obligation de l'accompagner à la guerre, l'exhortant seulement à acquérir les connaissances nécessaires pour diriger les exercices militaires et se mettre en état, s'il le fallait, de marcher à la tête de ses troupes. Il lui annonça que s'il persistait dans son inaction, le devoir de son père serait de l'exclure de la succession.

Le tzaréwitsch ne répondit que quelques jours après la naissance de son frère. Il déclara que sentant lui-même que ses infirmités avaient affaibli les facultés de son esprit et les forces de son corps, il ne s'opposerait pas à ce que son père disposât de la couronne en faveur de son frère; il lui recommandait seulement ses enfans, et le priait de lui assigner un modique revenu pour le reste de ses jours.

Pierre ne fut pas satisfait de cette réponse évasive; il était clair qu'une simple renonciation à la succession ne renfermait aucune garantie pour l'avenir : elle n'aurait pas empêché un jour les Russes mécontens

des innovations, c'est-à-dire la majorité de la nation, de porter le tzaréwitsch sur le trône. Pierre y répliqua le $\frac{19}{30}$ juin 1716; il dit à son fils que son opinion n'avait pas été de demander son consentement à l'égard de la nomination d'un successeur, laquelle dépendait de sa seule volonté; il se plaignait de ce que le tzaréwitsch ne se fût pas expliqué sur le fond de la lettre, de manière que son père ignorait si sa résolution était de s'amender ou de continuer à vivre comme par le passé. Il lui ordonna de choisir sur-le-champ entre un changement et l'état monastique. Le prince demanda la permission de se retirer dans un couvent.

Pierre ne voulut pas le prendre au mot. Comme il était sur le point de faire son second voyage, et que le tzaréwitsch prétendait être malade, il alla le voir, et lui demanda s'il persistait dans son choix. Alexis lui jura que son plus ardent désir était d'entrer en religion. Le tzar refusa pour le moment son consentement, lui laissant six mois pour réfléchir sur le parti qu'il avait à prendre; il l'exhorta de se décider plutôt pour un amendement que pour la réclusion dans un monastère.

Second grand voyage de Pierre-le-Grand.

Immédiatement après, le 27 janvier 1716 (n. st.), le tzar se mit en route, accompagné de Catherine. C'était l'époque où la guerre du Nord paraissait tirer à sa fin, Frédéric-Guillaume Ier, roi de Prusse, et George Ier, comme électeur d'Hanovre, désireux d'agrandir leurs états, y ayant pris une part active. Cette fois-ci, le voyage avait été entrepris dans des vues purement politiques. Pierre alla par mer à Copen-

hague, d'où il se rendit par Lubeck, Schwérin et Neustadt à Havelberg, où il eut une entrevue avec le roi de Prusse. Il en eut une autre à Hambourg avec le roi de Danemark; il se rendit ensuite en Hollande; Catherine, qui était enceinte, resta à Wésel, où elle accoucha, le 2 janvier 1717, d'un fils qui ne vécut que quelques heures. Le tzar était allé à Paris [1]. Il espérait de faire changer le système politique de la France, de détacher la cour de Versailles de celle de Stockholm, pour se mettre lui-même à la place de celle-ci, à l'égard de ses rapports avec la France.

Il y réussit en partie. La France ne se détacha pas Alliance d'Amsterdam de 1717.

[1] Nous lisons dans l'Histoire de la régence, par LEMONTEY, un rapport sur le voyage de Pierre depuis Calais jusqu'à Paris, que nous plaçons ici parce qu'il nous paraît peu connu. « Également incommodé par les carosses du roi dans lesquels il étouffait et par les chaises à deux roues dont l'état de sa santé lui rendait les cahots trop pénibles, Pierre imagina de se fabriquer lui-même une voiture. Ayant rencontré sous une remise la caisse vermoulue d'une espèce de phaéton, il la fit lier avec des cordes sur deux longues solives, et en chargea deux chevaux en forme de litière. Il se plaça lui-même sur ce siège élevé et totalement découvert. Les Français de son cortège lui représentèrent en vain que cet appareil était aussi peu convenable à son rang que dangereux pour sa sûreté; car les chevaux qui n'avaient pas l'habitude de porter de tels fardeaux et de régler leurs pas comme l'exige le transport des litières, l'exposeraient à chaque instant aux chutes les plus funestes. Mais le tzar, accoutumé à voir tout plier sous sa volonté, rejeta ces observations avec impétuosité, et l'on fut plus effrayé de sa colère que de ses dangers. Des hommes soutinrent les chevaux et les brancards, et le souverain des Russies traversa deux de nos provinces, étalé avec indifférence sur cette grotesque et périlleuse machine. »

brusquement de la Suède; mais, le 4 août 1717, elle conclut à Amsterdam l'alliance avec le tzar et le roi de Prusse, dont nous avons parlé [1], et qui pouvait servir d'introduction à une révolution dans la politique. On peut dire que ce traité introduisit la Russie dans le système général de l'Europe, tandis qu'auparavant, elle avait été concentrée dans celui du Nord. En conséquence, M. de Campredon fut envoyé en Russie en qualité de ministre plénipotentiaire: il fut le premier agent diplomatique à poste fixe que la France y entretint. Le tzar et la tzarine, pour retourner en Russie, prirent la route de Magdebourg et Berlin. Le baron de Pöllnitz, en parlant de ce voyage, dit que Pierre se ressentait toujours du peu de soin qu'on avait pris de son éducation; pour le prouver, il cite deux exemples de la conduite de ce prince qui ne sauraient être rapportés ici; mais nous allons donner un extrait du jugement que cet écrivain porte sur le tzar et son épouse [2].

Portraits de Pierre et de Catherine tracés par le baron de Pöllnitz.

« Pierre-le-Grand (pendant son séjour à Berlin) ne passa pas un seul jour sans être pris de vin. La manière dont il traitait ses domestiques, et particulièrement son aumônier, n'inspirait pas un grand désir de le servir. Ce prêtre était tout à la fois son confesseur et son bouffon. Le tzar lui baisait humblement la main au sortir de la messe, et l'instant d'a-

[1] Voy. vol. XXXIV, p. 103.

[2] *Mémoires pour servir à l'histoire des quatre derniers souverains de la maison royale de Prusse*, *par le baron de* PÖLLNITZ. Berlin, 1791, 2 vol. in-12.

près, il lui donnait des nasardes, le battait et le traitait en vil esclave. La princesse de Gallitzin lui servait de *dourak* ou de folle. Elle avait été impliquée dans quelque conspiration : ses parens et ses amis, pour la tirer de ce mauvais pas, s'avisèrent de publier qu'elle avait perdu l'esprit, se flattant qu'elle en serait quitte pour être enfermée pendant quelque temps. Le tzar dit que, puisqu'elle était folle, il la traiterait en folle. Il la fit fustiger plusieurs jours de suite; encore était-ce un châtiment moins dur que les knouts. Il la garda ensuite à la cour pour lui servir de *dourak* ou de folle; c'était à qui la tourmenterait. Comme elle mangeait toujours avec le tzar, ce prince lui jetait à la tête le reste de son assiette. Il la faisait lever pour lui donner des croquignoles. Enfin cette créature faisait compassion à tout le monde, excepté à l'auteur de sa misère. Ce qu'il y avait d'heureux pour elle, c'est qu'elle était devenue réellement folle par tous les maux qu'elle avait essuyés; elle ne ressentait pas l'excès de ses misères. »

« Cette manière de traiter ceux qui l'approchaient ne s'étendait que sur les siens; car il fut toujours civil envers les domestiques et les officiers du roi qui étaient chargés de le servir. Ce prince se louait beaucoup des attentions qu'on avait eues pour lui en France, et parlait avec estime du duc d'Orléans, régent. Il avait une parfaite connaissance du royaume et du gouvernement; mais il n'aimait pas la nation française. Selon lui, les Hollandais prévalaient sur toutes les nations du monde. La tzarine était à la fleur de son âge, et

n'avait rien qui témoignât qu'elle eût pu avoir été belle. Elle était grande et puissante, extrêmement brune, et l'aurait paru davantage, si le rouge et le blanc dont elle se masquait n'eussent éclairé le sombre de son teint. Ses manières n'avaient rien de déplaisant; et on était tenté de les trouver bonnes, lorsqu'on pensait à l'origine de cette princesse. Il est certain que, si elle avait eu une personne raisonnable auprès d'elle, elle se serait formée, ayant un grand désir de bien faire. Mais il n'y avait peut-être rien de plus ridicule que les dames de sa suite. On disait que le tzar, prince extraordinaire en tout, avait trouvé plaisir à les choisir telles, afin de mortifier d'autres dames de sa cour plus dignes d'être produites. Enfin, pour revenir à la tzarine, on pouvait dire que si cette princesse n'avait pas tous les charmes du sexe, elle en avait la douceur. »

Catherine fut plus sévèrement jugée par une princesse de la cour de Prusse, qui n'avait alors que neuf ans, et qui, parvenue à un âge plus avancé, consigna dans ses Mémoires les impressions qu'elle avait reçues dans son enfance. « La tzarine, dit la margrave de Baireuth [1], était petite et ramassée, fort basanée, et n'avait ni air, ni grâce. Il suffisait de la voir pour deviner sa basse extraction. On l'aurait prise, à son affublement, pour une comédienne allemande. Son habit avait été acheté à la friperie. Il était à l'antique, et fort chargé d'argent et de crasse. Le devant

[1] *Mémoires de* Frédérique-Sophie-Wilhelmine, margrave de Baireuth. Brunswick, 1810, in-8°.

de son corps de jupe était orné de pierreries. Le dessin en était singulier, c'était un double aigle dont les plumes étaient garnies du plus petit carat et très-mal monté. Elle avait une douzaine d'ordres et autant de portraits de saints et de reliques attachés tout le long du parement de son habit, de façon que, lorsqu'elle marchait, on aurait cru entendre un mulet; tous ces ordres, qui se choquaient l'un l'autre, faisant le même bruit. »

Pendant que le tzar se trouvait à Copenhague, les personnes qu'il avait chargées de surveiller la conduite du tzaréwitsch, lui mandèrent qu'on voyait ce prince toujours pensif et entouré de gens suspects. En conséquence, Pierre lui ordonna de terminer son incertitude, et d'aller dans un couvent ou de venir le joindre en Danemark. Alexis partit en effet de Moscou avec une certaine Euphrosyne, sa maîtresse; mais arrivé à Liebau, il prit la route de Vienne. Charles VI, son beau-frère, à qui, sans doute, il fit un tableau exagéré de la dureté de son père, lui donna secrétement asile à Ehrenberg en Tirol, et ensuite au château de S. Elme, près de Naples, où, dans le dessein de le soustraire aux recherches de son père, on l'enferma sous un nom supposé, comme un prisonnier d'état. Mais Alexandre Roumantzoff, capitaine des gardes du corps, ayant découvert l'endroit de son séjour, Pierre en exigea l'extradition de la cour impériale. Roumantzoff et le conseiller privé Pierre Tolstoï obtinrent avec quelque peine la permission d'approcher de sa personne, et lui remirent une lettre écrite

Évasion du tzaréwitsch.

par son père à Spa, le 10 juillet 1717, par laquelle il lui promettait l'impunité, s'il retournait volontairement en Russie, et, en cas de désobéissance, lui donnait sa malédiction. Les représentations de ces deux envoyés et du vice-roi de Naples, et les persuasions de sa maîtresse, qui, en consentant à l'accompagner, avait ignoré le but de son voyage, l'engagèrent à se soumettre aux ordres de son père. Il lui annonça sa résolution par une lettre du 4 octobre, dans laquelle il implorait sa clémence. Le 13 février 1718 (n. st.), il arriva à Moscou, et le 14, il remit à Pierre Ier, dans une assemblée des grands tenue à Préobanjensk, un acte par lequel il se reconnaissait coupable et indigne de régner. Par une déclaration du 18, Pierre nomma successeur, son second fils, Pierre Pétrowitsch, âgé de deux ans et quatre mois. Les boïars et le clergé lui prêtèrent serment de fidélité.

Mort du tzaréwitsch.

Le tzar ordonna ensuite une enquête juridique pour connaître les personnes qui par leurs conseils avaient porté le tzaréwitsch à la désobéissance. Plusieurs individus furent compromis et exécutés; on découvrit une foule de faits qui rendaient Alexis beaucoup plus coupable qu'on n'avait cru; il avoua, dit-on, qu'il avait voulu s'assurer la succession par telle voie que ce fût, excepté la seule légitime. Mais quelle foi méritent une procédure couverte de mystère et des aveux arrachés par les tourmens? Alexis Pétrowitsch était coupable, sans doute; on ne peut blâmer Pierre de l'avoir exclu de la succession, mais quel juge osera l'absoudre d'avoir manqué de foi en violant

la parole qu'il avoit donnée par sa lettre de Spa?

Un avis de treize ecclésiastiques, du 21 juin, ayant déclaré le tzaréwitsch, digne de mort, le tribunal, composé de cent quarante-quatre juges que Pierre avait investi de ce procès, prononça unanimement, le $\frac{24\ \text{juin}}{5\ \text{juillet}}$, la peine de mort.

Voici la relation *officielle* de ce qui arriva alors.

« Le tzar, sans déclarer s'il voulait user de clémence ou de sévérité envers son fils, ordonna de donner lecture de la sentence au coupable; mais le tzaréwitsch, accablé de l'horreur de sa situation, en eut un coup d'apoplexie dont on le fit revenir avec peine. Ayant enfin repris ses esprits, il fit prier le tzar de venir auprès de lui; Pierre s'y rendit accompagné de tous les ministres qui se trouvaient à Pétersbourg. Alexis témoigna en leur présence le repentir le plus vif de ses crimes, et en demanda pardon à son père qui le lui accorda. Cependant l'impression que l'idée d'une mort tragique avait faite sur lui, était si profonde qu'il ne put reprendre ses forces. Après avoir reçu les sacremens, il mourut le $\frac{26\ \text{juin}}{7\ \text{juillet}}$. Son corps fut exposé dans un cercueil ouvert dans l'église de la Trinité où on put le voir pendant trois jours. Le $\frac{30\ \text{juin}}{11\ \text{juillet}}$ il fut inhumé à côté de la tzarewna, son épouse, à l'église neuve de la citadelle de Pétersbourg. »

On ajoutera difficilement foi à ce récit, cependant la plupart de ce qu'on a débité sur le genre de mort du malheureux Alexis est fabuleux. On est allé jusqu'à accuser Pierre d'avoir été le bourreau de son fils. La version adoptée par les écrivains les plus judicieux est

celle-ci. Le 7 juillet, le prince fut décapité par ordre du tzar, par le général Adam Weide; la tête fut ensuite cousue au tronc, de manière que le corps put être exposé sans qu'on s'aperçût de ce qui était arrivé. On se servit pour cela d'une certaine demoiselle Cramer de Narwa, ancienne femme de chambre d'une dame suédoise nommée Hamilton, décapitée pour infanticide, et alors une des concubines du tzar.

La ci-devant tzarine Eudoxie était fortement compromise dans le crime de son fils. Le tzar fut informé qu'elle avait déposé l'habit religieux et manifesté l'espoir de remonter sur le trône. Qui peut démêler la vérité dans une procédure si mystérieuse? Eudoxie fut condamnée à être fustigée par deux religieuses, et ensuite enfermée dans une prison, d'où elle sortit par la suite, quand son petit-fils (Pierre II) monta sur le trône.

Progrès de la civilisation.

Au milieu des occupations que la guerre et la politique donnaient au tzar, toutes les branches de l'administration se ressentirent de sa sollicitude non interrompue. Des manufactures furent établies; des canaux furent tracés pour vivifier le commerce, des maisons d'orphelins furent bâties, les abus qui régnaient dans l'administration de la justice, furent supprimés; tout marcha à grands pas vers la prospérité, et le monde fut plein de la gloire du grand tzar.

Institution du sénat.

Le 22 février 1711 n. st. il remplaça l'ancien conseil des boïars par un sénat composé de huit personnes. Tous les départemens, savoir des affaires étrangères, de la guerre, de l'amirauté, de la justice et des finances furent subordonnés à cette autorité suprême.

Paix perpétuelle de Constantinople, 1720.

La durée des traités de paix conclus avec les Turcs à Constantinople en 1712 et à Andrinople en 1713[1] avait été limitée à vingt-cinq ans. Ces traités renfermaient différentes stipulations qui blessaient la dignité de Pierre-le-Grand, et qui pouvaient amener de nouvelles guerres. Ce monarque, dont toute la politique tendait alors à affermir sa domination sur la mer Baltique, désirait maintenir la bonne intelligence avec la Porte, et écarter tout ce qui pouvait donner lieu à une rupture. En conséquence, il ordonna à ses ministres de faire une révision des traités de Falczi, de Constantinople et d'Andrinople, et de rédiger un projet de paix perpétuelle qui, en modifiant quelques dispositions de ces traités, en renouvelât les plus essentielles, ajoutât celles que le changement des circonstances pouvait exiger et supprimât le préambule du traité de Falczi qui était humiliant pour la Russie. Alexis Daschkoff, ministre de Russie à Constantinople, réussit à faire adopter ce traité. On en dressa deux instrumens, l'un en russe et l'autre en turc. Ils furent échangés le $\frac{5}{16}$ novembre 1720. Voici ses dispositions.

Il y aura paix stable et perpétuelle, amitié vraie et sincère entre les deux états et leurs sujets. *Art.* 1.

Asoff et son territoire resteront à jamais à la Porte. La forteresse de Taganrok restera démolie, et son terrain désert et inculte. *Art.* 2.

Les *art.* 3, 4 *et* 5, sont conformes aux art. 4, 6 et 7 des traités de Constantinople de 1712 et d'Andrinople de 1713; les *art.* 6, 7 *et* 8, sont la répétition

[1] Voy. vol. XXXII, p. 387—392.

de l'art. 3 de ces deux traités et des art. 8 et 9 du traité d'Andrinople.

Pour remédier à tous les désordres qui pourraient arriver, et pour mieux entretenir une amitié durable et une communication sûre entre les deux états, il y aura constamment à la Porte un ministre ou un résident russe qui, avec toutes les personnes de sa suite, jouira de la même liberté et considération dont jouissent les autres ministres des puissances amies de la Porte. *Art.* 9.

L'empire de Russie étant un état libre et indépendant, le don qui se faisait ci-devant aux khans de Crimée ne sera plus acquitté par le tzar ni par aucun de ses successeurs. Ces khans, ainsi que les autres Tatars, ne pourront plus exiger ce don, ni contrevenir, en aucune manière, à ce qui est prescrit par ce traité. *Art.* 10.

Il est libre aux marchands des deux nations de voyager et de trafiquer en toute sûreté d'un état à l'autre. Il sera permis aux Russes de faire des pélerinages à Jérusalem et en d'autres lieux saints, sans qu'ils soient assujétis, ni à Jérusalem ni ailleurs à aucun tribut *karatsch* ou *peskasch*, ni à des exactions pécuniaires pour leurs passe-ports. Les ecclésiastiques russes qui s'arrêteront sur le territoire de la Porte ne seront point molestés. *Art.* 11.

Le tzar déclare, de la manière la plus formelle, qu'il ne s'appropriera rien du territoire de la Pologne et qu'il ne se mêlera point du gouvernement de cette république; et, comme il importe aux deux empires

d'empêcher que la souveraineté et la succession héréditaire ne soient point attachées à la couronne de Pologne, ils s'unissent à l'effet de maintenir les droits, priviléges et constitutions de cet état; et, au cas que quelque puissance que ce soit envoyât des troupes en Pologne ou qu'elle cherchât à y introduire la souveraineté ou la succession héréditaire, il sera non seulement permis à chacune des puissances contractantes de prendre de telles mesures que son propre intérêt lui dictera; mais les deux états empêcheront, par toutes les voies possibles, que la couronne de Pologne n'acquière la souveraineté et la succession héréditaire; que les droits et constitutions de la république ne soient point violés, et qu'un démembrement de son territoire ne puisse avoir lieu. *Art.* 12.

Le 10 septembre 1721 (n. st.) la paix de Nystad mit fin à la longue guerre avec la Suède: elle fut l'époque la plus glorieuse du règne de Pierre; car elle lui donna les provinces de Livonie, d'Esthonie et d'Ingrie avec une partie de la Carélie et de la Finlande [1].

Paix de Nystad, 1721.

Il dut cette paix qui établit la prépondérance de la Russie dans le nord, à l'habileté du baron d'Ostermann, son ministre. Il reconnut ce service par une lettre qu'il écrivit à ses plénipotentiaires à Nystad, et où il leur dit que la paix n'aurait pas pu être plus favorable, quand il en aurait envoyé lui-même l'instrument pour le faire signer [2]. Ce fut à l'occasion de cette

Pierre I prend le titre impérial.

[1] Voy. vol. XXXIV, p. 144.

[2] Le baron d'Ostermann, ministre plénipotentiaire du tzar, obtint par une ruse la cession de Wibourg, à laquelle il s'était obligé

pacification que le sénat et le synode déférèrent au tzar l'épithète de *grand*, de *père de la patrie*, et d'*empereur de toutes les Russies*. Après s'en être défendu pendant quelque temps, Pierre Ier cédant aux instances du sénat, accepta ces titres. L'inauguration de sa dignité impériale fut célébrée conjointement avec la paix, le 22 octobre 1722.

La Prusse, les États-généraux et la Suède furent les premiers à reconnaître le titre d'empereur de Russie. Les autres puissances suivirent successivement cet exemple : la Grande-Bretagne, la France, l'empereur et l'Empire, l'Espagne et la république de Pologne furent les derniers à donner à la Russie cette marque de condescendance en 1742, 1745, 1747, 1759 et 1764. La France et l'Espagne s'étaient fait délivrer des réversales portant que le nouveau titre ne changerait rien dans le cérémonial; mais lorsque Catherine II monta sur le trône, elle refusa d'en signer; néanmoins elle reconnut le principe par une déclaration spontanée qu'elle publia le 21 novembre 1762. Les Russes voulurent se prévaloir d'une lettre de l'empereur Maximilien Ier, adressée au grand-duc Wasili Iwanowitsch, pour prouver que, dès le quinzième siècle,

à renoncer. Voy. BÜSCHINGS *Magazin*, vol. III, p. 188; *Mémoires de* MANSTEIN, p. 74. Ce dernier dit qu'un ministre de Suède fut corrompu par un présent de 80,000 roubles; mais il paraît qu'Ostermann acheta moins cher la trahison des ministres de Frédéric I, puisque l'exact Büsching, qui était en général très-bien informé, dit, l. c. p. 412, que de 100,000 ducats qu'on lui avait remis pour cela, il n'en employa que 10,000.

leurs souverains avaient porté le titre d'empereur. L'existence ou l'authenticité du diplôme auquel ils se référèrent est problématique ; mais ce qui ne l'est pas, c'est que le mot de tzar a toujours signifié en slavon un monarque élevé en dignité au-dessus des rois. Les Russes le donnaient aux souverains de Constantinople, tandis qu'ils désignaient les rois occidentaux par le mot de koroli (ou kroul).

Nous venons de dire que la dignité impériale fut décernée à Pierre-le-Grand par le sénat et le synode ; nous avons dit plus haut ce que c'était que le sénat, il nous reste à faire connaître le synode. Institution du saint synode.

Après avoir, par une vacance de vingt années, accoutumé la nation à se passer d'un patriarche, Pierre I[er] déclara son intention d'établir dans l'Église russe un gouvernement tenant le milieu entre celui d'un chef unique et celui des synodes. Au commencement de 1721 il promulgua un réglement ecclésiastique qu'il avait fait rédiger par Théophane Procopowitsch, archevêque de Pskoff, prélat savant et bon politique. Cette ordonnance créa un grand conseil ecclésiastique nommé le *très-saint synode dirigeant*, dont l'installation solennelle eut lieu le 24 février 1721 (n. st.) Les membres de ce corps étaient choisis avec le plus grand soin dans tous les ordres du clergé ; Théophane en fut nommé président. Le saint synode fut chargé de la direction de toutes les affaires ecclésiastiques, du soin de veiller sur la pureté du dogme, sur l'instruction publique, sur le culte : le synode nomme, sauf la confirmation du tzar et le consentement du patron, s'il y en

a, à tous les bénéfices ecclésiastiques; il examine les candidats pour l'épiscopat, accorde toute espèce de dispenses: il juge en matières matrimoniales; exerce la juridiction sur les ecclésiastiques; d'après son institution, il était chargé de l'administration des biens ecclésiastiques. Les membres du synode sont en partie laïcs; ni le nombre des membres, ni le rapport entre le nombre des assesseurs ecclésiastiques et séculiers ne sont fixés. Un de ces derniers portant le titre de grand procureur représente l'empereur, et interpose, s'il y a lieu, son *veto* aux arrêts du synode. On ne cite pas un exemple où le très-saint synode ait transgressé la ligne de ses pouvoirs.

La seconde partie du réglement de 1721 renferme une foule de dispositions tendantes à relever la considération du clergé, et à le rendre utile à la société. Elles s'occupent particulièrement de l'instruction religieuse du peuple, et des moyens de former de bons curés. La discipline des couvens et la suppression des abus qui s'étaient glissés dans l'institution monastique, appartiennent aussi aux objets de cette législation. Le nombre des couvens fut réduit, et la facilité des réceptions restreinte. La vie intérieure des monastères, et les occupations des religieux furent réglées.

L'archevêque Théophane.

Puisqu'il a été question de Théophane, disons encore que ce prélat était né à Kieff, en 1681, qu'après avoir achevé ses études à Rome et s'être formé dans la société des savans d'Italie, il accompagna Pierre dans sa campagne de Turquie de 1711; après son retour il fut nommé professeur à l'académie de sa ville natale;

en 1718, évêque de Pskoff, ensuite premier membre du saint synode, et plus tard archevêque de Nowgorod. Il a acquis une très-grande célébrité par un ouvrage en 7 vol. in-fol. qui n'a été imprimé qu'en 1773 et dans les années suivantes. Il porte le titre de *Christiana orthodoxa theologia*, etc., et renferme le système complet de la religion grecque, exposé avec clarté, précision, sans superstition ni intolérance.

Le 24 janvier 1724, Pierre publia un réglement sur les rangs. Tous les fonctionnaires publics, et tous les officiers militaires furent divisés en quatorze classes, dont la première comprend le feld-maréchal-général, le grand amiral et le grand chancelier. Les descendans des personnes des huit premières classes jouissent de tous les droits de la plus ancienne noblesse. Les femmes participent au rang de leurs maris; les filles non mariées descendent de quatre classes. Les fils des princes, comtes, barons et nobles peuvent paraître à la cour, mais ne jouissent d'aucun rang aussi longtemps qu'ils ne sont pas au service de l'état. Réglement de 1724 sur les rangs.

Pierre-le-Grand eut le malheur de perdre par la mort, le 25 avril 1719, son fils unique âgé de trois ans et demi, de manière qu'il ne lui resta d'autre héritier mâle que le fils du malheureux tzaréwitsch Alexis qui n'était aussi qu'un enfant. Ce coup le frappa rudement et le mit dans un grand embarras, parce qu'il n'osait pas déférer la succession à une des deux filles de Catherine nées avant que son mariage n'eût été déclaré. Enfin, le 11 février 1722, il publia une loi sur la succession au trône; c'est la première Loi fondamentale sur la succession du trône.

loi fondamentale de l'empire de Russie [1]. Elle accorde au souverain le droit de désigner son successeur et même de changer, s'il le juge à propos, une première disposition. Il fit prêter serment à ses sujets d'être fidèles au successeur qu'il aurait nommé, et chargea l'archevêque Théophane d'écrire un livre en faveur de cette loi fondamentale.

Guerre de Perse.

Dans les dernières années de sa vie, Pierre-le-Grand s'occupa de l'exécution d'un projet en faveur duquel il avait fait explorer la mer Caspienne; c'était de procurer à sa nation le commerce de la soie de Perse. Il avait fondé pour cela, à Skamakia en Chirwan, une société de commerce qui commençait à prospérer lorsque les Lesghiens la détruisirent. Dans une de ces incursions qu'à la faveur des troubles de Perse ils firent en Chirwan, Skamakia fut pillée, les Russes qui y étaient furent massacrés. Les Lesghiens trouvèrent dans leurs magasins des marchandises valant près de 4 millions. Pour faire rendre justice à ses sujets, Pierre prit les armes en 1722, et malgré les difficultés que son armée, principalement la cavalerie, eut à vaincre en traversant les steps, il arriva au mois d'août sur les bords de la mer Caspienne, et, après quelques combats heureux, il entra le 22 août 1722 à Der-

[1] Elle a été l'unique loi fondamentale de cet empire jusqu'au 16 avril 1797, que l'empereur Paul publia la seconde qui la renversa. Celle de 1797 introduisit un ordre de succession qui ne dépend pas du caprice du monarque : c'est l'ordre cognatique mixte avec la primogéniture. Les femmes ne seront admises qu'à défaut de la descendance mâle de Paul.

bent. Il retourna ensuite à Moscou, où il fit au mois de décembre une entrée triomphale, pendant que son armée continua une guerre qui fut de courte durée, puisque le chakh Thamasp, pressé par l'usurpateur Myr-Machmout, envoya au mois d'août 1723, un ambassadeur à Pétersbourg, pour réclamer le secours de l'empereur auquel il céda par traité les provinces de Daghestan, Chirwan, Ghilan, Mazanderan et Asterabad [1], avec les villes de Bakou et de Derbent. Ces conquêtes inquiétèrent la Porte, dont Pierre se trouva ainsi le voisin; elle envoya une armée en Géorgie pour observer les progrès des Russes et s'emparer de quelques lambeaux de la monarchie persanne. Le divan pencha même pour qu'on expulsât les Russes des provinces qu'ils avaient occupées; mais le marquis de Bonac [2], ministre de France à Constantinople, interposa sa médiation, et réussit à faire conclure, le $\frac{12}{23}$ juin 1724, un traité par lequel les acquisitions faites aux dépens de la Perse furent partagées entre les deux parties. Il fut signé par le grand visir Ibrahim et par Iwan Neplueff, ministre de l'empereur. La commission qui fut chargée du réglement des limites, acheva son travail par un recès du 23 décembre 1727 (n. st.).

Paix de S. Pétersbourg de 1723.

Traité de Constantinople de 1724.

Après son retour de la campagne de Perse, Pierre le Grand exerça un acte de rigueur. Dans une séance du sénat, le prince Mentchikoff et le vice-chancelier Chafiroff eurent une dispute, dans la chaleur de la-

[1] L'Albanie et l'Hyrcanie des anciens.

[2] Jean-Louis d'Husson.

quelle ils reprochèrent l'un à l'autre des délits si graves, que l'empereur se crut obligé de faire examiner leur conduite. Il commença par imposer à chacun des deux ministres une amende de 10,000 roubles, en punition du manque d'égards qu'ils avaient montré au sénat, et ordonna ensuite une enquête juridique. L'empereur prévint le jugement de Mentchikoff; il le châtia lui-même corporellement, le dépouilla des biens qu'il lui avait donnés en Ukraine et du gouvernement d'Esthonie et d'Ingrie, et le condamna à une amende de 200,000 roubles. Chafiroff qui avait un ennemi violent dans la personne du grand chancelier Golowkin, fut traité plus sévèrement. On le déclara coupable de plusieurs concussions, pour lesquelles il fut condamné à avoir la tête tranchée. Déjà il avait la tête sur le billot, lorsqu'en considération des services qu'il avait rendus au tzar, surtout à l'occasion de la paix de Falczi, que l'impératrice ne cessait de rappeler à son époux, celui-ci lui fit annoncer sa grâce; mais il fut dépouillé de toute sa fortune, et exilé, pour le reste de ses jours, en Sibérie. Nous l'en verrons revenir.

Alliance de Stockholm de 1724.

Dépouillé de sa part du Sleswick, et abandonné par les puissances qui avaient été alliées contre la Suède et qui avaient garanti le traité d'Altona[1], Charles-Frédéric, duc de Holstein-Gottorp, avait réclamé la protection de Pierre Ier, et recherché la main d'Anne Petrowna, fille aînée du tzar[2]. Elle lui

[1] Voy. vol. XXXIV, p. 261.

[2] C'est à ce mariage que la maison de Holstein doit le trône de

fut accordée, et Pierre I[er] s'adressa, en 1722, au sénat du royaume de Suède, pour faire reconnaître les droits du duc à la couronne, en cas de vacance du trône. Il en obtint des promesses, et pour son protégé le titre d'Altesse royale. Toutefois le sénat se réserva la libre élection. Le tzar s'adressa ensuite au roi de Danemark, et demanda la restauration du duc dans sa part du Sleswick, et l'immunité du Sund pour les vaisseaux russes. Les deux demandes ayant été refusées, Pierre-le-Grand conclut, le 24 mars 1724, avec la Suède, pour douze ans, l'alliance de Stockholm. Son objet apparent est la défense réciproque, pour laquelle la Suède fournira 8,000 hommes de pied et 2,000 cavaliers, ainsi que six vaisseaux de ligne et deux frégates; la Russie, 12,000 hommes de pied, 4,000 cavaliers, neuf vaisseaux de ligne et trois frégates; mais le véritable but est trahi par l'article secret, qui stipule que les deux puissances emploieront leurs bons offices pour obtenir la restauration du duc de Holstein-Gottorp; que si leurs bons offices et représentations n'avaient pas un effet suffisant, elles délibéreront confidentiellement entre elles et avec d'autres puissances garantes, et examineront de quelle manière cette affaire pourrait s'entreprendre le mieux avec sûreté, et comment cette source de troubles infinis au Nord pourrait se tarir entièrement.

Russie qu'elle occupe. Ce fut le baron de Görtz qui en fit faire, dès 1714, la première proposition à la cour de Russie, par le baron de Bassewitz. Voy. *Mémoires de* BASSEWITZ dans BÜSCHINGS *Magazin*, vol. IX, p. 298.

Il est probable que le tzar aurait donné suite à ses projets en faveur du duc, son gendre futur, si la mort n'était venue y mettre fin.

En 1724, Pierre-le-Grand chargea le capitaine Béring d'une expédition maritime ayant pour objet de vérifier si effectivement l'Asie était séparée de l'Amérique par la mer; il ne lui fut pas donné d'apprendre le résultat des recherches de Béring, ni de distribuer les décorations de l'ordre de S. Alexandre Newski qu'il institua la même année.

Ordonnance de 1721 sur les moines.

Le 31 janvier 1724, Pierre-le-Grand adressa au saint synode une oukase sur l'organisation des ordres monastiques. Il est précédé d'un précis historique de l'établissement de ces ordres, de leur dégénération et de leur trop grande multiplication dans l'Église grecque. L'empereur admet ensuite deux causes qui rendent l'existence des monastères nécessaire en Russie, et motivent en même temps leur organisation différente selon qu'ils doivent leur origine à l'une ou à l'autre de ces causes.

Il faut d'abord des couvens pour satisfaire au besoin des âmes pieuses qui sentent une vocation pour la vie monacale; mais comme la rigueur du climat de Russie ne permet pas qu'ils soient entretenus sur le même pied que dans les climats heureux où leur institution a pris naissance, il est urgent de penser à un autre mode de pourvoir à leur subsistance qui soit agréable à Dieu, et édifiante pour les hommes. Car, dit l'empereur, la vie actuelle des moines n'est qu'un simulacre de sainteté, et un objet de dérision et de

calomnie pour ceux qui ne sont pas de notre religion; la plupart des moines sont sans aucune occupation, l'oisiveté est la racine des vices et personne n'ignore quelles superstitions, quelles scissions et quelles séditions en sont nées. Comme chez nous la plupart des moines appartiennent à la dernière classe du peuple, il s'ensuit qu'en embrassant cet état, ils ne font aucun sacrifice. Dans la vie du siècle ils étaient obligés de travailler pour nourrir leurs familles et pour acquitter leurs devoirs envers le souverain et leur maître; en la quittant ils trouvent une vie commode qui les dispense de travailler. Pour remédier aux désordres qui résultent de cet état des choses, l'empereur veut que les moines de cette classe consacrent leur vie au service des vrais pauvres qui sont les vieillards infirmes et les enfans. En conséquence il ordonne que les soldats invalides soient répartis dans les couvens, dans chacun desquels il sera établi pour eux des hospices proportionnés à la richesse et à la grandeur de la maison; que les invalides seront servis par des moines ayant passé l'âge de trente ans; si ce service n'exige pas l'emploi de tous les moines, le surplus cultivera les terres du couvent jusqu'à ce que le nombre de ceux qui soignent les invalides soit réduit au nécessaire; il ne sera pas reçu plus de novices qu'il n'en faut pour tenir ce nombre au complet. Les mêmes principes sont appliqués aux religieuses qui sont chargées de servir les femmes malades et infirmes, et d'instruire jusqu'à l'âge de sept ans les orphelins. Celles qui ne seront employées ni à l'un ni à l'autre service, seront obligées

de filer pour les manufactures ou employées à d'autres ouvrages semblables.

La seconde classe de couvens se compose de ceux où sont élevés les futurs évêques; car il est usité dans l'Église grecque de ne choisir les évêques que parmi les moines. Ces sortes de couvens sont de vrais séminaires où les jeunes gens sont élevés jusqu'à l'âge de trente ans, après lequel ils choisissent entre l'état de prêtres séculiers et celui de moines. Les premiers qui sont employés à l'instruction de la jeunesse, rentrent dans le monde, les autres sont transférés au couvent d'Alexandre Newski et soumis à un noviciat triennal qui ne les empêche pas de se livrer aux études; car, dit l'oukase, ceux qui doivent se mettre en état d'instruire les autres, ne sauraient être soumis à toutes les pratiques de la vie monacale.

Fondation de l'académie des sciences de S. Pétersbourg.

Au mois de février 1724, Pierre-le-Grand fonda l'académie des sciences de S. Pétersbourg, et le 18 mai, il fit sacrer l'impératrice Catherine et la couronna. On croit que son intention était de la proclamer corégente et qu'il en fut empêché par Iagonsinski, son favori, qui lui inspira des soupçons contre la fidélité de son épouse. Le chambellan Möns, objet de la même dénonciation, fut décapité le 16 novembre sous un prétexte frivole et à la suite d'une procédure très-informe.

Couronnement de l'impératrice Catherine.

Mort de Pierre I.

Le 8 février 1725, Pierre-le-Grand mourut d'une rétention d'urine causée par un ulcère qui s'était formé dans sa vessie. Il n'était âgé que de cinquante-trois ans. Les douleurs qu'il souffrit pendant sa mala-

die, furent sans doute cause qu'il ne nomma pas son successeur. Il laissa un petit-fils, Pierre, fils de l'infortuné tzaréwitsch Alexis, qui n'avait alors que dix ans, et de sa seconde épouse, deux filles, Anne, fiancée au duc de Holstein-Gottorp, et Élisabeth, âgée de seize ans.

Après tout ce qui a été dit du fondateur de la grandeur de la Russie, on lira encore avec intérêt le portrait qu'en a tracé ce grand peintre le duc de S. Simon, après le voyage du tzar à Paris. « Ce monarque, dit-il, se fit admirer par son extrême curiosité toujours tendante à ses vues de gouvernement, de commerce, d'instruction, de police; et cette curiosité atteignit à tout et ne dédaigna rien, dont les moindres traits avaient une activité suivie, marquée, savante, qui n'estima que ce qui méritait de l'être, en qui brilla l'intelligence, la justesse, la vive appréhension de son esprit. Tout montrait en lui la vaste étendue de ses lumières et quelque chose de continuellement conséquent. Il allia d'une manière tout-à-fait surprenante la majesté la plus haute, la plus fière, la plus délicate, la plus soutenue, en même temps la moins embarrassante quand il l'avait établie dans toute sa sûreté avec une politesse qui la sentait, et toujours, et avec tous, et en maître partout, mais qui avait ses degrés suivant les personnes. Il avait une sorte de familiarité qui venait de liberté, mais il n'était pas exempt d'une forte empreinte de cette ancienne barbarie de son pays qui rendait toutes ses manières promptes, même précipitées, ses volontés incertaines, sans vou- Portrait de Pierre I.

loir être contraint ni contredit sur pas une... C'était un fort grand homme, très-bien fait, assez maigre, le visage assez de forme ronde, un grand front, de beaux sourcils ; le nez assez court sans rien de trop, gros par le bout, les lèvres assez grosses, le teint rougeâtre et brun, de beaux yeux noirs, grands, vifs, perçans, bien fendus; le regard majestueux et gracieux quand il y prenait garde, sinon sévère et farouche avec un tic qui ne revenait pas souvent, mais qui lui démontait les yeux et toute la physionomie et qui donnait de la frayeur. Cela durait un moment avec un regard égaré et terrible, et se remettait aussitôt. Tout son air marquait son esprit, sa réflexion et sa grandeur, et ne manquait pas d'une certaine grâce. »

Le livre suivant nous montrera l'empire de Russie créé par Pierre Ier, parvenir à l'apogée de sa grandeur, et se placer dans la ligne des premières puissances européennes.

CHAPITRE XIX.

Les maisons électorales d'Allemagne, depuis 1648 jusqu'à 1714 ou 1719,

SERVANT DE

SUPPLÉMENT

à la première et à la troisième partie du livre VII.

Nous avons fait précéder le précis de la paix de Westphalie par l'histoire succincte de trente-quatre maisons souveraines de l'Empire, sur le sort desquelles cette paix a eu une influence plus ou moins grande. Après avoir conduit l'histoire d'Allemagne jusqu'aux traités de Rastadt et de Bade, nous aurions dû continuer celle de ces princes, et peut-être même ajouter un mot sur celles que nous avons passées sous silence[1]; mais comme trois ou quatre de ces maisons, et des plus grandes, ont été impliquées dans la guerre du Nord qui a éclaté au commencement du dix-huitième siècle, il fallait, avant de nous en occuper plus particulièrement, faire connaître les résultats de cette guerre, c'est-à-dire donner l'histoire de Suède, de Danemark, de Pologne et de Russie. Cette tâche étant achevée, rien ne nous empêche plus, ce semble, de continuer la cinquième section de notre premier

[1] L'histoire de ces maisons passées sous silence, au nombre d'une trentaine environ, se trouvera au chap. XIX du huitième livre.

chapitre. Cependant considérant que dans les cinquante à soixante-quinze années suivantes, la plupart des maisons dont cette section s'est occupée, n'ont pas éprouvé de changement bien notable, nous pensons qu'il vaut mieux renvoyer leur histoire à la huitième période, et nous borner pour le moment à celles dont le sort a été réglé, soit par la paix de Bade, soit par les traités qui ont terminé la guerre du Nord. Ces maisons sont 1°. l'*Autriche*; 2°. la maison *Palatine*; 3°. la *Bavière*; 4°. la *Saxe électorale*; 5°. la *Prusse*; 6°. la maison de *Brunswick-Lunebourg*; et 7°. celle de *Holstein-Gottorp*. Nous avons consacré des chapitres particuliers à la première et à la cinquième; les événemens qui concernent la septième ont été rapportés avec l'histoire du Danemark. Il ne nous reste par conséquent que le Palatinat, la Bavière, l'électorat de Saxe et la maison de Brunswick-Lunebourg; nous leur consacrons ce chapitre.

I. *Maison Palatine, ou ligne Rodolphine de la maison de Wittelsbach.*

Charles-Louis, 1680.

Charles-Louis, électeur Palatin de la ligne de Simmern [1], avait été restitué par la paix de Westphalie dans la plus grande partie de ses états héréditaires. Les ayant trouvés entièrement dévastés, il s'appliqua avant tout à y relever l'agriculture et à remplacer par des colons étrangers, une population qui avait péri par le fer et la misère. Ses soins paternels réussirent au point qu'en

[1] Voy. vol. XXV, p. 276.

1657, lorsque le maréchal de Gramont passa par le Palatinat pour se rendre à la diète électorale de Francfort[1], il put dire : « La surprise du maréchal ne fut pas médiocre, lorsqu'il trouva le pays de l'électeur cultivé, ses villages rebâtis, sa maison parée des plus beaux meubles, Heidelberg et tout son état autant bien peuplé que s'il n'y avait jamais eu de guerres, quoiqu'il en eût été le théâtre l'espace de tant d'années, et que lorsqu'il y passa douze ans auparavant avec l'armée du roi, il l'eût vu désert et entièrement détruit. Mais l'application de l'électeur, ses soins et son économie, lui avaient fait changer cette face hideuse depuis la paix de Munster[2] ».

A peine l'électorat commençait-il à se relever, que tous les fruits de la sollicitude de l'électeur furent détruits par la guerre de 1673. Louis XIV avait espéré trouver un allié dans le père de sa belle-sœur[3]; quand on vit cet espoir trompé, et que l'électeur se montra résolu à préférer son devoir de prince d'Empire à toute considération personnelle, on se vengea de ce qu'on appelait la défection de ce prince, sur son malheureux pays qui devint le théâtre d'une guerre sanglante.

Charles-Louis eut plusieurs différends avec ses voisins, dont quelques-uns nous ont occupé dans l'his-

[1] Voy. vol. XXVI, p. 396.

[2] *Mémoires du maréchal de* GRAMONT, année 1657.

[3] Le duc d'Orléans avait épousé, en 1671, Charlotte-Élisabeth, fille de l'électeur, princesse connue en France sous le nom de Madame de Bavière.

toire générale d'Allemagne : du nombre des derniers étaient la contestation avec l'électeur de Bavière, relativement au droit d'exercer le vicariat de l'Empire à la mort de Ferdinand III, et la dispute sur le *wildfangiat* (droit sur les vagabonds [1]).

Charles-Louis mourut en 1680, laissant de Charlotte de Hesse-Cassel, son épouse, avec laquelle il avait vécu dans une union très-malheureuse, le prince électoral qui lui succéda, et Charlotte-Élisabeth, duchesse d'Orléans, Madame de Bavière, dont il vient d'être question. D'une fille du baron de Degenfeld, sa concubine ou son épouse morganatique par bigamie, il laissa treize enfans, auxquels il donna le titre de raugraves [2], et dont aucun n'a formé lignée.

Charles, 1680-1685. L'électeur *Charles* qui, à l'âge de vingt-huit ans, succéda, en 1680, à son père, fut un prince faible, qui se laissa gouverner par ses ministres, Hachenberg, qui avait été son mentor, Langhans, son prédicateur, qu'il nomma son conseiller intime [3], et Winckler,

[1] Voy. vol. XXVI, p. 396 et 410.

[2] Les anciens *wild-et rhingraves* portaient aussi le titre de raugraves, probablement parce que leurs possessions étaient situées dans les contrées sauvages des Ardennes. Quelques chroniques du moyen âge ont traduit ce mot par *comites pilosi* ou *hirsuti*; d'autres, avec plus de raison, par *comites sylvestres*. On les a quelquefois nommés *comites novellatorum et emphyteuseos*, ce qui indique qu'on dérivait le mot de raugraves du mot *reuten*, défricher (le *root* anglais, ὀρύττειν). Il y a eu des publicistes qui ont pensé que raugrave voulait dire *rügegraf*, c'est-à-dire comte chargé de l'administration de la justice criminelle. Cette étymologie nous paraît bien forcée.

[3] Il ne faut pas prendre à la lettre les titres allemands. Les Alle-

son médecin. Sous leur administration, le trésor, qu'au milieu de ses malheurs l'économie de Charles-Louis avait amassé, fut promptement dissipé. Si ces ministres n'étaient pas corrompus par l'or de Louis XIV, au moins se montrèrent-ils mauvais politiques, en se prêtant à un arrangement par lequel l'électeur, contre la promesse d'une pension, renonça, en 1682, à toutes les parties de ses états que la chambre de réunion de Metz avait adjugées à la France. La mort de Charles, après un règne de quatre ans et trois mois, le 16 mai 1685, mit fin aux autres plans que ces conseillers déloyaux avaient formés, dit-on.

Peu de temps avant sa mort, il avait conclu, à Hall-en-Souabe, avec Philippe-Guillaume, comte Palatin, duc de Neubourg, un traité pour le maintien de la religion réformée dans le Palatinat, en cas que Philippe-Guillaume y succédât.

Extinction de la ligne de Simmern.

La moyenne ligne électorale ou la maison de Simmern, qui avait porté la toque électorale depuis 1559, s'éteignit avec lui; car il ne laissa ni fils, ni agnat de sa branche.

Electeurs de la maison de Neubourg. *Philippe-Guillaume, 1685–1690.*

Philippe-Guillaume, comte Palatin de Neubourg, succéda à Charles, en sa qualité de plus proche agnat. La ligne de Neubourg, dorénavant nommée la *nouvelle ligne électorale*, descendait du second fils d'Étienne, premier comte Palatin de Simmern [1] et de

mands ont la manie des titres; un médecin dédaigne d'être nommé docteur, et un ministre de l'Église ne veut pas du titre de *pfarrer*; il leur faut un *conseiller*; mais ces titres sont sans aucune conséquence.

[1] Voy. vol. XXV, p. 272.

Deux-Ponts, savoir de Louis le Noir, comte Palatin de Deux-Ponts et de Veldenz. Elle portait proprement le titre de Deux-Ponts; mais depuis qu'Otton-Henri, dernier électeur de la ligne aînée électorale, mort en 1559, avait légué le *Jeune-Palatinat*[1], c'est-à-dire le duché de Neubourg, avec le comté de Sulzbach, au chef de la branche aînée de cette ligne; cette branche s'était divisée en deux rameaux, dont l'un obtint Neubourg et l'autre Deux-Ponts. Telle fut l'origine de la maison de Neubourg qui, en 1685, succéda dans l'électorat Palatin. Elle possédait aussi les duchés de Juliers et de Berg, avec la seigneurie de Ravenstein. Wolfgang-Guillaume, comte Palatin de Neubourg, père de Philippe-Guillaume, que nous venons de nommer, était fils d'Anne, sœur du dernier duc de Juliers, Clève et Berg, comte de Marck et de Ravensberg, seigneur de Ravenstein, à la mort duquel, en 1609, s'éleva cette fameuse guerre de succession dont il a été question si souvent. Wolfgang-Guillaume qui, en 1618, embrassa la religion catholique, pour se ménager des amis puissans, s'était mis en possession de Juliers, Berg et Ravenstein qui, par l'avénement de son fils à la dignité électorale, furent joints au Palatinat du Rhin, auquel ils restèrent réunis jusqu'à la fin du dix-huitième siècle. Le même Wolfgang-Guillaume avait aussi acheté, en 1626, d'Albert, frère de Maximilien, électeur de Bavière, la seigneurie de Peilstein, sur les frontières de la Bohême[2].

[1] Cette dénomination est expliquée vol. XIV, p. 103, 117.

[2] Voy. vol. XXV, p. 302.

Ce ne fut pas sans éprouver quelques difficultés que Philippe-Guillaume succéda à la maison de Simmern. Non-seulement la fortune mobiliaire, mais aussi une partie considérable des possessions territoriales de cette maison lui fut contestée, comme allodiale, par la duchesse d'Orléans, sœur du dernier électeur. Cette prétention nullement fondée dans le droit germanique, ne fut élevée que pour fournir à Louis XIV un prétexte de guerre. Le Palatinat souffrit d'horribles dévastations en 1688; l'électeur retiré à Vienne y mourut en 1690.

De sa seconde épouse, Élisabeth-Amélie de Darmstadt, il laissa douze enfans vivans. Nous verrons deux de ses fils successivement électeurs après lui, les autres parvinrent aux premières dignités ecclésiastiques, aux électorats de Trèves et Mayence, aux évêchés de Worms, Liège, Augsbourg, à la grand maîtrise Teutonique; trois de ses filles furent impératrice, reine de Portugal, reine d'Espagne, etc.

Jean-Guillaume, l'aîné des fils, qui lui succéda, établit sa résidence à Dusseldorf, parce que le Palatinat ne lui offrait pas un asile; les Français dans leur rage aveugle ayant fait sauter une partie du château de Heidelberg et changé Manheim en un monceau de ruines. La paix de Ryswick mit fin, en 1697, aux horreurs auxquelles depuis onze ans le Palatinat était en proie. Pendant ce temps Louis XIV avait introduit dans ce pays l'exercice de la religion catholique en établissant le *simultaneum*, en vertu duquel les Protestans étaient obligés de prêter aux Catholi-

Jean-Guillaume, 1690-1716.

ques l'usage de leurs églises et de leur en abandonner le chœur. On prétend que Jean-Guillaume qui était gouverné par les Jésuites, avait secrétement sollicité le roi de faire ce que le traité de Westphalie ne lui permettait pas à lui-même, et d'insister pour que, par un article de la paix, les changemens opérés dans l'état de la religion pendant l'occupation française fussent maintenus. Ce qui est certain, c'est que les ministres de France au congrès de Ryswick insistèrent pour qu'il fût dit dans le traité que la religion catholique serait maintenue, ès lieux rendus à l'électeur, dans l'état où elle se trouvait. C'est la fameuse clause du quatrième article dont nous avons eu une autre occasion de parler [1].

Jugement de la prétention de la duchesse d'Orléans.

Au reste les possessions de l'électeur Palatin furent rendues en entier par l'article 8 du traité. La prétention de la duchesse d'Orléans qui avait été un des prétextes de la guerre fut renvoyée devant des arbitres pour en décider d'après les lois et constitutions de l'Empire; ces arbitres étaient l'empereur et le roi de France. Si ces deux monarques ne s'accordent pas, le pape en décidera, est-il dit, en qualité de sur-arbitre. En attendant l'électeur paiera à la duchesse une somme annuelle de 200,000 livres tournois.

En exécution de cet article, l'empereur envoya à Francfort le conseiller aulique Binder, en qualité de son subdélégué. Ulric Obrecht, préteur royal à Strasbourg [2], y fut envoyé par la France. Après avoir dé-

[1] Voy. vol. XXVI, p. 421; XXVIII, p. 265; XXIX, p. 80.

[2] Le préteur royal était le seul magistrat que, d'après la con-

battu l'affaire de la duchesse d'Orléans, les deux arbitres rendirent, le 26 avril 1701, des sentences diamétralement opposées l'une à l'autre. Le subdélégué impérial déchargea l'électeur Palatin de toute prétention formée par la duchesse d'Orléans; l'arbitre français exigea un inventaire plus détaillé des meubles, et adjugea à la duchesse la moitié des terres allodiales, savoir des duchés de Simmern et de Lautern, et du comté de Sponheim. La cause ayant été alors portée à la cour de Rome, le pape fit, en 1702, prononcer, par une congrégation d'auditeurs de rote, une sentence par laquelle l'électeur Palatin, moyennant le paiement de trois cent mille écus romains à la duchesse, fut libéré de toute prétention formée contre lui. Les différens paiemens qui avaient été faits antérieurement à la duchesse, furent imputés sur cette somme. Tout publiciste impartial devait applaudir à l'équité de ce jugement.

Avant que cette affaire ne fut arrangée, il s'éleva dans la maison Palatine une autre querelle de succession entre les branches dont elle se composait. L'ancienne maison de Deux-Ponts qui avait commencé en 1459, s'était divisée en 1514, par les fils de Wolfgang, en deux lignes, dites de Deux-Ponts et de Veldenz. La branche de Deux-Ponts s'était subdivisée en 1569 en rameaux de Neubourg, de Deux-Ponts, et de Birkenfeld dont le premier régnait depuis 1685 dans le Palatinat; le second possédait le duché de Deux- Succession de Veldenz, 1694.

stitution, le roi nommait dans cette république. Il présidait le sénat.

Ponts, et le troisième Birkenfeld dans le comté de Sponheim. Or la ligne de Veldenz ou la cadette de toute la maison électorale, s'éteignit en 1694, et son dernier prince institua son héritier le duc de Deux-Ponts ou la moyenne branche de la ligne aînée, au préjudice des deux autres branches. Cette disposition fut attaquée comme illégale par ces deux branches, savoir par la branche de Neubourg ou électorale tant en général que par le rameau de Sulzbach qui y appartenait, en particulier, et par la branche de Birkenfeld. Cette affaire qui pendant quarante ans occupa les plumes des publicistes allemands, fut arrangée par transaction en 1733, ainsi que nous le verrons en son temps.

La guerre pour la succession d'Espagne qui éclata au commencement du dix-huitième siècle, fut en apparence un événement heureux pour Jean-Guillaume. L'électeur de Bavière qui, dans cette guerre prit le parti de la France, fut mis au ban de l'Empire, et l'électeur Palatin rentra dans la jouissance de son ancienne dignité électorale, avec l'archi-office qui y appartenait, ainsi que du Haut Palatinat et du comté de Cham. En commémoration de cet événement, il renouvella en 1709 l'ordre de Saint Hubert que Gérard, duc de Juliers, avait fondé dans le quinzième siècle. Malheureusement la paix de Rastadt le priva de tous ces avantages.

Édit de Dusseldorf de 1705.

Comme la clause de la paix de Ryswick relative à la religion donna lieu à une foule de plaintes, Jean-Guillaume souscrivit en 1705 une déclaration datée

de Dusseldorf, et portant que les trois confessions chrétiennes autorisées en Empire jouiraient dans ses états d'une entière liberté de conscience ; que nommément les Réformés et les Luthériens auraient l'exercice public de leur culte avec la juridiction ecclésiastique ; que les Luthériens conserveraient leur consistoire indépendant de celui des Réformés, avec tous leurs biens ecclésiastiques, presbytères, écoles, dîmes et rentes qu'ils avaient possédés en 1624 ; qu'ils conserveraient l'usage exclusif et sans simultaneum non seulement des temples qui, en 1624, leur avaient appartenu, mais aussi de ceux qu'ils avaient construits depuis ou qu'ils construiraient encore. La déclaration confirma aux Réformés tous les temples, écoles et presbytères qu'ils avaient possédés sous les électeurs protestans jusqu'en 1685 avec cette restriction que dans les villes où ils auraient deux ou plusieurs temples, et où les Catholiques n'en auraient pas, ils leur en abandonneraient un ; que dans les villes où ils n'en n'auraient qu'un seul, le simultanée aurait lieu et le chœur appartiendrait aux Catholiques ; enfin que les Réformés céderaient aux Catholiques deux septièmes de toutes les églises de campagne avec deux septièmes des revenus. Il n'y eut pas de partage des biens, mais le fond ecclésiastique entier fut remis à une administration composée de deux membres catholiques et d'autant de réformés. Le conseil ecclésiastique réformé fut maintenu dans les fonctions, droits, salaires, et rang dont il avait joui jusqu'en 1685.

Quand on considère l'origine des biens ecclésias-

tiques qui avaient passé entre les mains des Protestans, on trouvera fort équitable que les Catholiques à qui ils avaient appartenu en entier, y participent au moins dans la proportion qui existe entre la population catholique et la réformée. Ainsi en supposant que dans le Palatinat cette proportion fût comme deux à sept, il nous paraît qu'on ne pourrait blâmer l'ordonnance de 1705. Mais cette affaire ne devait point être jugée d'après des principes d'équité; il existait des traités qui en avaient décidé d'après d'autres principes, et qui faisaient loi: l'ordonnance était nommément contraire aux dispositions du traité de Westphalie qui, à la vérité, accorde à tous les États d'empire *le jus reformandi* lequel comprend le droit d'introduire dans leur pays l'exercice de la religion qu'ils professent eux-mêmes[1], mais garantit en même temps aux sujets d'un culte différent de celui de leur prince, la possession déterminée par l'année décrétoire. Ainsi la question de la légitimité de l'ordonnance de Dusseldorf dépend de celle de la force obligatoire de la clause du traité de Ryswick laquelle a été discutée ailleurs[2]. Toutefois il ne faut pas s'étonner des cris qui s'élevèrent parmi les Protestans d'Allemagne contre l'électeur Jean-Guillaume au sujet de son ordonnance.

Traité de partage de Creuznach de 1707.

Nous devons rapporter encore un événement du règne de Jean-Guillaume que nous aurions passé sous silence, si une contestation politique qui s'est élevée

[1] Bien entendu que ce droit ne soit pas restreint par des pactes.

[2] Voy. vol. XXVI, p. 421.

de nos jours, et dont nous avons déjà parlé ailleurs [1], ne lui donnait quelque importance. La communauté qui, depuis 1437, existait entre les maisons Palatine et de Bade-Bade, au sujet du comté antérieur de Sponheim, dut nécessairement occasioner beaucoup de désagrément; pour les terminer, Jean-Guillaume et la régente de Bade-Bade conclurent, le 24 août 1707, à Creuznach, un traité par lequel ils partagèrent cette possession en tant que les dispositions testamentaires du dernier comte de Sponheim, en vertu desquelles ils possédaient le comté, permettaient un partage, c'est-à-dire en réservant la propriété commune et l'ordre de succession mutuel qui s'y fonde. La maison Palatine obtint trois cinquièmes, dans lesquels se trouvaient la ville de Creuznach et le château et bourg de Sponheim.

On ne comprit pas dans ce traité de partage le comté postérieur de Sponheim, parce que la part Palatine de ce comté n'appartenait pas à l'électeur; elle faisait partie des possessions des ducs de Deux-Ponts.

II. *Maison de Bavière ou ligne Ludovicienne de la maison de Wittelsbach* [2].

Les vingt-huit années du règne de *Ferdinand-Marie*, qui, en 1651, succéda à son père, Maximilien, premier électeur de Bavière, furent une époque *Ferdinand-Marie*, 1651-1679.

[1] Voy. vol. XIV, p. 371, 378.

[2] Faisant suite au vol. XXV, p. 308.

heureuse pour ce pays. Ce prince en a été le bienfaiteur, en mettant en pratique le conseil que le commerce de France doit avoir donné à Colbert : Laissez-nous faire. En laissant faire la nature et l'industrie du peuple, en n'épargnant pas les dépenses nécessaires pour seconder l'une et pour stimuler l'autre, en évitant celles qui auraient forcé à fouler la nation par des impositions ; en faisant peu de réglemens nouveaux, et supprimant ceux qui gênaient l'activité, Ferdinand-Marie devint le restaurateur de la Bavière. Ce prince aimait le plaisir ; mais l'ordre qui régnait dans toutes les branches de l'administration fut cause qu'il avait toujours ses coffres remplis, et qu'en mourant, il put laisser un trésor. Il n'avait ni maîtresse, ni favori, et il conserva soigneusement les conseillers qui s'étaient formés sous son père, Jean Adlzreiter, Jean de Mandleslo, les comtes Maximilien de Kurtz, George-Christophe de Haslang et d'autres. D'un caractère doux et facile, il se laissait souvent guider par ses alentours, tantôt par sa mère, tantôt par son épouse, l'aimable Henriette-Adelaïde de Savoie [1] ; mais il ne suivait pas aveuglément leurs conseils ; la sœur de Ferdinand III [2] ne put en faire un Autrichien, ni la petite-fille de Henri IV un Français. Quoiqu'élevé par les Jésuites dans une grande dévotion, ces pères ne purent jamais le gouverner.

Dès le 9 avril 1650, Maximilien I[er] avait déclaré son fils co-régent ; celui-ci n'avait que quinze ans

[1] Fille de Victor-Amédée I.

[2] C'est-à-dire sa mère.

lorsque son père mourut. Son oncle Albert prit le titre de régent; mais l'électrice mère et les ministres de Maximilien gouvernèrent jusqu'à la majorité.

Ferdinand-Marie exerça en 1657 les fonctions de vicaire de l'Empire. L'histoire des contestations qui s'élevèrent à ce sujet entre les deux branches de la maison de Wittelsbach appartient aux affaires générales d'Allemagne [1]. L'électeur rejeta la proposition qui lui fut faite par la France, et qu'appuyait son épouse, de se mettre sur les rangs pour briguer la couronne impériale. En revanche les rapports d'amitié qui existaient entre lui et la France l'empêchèrent de prendre part à la guerre de 1674.

Dernière réunion des États de Bavière, 1669.

L'événement le plus important du règne de Ferdinand-Marie est, après un intervalle de cinquante-sept ans, la tenue d'une assemblée des États de Bavière en 1669. Il paraît que le principal but de l'électeur en la convoquant, était d'être déchargé d'une dette de 1,340,000 florins, provenant de son père; les États y consentirent, et votèrent un subside annuel qui resta permanent. Ce fut la dernière réunion des États de Bavière.

Acquisition territoriale.

Nous ne trouvons qu'une seule acquisition importante que cet électeur ait faite; c'est celle de la seigneurie de Rothenberg, près Nuremberg, ganerbinat [2] auquel quarante-quatre familles avaient part. Ferdinand-Marie l'acheta pour 200,000 florins.

Il mourut le 26 mai 1679, laissant deux fils, son

[1] Voy. vol. XXVI, p. 396.

[2] Ce mot est expliqué vol. XIV, p. 416.

successeur, et Joseph-Clément [1], qui fut archevêque de Cologne, évêque de Freising, Ratisbonne, Liège et Hildesheim. Marie-Anne, sa fille aînée, épousa le Dauphin, fils de Louis XIV, Violante-Béatrix, le prince héréditaire de Florence, fils de Côme III.

Maximilien-Émanuel, 1679-1726.

Maximilien-Émanuel n'avait pas dix-sept ans lorsqu'il succéda à son père, sous la tutelle de son oncle, le landgrave de Leuchtenberg. Brave et ambitieux, le jeune électeur se proposait comme modèle son aïcul Maximilien; l'impétuosité de son caractère l'empêcha de l'égaler. Son règne fut malheureux pour la Bavière.

L'histoire de ce règne, qui s'étend au-delà de notre période, s'attache aux grands événemens qui agitèrent l'Europe pendant le dernier quart du dix-septième siècle et dans les premières années du dix-huitième; les guerres de France et celles de Turquie. Ici nous ne pouvons que récapituler sommairement les faits dont le développement se trouve ailleurs.

Alliance avec l'Autriche, 1683.

La France et l'Autriche s'efforcèrent à l'envi d'entraîner le jeune électeur dans leur parti. L'Autriche l'emporta d'abord en lui ouvrant la perspective d'un mariage avantageux et même brillant. Après une entrevue que Léopold et Maximilien eurent en 1681 à Alt-Oetting, et où l'ancienne amitié fut renouvelée, les deux princes conclurent, le 26 janvier 1683, une alliance défensive contre la France, par laquelle l'électeur s'engagea à fournir 8,000 hommes à l'empereur. La même année, l'électeur, à la tête de 10,000

[1] Voy. vol. XXVIII, p. 219.

hommes, vola au secours de Vienne, assiégée par les Turcs [1]. En 1684, il commanda comme généralissime les troupes en Hongrie, et, le 15 juillet 1685, il épousa à Vienne l'archiduchesse Marie-Antoinette, sœur de Léopold Ier. Le contrat de mariage, qui est du 12 avril 1685, renferme quelques stipulations remarquables. L'archiduchesse renonça à tous les pays héréditaires de la maison d'Autriche tant qu'il y aura des hoirs mâles; à défaut de ceux-ci, les droits auxquels elle peut prétendre d'après les priviléges, statuts et coutumes, lui sont réservés. Un article secret ajoute que cette renonciation ne se rapporte qu'aux possessions de la ligne allemande; mais que, vu que le roi de France avait renoncé à tous les droits qui avaient appartenu à sa défunte épouse, et que, par conséquent, la succession éventulle d'Espagne appartenait à l'archiduchesse Marie-Antoinette et à ses descendans, elle et l'électeur y renoncent en faveur de la maison d'Autriche aussi long-temps qu'il y aura des hoirs mâles; qu'à leur défaut, tous les droits de l'archiduchesse revivraient. Dans cette renonciation ne sont toutefois pas compris les Pays-Bas espagnols qui appartiendraient à l'archiduchesse à défaut d'une descendance mâle du roi d'Espagne. Si la France réussissait à s'en emparer, l'empereur, comme héritier de la maison d'Autriche, s'engage à soutenir l'électeur d'une somme annuelle de 400,000 florins, et d'un secours de 20,000 hommes jusqu'à la fin du litige. L'empereur promet d'employer ses bons offices pour que le

[1] Voy. vol. XXXII, p. 258.

roi d'Espagne cède, de son vivant, la propriété des Pays-Bas à l'électeur.

En 1686, Maximilien-Émanuel prit une part active à la conquête de Bude; dans la bataille de Mohacz, en 1697, il commanda une aile de l'armée victorieuse et s'empara de la tente du grand-visir [1]. En 1688, il prit d'assaut l'importante place de Belgrade. Ces campagnes coûtèrent la vie à 30,000 Bavarois [2].

Dans la guerre de France de 1688, Maximilien-Émanuel rendit encore des services signalés à l'Empire et à l'empereur. En 1690, il commanda l'armée des cercles. Par un diplôme du 10 décembre 1691, le roi d'Espagne le nomma gouverneur et capitaine-général des Pays-Bas [3]. Ce fut Guillaume III, roi d'Angleterre, qui avait conseillé cette mesure : l'empereur n'y eut aucune part.

Cette circonstance et la mort de l'électrice, arrivée le 24 décembre 1692, refroidirent l'amitié entre Maximilien et Léopold. Le 11 octobre 1698, la France et les puissances maritimes conclurent le traité qui assura la succession d'Espagne à Joseph-Ferdinand, prince électoral de Bavière, fils de Maximilien-Émanuel et de l'archiduchesse Marie-Antoinette, et, à son défaut, à l'électeur lui-même [4]. Charles II, roi d'Espagne, fit, le 28 novembre suivant, un testament en faveur du jeune prince, mais celui-ci mourut le 6 février 1699. Telle était déjà à cette époque l'animosité entre les cours de Vienne et de Bruxelles, que

[1] Voy. vol. XXXII, p. 268. [2] Voy. *ibid.* p. 269.
[3] Voy. vol. XXVIII, p. 231. [4] Voy. *ibid.* p. 304.

l'électeur osa accuser la première d'avoir fait empoisonner son fils; accusation destituée de tout fondement, de toute apparence.

Dans le nouveau traité de partage conclu le 8 mars 1700, entre la France et les puissances maritimes, on ne fit aucune mention de l'électeur, parce que les Hollandais ne croyaient pas avoir une barrière assurée contre la France si les Pays-Bas se trouvaient entre les mains de la maison de Bavière; il leur fallait une puissance plus forte entre l'Escaut et la Meuse. Maximilien éleva alors contre l'Espagne de fortes prétentions pécuniaires qu'elle ne pourrait acquitter que par la cession des Pays-Bas; c'étaient quatre millions d'écus qu'il avait dépensés dans ce pays, et 500,000 couronnes pour la dot de son épouse. Contrarié par l'empereur, il se jeta dans le parti de la France, et prit part, comme son allié, à la guerre pour la succession d'Espagne. Les grands événemens de la guerre qui dépouillèrent Maximilien de tous les avantages que la paix de Westphalie lui avait assurés et plongèrent la Bavière dans la plus profonde misère ont été racontés ailleurs; en voici une récapitulation succincte :

Alliance avec la France, 1700.

Guerre pour la succession d'Espagne.

Surprise d'Ulm par l'électeur, le 7 septembre 1702[1].

Bataille de Scharding, 11 mars 1703, gagnée sur le comte de Styrum : elle n'est pas nommée dans notre histoire de cette campagne[2].

L'électeur déclare, le 1er juin 1703, la guerre à l'empereur, mais non à l'Empire.

[1] Voy. vol. XXVIII, p. 337. [2] Voy. *ibid.*, p. 344.

Expédition du Tirol, entrée de l'électeur à Inspruck, le 17 juin 1703.

L'électeur est chassé du Tirol, août 1703.

Bataille d'Hochstadt du 20 septembre 1703. Défaite de Styrum, 1704.

Bataille de Schellenberg, du 2 juillet 1704. Victoire du prince Louis de Bade et de Marlborough [1].

Bataille de Hochstadt ou Bleindheim du 3 août 1704. Victoire du prince Eugène et de Marlborough.

L'électeur nomme son épouse régente, le 17 août 1704 [2]. Elle conclut la convention d'Ilbesheim, le 17 novembre 1703 [3]. La Bavière est occupée par l'Autriche et démembrée.

Insurrection des Bavarois contre leurs oppresseurs, novembre 1705. Il se forme une armée de 30,000 hommes et on établit un comité directeur sous le nom de *défense du pays*. Le 25 décembre, Munich fut attaquée; cette entreprise ne réussit pas; elle coûta la vie à 2,000 paysans et les Autrichiens dissipèrent l'insurrection à laquelle il manquait un chef entendu.

Proscription de l'électeur, 29 août 1706 [4].

Paix de Rastadt de 1714.

La paix de Rastadt de 1714 stipula la restitution entière de l'électeur, et le 10 avril 1715, Maximilien-Émanuel rentra sans aucune pompe dans sa résidence.

[1] Voy. vol. XXVIII, p. 349. [2] Voy. *ibid.*, p. 351.

[3] Voy. *ibid.*, p. 353. [4] Voy. vol. XXXIII, p. 314.

III. *Maison Électorale de Saxe, ou ligne Albertine de la maison de Saxe* [1].

Jean-George Ier, qui régnait depuis 1616, comme électeur de Saxe, signa le 20 juillet 1652, un testament qui est célèbre dans l'histoire de ce pays. Le droit de primogéniture est expressément confirmé, néanmoins le testament ordonna un partage qui rendait ce droit illusoire. Il donna à Jean-George, fils aîné de l'électeur, le cercle électoral avec le bourggraviat de Magdebourg, les cercles de Meissen, Leipzig et Erzgebirg, la Haute-Lusace, l'évêché de Meissen avec Wurzen, les droits sur Mansfeld et Quedlimbourg, tous les radeaux de bois de l'électorat, toute la succession mobiliaire (sauf quelques legs), à charge de payer les dettes de la chambre des domaines et de donner à chaque princesse de la maison une dot de 12,000 rthlr. *Jean-George I, 1616–1656.* Testament de Jean-George, 1652.

Auguste, second fils de l'électeur, devait résigner l'évêché de Meissen, mais conserver l'archevêché de Magdebourg, tel que la paix de Westphalie le lui avait donné, c'est-à-dire sa vie durant, et recevoir les bailliages de Querfurt, Iüterbock, Dahme, Bourg, Langensalza, Weissenfels, Sachsenbourg, Eckartsberga, Freyberg, Bibra, Sangerhausen, Weissensee, Heldrungen, Sittichenbach, et Wendelstein, avec l'expectative de Barby. L'électeur avait acquis pour 128,293 florins les droits des créanciers de la maison de Mansfeld sur le bailliage de Heldrungen.

[1] Suite du vol. XXV, p. 328.

Le testament donna à Christian, troisième fils de l'électeur, avec l'évêché de Mersebourg qu'il avait déjà, la Basse-Lusace et les bailliages de Debitzsch, Zörbig, Bitterfeld, Dobrilugk et Finsterwalde; au quatrième, Maurice, outre l'évêché de Naumbourg-Zeitz, dont il était déjà administrateur, les cercles de Vogtland et Neustadt, la seigneurie de Tautenberg, qui avait été réunie en 1640 au domaine comme fief échu, et la part de la branche Albertine au comté de Henneberg.

Chaque fils recevait sa part avec les droits de fiefs, chasse, péage, convoi (*geleit*) et mines. Les archives, universités, tribunaux, expectatives et la prétention à la succession de Juliers, devaient rester en commun; le droit de députer aux diètes était réservé à l'aîné.

Si un des fils mourrait sans descendans, sa part devait être partagée entre tous les autres; mais si l'un d'eux parvenait à l'électorat, la moitié seulement de sa part reviendrait aux autres. Toute subdivision et toute aliénation furent défendues.

Jean-George Ier, prince très-religieux, au point d'être souvent le jouet de ses prédicateurs, était naturellement juste, mais sans génie, sans courage et très-irrésolu; son penchant pour la boisson le rendait souvent inhabile aux affaires. Il mourut le 6 octobre 1656.

Comme par ses fils la ligne Albertine se partagea en quatre branches, nous allons d'abord donner le tableau de cette division en portant la branche élec-

torale jusqu'en 1733, et les autres jusqu'à leur extinction.

Table des divisions de la ligne Albertine de Saxe. Table de la division de la ligne Albertine.

1. *Branche électorale.*
   Jean-George II, 1656—1680.
   Jean-George III, 1680—1691.
   Jean-George IV, 1691-1694, } frères.
   Frédéric-Auguste I, 1694—1733, } frères.
2. *Branche des ducs de Weissenfels.*
   Auguste, 1656—1680.
   1. *Rameau de Weissenfels.*
      Jean-Adolphe I, 1680—1697.
      Jean-George, 1697—1712, } frères.
      Christian, 1712—1736, } frères.
      Jean-Adolphe II, 1736—1746.
   2. *Rameau de Barby.*
      Henri, 1680—1728.
      George-Albert, 1728—1730.
3. *Branche des ducs de Mersebourg.*
   Christian l'Ancien, 1656—1691.
   Christian le Jeune, 1691—1694.
   Maurice-Guillaume, 1694—1731.
   Henri, frère de Christian le Jeune, 1731—1738.
4. *Branche des ducs de Naumbourg-Zeitz.*
   Maurice, 1656—1681.
   Maurice-Guillaume, 1681—1718.

Jean-George II succéda, en 1656, à son père dans l'électorat. L'exécution du testament paternel éprouva de grandes difficultés, tant de la part des frères copartageans que de celle des États du pays, lesquels se plaignaient et du contenu de cette disposition et de sa forme, puisqu'elle n'avait pas été faite de leur avis. L'électeur Jean-George Ier n'avait pas eu la faculté de Jean-George II, 1656-1680.

faire ce testament; le droit de primogéniture introduit dans sa maison lui interdisait le partage de ses états. Néanmoins le nouvel électeur, par respect pour son père, ne voulut pas casser son testament; mais il s'opposa à la prétention de ses frères de posséder leur part avec pleine supériorité territoriale, prétention fondée sur les expressions vagues du testament, ainsi qu'au partage des contributions et des vassaux immédiats, qu'en Saxe on appelle *schriftsæssig*, en opposition des *amtssæssig* qui, en première instance, sont soumis aux bailliages. Il s'éleva une contestation particulière entre l'électeur et l'un de ses frères, le duc Auguste. Le cercle de Thuringe n'était pas nommé dans le testament; mais la plupart des districts qui le composent étaient donnés à Auguste, qui prétendait à la totalité, puisque le testament, en déterminant la part de l'aîné, ne nommait pas la Thuringe.

Grâce à la fermeté des États qui assistèrent l'électeur, à l'esprit conciliant de celui-ci et à la médiation du duc d'Altenbourg, on s'arrangea amiablement. Indépendamment de plusieurs transactions particulières, les frères conclurent à Dresde, le 22 avril 1657, un recez général que l'empereur confirma en 1660. Les trois frères cadets conservèrent ce que le testament leur avait adjugé; mais tous les comtes et seigneurs, toutes les commanderies d'ordre, la noblesse immédiate avec quelques exceptions, dans tel lot que ces comtés, seigneuries, commanderies et terres nobles fussent situés, ainsi que le droit de guerre et de paix, et celui de lever des troupes et des contribu-

tions destinées à leur entretien, furent réservés à l'électeur seul. Tous les tribunaux du pays furent soumis à la cour d'appel électorale. Malgré ce recez, il subsista diverses contestations jusqu'à l'extinction des trois lignes paragées.

En 1659, la maison des comtes de Barby s'éteignit, et la maison de Saxe, à qui, en 1359, l'abbesse de Quedlimbourg, propriétaire de ce pays, par donation de l'empereur Otton II de 1374, en avait conféré le domaine direct [1], s'en mit en possession. D'après le testament de Jean-George I[er], ce fut la branche de Weissenfels à qui ce petit pays échut. La seigneurie de Walter-Nienbourg, qui en faisait partie, fut abandonnée à la maison d'Anhalt-Zerbst, à qui l'électeur Frédéric II en avait donné l'expectative en 1435, à la place d'une expectative de tout le comté que cette maison avait reçue antérieurement, mais dont le diplôme était perdu. Extinction des comtes de Barby.

Depuis 1583, les deux lignes de la maison de Saxe possédaient en commun le comté de Henneberg [2]. Le 9 août 1660, elles conclurent un traité de partage en vertu duquel la ligne Albertine obtint les bailliages de Schleusingen, Kühndorf, Benshausen et Suhla, avec les domaines des ci-devant couvens de Vessra et Rohra. Les mines et quelques autres objets restèrent en commun. Partage de la succession de Henneberg, 1660.

Le 15 juin 1663, l'électeur conclut avec le chapitre de Meissen, une convention et une capitulation perpétuelle par lesquelles le chapitre s'engagea en-

[1] Voy. vol. XIV, p. 138. [2] Voy. vol. XXV, p. 337.

vers Jean-George à postuler perpétuellement, comme administrateur de l'évêché, ses descendans, héritiers de l'électorat, auquel de cette manière l'évêché fut réuni de fait.

Jean-George II acquit, en 1669, de la maison de Schönberg, la ville de Frankenberg. Il aimait le faste, et sa cour prit pour modèle celle de Louis XIV; il dépensa beaucoup d'argent pour bâtir. Dresde lui doit le pont de l'Elbe. Il aimait aussi la chasse avec passion. C'était, comme son père, un prince doux et religieux, sans talens marquans. Il mourut le 22 août 1680.

Jean-George III, 1680-1691.

Jean-George III avait trente-quatre ans, lorsqu'il succéda à son père. Ce prince guerrier avait fait depuis 1674, les campagnes du Rhin, et les onze années de son règne furent une suite de campagnes. Nous l'avons trouvé, en 1683, devant Vienne, qu'il contribua efficacement à délivrer [1]; en 1688, 1689 et 1690, il servait sur le Rhin, sous les ordres du duc de Lorraine, et ensuite sous ceux de l'électeur de Bavière; en 1691, il commanda l'armée de l'Empire [2]. Cette campagne lui attira une maladie dont il mourut à Tubingue, le 12 septembre 1691. L'affaire de la succession de Lauenbourg, qui a été la plus importante de son règne, a été rapportée ailleurs [3]. Son épouse, Anne-Sophie, fille de Frédéric III, roi de Danemark, lui survécut.

Jean-George IV, 1691-1694.

Jean-George IV, succéda à son père, à l'âge de

[1] Voy. vol. XXXII, p. 258. [2] Voy. vol. XXVIII, p. 229.
[3] Voy. vol. XXVI, p. 415.

vingt-trois ans; né le 18 octobre 1668, il portait depuis le 14 novembre de la même année, le titre d'héritier de Danemark et de Norvège, en vertu d'un diplôme de son aïeul maternel [1]. Le nouvel électeur était doué d'excellentes qualités, qui avaient été cultivées par une bonne éducation, et développées par des voyages. Il les gâtait par une passion qui fit le malheur de sa vie, et le précipita au tombeau avant le temps. Il aimait éperduement Magdelaine-Sibylle de Neitzschütz, fille du colonel de sa garde. Tout entier à cette passion, dont son père avait vainement tâché de le distraire, en le faisant voyager, il négligeait tous les devoirs que lui imposait sa naissance, et maltraitait son épouse, qui était une princesse de Saxe-Weissenfels. Il pensait même à se séparer de celle-ci pour épouser sa maîtresse. Il sollicita l'empereur d'accorder à cette personne la qualité de princesse; il n'obtint que le titre de comtesse de Rochlitz. Jean-George la perdit le 4 avril 1694; elle mourut de la petite-vérole, à l'âge de dix-neuf ans. Depuis ce moment, l'électeur tomba dans une mélancolie profonde; il portait en lui le germe de la mort, qu'il avait recueilli au lit de

[1] Voy. le diplôme de Frédéric III, du 14 novembre 1668, dans LUNIG *deutsch. Reichs-Archiv.* Part. spec. cont. 2 Abth. IV, Abschn. 2, p. 593. Il reconnaît, conformément à la loi fondamentale du royaume, le droit du prince électoral à la succession, et l'autorise à porter le titre susdit. Les électeurs de Saxe l'ont pris dans toutes les lettres adressées à la cour de Copenhague; mais comme la même loi fondamentale qui le leur donnait, les en dépouilla du moment que la maison devint catholique, la cour de Danemark a protesté contre ce titre.

son amante ; bientôt les symptômes de la petite-vérole se manifestèrent, et Jean-George ne survécut que de vingt jours à celle sans laquelle l'existence n'avait plus de prix pour lui.

Avant de passer au règne de son successeur, il sera nécessaire de remplir ici une lacune que nous avons laissée dans l'histoire d'Allemagne du dix-huitième siècle, parce que nous n'avons pas trouvé une occasion favorable pour parler d'une prétendue secte qui, dans la dernière partie de ce siècle, s'est élevée dans l'Église luthérienne, et dont la connaissance est nécessaire aux personnes auxquelles cet ouvrage est destiné. Ce sont les *Piétistes*, qui naquirent immédiatement après les Syncrétistes dont nous avons parlé [1].

Le fondateur des Piétistes a été un des hommes les plus savans; mais ce qui est bien au-dessus de l'érudition, un des hommes les plus vertueux, les plus pieux, le théologien protestant le plus modeste et le plus tolérant de son temps, l'Alsacien Philippe-Jacques Spéner [2], élu en 1666, à l'âge de trente-un ans, premier pasteur à Francfort-sur-le-Mein ; il y passa

[1] Voy. vol. XXVI, p. 65.

[2] Il existe en allemand plusieurs biographies de Spéner. L'auteur de ce Cours s'en est servi, ainsi que de quelques notices fournies par la famille de cet homme pieux, dans laquelle se sont perpétuées ses estimables qualités, pour la rédaction d'un long article qui se trouve dans le vol. XLIII de la Biographie universelle, destiné à faire connaître aux lecteurs étrangers à la théologie, et ne connaissant pas la langue allemande, le caractère de Spéner comme homme et comme chef de secte. Il empruntera quelques lignes de cet article pour les placer ici.

vingt ans. Ce fut l'époque la plus heureuse et la plus active de sa vie. Il y posa les fondemens de la réformation qu'il se crut appelé à opérer, et s'y attira aussi des tribulations par un zèle que l'expérience ne lui avait pas appris à modérer. Il ne s'était point encore élevé au-dessus des défauts de son siècle. Le caractère particulier des théologiens luthériens de cette époque était une haine fanatique, moins pour l'Église dont ils s'étaient séparés, que pour leurs confrères les Calvinistes, dont la croyance ne différait pas essentiellement de la leur. Cet esprit d'intolérance avait été inspiré à Spéner par les professeurs de Strasbourg, ses maîtres; il en donna une preuve en désignant les Réformés, dans un de ses sermons, comme les faux prophètes qui, d'après l'Évangile, sont des loups affublés de peaux de brebis. Les Réformés exclus, par la constitution, de toute participation au gouvernement de Francfort, y formaient cependant la classe la plus riche et la plus considérée de la bourgeoisie. Leur ressentiment contre le prédicateur indiscret lui attira des désagrémens qui le corrigèrent à jamais d'un défaut dont peu de ses contemporains furent exempts. Il changea si complétement à cet égard, qu'un des plus grands reproches que ses adversaires lui firent par la suite, était la tolérance qu'il montrait envers les hétérodoxes. Dès-lors il ne dirigea plus ses prédications que contre les vices, l'immoralité et les préjugés qui régnaient dans le troupeau particulièrement confié à sa conduite. La théologie des Protestans à cette époque n'était qu'une vaine érudition scolastique, une

science purement mondaine. Spéner regardait la véritable théologie comme une lumière venue d'en haut, mais qu'on ne pouvait recevoir sans être régénéré par la foi et pénétré d'une véritable piété. Quoiqu'il eût approfondi toutes les parties de la philosophie, ou peut-être pour cette raison même, il voulait bannir de la théologie tout système philosophique, et particulièrement celui d'Aristote; il attribuait à la vogue de ce système la corruption qui avait envahi l'Église, l'intolérance et l'esprit querelleur de ses ministres, enfin la décadence du christianisme. Convaincu que les froides prédications qui constituaient l'essence du culte protestant ne peuvent produire beaucoup d'effet sur les grandes masses, il institua chez lui, en 1670, des assemblées particulières dans lesquelles, après des actes de dévotion, il répétait d'une manière populaire et sommaire le contenu de ses sermons, et expliquait quelques versets du Nouveau-Testament, sur lesquels il permettait à chaque auditeur de proposer avec simplicité des doutes et de demander des éclaircissemens. Les femmes étaient admises à ces exercices de piété; mais elles ne pouvaient pas y prendre part directement; elles étaient même soustraites à la vue du reste de l'auditoire. On appelait ces réunions des *colléges de piété*. Leur utilité se manifesta bientôt dans la conduite morale et réservée des familles qui les fréquentaient. Pendant l'espace de douze ans les colléges de piété subsistèrent sans qu'il s'élevât une plainte contre cette institution. L'époque de leur dégénération est celle où, à la demande de plusieurs personnes des

hautes classes de la société, on en étendit le cercle en les transférant dans un temple. Les individus qui y avaient trouvé une utile instruction perdirent dès ce moment la liberté de parler au maître; des curieux et des hypocrites se glissèrent dans une réunion où jusqu'alors on n'avait pas connu d'ostentation. Les abus augmentèrent, lorsqu'à l'exemple de la société de Francfort, il se forma des assemblées pareilles à Essen, à Schweinfurth, à Augsbourg et dans d'autres villes, quelquefois sans le concours des ecclésiastiques. Les pasteurs et les magistrats commencèrent à en prendre ombrage, et il s'éleva de tous les côtés des plaintes sur lesquelles Spéner n'eut pas de peine à se justifier. Sa candeur était étrangère à l'intrigue. Poursuivant sans relâche le but qu'il s'était proposé, de corriger les mœurs de ses contemporains, il publia, en 1675, un livre intitulé modestement : *Pia desideria*, dans lequel il démontra la nécessité d'une réforme générale dans tous les états de la société, en s'arrêtant particulièrement aux ecclésiastiques dont les études n'étaient dirigées que pour faire briller les prédicateurs dans les disputes religieuses, au lieu de les pénétrer de cet esprit de charité et d'humilité, de ces sentimens pieux par lesquels ils devaient édifier les fidèles. Cet ouvrage n'était ni une satire ni une invective contre le siècle : c'étaient, comme le titre l'annonçait, les pieux désirs d'un homme de bien, pénétré de la vérité de ce qu'il disait, et qui pratiquait lui-même ce qu'il demandait aux autres. Ne se contentant pas de signaler le mal, il proposa les moyens de le guérir, et tout le reste de sa vie fut con-

sacré à exécuter le plan de réforme qu'il avait médité. Il corrigea les mœurs et la doctrine, non qu'il touchât au système de croyance qu'il trouva établi, mais il changea la méthode d'enseignement; et, sans abolir les prédications, il sut les rendre plus utiles en y joignant des leçons plus populaires.

En 1686, Spéner fut appelé à Dresde comme prédicateur de la cour et membre du consistoire suprême. Ce fut là qu'il commença à devenir l'objet d'une persécution. La doctrine répandue dans ses ouvrages, fut attaquée par une foule de théologiens, surtout par les orthodoxes de Leipzig. Les réunions qu'il tenait furent prohibées par l'électeur Jean-George III, sous le nom odieux de conventicules; on inventa le nom de *Piétistes* pour désigner ses amis comme affectant une piété outrée, et cet homme simple et humble devint malgré lui le chef d'une secte.

Dégouté du séjour de Dresde, Spéner accepta en 1690 la place d'inspecteur et premier pasteur au temple de Saint-Nicolas, à Berlin. Son nouveau souverain, l'électeur de Brandebourg, ayant fondé, en 1692, l'université de Halle [1], la réforme proposée par Spéner y fut complétement introduite. Franke, Antoine et Joachim Breithaupt, hommes de mérite, qui étaient du nombre de ses disciples, y obtinrent des chaires de théologie; un des plus profonds penseurs de son temps, Christian Thomasius[2], y fut également appelé. Halle devint alors le centre du piétisme, et tous les Luthériens d'Allemagne se partagèrent en deux partis

[1] Voy. p. 75 de ce vol.

[2] Voy. *ibid.*

opposés. Les universités de la Saxe, s'arrogeant le titre d'*orthodoxes*, vouèrent au mépris le parti qui dominait à Halle et était nommé *piétiste* ou *spénérien*. Les docteurs de Wittemberg publièrent un ouvrage dans lequel ils dénoncèrent deux cent soixante-quatre thèses hérétiques, extraites des livres de Spéner. Celui-ci se justifia avec une grande supériorité de talens, par un gros volume in 4°, qu'il publia en 1695, sous le titre d'*Accord véritable avec la confession d'Augsbourg*. A Berlin, Spéner eut le chagrin de voir s'élever une dispute religieuse qui, sans sa modération et sa prudence, aurait peut-être fini par une émeute populaire; il prouva à cette occasion, qu'il était parfaitement guéri du fanatisme dont sa jeunesse avait été imbue à Strasbourg. Les réformateurs du seizième siècle avaient conservé, avec quelques modifications, la confession auriculaire, non comme un sacrement mais comme une préparation à la communion, et comme un moyen d'entretenir des rapports confidentiels entre les pasteurs et leurs ouailles. Schaden, qui de Leipzig avait été appelé comme prédicateur à Berlin, croyant avoir remarqué que le peuple se faisait illusion sur l'efficacité de l'absolution donnée par les pasteurs à leurs pénitens, se fit conscience de perpétuer cette erreur, et refusa d'entendre la confession. Comme il trouva des partisans, il en résulta un schisme et une dispute extrêmement passionnée, à laquelle tout le peuple de Berlin prit part. Spéner parvint cependant à calmer les esprits, en faisant décider qu'il serait libre aux fidèles de faire précéder la communion par

une confession auriculaire, ou de se passer de cette *formalité*. Cette décision, parfaitement conforme à l'esprit du protestantisme, qui n'admet pas l'absolution dans le sens de l'Église, contenta tout le monde et fit successivement tomber la confession en désuétude.

Spéner mourut à Berlin le 5 février 1705, laissant une réputation bien établie de bonté, de candeur et de piété, ainsi que celle d'un savant profond, d'un écrivain éloquent et d'un grand théologien. Quelques-unes de ses opinions ne sont pas entièrement conformes aux livres symboliques des Luthériens : celle qui, élevant la théologie au-dessus d'une science, en faisait une lumière intérieure, parut conduire au mysticisme, et Spéner sembla se rapprocher de l'Église catholique, en accordant quelque mérite aux bonnes œuvres. Ses idées sur une seconde venue du Christ formèrent une croyance tout-à-fait nouvelle.

Un des plus célèbres disciples de Spéner a été Auguste-Hermann Franke, né à Lubeck en 1663, qui chassé d'Erfurt fut appelé en 1692 à Halle, où il contribua à l'organisation de la nouvelle université que l'électeur de Brandebourg y érigea. Franke, le modèle d'une vraie piété, consacra toute sa vie à la fondation de la maison des Orphelins et du *pædagogium* de Halle, qui réunis forment une institution admirable, même aujourd'hui encore.

Les disputes auxquelles le piétisme donna lieu s'assoupirent successivement. Les piétistes existent encore aujourd'hui ; ils ne forment pas secte, mais ils ne fréquentent guère les temples protestans et préfèrent au

culte public des exercices privés. Le scepticisme qui se glissa parmi les Protestans allemands, il y a environ quatre-vingts ans, et qui dégénéra d'abord en socinianisme, ensuite en déisme, puis en *rationalisme* qui n'est qu'un déïsme masqué, et finalement en incrédulité, est cause que le nom de Piétistes est devenu presqu'un sobriquet; peut-être aussi le cagotisme, dont on ne peut pas absoudre entièrement ces Chrétiens, a-t-il contribué à les couvrir du mépris que méritent les hypocrites de toutes les religions. Nous ignorons si l'espèce de mysticisme qui, remplaçant l'incrédulité dans les cœurs de ceux qui éprouvent le besoin d'une religion positive, a, dans ces derniers temps, pris beaucoup de vogue parmi les Protestans, a quelque chose de commun avec le spénérianisme.

Revenons au précis historique des électeurs de Saxe.

Comme Jean-George IV ne laissa pas de descendans, l'électorat passa, en 1694, à son frère *Frédéric-Auguste I*^er^, prince aussi célèbre par la force extraordinaire de son corps que par son esprit, son goût, ses talens, ses amours, sa magnificence, la grandeur à laquelle la fortune l'éleva et les vicissitudes par lesquelles elle mit sa constance à l'épreuve. Nous l'avons vu se distinguer dans la guerre contre les Turcs; élevé, en 1697, au trône de Pologne sous le nom d'Auguste II; entrer, en 1698, dans la ligue du Nord; obligé d'abandonner le trône à un rival; humilié par un traité que dicta un vainqueur arrogant; bientôt après triomphant et donnant à l'Allemagne le spectacle d'une cour aussi brillante, et, ce qui était plus diffi-

Frédéric-Auguste I, 1694.

cile, aussi élégante, aussi polie, sinon aussi spirituelle que celle de Louis XIV.

Plus d'un chapitre a été plein des exploits et des aventures de ce prince, qui fait époque dans l'histoire de son pays; ici nous nous bornerons à recueillir quelques faits isolés qui sont particuliers à la Saxe, et ne dépassent pas, comme son règne, le terme de notre période.

Changement de religion.

Pour se mettre sur les rangs des candidats au trône de Pologne, Frédéric-Auguste embrassa la religion catholique à Bade en Autriche; en faisant abjuration entre les mains de Christian-Auguste, prince de Saxe-Naumbourg-Zeitz, évêque de Javarin. C'était un événement extraordinaire que le changement de religion du chef de la maison sous la protection de laquelle la réformation de Luther s'était opérée, moins de deux siècles auparavant; du souverain dont le peuple attachait son salut à cette réformation, et en faisait sa gloire et son bonheur; du prince qui se trouvait à la tête de tous les Protestans d'Allemagne et dirigeait leurs conseils. Frédéric-Auguste calma les inquiétudes que son changement de religion avait causées à ses sujets, les plus zélés et les plus ombrageux de tous les Protestans et de tous les Luthériens en particulier. Il donna aux États du pays l'assurance qu'il maintiendrait la religion protestante de la confession d'Augsbourg dans toutes ses possessions, ses droits et ses prérogatives. Cette promesse a été si religieusement observée par lui et ses successeurs que la différence de religion n'a jamais diminué l'affection

que le peuple saxon a porté à ses princes[1], et qui ne fait pas moins d'honneur à la loyauté de la nation qu'au caractère de la famille qui l'a inspirée. L'électeur conserva même le directoire (ou la présidence) du Corps Évangélique à la diète avec les modifications que la prudence conseillait.

Établissement du conseil de révision.

L'absence que Frédéric-Auguste fut obligé de faire par suite de son avénement au trône de Pologne, l'engagea à confier, le 14 juin 1697, l'administration de l'électorat avec des pouvoirs très-étendus au prince Égon de Furstemberg assisté du baron de Hoymb, du comte de Löwenhaupt et du conseiller intime d'Einsiedel. Quelques mois plus tard, le roi, averti que plusieurs abus s'étaient glissés dans l'administration de la justice, adjoignit à cette commission deux autres membres, le conseiller intime de Rumor et le conseiller aulique Zech, et lui donna le titre et les fonctions de conseil de révision; une publication du 21 juillet 1698 défendit à tous les sujets de s'adresser à sa personne pour une affaire de justice, à moins qu'ils ne crussent avoir à se plaindre d'un déni de justice de la part du conseil de révision.

Les plaintes fort graves qui s'élevèrent bientôt contre ce conseil engagèrent les États de l'électorat à faire, le 5 octobre 1699, au roi, des représentations et à en demander sa suppression. Après avoir entendu le conseil dans sa justification, le roi ordonna sa sup-

[1] Écrit plusieurs années avant 1831, année d'une peste physique et morale dont un Dieu vengeur du crime a frappé la génération actuelle. La Saxe n'y échappa pas.

pression par le recez de l'assemblée des États du 12 février 1700. Par reconnaissance les États accordèrent au roi un million de florins payable en vingt ans, par termes annuels de 50,000 florins et portant intérêt à 6 pour cent.

Les finances étaient épuisées par les dépenses que Frédéric-Auguste avait faites pour obtenir une couronne qui, sous la forme d'une élection, se vendait au plus offrant. Ce prince se vit obligé à passer diverses transactions et à faire des aliénations qui n'étaient pas avantageuses au pays.

Affaire de Lauenbourg.

La contestation pour la succession de Lauenbourg qui durait depuis 1689, fut arrangée par un traité que l'électeur conclut, le 19 juin 1697, avec George-Guillaume, duc de Brunswick. Auguste renonça pour une somme de 1,100,000 florins à ses prétentions, en se réservant le titre de duc d'Angrie et de Westphalie, et l'éventualité pour le cas où la maison de Brunswick s'éteindrait.

Aliénation de Quedlimbourg.

L'avouerie de Quedlimbourg et des trois bailliages de Lauenbourg, Sevenberg et Querdorf, sur laquelle l'électeur de Brandebourg comme prince de Halberstadt faisait quelques prétentions, lui fut vendue en 1697 pour la somme de 300,000 rthlr. A la même époque, l'ancien couvent de S. Pierre, situé sur une montagne du duché de Magdebourg, reste du comté de Wettin, fut vendu au même électeur pour 40,000 rthlr., ainsi que l'avouerie de la ville impériale de Nordhausen.

Occupation

Depuis le commencement du mois de septembre

1706, la Saxe fut occupée par les Suédois. Après s'être fait donner des renseignemens exacts sur les ressources du pays, Charles XII exigea une contribution de 625,000 rthlr. par mois, dont à déduire 125,000 pour les fourrages qu'on prenait en nature. Les États ayant prétendu que cette charge était trop forte, le roi répartit lui-même la contribution sur un pied qui rapportait 724,767 rthlr. par mois, au lieu de 500,000, et non-seulement il fit payer cette contribution pour les quatre derniers mois de 1706, quoique la paix eût été signée le 24 septembre; mais il fallut encore payer 450,000 rthlr. pour chacun des mois de janvier et de février 1707; 400,000 pour chacun des deux mois suivans, et 200,000 pour le mois de mai. On estime que le séjour des Suédois qui dura une année coûta à la Saxe vingt-trois millions d'écus de Saxe y compris les fournitures en nature et les excès commis; outre cela le pays fournit 24,000 recrues.

de la Saxe par les Suédois, 1706.

Frédéric-Auguste était un grand amateur de porcelaine de la Chine et dépensait beaucoup d'argent pour acquérir de beaux vases de cette matière. Un célèbre chimiste de Dresde nommé Ehrenfried-Gaultier Tschirnhausen, auquel la Saxe doit ses premières verreries, fit plusieurs essais pour découvrir la composition de la porcelaine; ils ne réussirent qu'imparfaitement, car le produit qu'il trouva avait plus d'analogie avec le verre qu'avec la porcelaine. Un adepte, nommé Jean-Frédéric Böttcher de Schleitz, fut plus heureux. Enfermé et mis sous la garde de Tschirnhausen pour faire de l'or, art qu'il se vantait de pos-

Invention de la fabrication de la porcelaine.

séder, le hasard lui fit trouver, en 1705, la terre et la préparation qu'il fallait pour fabriquer de la porcelaine. La sienne était, à la vérité, d'un rouge foncé; mais à force d'essayer il réussit, en 1709, à faire de la belle porcelaine blanche [1]. En 1710, l'électeur établit la fameuse manufacture de porcelaine à Meissen, au château dit Albrechtsberg, qui pendant une dixaine d'années fut exclusivement en Europe en possession de ce secret. Böttcher nommé baron la dirigea jusqu'à sa mort, en 1719.

Par un recez du 18 décembre 1699, suivi d'un second supplémentaire du 12 juillet 1702 et d'un recez principal de 1719, l'électeur et la ligne Albertine renoncèrent à la souveraineté de Schwarzbourg; c'est un objet dont nous parlerons ailleurs.

La dernière partie du règne de Frédéric-Auguste Ier appartient à notre huitième livre. Jetons encore un coup-d'œil sur quelques princes seulement des trois branches collatérales et paragées de la ligne Albertine qui se formèrent en 1656.

1. BRANCHE DE WEISSENFELS.

1. *Branche de Weissenfels.*

Auguste, 1656–1680.

Auguste qui fonda cette branche était depuis 1628, c'est-à-dire depuis l'âge de quatorze ans, administrateur de l'archevêché de Magdebourg que, conformément à la paix de Westphalie, il conserva sa vie durant. Outre les parties de la Saxe dans le gouverne-

[1] La terre éminemment propre à produire la porcelaine de Meissen se trouve à Aue, près Schneeberg, et à Seidlitz, près Meissen.

ment desquelles il succéda, en 1656, à son père, il obtint encore, selon la disposition paternelle, le comté de Barby, lorsque les comtes de ce nom s'éteignirent en 1659, et, en 1663, le droit de siéger à la diète de l'Empire comme prince de Querfurth. Il fallut pour cela que ce pays jouît de la supériorité territoriale. Tel fut l'objet d'un recez qui fut conclu à Leipzig, le 17 février 1663, entre lui et l'électeur. Celui-ci lui abandonna la supériorité territoriale de Querfurth, Iüterbock, Dahme et Burg, ainsi que de Heldrungen, Wendelstein et Sittichenbach. Auguste bâtit le château de Weissenfels, mais résida jusqu'à sa mort à Halle, ville de son archevêché. Regardant le comté de Barby comme acquêt, il en disposa en faveur d'un de ses fils puînés. Ce fut ainsi que prit naissance le rejeton de Barby qui s'éteignit en 1740. Auguste s'arrangea au sujet de Heldrungen avec les comtes de Mansfeld qui lui en cédèrent la propriété; il leva en revanche le séquestre de leur bailliage de Friedebourg et du château de Mansfeld.

Jean-Adolphe Ier, son fils aîné, lui succéda, en 1680, dans ses terres saxonnes; l'archevêché échut à l'électeur de Brandebourg, conformément à la paix de Westphalie. Weissenfels devint alors la résidence de cette branche. *Jean-Adolphe I*, 1680-1711.

L'électeur de Brandebourg s'étant opposé à ce que Querfurth ne fut regardé comme principauté immédiate, parce que les quatre bailliages dont elle se composait, quoique détachés du duché de Magdebourg, n'avaient pas cessé d'en être fiefs, il fut con-

clu en 1687 une transaction par laquelle Burg, un de ces bailliages, fut cédé à l'électeur qui renonça à tous ses droits sur les trois autres, et paya en outre une somme de 34,452 rthlr.

2. Branche de Mersebourg.

2. *Branche de Mersebourg.*

Christian l'ancien, fondateur de cette branche, conclut le 1er février 1659, une nouvelle postulation perpétuelle avec le chapitre de Mersebourg. Son fils, *Christian le jeune*, lui succéda en 1691, et eut en 1698 pour successeur le sien, nommé *Maurice-Guillaume.*

3. Branche de Naumbourg-Zeitz.

3. *Branche de Naumbourg-Zeitz.*

Maurice.

Maurice qui fonda cette ligne, conclut également une postulation perpétuelle avec son chapitre, et bâtit une nouvelle résidence à Zeitz, le château de Moritzbourg.

Guillaume-Maurice, 1681.

Son fils *Guillaume-Maurice* lui succéda en 1681. Un frère de ce prince, nommé Christian-Auguste, embrassa en 1695 la religion catholique, fut nommé en 1695 évêque de Javarin ou Raab, et en 1706 cardinal, archevêque de Strigonie, et primat d'Hongrie. Ce prélat engagea son frère à suivre son exemple et à se faire catholique en 1715, au couvent de Dachsenne, près Prague. Il déclara ce changement en 1717.

IV. *Maison électorale de Brunswick-Lunebourg* [1].

Maison électorale de Brunswick-Lunebourg.

A l'époque de la paix de Westphalie, la maison Guelfe ou de Brunswick se divisait en deux lignes, savoir :

1°. La *Nouvelle maison de Brunswick* (branche aînée de la ligne de Zelle, qui était la branche cadette de la moyenne maison de Lunebourg, laquelle était l'aînée de la branche de Göttingue, qui était la cadette de la ligne de Göttingue, laquelle était la cadette de l'ancienne maison de Brunswick, descendant du second fils d'Otton l'Enfant, fondateur de la maison [2]), divisée en branche de Brunswick-Wolfenbüttel, qui s'est éteinte en 1735, et branche de Brunswick-Bevern qui, depuis 1735, constitue seule la maison de Brunswick-Wolfenbüttel.

2°. La *Nouvelle maison de Brunswick-Lunebourg*, divisée en branche de Lunebourg ou Zelle, et branche de Calenberg ou Hanovre.

Nous ne parlerons ici que de la maison de Brunswick-Lunebourg qui, en 1692, obtint la dignité électorale, et, en 1714, monta sur le trône de la Grande-Bretagne.

Christian-Louis, duc d'Hanovre, depuis 1641, de Zelle, 1648-1665.

Nous avons vu [3] que, le 30 décembre 1648, à la mort de Frédéric, duc de Lunebourg, qui ne laissa pas de fils, ses états, composés de Lunebourg, Gru-

[1] Faisant suite au vol. XXVI, p. 75.

[2] Cette indication doit servir seulement à se retrouver sur la table du vol. XXVI, p. 31 suiv.

[3] Voy *ibid.*, p. 72.

benhagen, Hoya et Diepholz, échurent à Christian-Louis, duc de Calenberg, qui, en vertu de la disposition testamentaire de son père, céda à George-Guillaume Ier, son frère cadet, les états qu'il avait possédés jusqu'alors : ce fut environ vers ce temps qu'on commença à nommer, d'après les capitales, duchés de Zelle et d'Hanovre, ce qu'auparavant on nommait duchés de Lunebourg et de Calenberg.

Christian-Louis, qui avait régné depuis 1641 en Calenberg ou à Hanovre, régna encore jusqu'en 1665 à Zelle : il mourut alors sans postérité, et sa veuve, Dorothée de Holstein-Glücksbourg, épousa le grand électeur. Parmi les événemens de son règne, nous remarquons encore qu'en 1655, il changea en gymnase le couvent de S. Michel à Lunebourg; fait en lui-même peu important, si, en 1686, ce gymnase n'avait été changé en une académie militaire, qui a eu une influence bienfaisante sur la civilisation de la noblesse hanovrienne.

George Guillaume, duc d'Hanovre, 1648, de Zelle, 1665-1705.

George-Guillaume avait vingt-quatre ans, lorsqu'en 1648, Christian-Louis, son frère aîné, lui abandonna pour son lot le duché d'Hanovre, entièrement ruiné par la guerre de trente ans, et manquant de ressources pour s'en relever. George-Guillaume n'était pas le prince qu'il fallait au pays dans ces circonstances. Malgré les représentations de ses ministres, il dissipait ses revenus dans de fréquens voyages à Venise, où il passa quatre fois le carnaval, prolongeant son absence le plus qu'il pouvait. Lorsqu'en 1665, ce même frère mourut sans héritier,

George-Guillaume ne pouvait pas prétendre au droit de réunir sa succession à sa principauté d'Hanovre, parce que le testament du père avait statué que les terres de la maison formeraient toujours deux duchés séparés pour deux de ses fils; mais, en qualité de fils aîné du testateur, il réclamait le droit d'opter entre Zelle et Hanovre; droit qu'en 1648, Christian-Louis avait exercé à son égard, et il envoya deux conseillers à Zelle pour prendre possession de l'héritage. Ces délégués avaient été prévenus par *Jean-Frédéric*, frère cadet du duc, qui, avant la mort de Christian-Louis, s'était déjà rendu à Zelle, pour y être à portée, en cas d'événement. Il prétendait que la disposition du testament qui donnait à l'aîné le droit de choisir entre les principautés, ne se rapportait qu'au cas arrivé en 1648, et était par conséquent expirée. La contestation qui en résulta entre les deux frères, prit une tournure particulière, parce que, comme tout ce qui arrivait alors en Allemagne, elle devint une affaire de religion. Jean-Frédéric, dans un voyage qu'il avait fait en Italie, en 1651, avait embrassé la religion catholique; cela suffisait pour que les deux partis qui divisaient la diète de l'Empire, les Catholiques et les Protestans, se déclarassent les uns pour Jean-Frédéric, les autres pour George-Guillaume. La France, la Suède, l'électeur de Brandebourg, celui de Cologne, les ducs de Wolfenbüttel, ainsi que l'évêque d'Osnabruck, Ernest-Auguste, qui était le frère cadet des deux prétendans, se mêlèrent de cette affaire. George-Guillaume réclama la protection de la confédération

rhénane; au bout de cinq mois de négociations, on allait en venir aux mains, lorsque les trois frères, George-Guillaume, Jean-Frédéric et Ernest-Auguste prirent le sage parti de se réunir à Hildesheim, et d'arranger amiablement le différend, le 2 septembre 1665. On convint d'un nouveau partage des états de la maison; Jean-Frédéric le fit, et George-Guillaume eut l'option; mais la clause du testament relative à cette option fut abolie pour l'avenir. Les deux lots furent d'un côté la principauté de Lunebourg ou Zelle, avec Hoya et Diepholz; de l'autre, Calenberg et Grubenhagen; George-Guillaume choisit la première part.

En 1668, George-Guillaume et son frère, l'évêque d'Osnabruck, avaient fourni des troupes aux États-généraux pour la guerre avec Louis XIV, et ensuite aux Vénitiens pour la guerre de Candie. En 1671, George-Guillaume assista Rodolphe-Auguste, duc de Brunswick, à réduire sa capitale à l'obéissance; ce prince lui céda alors les bailliages de Danneberg, Hitzacker, Lüchow, Wustrow et Scharnbeck, rachetant ainsi les anciennes prétentions de la ligne de Lunebourg sur Brunswick. En 1673, George-Guillaume entra dans la grande alliance contre la France, assista à la bataille de Turckheim, en 1674; remporta, en 1675, la victoire de Consarbruck sur le maréchal de Créqui [1]; conquit, en 1677, le duché de Brême, et signa, le 5 février 1679, à Zelle, la paix avec la France et la Suède. Le bailliage de Thedinghausen,

[1] Voy. vol. XXVIII, p. 154.

que cette couronne céda à la maison de Brunswick, fut partagé, en 1681, entre les deux lignes de Lunebourg et de Brunswick.

Par l'extinction de la maison de Saxe-Lauenbourg, en 1689, George Guillaume acquit ce duché, de la manière qui a été racontée [1], et en achetant pour 1,100,000 rthlr. les droits de la maison de Saxe.

George-Guillaume mourut le 28 août 1705. Éléonore d'Émiers, de la maison française de d'Olbreuse, son épouse, qu'on nommait comtesse de Haarbourg et de Wilhelmsbourg, lui survécut. Sa fille unique, Sophie-Dorothée, était mariée à son cousin-germain, George-Louis, électeur d'Hanovre, qui, par la suite, fut roi d'Angleterre. Par la mort de George-Guillaume, les possessions de la maison de Brunswick-Lunebourg se trouvèrent réunies sur une seule tête.

Jean-Frédéric, duc d'Hanovre, en 1665-1678.

En vertu de la transaction de Hildesheim du 2 septembre 1665, *Jean-Frédéric*, troisième fils du duc George, avait eu pour lot les principautés de Calenberg et de Grubenhagen ou le duché d'Hanovre. Il confirma les priviléges, et, par des lettres réversales, s'engagea à ne rien changer dans l'état de la religion; seulement l'église du château d'Hanovre fut donnée à des Capucins pour y dire la messe. Ce prince avait un ministre du plus grand mérite, Otton Grote, qui, pendant vingt-huit ans, fut à la tête des affaires.

Jean-Frédéric était marié à une princesse née ou élevée en France, et qui se regardait comme Fran-

[1] Voy. vol. XXVI, p. 418.

çaise plutôt que comme Allemande, à Benoîte-Henriette, troisième fille d'Édouard, comte Palatin du Rhin de la maison de Simmern, et de cette Anne de Gonzague qui a été si connue à la cour de France, sous le nom de la Palatine : sa sœur était la princesse de Condé (bru du grand Condé). Ces liaisons de famille furent cause que, dans la guerre de 1673, Jean-Frédéric se mit du parti français, tandis que le duc de Zelle était l'allié de l'empereur et des États-généraux.

Jean-Frédéric a fondé le château de Herrenhausen et la bibliothèque d'Hanovre, à la tête de laquelle il plaça le grand Leibnitz. Il mourut, le 28 décembre 1678, à Augsbourg, où il voulait passer pour faire un quatrième voyage en Italie. Il ne laissa d'autre descendance que trois filles, dont l'une épousa par la suite Renauld duc de Modène, et l'autre l'empereur Joseph Ier.

Ernest-Auguste, duc d'Hanovre, 1678.

Il eut pour successeur dans le duché d'Hanovre ; *Ernest-Auguste*, le plus jeune des frères. Né en 1629, il avait été nommé, en 1646, coadjuteur de Magdebourg ; la paix de Westphalie le priva de la perspective d'avoir un jour cet archevêché ; mais, en 1661, il succéda au cardinal de Wartenberg dans l'évêché d'Osnabruck : en cette qualité, il résidait à Ibourg.

Tout l'espoir de voir se perpétuer la branche aînée de la maison des Guelfes en Allemagne, reposait sur Ernest-Auguste et ses enfans : il devint la souche et le régénérateur de la maison d'Hanovre.

Le système politique de ce prince fut entièrement

autrichien, au moins depuis 1673, et surtout depuis qu'il régna à Hanovre. Il prit part à toutes les alliances qui furent conclues contre la France; fournit des troupes dans toutes les guerres de l'Empire ou de l'empereur, soit sur le Rhin, soit sur le Danube et en Hongrie; contribua particulièrement, par ses secours, à la délivrance de Vienne, et fit plusieurs campagnes en personne. Trois de ses fils périrent dans les guerres d'Hongrie.

Nous avons à raconter quatre événemens principaux de son règne : son mariage, l'introduction de la primogéniture dans sa maison, celle d'un nouveau système de finances, et l'acquisition de la dignité électorale.

En 1658, c'est-à-dire à une époque où Ernest-Auguste, réduit pour toute sa subsistance à l'expectative de l'évêché d'Osnabruck, qui encore ne pouvait passer à un de ses descendans qu'après une interruption plus ou moins longue, puisque, d'après la paix de Westphalie, il devait être alternativement possédé par un Catholique et par un prince de Brunswick, il épousa Sophie, la plus jeune des filles de Frédéric V, électeur Palatin, et d'Élisabeth d'Angleterre. Cette union n'offrait l'apparence d'aucun avantage politique. A peine l'électeur Palatin pouvait-il payer des pensions alimentaires à ses frères et sœurs, et les Stuarts auxquels Sophie appartenait par sa mère, erraient fugitifs en Europe. Combien ne fallut-il pas de révolutions et de décès pour que Sophie devînt l'héritière du trône de la Grande-Brétagne? Elle fut

Mariage d'Ernest-Auguste avec Sophie, la Palatine.

déclarée telle par le parlement, trois ans après la mort de son époux [1]. Sophie était la protectrice, l'amie de Leibnitz, avec lequel elle entretint une correspondance très-spirituelle [2].

Introduction de la primogéniture.

Pour consolider l'existence politique de la maison de Brunswick-Lunebourg, il fallait prévenir de nouveaux partages; il fallait abolir ce système de division en deux duchés, imaginé par le père d'Ernest-Auguste, et assurer à ce prince et à son fils aîné la succession entière. Nulle difficulté de la part du duc de Zelle; ce prince n'avait pas de fils, et pour qu'il n'y eût point de contestation sur la succession allodiale, il destinait la main de sa fille unique au fils aîné d'Ernest-Auguste. L'acte qui établit la primogéniture est de 1680; il n'a pas été imprimé. Il paraît qu'il éprouva des obstacles de la part d'Antoine-Ulric, duc de Brunswick-Wolfenbüttel, et qu'il se forma même quelques intrigues coupables dans la famille d'Ernest-Auguste. Nous lisons dans une histoire contemporaine[3] sous la date de l'année 1692 qu'il s'était élevé à la cour d'Hanovre des différens avec Maximilien-Guillaume, troisième fils du duc, au sujet de la future succession, et que des personnes de la cour s'occupaient d'un projet qui pouvait avoir d'autres suites à l'avenir. L'auteur ajoute que le plus coupable de ces intrigans, le grand veneur de Moltcken, fut décapité

[1] Voy. vol. XXX, p. 345.

[2] Voy. *Lettres choisies de la correspondance de* LEIBNITZ, Hanovre, 1805, in-8°.

[3] *Theatr. Europ.*, vol. XIV, p. 335.

le 25 juillet 1692. L'homme qui aurait pu éclaircir ce fait fut l'historien Spittler [1], ministre de Wirtemberg, écrivain jouissant d'une grande célébrité, mais que (la vérité nous arrache cet aveu) nous avons souvent trouvé superficiel, se donnant un air d'être initié dans les secrets des cabinets qui fort souvent nous a paru n'être qu'un masque de son ignorance, professant d'ailleurs, dans un style qui a la prétention de l'élégance et est celui d'un rhétoricien, une politique mesquine plus digne d'un professeur de petite ville que d'un ministre; Spittler, disons-nous, n'a fait que rendre l'obscurité plus épaisse et soulever contre Antoine-Ulric des soupçons qu'il fallait taire ou prouver [2].

[1] *Gesch. v. Hannover*, vol. II, p. 319.

[2] « Qui serait tenté de raconter ce que fit Antoine-Ulric de Wolfenbüttel? dit-il. Qui voudrait reproduire des événemens qui n'ont rien de pareil dans les annales guelfes? développer des tissus dont la trame était une complication d'accusations réciproques, mais qui furent achevés par les cabales de cour les plus astucieuses, par les passions et la politique la plus profane? Il ne servirait à rien de savoir tout le mal qui est arrivé ou pouvait arriver; l'humanité défend de découvrir à la postérité à quels excès la passion la plus effrénée peut pousser momentanément des hommes de bien. Nous ne ferons même que nommer Moltcken, quoique l'historien soit autorisé à parler après le bourreau; quoiqu'il puisse être instructif pour les gens de cour de connaître par des exemples sanglans les dangers qui menacent l'intérêt caché par l'astuce des flatteurs des princes. Qu'est-ce qui serait arrivé, si Maximilien-Guillaume, qui ne voulait pas renoncer à l'espoir de régner à Zelle ou à Calenberg, avait consommé son traité avec le pape, gagné la cour impériale, et introduit, selon ses promesses, la religion catholique à la mort de

Ernest-Auguste obtient la dignité électorale, 1692.

Pour récompenser les services éclatans qu'Ernest-Auguste avait rendus à la cause de l'Allemagne et à celle de la maison d'Autriche, Léopold Ier lui conféra, en 1692, la dignité électorale, en passant son frère aîné qui y renonça volontiers. La chose avait été convenue par un recez que l'empereur signa le 22 mars 1692. La dignité électorale fut conférée à Ernest-Auguste pour lui et ses descendans mâles par ordre de primogéniture et attachée aux états possédés par son frère et lui. Les deux frères promirent de fournir à l'empereur à leurs frais pendant deux campagnes 6,000 hommes contre les Turcs, si au bout de ces deux campagnes la guerre n'était pas finie, le corps auxiliaire serait réduit à 2,000 hommes. Ernest-Auguste seul promit encore le paiement de 500,000 rthl. aux deux termes. Les deux princes porteront pendant deux ans leur contingent à l'armée de l'Empire à 2 ou 3,000 hommes.

Union perpétuelle avec la maison d'Autriche.

Le même jour il fut signé à Vienne un traité d'union perpétuelle des deux maisons, d'Autriche et d'Hanovre, qui se promettent un concours intime dans leur politique. Par un article séparé Ernest-Auguste accorde aux Catholiques le droit de bâtir une église à Hanovre et une à Zelle.

son père? Inscrivez, neveux, dans l'histoire des annales d'Hanovre, que pour avoir caché d'anciens statuts de famille on a risqué que le catholicisme fût introduit, que la religion nationale fût ruinée; inscrivez dans les annales que jamais la publicité historique n'a fait de mal, que jamais l'oppression de la publicité n'a produit un bien même apparent. » (Si cela est vrai, publiez donc!)

Nous renvoyons nos lecteurs à ce que nous avons dit des troubles que cette innovation causa en Empire, des protestations de la ligne de Brunswick-Wolfenbüttel, de celles des électeurs, de celles des princes héréditaires non électeurs, des traités qui furent conclus et des débats qu'il y eut à la diète.

La suppression de tous les impôts directs et leur remplacement par une contribution indirecte et unique, l'accise dite *Licent* est le quatrième événement dont nous voulions parler. Il est de l'année 1686, et, depuis lors, cet impôt a subsisté dans le pays jusqu'au bouleversement survenu dans le dix-huitième siècle. Les habitans le regardent généralement comme la cause de la prospérité dont le Hanovre a joui si long-temps. Une telle expérience bien constatée ne serait pas favorable au système des économistes.

Introduction d'un nouveau système de finance.

L'électeur Ernest-Auguste mourut le 28 janvier 1698, laissant, outre son successeur et plusieurs autres fils, une fille mariée à Frédéric III, électeur de Brandebourg.

Ce successeur, *George-Louis*, était âgé de trente-huit ans lorsque son père lui laissa la couronne électorale. Ernest-Auguste lui avait anciennement destiné pour épouse la princesse Anne Stuart qui régna ensuite comme reine d'Angleterre; il l'avait envoyé dans ce pays où le jeune prince plut beaucoup; mais subitement son père le rappela, en 1682, pour le marier à Sophie-Dorothée, fille unique de George-Guillaume, duc de Zelle, et d'Éléonore d'Olbreuse, et par conséquent cousine-germaine du prince électo-

***George-Louis*, électeur de Brunswick-Lunebourg.**

rale. Sophie-Dorothée n'avait alors que seize ans; elle était belle et aimable, mais ne sut pas fixer le cœur volage de son époux auquel elle donna deux enfans, un fils et une fille dont descendent les familles royales d'Angleterre et de Prusse. La princesse avait anciennement inspiré une grande passion au comte Philippe

La princesse d'Ahlden.

de Königsmarck, frère de la célèbre Aurore, maîtresse d'Auguste, roi de Pologne. Cet officier ayant revu la princesse électorale à Hanovre, son ancien attachement se réveilla, et il ne s'en cacha pas. Le prince électoral était absent, mais l'électeur était très-sensible à l'honneur de son fils qu'il croyait outragé. Un soir, le comte de Königsmarck, sortant de l'appartement de Sophie-Dorothée, fut tué en présence d'Ernest-Auguste. La princesse fut enfermée, le prince électoral qui lui-même vivait dans une liaison criminelle, fut disposé à croire aux apparences qui condamnaient son épouse, et le divorce fut prononcé le 28 décembre 1694, sans que le duc de Zelle, père de la princesse, paraisse s'être beaucoup intéressé au sort d'une fille bien-aimée. Elle fut enfermée au château d'Ahlden sur la rivière d'Aller, où elle vécut jusqu'à sa mort, arrivée en 1726, ce qui est cause qu'elle est nommée ordinairement la *princesse d'Ahlden*.

Elle supporta les trente-deux ans de son malheur avec douceur et dignité, protestant, chaque fois qu'elle approchait des sacremens, de son innocence du crime dont elle était punie. Des circonstances subséquentes sont venues confirmer son assertion ; il est

probable qu'elle fut sacrifiée par la fureur jalouse d'une femme, la comtesse de Platen, maîtresse du vieux électeur, qui s'était prise pour Königsmarck d'une passion à laquelle il ne répondit pas. Sa vengeance fut secondée par la vanité et la présomption de Königsmarck, qui donna dans le piége que la comtesse de Platen lui avait tendu. Après la mort d'Ernest-Auguste, George-Louis eut lui-même des regrets d'avoir trop légèrement cru à des imputations non prouvées. Il fit proposer à son ancienne épouse une réconciliation. «Si j'ai été accusée avec justice, répondit-elle, je suis indigne de partager sa couche; si je suis innocente, il n'est pas digne de moi; je n'accepte pas son offre.» Son fils était parfaitement convaincu de l'innocence de sa mère; si elle avait vécu six mois de plus, il l'aurait fait reconnaître comme reine douairière [1].

Comme prince électoral, George-Louis avait pour maîtresse Ehrengarde-Melusine de Schulenbourg, sœur du célèbre feld-maréchal de ce nom, que l'empereur créa princesse d'Éberstein. On dit qu'après son divorce avec Sophie-Dorothée, il l'épousa. Elle le suivit à Londres, et nous la verrons jouer un rôle dans l'histoire de George Ier, sous le nom de duchesse de Kendal.

George-Louis, qui avait un fort habile ministre dans la personne d'André-Théophile de Bernstorff,

[1] Il faut cependant se garder d'ajouter foi au roman intitulé: *Histoire secrète de la duchesse d'Hanovre, épouse de George I*, etc., qui parut en 1732 sous la date de Londres.

réunit au duché d'Hanovre celui de Zelle à la mort de son frère, en 1705. Il termina toutes les difficultés qu'avait éprouvées son introduction au collége électoral, et obtint, en 1709, la dignité d'architrésorier de l'Empire.

George-Louis monte sur le trône d'Angleterre.

Un acte du parlement d'Angleterre de 1701 ayant reconnu à l'électrice Sophie, sa mère, le droit de succéder à la couronne si la reine Anne ne laissait pas de postérité, il obtint le titre de duc de Cambridge; et, comme sa mère mourut quelques mois avant le décès de la reine Anne, qui eut lieu le 22 août 1714, il fut immédiatement après proclamé roi de la Grande-Bretagne, sous le nom de George I[er].

Acquisition de Brême et Verden.

Nous avons vu dans l'histoire de la guerre du Nord que, par la convention du 26 juin 1715, George, comme électeur d'Hanovre, se fit céder les duchés de Brême et de Verden par le roi de Danemark, qui en avait fait la conquête sur la Suède; qu'alors il déclara la guerre à la Suède qui, par la paix de Stockholm du 20 novembre 1720, renonça en sa faveur à ces deux duchés.

Paix de Stockholm, 1720.

FIN

DU LIVRE VII.

SUPPLÉMENS.

I.

Notes généalogiques sur quelques familles anglaises.

II.

De l'état de la littérature suédoise depuis le moyen âge jusqu'à la fin du dix-huitième siècle.

III.

Liste des Ambassadeurs, Envoyés, Ministres et autres Agens politiques de la cour de France auprès des principales puissances européennes, et de ceux de ces puissances auprès la cour de France, depuis le commencement des rapports diplomatiques entr'elles jusqu'à la révolution française.

SUPPLÉMENS.

I.

Notes généalogiques sur quelques familles anglaises.

1. *Famille de Russel.*

Parmi les nobles anglais il n'y en a guère de plus illustres que la famille de Russel qui porte aujourd'hui le titre de duc et comte de Bedford. C'est moins par l'ancienneté de sa naissance qui ne remonte pas au-delà du commencement du treizième siècle, que par ses hommes d'état, ses guerriers et ses patriotes qu'elle a brillé. Le nom de Russel se rencontre sur toutes les pages des annales britanniques. Le fondateur de la grandeur de la maison fut *John Russel.* Ce gentilhomme pourvu de grands talens, vivait à Berwick lorsqu'en 1506 l'archiduc Philippe-le-Bel, se rendant en Espagne pour prendre possession du trône de Castille, fut jeté par une bourasque à Weymouth. John Russel qui revenait d'un grand voyage fut appelé auprès de lui, probablement parce qu'il parlait une des langues connues au jeune roi. Celui-ci se plut tant dans la société de Russel qu'il le mena à Windsor où Henri VII l'avait invité. Russel gagna la faveur de ce monarque et ensuite celle de Henri VIII qui voulut l'avoir pour compagnon dans ses guerres de France. Il le nomma, en 1539, baron, et, en

1550, comte de Bedford et lui donna l'ancienne abbaye de Tavistock et de vastes domaines. La reine Marie le nomma son ambassadeur en Espagne pour chercher Philippe II et le conduire en Angleterre.

Un de ses descendans, *Guillaume Russel*, cinquième comte de Bedford, fut créé, en 1694, marquis de Tavistock et duc de Bedford: il épousa la vertueuse fille et héritière d'un couple infâme, de Robert Carr, comte de Sommerset, et de Françoise Howard, épouse divorcée du comte d'Essex [1]. Leur fils fut le célèbre *Guillaume lord Russel*, le héros du libéralisme, qui fut exécuté le 21 juillet 1683, comme ayant trempé dans la conspiration de Rye-house [2]. Sa mémoire fut réhabilitée après la révolution de 1689. Son descendant *Jean*, quatrième *duc de Bedford*, signa, en 1762, comme ministre plénipotentiaire, les préliminaires de Fontainebleau. *François*, son petit-fils, l'ami de Fox, s'est rendu célèbre par le zèle avec lequel il défendit les principes d'une vraie liberté. Son frère est le duc actuel qui lui succéda en 1802.

Édouard Russel, amiral et trésorier de la marine, qui, en 1692, gagna la bataille de la Hogue [3] et mourut en 1727, comme comte d'Oxford, sans laisser de descendance, était cousin-germain du patriote Guillaume Russel, fils d'un frère cadet du premier duc de Bedford.

[1] Voy. vol. XVIII, p. 284. [2] Voy. vol. XXX, p. 198.
[3] Voy. vol. XXVIII, p. 230; XXX, p. 308.

2. *Sur la famille de Scarborough.*

Nous avons nommé[1] *Richard, vicomte de Lumley*, parmi les grands seigneurs avec lesquels le prince d'Orange entretint des intelligences contre son beau-père. Cette famille fait remonter son origine à un certain *Liulph*, fils d'une fille du roi Ethebred II. Ses descendans, les lords Lumley, jouèrent un rôle distingué dans les guerres des rois d'Angleterre. La première ligne et la pairie de Lumley expirèrent en 1609 avec *Jean* qui fut un des juges de Marie-Stuart. La pairie fut renouvelée en 1628 en faveur de *Richard Lumley*, d'une seconde ligne, qui fut le père de celui dont il a été question[2] et qui avait un commandement supérieur dans la bataille de Sedgemore où le duc de Montmouth fut défait. En 1690, il fut nommé comte de Scarborough, dignité que ses descendans portent encore. Ils ajoutent le nom de Saunderson à celui de Lumley, comme ayant hérité, en 1723, de la fortune de Jacques Saunderson, comte de Castleton en Irlande.

3. *Sur la maison écossaise de Murray.*

Sous le règne de S. David, roi d'Écosse (1124-1153), Freskine, noble Flamand, vint dans ce royaume et obtint en souveraineté (sauf, sans doute, la suzeraineté) les terres de Strathbrock dans le West-Lothian, et un district fertile dans le pays de Moray où il bâtit la forteresse de Duffus. Un de ses

[1] Voy. vol. XXX, p. 251. [2] Voy. *ibid.* p. 234.

descendans, *Gauthier* surnommé *de Moray* ou de Moravia, devint la souche des Murray qui acquirent par mariage la baronie de Tullibardine, laquelle, en 1606, fut érigée en comté. *Guillaume Murray*, second comte de Tullibardine, contribua puissamment à la délivrance de Jacques VI des mains de Gowrie [1], et fut récompensé par la dignité de sheriff héréditaire de Perthshire que la famille possède encore. Il épousa l'héritière d'Atholl, et ce comté passa à leur fils *Jean*, *premier comte d'Atholl* de cette maison, dont le fils [2] fut créé premier marquis; son fils fut le premier *duc d'Atholl*. Nous retrouverons la famille aux époques de 1715 et 1745, dans les rangs des défenseurs des Stuart, ainsi qu'à celle de 1765 où le duc *Jean* vendit à la couronne sa souveraineté de l'île de Man qu'il venait d'acquérir par mariage [3]. Depuis 1786 les ducs d'Atholl sont pairs de la Grande-Bretagne sous le titre de barons Murray de Stanley et comtes Strange.

4. *Sur la famille de Lauderdale ou Maitland.*

Sir *Richard de Mautland* (ancienne orthographe de Maitland) était, sous Alexandre III, roi d'Écosse, seigneur de Thirlestane en Berwickshire : il est la souche des lords Lauderdale. *Richard Maitland*, seigneur de Thirlestane, fut, en 1565, garde du sceau privé; il appartient aux hommes les plus distingués de son temps, comme historien et poète. Son fils a été le trop fameux *William Maitland de Lething-*

[1] Voy. vol. XIX, p. 9. [2] Voy. vol. XXX, p. 281.
[3] Voy. vol. XXIII, p. 307.

ton (Leigthington) qui, comme secrétaire d'état, joua un rôle infâme sous la reine Élisabeth et se suicida en 1573 [1]. Son frère cadet, *Jean Maitland*, chancelier d'Écosse, fut créé, en 1590, lord Maitland de Thirlestane. Son fils du même nom, président du conseil, fut élevé, en 1620, au rang de vicomte de Lauderdale qui, en faveur de son fils, fut changé en celui de *duc de Lauderdale*. Le duc de Lauderdale [2] devint, en 1674, pair d'Écosse, baron de Petersham, comte de Guilford; il ne laissa pas de descendance, et le titre de comte de Lauderdale passa à son frère *Charles*, d'où descend, au quatrième degré, le comte de Lauderdale actuel, seigneur né en 1759, dont le fils aîné porte le titre de vicomte de Maitland. Les Lauderdale sont porte-étendard héréditaire d'Écosse.

Une branche de la maison porte le titre de baronet *Maitland-Gibson*.

5. *Sur les ducs de Leinster.*

Au vol. XXIII, p. 281, nous avons dit que les ducs de Leinster d'aujourd'hui appartiennent à la maison de Fitzgerald ayant une origine commune avec celle de Fitzmaurice. Nous pouvons donner aujourd'hui quelques détails de plus sur cette généalogie.

La souche commune de toutes les branches de cette antique famille fut, comme nous l'avons dit, *Other* ou *Otho*, baron anglo-saxon qu'on trouve nommé à l'an 1053. Son fils, *Walter Fitzotho*, châ-

[1] Voy. vol. XVIII, p. 396. [2] Voy. vol. XXX, p. 104.

telain de Windsor sous Guillaume-le-Conquérant, épousa Nesta, fille d'un prince de South-Wales, dont il eut *Gerald Fitzwalter*. *Maurice Fitzgerald*, fils de celui-ci, rendit au roi Henri II de grands services dans la conquête de l'Irlande et fut récompensé par la concession d'un vaste territoire dans la province de Leinster : il mourut en 1173. Son petit-fils *Maurice Fitzgerald* fut seigneur d'Offaley (aujourd'hui Kings-County), vassal des comtes de Kildare.

Thomas, sixième seigneur d'Offaley, porte les surnoms de Nappagh Simiacus ou le Babouin, parce que se trouvant à l'âge de neuf mois dans son berceau à l'abbaye de Tralie, on y reçut la nouvelle que son père et son grand-père venaient de périr dans une bataille. Dans la première terreur, tous les habitans se sauvèrent, abandonnant l'enfant. Un singe qu'on entretenait dans la maison prit le jeune comte, le porta sur les remparts et sur la tour, et, après l'avoir montré aux spectateurs effrayés, le rapporta et le plaça dans son berceau. C'est, dit-on, en souvenir de ce fait que les armes de la famille ont deux babouins pour supports : la devise *Non immemor beneficii* a-t-elle la même origine?

Jean Fitzgerald, huitième seigneur d'Offaley, défia devant le roi le lord Kildare, lord grand juge d'Irlande, qu'il accusait de diverses malversations; celui-ci s'étant soustrait au combat, Édouard confisqua toutes ses propriétés et les donna, en 1316, à l'accusateur, sous le titre de comte de Kildare.

Nous n'avons rien à ajouter à ce que nous avons

dit, vol. XXIII, p. 281, des descendans du comte de Kildare.

6. *Sur la famille de Melville, aujourd'hui Leven.*

Nous avons eu plus d'une occasion de parler d'*Alexandre Leslie*, un des plus célèbres capitaines du dix-septième siècle. Il fonda sa réputation en Hollande, où il servit contre les Espagnols comme capitaine dans le régiment de lord Vere. Nous l'avons vu servir ensuite Gustave-Adolphe qui le nomma feld-maréchal, et plus tard les Covenantaires, ses compatriotes. En 1641, il fut nommé comte de Leven. C'était un soldat de fortune, sans instruction, petit et contrefait. Son fils du même nom érigea une substitution, en vertu de laquelle toute sa fortune passa par mariage au premier comte de Melville.

La famille de Melville descend d'un Normand nommé *Male* qui, ayant obtenu de David, roi d'Écosse, une terre dans le comté d'Édimbourg, la nomma Maleville dont on fit Melville.

Jean Melville, baron Raith, un de ses descendans, jouissait de la confiance de Jacques V; mais, sous la minorité de Marie Stuart, il fut exécuté comme traître en 1549. Il a été question, vol. XVIII, p. 374, de *Jacques*, son fils aîné, et de *Robert* le cadet, vol. XIX, p. 24 et 32. Celui-ci fut nommé, en 1616, baron Melville de Monymar.

George Melville, descendant du fils aîné du premier baron Raith, enveloppé dans la conspiration de Montmouth, se sauva en Hollande; il fut réintégré

sous le roi Guillaume, et nommé comte de Melville. Ce fut lui qui, par son mariage avec Catherine-Leslie, fille de lord Balgonce, et petite-fille d'Alexandre Leslie, obtint, en 1641, les titres de comte de Leven et baron de Balgonce. De lui descend *David Leslie-Melville*, huitième comte de Leven, septième de Melville, vicomte Balgonce, né en 1785.

7. *Famille de Brougham.*

Quoique les Brougham soient une des anciennes familles d'Angleterre, que ses membres aient de tout temps servi le roi dans des fonctions honorables, fréquemment siégé au parlement, et contracté de bons mariages, elle n'est cependant parvenue à une haute illustration que par le célèbre jurisconsulte qui en est aujourd'hui le chef.

La famille, qui est probablement d'origine saxonne, fut nommée d'après le ci-devant château de Burgham, dans le comté de Westmoreland, nommé Brovonacæ et Brovacum dans les Itinéraires romains.

Gautier de Burgham possédait cet endroit du temps d'Édouard le Confesseur, et le conquérant le lui inféoda. Le chef actuel de la maison s'appelle Brougham et Vaux, parce qu'un de ses ancêtres a épousé l'héritière d'une branche de l'ancienne maison de Vaux. Né en 1778, il fut élevé, en 1830, à la dignité de grand-chancelier de Grande-Bretagne.

8. *Sur la famille de Mountmorres.*

Mountmorres est la corruption de Montmorency, car la famille qui porte ce nom est en effet une branche de celle de Montmorency ; elle a conservé le nom français qu'elle joint à celui qu'on lui a donné en Irlande. La souche de cette maison arriva en Angleterre avec le Conquérant, qui lui accorda des terres dans le pays de Galles ; il se fixa à l'île d'Anglesay.

Un de ses descendans, *Hervey de Monte Mariscoe* (c'est ainsi que dans le douzième siècle on prononçait ce nom), s'attacha à la fortune de Richard Strongbow, qui fit un établissement en Irlande [1], et obtint des terres dans les comtés de Wexford, Tipperary et Kerry, dont la famille possède encore une partie. *Henri Morres* (tel était son nom depuis le dix-septième siècle), fut créé, en 1763, vicomte Mountmorres ; son descendant porte les noms de *Hervey de Montmorency*, vicomte Mountmorres. Il est pair d'Irlande et baronet du royaume-uni.

[1] Voy. vol. V, p. 244.

II.

De l'état de la littérature suédoise, depuis le moyen âge jusqu'à la fin du dix-huitième siècle.

L'ancienne langue scandinave est une des trois grandes divisions de la langue germanique [1]; elle s'est subdivisée en trois ou quatre principaux dialectes, savoir 1° le danois, qui a le plus d'analogie avec les dialectes bas-teutoniques, principalement le frison et l'anglo-saxon; 2° le norvégien, qui se borne aujourd'hui au bas peuple de la Norvége et aux îles Féroé, puisque les hautes classes parlent ordinairement le dialecte écossais de la langue anglaise; 3° l'islandais, qui n'est que le dialecte de la Norvége (d'où l'île a reçu sa population [2]), mais possède une littérature; et 4° le suédois. La Suède a été peuplée par deux nations qui s'y sont mêlées, les Sueones et les Goths. D'après cette origine, la langue suédoise a deux principaux dialectes, le suédois et le goth, dont chacun se subdivise en un grand nombre de dialectes qui ne sont que des manières de parler des diverses provinces.

Pour les lecteurs qui veulent comparer le suédois avec l'allemand, nous plaçons ici l'oraison dominicale dans la première langue.

[1] Les deux autres sont le teuton et l'anglais.

[2] Voy. vol. VI, p. 350.

Fader wor, som äst i Himmelen,
Helgadt warde titt Namn;
Tillkomme titt Rike;
Ske tin Wilje sosom i Himmelen, so ock po Jorden;
Gif oss i Dag wort dageliga Bröd;
Och förlot oss wora Skulder sosom och wi förlote
them oss skyldige äro;
Och inled oss icke i Frestelse;
Utan fräls oss ifron Ondo.
Ty Riket är titt, och Machten, och Härligheten, i
Ewighet. Amen.

Nous avons raconté dans les précédens volumes l'histoire de la Suède, qui est riche en révolutions et catastrophes remarquables, et offre des particularités qui la distinguent de celle de tous les autres états: mais nous n'avons pas eu d'occasion de parler de la littérature de la Suède, qui n'a pas été riche, et dont l'origine est entièrement moderne. Cependant il nous a paru que nos lecteurs n'auraient qu'une connaissance imparfaite de ce pays et de cette nation célèbre, si cet objet était entièrement passé sous silence. Dans cette persuasion, nous avons imité, beaucoup plus que traduit, le précis qu'on va lire, que nous avons trouvé dans l'Histoire littéraire du célèbre EICHHORN.

L'histoire littéraire de la Suède se divise en deux époques, savoir 1° depuis le moyen âge jusqu'au milieu du dix-septième siècle; 2° depuis 1650 jusqu'à la fin du dix-huitième siècle.

1. *Première époque, depuis le moyen âge jusqu'en* 1650.

Plusieurs circonstances se réunirent pour retarder en Suède les progrès que, dans quelques autres pays plus favorisés par la nature, la littérature a faits dans le moyen âge. La situation géographique de leur pays isolait les Suédois de tout rapport avec les contrées où la civilisation commençait à se montrer. Leur commerce, borné à la vente des produits crus de leur sol, et à l'achat d'objets dont ils ignoraient la fabrication, était entre les mains des Hanséates, et se faisait presque sans leur participation; ce n'était pas un moyen d'élargir le cercle de leurs idées et d'agrandir la masse de leurs connaissances. Pendant une grande partie de cette époque, la Suède n'avait pas de cour; les rois de l'Union passèrent la plus grande partie de leur temps en Danemark, et, quand ils se montraient en Suède, c'était le plus souvent entourés de forces militaires pour faire valoir leur autorité les armes à la main : ce n'était pas dans de telles dispositions qu'ils pouvaient s'intéresser aux progrès des sciences et des lettres. Continuellement en guerre avec ses voisins, surtout pendant les dissensions qui naquirent de l'Union de Calmar, la nation ne jouissait pas de cette tranquillité sans laquelle les occupations littéraires ne peuvent prospérer : elle tomba dans une barbarie absolue. Les paysans, qui constituaient la majorité de la population, ne sentirent pas le besoin des connaissances; il n'existait pas de véritable noblesse dans le sens féodal

et moderne de ce mot, laquelle aurait pu encourager les sciences et les arts. Le Tiers-État qui, dans d'autres pays, a été la pépinière des hommes éclairés, était une production étrangère qui ne fut adaptée que d'une manière artificielle aux autres institutions existantes depuis l'origine. La Suède avait un grand nombre de monastères richement dotés, mais le clergé était plongé dans une crasse ignorance; s'il se trouvait quelque prélat ou moine qui s'occupât de sciences, on le regardait comme un phénomène et presque comme une merveille. Dans d'autres pays où la renaissance des belles-lettres n'a pas éveillé les sens engourdis des peuples pour le beau idéal, au moins elles ont produit quelque influence sur la jurisprudence; ce motif de les cultiver n'existait pas dans un état qui se contentait d'un droit coutumier qui, à la vérité, était parvenu à un certain degré de perfection.

L'instruction du peuple était entièrement négligée; dans les écoles claustrales, elle se bornait aux élémens nécessaires pour le culte extérieur. On voyait peu d'ecclésiastiques suédois aux universités de Paris et de Prague, qui étaient alors les centres des études et les points de réunion de la jeunesse studieuse de toute l'Europe. L'administrateur Sten Sture fonda dans sa patrie une école pour les hautes études; ce furent sans doute des motifs de politique qui lui inspirèrent cette résolution. Il craignait que le séjour des jeunes Suédois à Copenhague ne fournît à Christian Ier un moyen pour se faire des partisans. Le 22 février 1476, Sixte IV lui accorda le privilége de fonder l'université

d'Upsala [1], à laquelle il donna les mêmes prérogatives dont jouissait celle de Bologne. Elle fut inaugurée, le 4 octobre 1477, sous des auspices peu favorables. Soit par manque de ressources, soit parce que l'opposition que plusieurs professeurs montraient pour la réformation dégoûta Gustave Wasa, il ne fit rien pour cette institution naissante. La nouvelle liturgie de Jean III [2] lui fut pernicieuse; pour favoriser la religion catholique, ce prince établit une nouvelle école à Stockholm, par laquelle il voulait remplacer l'université rebelle d'Upsala. La révolution qui porta le duc de Sudermanie au trône, fit manquer ce projet; l'usurpateur rétablit l'académie; toutefois les misérables disputes qui s'élevèrent entre les professeurs ne permirent pas que l'université parvînt à quelque lustre.

Gustave-Adolphe sut apprécier l'utilité des institutions littéraires; il en donna une preuve en dotant l'université, moyennant le don de toutes ses terres de famille; mais la multiplicité des objets qui occupèrent ce prince pendant sa carrière active ne lui laissa pas le temps de porter la main à l'organisation défectueuse de ce corps, dont tous les vices se perpétuèrent. L'intérêt que la reine Christine témoigna pour l'université ne porta pas les fruits qu'on pouvait en espérer. La Suède manquait de littérateurs distingués, dont les connaissances eussent pu devenir utiles pour l'instruction; quand il se présentait un homme à talent, la carrière des affaires, l'Église et l'armée lui

[1] Voy. vol. XXII, p. 211. [2] Voy. *ibid.*, p. 313.

offraient une perspective plus séduisante que les études littéraires. La fille de Gustave-Adolphe ne put y remédier qu'en appelant autour d'elle des savans étrangers, et ce furent effectivement les hommes de mérite qu'elle choisit qui, dans ce climat glacial, posèrent les bases d'une haute civilisation ; leur exemple inspira aux indigènes une activité littéraire qui porta les plus heureux fruits. Successivement les Suédois transportèrent dans leur idiome les connaissances et les idées qui, empruntées des étrangers, devinrent bientôt le domaine de la nation. On érigea de hautes écoles dans des parties du royaume où aucun rayon de culture intellectuelle n'avait encore pénétré ; comme à Dorpat, en 1632, et à Åbo, en 1648.

Tous les rois de la maison de Wasa aimaient les sciences, et plaignaient souvent le mépris qu'on avait pour elles dans leur patrie ; eux-mêmes en cultivaient des branches. Gustave-Adolphe particulièrement possédait des connaissances peu communes, et témoignait de la manière la plus positive le cas qu'il en faisait ; mais les guerres perpétuelles qui absorbaient tous les instans de sa vie ne lui permettaient pas de faire quelque chose pour les sciences. Au surplus, ces mêmes guerres changèrent l'esprit de la nation. L'amour de Christine pour les arts et les sciences, auquel elle sacrifia les douceurs du pouvoir, aurait pu avoir une influence heureuse, si les mesures qu'elle prit avaient été mieux en harmonie avec le caractère du peuple, et ne s'étaient bornées à la seule cour. Au reste, son changement de religion, qu'on attribuait à la société

des savans et à son goût pour les vanités d'une sagesse mondaine, ne laissait pas de faire de l'érudition séculière un objet de haine pour quelques patriotes. Néanmoins plusieurs grands seigneurs, Charles Gyllenhielm, fils naturel de Charles IX [1], Axel Oxenstierna, Jean et Bengt Skytte [2], Per Brahe, et d'autres, possédaient une érudition classique, favorisèrent les sciences, et employèrent une partie de leurs richesses pour encourager les études. L'instruction publique gagna par la réformation religieuse, et il fut établi un grand nombre d'écoles nouvelles. Beaucoup de jeunes Suédois étudièrent en Allemagne, et, avec les principes de la réformation, apportèrent de Wittemberg, Iéna et Helmstadt, dans leur patrie, les sciences qu'ils y avaient trouvées florissantes. La guerre de trente ans resserra les rapports des Suédois avec l'Allemagne ; il en est arrivé que leur littérature n'est que le reflet de l'allemande, et ne possède guère de production remarquable qui lui soit propre.

On sentit vivement le manque de secours littéraires ; les bibliothèques des couvens qu'on trouvait à Upsala, Stockholm, Wadstena, Wisby et ailleurs, ne renfermaient que des légendes, des bréviaires et d'autres ouvrages qui étaient nécessaires pour le culte ; les livres étaient si chers que peu de particuliers pouvaient en acheter. Cependant Stockholm eut, dès 1482 ou 1483, une imprimerie ; le premier livre imprimé en Suède est le *Dyalogus* (sic) *creaturarum optime moralizatus*. Les imprimeries établies, en

[1] Voy. vol. XXXIII, p. 67. [2] Voy. vol. XXII, p. 343.

1490 à Wadstena, en 1510 à Upsala, et en 1513 à Söderköping, ne subsistèrent pas long-temps; celles de Stockholm ne périrent pas, parce qu'elles dépendaient immédiatement du gouvernement, qui traitait la typographie comme un droit régalien. Rien ne pouvait être imprimé sans la permission du roi, et on surveillait l'introduction des livres venant de l'étranger. Rarement les presses suédoises donnèrent-elles un volume un peu considérable; ce qu'elles fournirent est mal exécuté. Comme dans tous les pays, les premiers imprimeurs étaient des Allemands; mais en Suède, il fallait faire venir de l'étranger jusqu'aux matériaux : avant 1613, ce pays n'avait pas de papeterie.

La Suède avait néanmoins quelques historiens dans le seizième siècle. Nous avons parlé[1] des deux *Store*, savoir *Jean* et *Olaüs*, et nous avons dit que leurs productions sont des sources de fables. Leurs ouvrages, surtout celui de Jean, plus connu sous le nom de l'archevêque Magnus, imprimé à Rome, sous le titre de *Gothorum Sueonumque historia*, *de eorum regibus qui unquam ab initio nationis extitere*, sont écrits dans un latin classique, mais manquent de toute critique. Celui de l'archevêque, nommé ordinairement Olaüs Magnus: *De gentium septentrionalium variis conditionibus*, *statibus et moribus*, production de son imagination, fut long-temps regardé comme un évangile; il peut encore servir pour faire connaître l'état des nations du Nord, à l'époque de

[1] Voy. vol. XXVI, p. 105.

l'auteur; Olaüs Magnus donna aussi la première carte de la Suède, naturellement défectueuse, mais unique jusqu'à celle que l'ingénieur André Buræus fit graver, en 1626. Les deux réformateurs, les frères Péterson ou *Olaüs* et *Laurent Pétri*, rédigèrent, dans la langue du pays, des Histoires de Suède qui ne sont pas sans mérite. Un certain *Éric Johansson Tegel*, † en 1636, donna l'histoire du règne de Gustave Ier et d'Éric XIV; *Gilles Girs*, † en 1639, celle de Jean III. *Jean Messenius*, † en 1635, a bien mérité de l'histoire suédoise par ses riches collections et par la publication des monumens du moyen âge. Son zèle pour répandre la connaissance de l'histoire de son pays, lui inspira l'idée d'en faire le sujet de cinquante drames, que représenterait la jeunesse studieuse. Cinq des tragi-comédies qu'il acheva furent effectivement jouées par ses disciples; elles n'ont aucune valeur comme ouvrages d'esprit. Sa *Scandia illustrata s. chronologia de rebus Scandiæ, h. e. Sueciæ, Daniæ, Norvegiæ, Islandiæ et Gronlandiæ a mundi cataclysmo*, en 1616, manque de plan, de critique et de goût, mais renferme de bons matériaux. *Jean Loccenius*, professeur à Upsal, † en 1677, publia une Histoire de la Suède, écrite en bon latin, qui fut longtemps le manuel de la jeunesse, et a répandu une foule d'erreurs et de fausses idées.

L'étude des langues classiques fut négligée au point qu'on ne peut nommer aucun philologue suédois avant le milieu du dix-septième siècle. La langue grecque était absolument inconnue, et la romaine

était si peu répandue que le gouvernement manquait souvent du nombre de personnes possédant cette langue, dont il avait besoin pour ses rapports avec l'étranger. La langue du pays était rude et barbare; pendant l'union, elle s'enrichit de locutions et de formes étrangères; mais on ne s'en servit guère pour les affaires publiques. Elle ne reçut une certaine fixité que par la réformation : Olof et Laurent Pétri traduisirent la Bible et le catéchisme de Luther, et publièrent beaucoup de traités polémiques et ascétiques. Ils avaient formé leur style en Allemagne, et devinrent des modèles pour leurs successeurs jusqu'au commencement du dix-septième siècle.

La théologie était regardée comme la première de toutes les sciences; toutes les autres études s'y rapportaient ou lui étaient subordonnées. Il est remarquable que, dès le quatorzième siècle, les saintes écritures furent traduites en suédois. Pour complaire à Sainte-Birgitte, un chanoine de Linköping, nommé Mathias, exécuta cette version. Les révélations de cette sainte, que les Français nomment Brigitte, jouissaient d'une autorité presque classique, et servaient principalement à l'édification des fidèles. Peu de membres du haut clergé se distinguaient par de l'érudition, comme *Hemming*, *Gadd* et *Jean Baske*, les zélés adversaires des novateurs luthériens. La réformation éveilla le goût des discussions théologiques, et fit naître un grand nombre d'opuscules destinés au peuple; on prit un grand intérêt aux disputes religieuses, qui occupèrent la généralité de la nation, lorsque Jean III,

par sa liturgie, essaya de préparer le rétablissement du catholicisme, et que Charles IX voulut faire prévaloir le calvinisme sur le luthéranisme. Malgré la fermentation que ces tentatives causèrent dans les esprits, les sciences théologiques restèrent stationnaires : l'ambition des ecclésiastiques suédois se borna à être nommés les piliers de l'orthodoxie luthérienne.

La philosophie scolastique n'était qu'une pure dialectique, et la Suède ne peut citer dans ce genre aucun nom d'un génie transcendant ; la réformation ne produisit aucun changement à cet égard avant la querelle liturgique, sous Jean III. Comme, dans ces disputes, le parti catholique empruntait ses armes d'Aristote et des scolastiques, ses adversaires se tournèrent vers une autre secte, et adoptèrent les principes de Pierre Ramus. Les Catholiques eurent la supériorité, tant que Jean III vécut ; mais aussitôt que Charles fut reconnu administrateur, les Ramistes prévalurent. Jean Skytte, instituteur de Gustave-Adolphe, fit tout ce qu'il put pour établir en Suède l'empire de la nouvelle école : les professeurs furent obligés de faire hommage, par serment, à la philosophie de Ramus. Ce système eut le dessous aux universités d'Allemagne, parce qu'on trouvait qu'il était favorable à la doctrine des Calvinistes ; c'était à ces sièges du luthéranisme que la plupart des jeunes Suédois faisaient leurs études, et il ne pouvait pas manquer qu'ils ne rapportassent en leur patrie les opinions ou les préjugés qu'ils avaient sucés en Saxe ; on assure même qu'ils s'engagèrent envers leurs instituteurs, par un serment sacré,

de rester fidèles à cette doctrine. Upsala devint l'arène des deux partis luthériens, qui se livrèrent des combats violens. Les Ramistes, ayant à leur tête *Paulinus Gothus*, évêque de Strengnäs, qui fut ensuite archevêque, rejetaient la métaphysique et l'éthique d'Aristote, qu'ils trouvaient en opposition avec la religion évangélique; ils demandaient qu'elles fussent bannies des écoles. *Jonas Magni* fut le chef de la philosophie aristotélique, qui aurait fait de plus en plus des progrès, si l'on n'avait craint Skytte, le chancelier de l'université, dont la haine pour la métaphysique allait jusqu'au fanatisme. Par la mort de Skytte et de Gothus, la philosophie socratique perdit ses appuis; l'école aristotélique devint dominante, sans produire quelque penseur original. La philosophie de Descartes, que Christine avait appelé à sa cour, resta long-temps inconnue dans le royaume.

Les mathématiques et la physique ne commencèrent à fleurir que lorsque Gustave-Adolphe s'en déclara le protecteur. *Hedræus*, † en 1659, fonda un observatoire. Sous Charles IX, on commença à mesurer trigonométriquement la surface du royaume, et *André Buræus* en dressa la première carte. De toute la partie de l'histoire naturelle les médecins ne connaissaient que la botanique; on méprisait la zoologie; on cultivait un peu la chimie dans l'espoir de trouver la pierre philosophale.

La médecine n'était pas encore regardée comme une science; ce qu'on appelait des médecins étaient des empiriques, des moines, des marchands d'or-

viétan et d'autres charlatans qui employaient de prétendus secrets, des moyens sympathiques et superstitieux. Toute la littérature médicale consistait en livres de recettes ou recueils de quelques herbes. Avant Gustave Ier il n'existait pas de médecin ayant pris le grade, et sous le règne de Christine, Stockholm n'avait pas de médecins en titre. Ceux qui s'occupaient de l'art de guérir étaient étrangers; aucun Suédois ne voulait apprendre un métier qui ne rapportait ni argent, ni honneur. Un Hollandais, *Guillaume Lemmius*, médecin d'Éric XIV, fit un plan pour relever son art; ses propositions fort sages ne furent pas exécutées. Avant le commencement du dix-septième siècle, la médecine n'était pas enseignée à Upsala. Le premier qui la professa fut un orientaliste, *Jean Rudbeck*. En 1613, on y établit une chaire de médecine en faveur de *Jean Chesnecophenes*. La médecine, comme la chirurgie, resta dans un état d'enfance.

La simplicité de la législation n'exigeait pas une jurisprudence savante. Le code suédois rédigé dans la langue vulgaire, était généralement intelligible. Ceux qui voulaient connaître le droit canon, allaient l'étudier aux universités étrangères.

Les habitans d'un pays aussi peu favorisé par la nature que la Suède, ne jouissaient pas du loisir et de l'aisance qui peuvent engager les Muses à fixer leur demeure au milieu d'eux pour leur faire connaître les belles-lettres. La chevalerie leur resta étrangère, et sa plus belle partie, la poésie romantique, n'y fut portée que fort tard et lorsqu'elle était déjà tombée en

décadence. Les romans de chevalerie qui y pénétrèrent furent traduits par des moines, sous la plume desquels tout ce qu'ils renfermaient de poétique s'évanouit. Il existe du commencement du quatorzième siècle (si l'on ne s'est pas fait illusion sur l'époque) un ouvrage remarquable écrit en suédois, mais en prose, intitulé *Konungu och höfing de styrelse*, c'est-à-dire institution des rois et des princes.

Les rois de la maison de Wasa aimaient tous les sciences et les belles-lettres et les cultivaient eux-mêmes : il existe de Gustave Ier, d'Éric XIV et de Charles IX quelques poésies qui, à la vérité, trahissent peu de talent poétique. Ni leur exemple, ni la réformation qui dans tous les pays donna une si grande impulsion aux esprits et produisit en Suède une foule d'écrivains, n'y forma un prosateur éloquent, ni un homme d'un génie poétique. Gustave-Adolphe possédait un vrai talent oratoire; sa diction était encore peu cultivée, mais il règne dans ses discours une grande force, une clarté admirable et un art qu'il ne pouvait connaître s'il n'avait étudié les grands modèles des anciens. Le commencement de son autobiographie qui s'est conservé, est écrit avec force et esprit. L'Allemagne le compte parmi ses poètes sacrés pour quelques cantiques qu'on lui attribue.

2. *Deuxième époque depuis* 1650 *jusqu'à la fin du dix-huitième siècle.*

Ce n'est que vers le milieu du dix-septième siècle que la Suède acquit une littérature, et les progrès

qu'elle fit dès-lors dans les sciences furent rapides, quoique les circonstances, les guerres presque non interrompues, la pauvreté qui régnait partout, ne lui fussent pas favorables; dans quelques branches des connaissances ce pays produisit même des réformateurs et des génies inventeurs. Les trois rois de la maison de Deux-Ponts protégeaient les lettres; deux d'entre eux étaient initiés dans les sciences; car pour Charles XI nous avons dit que son éducation avait été négligée. Le farouche Charles XII lui-même s'occupait avec un vif intérêt de questions mathématiques, et pendant son séjour à Demotica, il envoya une société de savans voyageurs en Palestine. L'époque la plus heureuse pour la littérature suédoise fut la période aristocratique postérieure à 1720; les talens et les sciences frayèrent alors le chemin aux places et aux honneurs; les premiers hommes d'état appartenaient aux savans, témoins les noms illustres de *Tessin*, de *Scheffer*, de *Gyllenberg*, de *Höpkens*, de *Rudenskiöld*. Toutes les sciences et tous les arts qui avaient une application pratique étaient encouragés et favorisés. La reine Louise-Ulrique, la sœur du grand Frédéric II, aimait la littérature et la protégea autant que ses moyens le permettaient. Elle fonda une bibliothèque et un cabinet d'histoire naturelle. Charles XI avait introduit une censure sévère; la presse devint libre sous le règne de la liberté, et sous les aristocrates elle régna effectivement. Gustave III protégea préférablement les arts, ce qui enleva aux sciences sérieuses beaucoup de bonnes têtes; tout prit sous son règne

un air de frivolité que les patriotes attribuèrent à sa prédilection pour les lettres françaises. Il est vrai qu'il ne se forma pas autant de savans originaux que dans la période précédente; ce n'est pourtant pas qu'il épargnât les encouragemens et les récompenses; il permit aussi une grande liberté d'écrire sur tout ce qui n'avait pas trait à la politique; toutefois les événemens dont il fut témoin dans les dernières années de sa vie, modifièrent sa manière de voir et il prit quelques mesures pour réprimer la licence des folliculaires. Sa mort prouva qu'elles avaient été prises trop tard. Sous son successeur on fut plus sévère.

Quelques causes locales seront encore long-temps défavorables au progrès des sciences, comme la difficulté des communications, le petit nombre des personnes qui s'intéressent à des travaux littéraires et des places offertes à ceux qui se consacrent exclusivement à la carrière de l'érudition. Les emplois ecclésiastiques sont les plus lucratifs, et la dignité épiscopale est le but des efforts de tout savant, même de ceux qui marquent en quelqu'autre branche, comme en philologie ou dans les sciences mathématiques et naturelles. Dépourvus de secours littéraires, privés de la société d'hommes instruits, surchargés d'occupations, les ecclésiastiques, relégués dans de petites villes ou à la campagne, finissent ordinairement par devenir étrangers aux lettres.

Les universités suédoises sont peu nombreuses, et leur influence en est d'autant plus grande. Ces corps sont les conservateurs des sciences et les piliers sur les-

quels reposent les progrès de la civilisation. Comme le nombre des écrivains et celui des lecteurs éclairés est très-borné, et que dans les provinces on est peu curieux d'apprendre ce que les pays étrangers produisent de nouveau, il en arrive que plusieurs branches des connaissances humaines ne sont pas cultivées hors des universités, ou conservent pendant quelque temps les formes qu'elles leur ont données, restant au point où elles les ont portées. Les professeurs fixent l'enseignement de chacune. Cette circonstance donne aux ouvrages qui sont publiés par les corporations littéraires une importance qu'ils n'ont pas ailleurs; ces publications offrent aux savans l'unique occasion de faire connaître leurs vues, leurs observations et découvertes.

L'université de Lund, dans la province de Scanie nouvellement réunie au royaume, fut fondée par ces mêmes régens de Suède auxquels nous avons reproché d'avoir négligé l'éducation de Charles XI [1], elle est de 1668; la guerre avec le Danemark l'empêcha de prospérer; elle fut confirmée en 1652 et plus richement dotée. Les universités d'Upsala et d'Åbo reçurent de nouvelles constitutions en 1655, et ensuite, à différentes époques, des augmentations que les progrès des sciences paraissaient exiger. Malheureusement Åbo souffrit beaucoup par les guerres dévastatrices avec les Russes; plus d'une fois les professeurs et les étudians se sauvèrent à l'approche de leurs armées. Dans la seconde moitié du dix-huitième siècle, cette université devint très-florissante par une réunion

[1] Voy. vol. XXXIII, p. 323.

d'hommes du premier mérite en diverses branches; mais en général on prétend que l'organisation des études en Suède ne s'est pas ressentie des progrès des lumières et de la civilisation. On y a conservé des institutions qui n'ont d'autre mérite que leur antiquité, et ne sont plus en harmonie avec les mœurs des temps modernes.

L'institution de plusieurs sociétés savantes vers le milieu du dix-huitième siècle produisit beaucoup de bien. Celle d'Upsala, que l'archevêque *Éric Benzelius* le jeune, † en 1743, avait fondée entre des particuliers, a été la plus ancienne; elle fut renouvelée dès 1720, et commença alors à publier ses mémoires en latin. En 1766, elle reçut une nouvelle organisation et le nom de *société royale des lettres et des sciences*. L'*académie des sciences de Stockholm* fut érigée en 1739 par des particuliers, et confirmée par le roi en 1741; la nation s'y intéressa vivement. L'académie s'occupa surtout des sciences pratiques, et fit connaître beaucoup d'expériences et de découvertes utiles; elle établit des liaisons avec les savans étrangers. La reine Louise-Ulrique fonda, en 1753, une *académie des lettres* qui s'occupa d'histoire et d'archéologie; par ses recherches plusieurs points obscurs de l'antiquité du Nord ont été éclaircis. Gustave IV lui donna, en 1786, une nouvelle vie et une plus grande étendue. Il confirma aussi, en 1778, l'académie des sciences et lettres de Gothembourg.

De toutes les sciences, la théologie fut celle qu'on étudia avec le plus de zèle, parce qu'elle fut toujours la seule

qui conduisait à des places ; on peut même dire que, jusqu'au milieu du dix-huitième siècle, toutes les autres sciences ne furent cultivées que comme subsidiaires de la théologie. Le clergé suédois s'est toujours distingué par son attachement à l'ancien dogme luthérien. La moindre hétérodoxie faisait naître les querelles les plus violentes, et les orthodoxes s'efforçaient d'en faire des affaires d'état. Les persécutions que souffrait tout ecclésiastique qui s'était servi de termes qui ne paraissaient pas d'accord avec la croyance consacrée à Wittemberg, empêchèrent le progrès des innovations. Ni la dogmatique, ni la morale ne furent, comme aux universités allemandes, enseignées dans la forme de sciences ; les plus grands théologiens ne publièrent que des écrits ascétiques. L'exégèse sacrée, que les Luthériens allemands regardent comme leur triomphe, était négligée. *Winstrup*, † en 1679, entreprit un commentaire sur le Nouveau-Testament. Il n'en a paru que deux volumes in-folio ; ils ne s'étendent que sur les deux premiers chapitres de S. Mathieu. *Jean Gezelius* père et fils, † l'un en 1690, et l'autre en 1718, rédigèrent en langue vulgaire un commentaire sur la Bible, qui fut long-temps regardé comme classique dans son genre. Vers le milieu du dix-huitième siècle on commença à Upsala à porter la critique dans l'étude des langues sacrées, et on s'appliqua à l'exégèse depuis qu'en 1773, Gustave III chargea une commission de la rédaction d'une nouvelle traduction de la Bible, qui fut achevée en 1793[1].

[1] Il existe une version antérieure connue sous le nom de *Bible de*

Charles Aurivillius, † en 1786, *Tingstadius*, *Flodelius*, *Jonas Hallenberg* et *OEdmann* sont les commentateurs les plus connus de la Bible.

L'histoire ecclésiastique fut traitée avec un grand succès, mais en tant seulement qu'elle concerne la Suède. Les ouvrages estimables de *Claudius Arrhenius* (OErnhjalm), † en 1691; *Håkan Spigel*, † en 1714, et *Olof Celsius* le jeune, n'ont pas été achevés; ceux d'*André Olof Ryzelius*, *Magnus de Celse* et *Tengström* ne traitent que des parties détachées; ceux de *Dykmann* et *Bälter*, † en 1760, les antiquités ecclésiastiques. On doit d'utiles collections à *H. Benzelius*, *Unne de Troïl*, † en 1803, et à *O. Wallquist*. *S. J. Alnander* a donné une bibliographie théologique. La littérature suédoise est prodigieusement riche en homélies et sermons; mais l'art de la prédication n'a rien gagné par ces ouvrages.

Les langues orientales furent cultivées avec un zèle qui engagea plusieurs Suédois à aller les étudier en Asie même. Ces voyages ont porté d'heureux fruits. *Enevald Suenonius*, † en 1639, et *Jean-Petri Buskagius*, † en 1692, étaient de grands orientalistes. *Peringer Lilieblad*, † en 1717, publia divers Talmudistes. *Jean Palmroth*, † en 1728; *Olaüs Celsius*, † en 1716; *Jean Engeström*, † en 1777, se distinguèrent dans la philologie sacrée. *Michel Eneman*, † en 1714, et *Henri Benzelius*, † en 1758, firent des voyages en Orient. *C. A. Clewberg*, à Åbo;

Gustave-Adolphe. Elle fut dirigée par *Jean Rudbeck*, évêque de Vesterås, et parut en 1618.

Charles Aurivillius, *J.-J. Björnståhl*, † en 1779; *Mathieu Norberg*, *Tingstadius*, *Jonas Hallenberg* étaient des savans d'un grand mérite. Les livres élémentaires de *Jean Gezelius* l'aîné, animèrent l'étude de la langue grecque. Les savans Allemands *Jean Scheffer*, *Loccenius*, *Freinsheim*, *Böcler*, appelés à Upsala pour y faire fleurir les humanités, y travaillèrent avec un grand succès. Il se forma cependant en Suède peu de critiques savans. *Laurent Norrmann*, † en 1703, fut un grand helléniste, comme prouvent ses éditions d'auteurs de la basse grécité. *Éric Benzelius* a bien mérité du Juif Philon. Dans les temps modernes, l'étude du grec a été beaucoup négligée, ce qui pronostique la décadence de la littérature.

On s'appliqua avec une grande prédilection à l'étude du latin; la connaissance de cette langue suffisait pour donner droit au titre de savant. Toutefois la Suède ne produisit pas un seul critique qui se soit fait une réputation par l'édition d'un auteur latin, tandis qu'elle eut beaucoup d'hommes qui écrivirent en prose la .ne élégante, ou cultivèrent avec succès la poésie latine. De ce nombre furent *Fornelius*, † en 1673; *Pierre Lagerlöf*, † en 1699; *Jean Hermansson*, † en 1736; *Jean Ihre*, † en 1758; *Jean Floderus*, † en 1739; *Sam-Ælf*, † en 1799; *Lundblad*, et d'autres. *Jonas Petersson Gothus* confectionna un grand dictionnaire latin-suédois, qui ne fut banni des écoles que depuis que Gustave III en fit faire un meilleur, par *Axel Lindblom*, sous la direction d'Ihre.

Sven Hof, † en 1786, écrivit une grammaire dans des principes philosophiques.

La littérature suédoise est pauvre en bonnes traductions d'auteurs de l'antiquité classique ; on ne peut citer que les essais du comte *Piper*, d'*Adlerbeth*, qui a rendu Virgile et Horace dans les mètres originaux, et de *Regner Wallmark*. Dans la dernière moitié du dix-septième siècle, s'éveilla le goût pour la culture de la langue maternelle. Charles XI recommanda aux prédicateurs de ne parler en chaire que le suédois pur, et interdit aux tribunaux l'usage de farcir leurs sentences de locutions d'une langue étrangère. *Tjällmann* et *J. Swedberg* donnèrent les premières grammaires suédoises. *H. Spegel*, dans son glossaire suédois, indiqua l'affinité des mots avec ceux de l'allemand et de l'anglais ; il rangea les mots dérivés sous leurs racines. La langue gagna depuis que l'académie des sciences commença à s'en servir. *Abr. Sahlstedt* fournit une bonne grammaire et un dictionnaire ; *A. af Borin* s'occupa avec succès de la grammaire. L'époque de Gustave III fut particulièrement heureuse ; c'est celle où naquit une littérature nationale : la destination de l'académie suédoise fut proprement de cultiver et de fixer la langue. *Ihre* et *Sven Hof* s'occupèrent des dialectes ; *Stiernhielm*, *Ol. Verelius*, *Hadorph*, *Peringskiöld*, *Éric Benzelius* et *Ihre*, des restes de l'ancienne langue suédoise et de la traduction de la Bible, par Ulphilas [1]. Le grand dictionnaire d'*Ihre*, qui fut imprimé aux

[1] Voy. vol. I, p. 245 ; XXVI, p. 1.

frais du gouvernement, malgré ses imperfections, est une compilation de beaucoup de mérite. Les langues vivantes, à l'exception des dialectes finois et laponien, ont peu d'obligations aux Suédois. *Jusleen*, *Vähl*, *Ganander* et *Porthan* se sont occupés de l'un; *Er. Lindahl* et *Jean Ohrling*, de l'autre. *Bengt Skytte* et les deux *Olaüs Rudbeck*, qui se sont occupés de l'origine des langues modernes, sont tombés dans des écarts singuliers. Le père, fils de Jean Rudbeck, évêque de Westeräs, fut un célèbre anatomiste. Nous faisons mention ici d'Olaüs l'aîné, à cause de son livre intitulé *Atlantica seu Manheim vere Japheti posterorum sedes ac patria*, en 4 vol. in-fol., avec un atlas [1]. Dans cet ouvrage spirituel et savant, l'auteur veut prouver que la Suède est le pays le plus anciennement habité, la patrie de toutes les nations, l'Atlantide de Platon. Olaüs le fils, † en 1740, outre des livres de botanique, s'est rendu célèbre par les peines qu'il s'est données d'expliquer des passages de la Bible par la langue suédoise [2], et de montrer l'analogie de cette langue avec la chinoise. Son *Thesauri*

[1] Ce livre se trouve rarement complet. Il n'existe pas complet en France.

[2] Il a soutenu que les *selavim*, dont les Israélites furent nourris dans le désert, ne furent pas des cailles comme la Vulgate a traduit ce mot; que ce furent des harengs (voy. Num. XI, 31); que le *borith* (Malach., III, 2) ne devait pas être traduit par *herba fullonum*; que c'était le coquillage qui produit la pourpre, et que les prétendues mandragores (*dudaïm*) que Ruben trouva (Gênes., XXX, 14) étaient des truffes.

linguarum Asiæ et Europæ harmonici prodromus est un livre rare et curieux.

Au commencement de cette période, on enseigna pour la première fois, en Suède, la philosophie de Descartes; *Jean Bilberg* et quelques médecins se donnèrent beaucoup de peine pour la mettre à la place de la scolastique; le clergé s'opposa à leurs efforts, et essaya même, par son influence à la diète, d'exciter contre elle le bras séculier. *André Rydelius*, † en 1738, un des plus profonds penseurs de la Suède, bâtit son système sur les principes de Descartes; mais bientôt cette philosophie dut céder le pas à celle de Wolf, que *Nils Wallerius* fit connaître par une série d'ouvrages. Les philosophes suivans, *J. P. Sleincourt*, † en 1784, *Christiernin*, *Fremling*, étaient wolfiens ou éclectiques. La philosophie populaire française dut à l'exemple que donna la cour, la vogue qu'elle eut. *Rosenstein*, *Léopold*, *Kellgren* l'y professèrent. *Daniel Boëthius*, † en 1809, était un éclectique; il a travaillé avec succès différentes branches de la philosophie critique, et fait connaître en Suède, par des traductions, les idées de Kant. La philosophie critique n'a pourtant pas été accueillie avec l'enthousiasme qu'elle excita en Allemagne.

Le droit de nature de *Samuel Pufendorff*, qui parut en 1671, à Lund, n'échappa pas au reproche d'hérésie : ses adversaires, *Schwarz* et *M. Becmann*, qui étaient ses collègnes, ne réussirent pourtant pas à le brouiller avec le gouvernement. La théorie des beaux-arts (l'æsthétique) fut négligée en Suède, sauf

quelques essais du général *Ehrensvärd*, de *Kellgren* et de *Léopold*. La théorie de l'éducation, que les Allemands appellent pédagogique, fut long-temps dans un triste état. La société pour le perfectionnement de l'instruction, qui se forma en 1779, se borna à introduire quelques meilleurs livres élémentaires. Dans les temps suivans, *Silverstolpe* et *C. U. Broocmann* ont bien mérité de la jeunesse suédoise.

Les sciences politiques obtinrent une grande vogue depuis le temps de *Samuel Pufendorff;* mais sans jouir de l'indépendance sans laquelle elles ne sauraient fleurir. Le gouvernement ne cessa d'exercer de l'influence sur elles. Sous Charles XI, le dogme de l'origine divine de la majesté ou du pouvoir monarchique, dominait, et *Castovius*, qui la dérivait d'un contrat, s'attira une violente querelle. *Charles Landius* ne connaissait que le pouvoir arbitraire. En revanche, après la mort de Charles XII, un certain *Ulric Dahlmann* fut condamné à mort pour avoir soutenu l'origine divine de la majesté. La liberté ou la licence qui depuis la constitution de 1720 régnait dans les discussions politiques, reçut des bornes sous Gustave III et son fils. Les brochures que les diètes firent paraître étaient pour la plupart très-superficielles, et ne méritaient pas de leur survivre.

L'économie politique occupa beaucoup les esprits. *Ed. Runneberg*, *J. Fr. Krüger*, † en 1777, et *Nordenkranz* se signalèrent dans cette partie. Après eux, *David Schulz de Schulzheim* écrivit sur les finances et la police des pauvres, et *G. Adlersparre* sur di-

vers objets analogues, soit dans son journal intitulé *Läsning i blandade ämnen* (Lectures en diverses branches), soit dans les Annales économiques, publiées par l'académie des sciences.

L'usage fréquent des tableaux dans les administrations a familiarisé les Suédois avec l'arithmétique politique dont *Berg*, *Wargentin* et *H. Nicander* ont mis les principes en pratique. Beaucoup d'écrivains traitèrent systématiquement de l'agriculture, tels que *Brauner*, *Krafftmann*, *Gadd*, *Fischerström*, *Wallerius* qui y appliqua la chimie, *Barchæus*, *G. Lidbeck*, † en 1803, *Modeer*, *Is. Darelli*, *J. E. Gerss*, *Grevermöhlen*, *N. de Törne*. Les universités eurent des chaires d'économie; on fonda des sociétés d'économie rurale; l'académie des sciences accorda des prix; il se forma des réunions patriotiques qui non-seulement publièrent leurs propres expériences, mais firent connaître aussi les découvertes des autres pays.

L'histoire devint fort intéressante par les rapports dans lesquels la Suède entra avec les pays étrangers; mais les écrivains suédois ne la traitèrent que dans une forme abrégée. *Jonas Hallenberg*, † en 1819, donna, en langue suédoise, une Histoire du règne de Gustave-Adolphe tirée de documens authentiques; malheureusement il la laissa incomplète. On doit à *Éric-Michel Fant* beaucoup de mémoires sur des parties de l'histoire de la Suède, mais aucun ensemble. Les sciences subsidiaires de l'histoire, même la géographie, ont été entièrement négligées par les écrivains

suédois; le grand ouvrage du premier géographe du pays, *Daniel Djurberg*, n'est qu'une compilation, à la vérité bien faite. Cependant les voyages entrepris par plusieurs savans suédois ont contribué à faire mieux connaître quelques parties de la terre. *Osbeck* et *Ekeberg* († en 1754) visitèrent les Indes orientales et la Chine; *Pierre Löfling*, † en 1756, l'Espagne et l'Amérique méridionale; *Frédéric Hasselquist*, † en 1752, l'Égypte, la Syrie et la Palestine; *Pierre Kalm*, † en 1779, l'Amérique septentrionale. *Pierre Forskål*, † en 1763, accompagna, en 1761, la compagnie de voyageurs danois en Arabie et dans la Terre-Sainte. *Jean-B. Falk*, † en 1774, visita, aux frais du gouvernement russe, la Sibérie; *Éric Laxmann*, † en 1796, plusieurs provinces de l'empire russe; *André Sparrmann*, compagnon de Cook dans son second voyage, publia une excellente description du cap de Bonne-Espérance par laquelle on connaît mieux les Hottentots et les Caffres. *Pierre Thunberg* confirma et compléta les notions fournies par Kämpfer sur le Japon et donna des renseignemens exacts sur les marchandises qui viennent de l'Inde. L'archevêque *Unna de Troïl*, † en 1783, publia une description classique de l'Islande; *G. Rothmann* visita l'Afrique septentrionale; *Ad. Afzelius*, la Sierra Leona; *Olaüs Svarz*, les Antilles; *C. J. Ruder*, le Portugal.

La Suède eut, en 1667, les premières gazettes régulières; avant cette époque la curiosité du public fut obligée de se contenter des espèces de bulletins que

l'office de la poste publia de temps à autre pour faire connaître les nouvelles importantes.

L'histoire de la patrie devint bientôt l'étude favorite de la nation, et des hommes des premières classes en firent leur occupation. Depuis les négociations pour la paix de Westphalie auxquelles le gouvernement suédois eut une si grande part, elle prit une tendance politique. Deux Allemands, *Bogislas Philippe de Chemnitz* [1] et *Samuel de Pufendorff* fournirent des histoires qui peuvent servir de modèles. On étudia les antiquités nationales avec un zèle qui aurait pu porter les plus heureux fruits, s'il n'avait été accompagné d'un patriotisme qui ferma les yeux à toute critique et faussa le jugement des hommes les plus savans. En 1667, on établit à Upsala des archives des antiquités chargées de recueillir et de commenter les anciens monumens historiques. En 1692, cette institution fut transférée à Stockholm et changée en collége des antiquités. Les savans suivans travaillèrent dans cette partie: *George Stjernhielm*, † en 1672, *Jean Axelhjelm*, † en 1692, *Jean Scheffer*, † en 1670, *Olof Verelius*, † en 1680, *Magnus Celsius*, † en 1679, *Jean Hadorph*, † en 1698, qui a publié un grand nombre de documens originaux, ainsi que *Jean Peringer de Peringskiöld*, † en 1720, à qui on doit entre autres la connaissance du Heimskringla, mais qui a dégradé son caractère d'historien en forgeant des généalogies pour flatter des familles puissantes; les notices qu'il a fournies sur les runes sont

[1] Voy. vol. XXV, p. 224.

le fruit de son imagination. Une grande collection de matériaux pour l'histoire de Suède, faite par *Jean-Frédéric Palmskjld*, † en 1725, est conservée à Upsala. Les travaux de ces antiquaires furent soutenus par le gouvernement qui fournit les frais de plusieurs grands ouvrages; mais la critique ne présida pas au choix de ces ouvrages. Il faut pourtant rendre justice à *Olof Celsius* l'aîné qui, dans cette époque de la plus grande crédulité historique, montra une sage critique.

Vers le milieu du dix-huitième siècle, un meilleur esprit commença à régner dans l'histoire. Le Courlandais *Jacques Wilde*, † en 1755, dans sa *Sueciæ historia pragmatica quæ vulgo jus publicum dicitur*, remplaça les rêves de Jean Magnus par les Saga islandais : dans les temps suivans ses recherches eurent principalement la constitution pour objet. Le chancelier de cour *Olof de Dalin*, † en 1763, fut chargé, en 1743, par les États, d'écrire en langue vulgaire l'Histoire de la Suède. Il la porta, en 3 vol. in-4°, jusqu'à l'année 1611. Son ouvrage très-bien écrit manque entièrement de critique. *André de Botin*, † en 1790, un des premiers écrivains de Suède sur l'économie politique, publia une Histoire du peuple suédois qui ne va que jusqu'en 1389; ouvrage défectueux et cependant estimable sous plusieurs rapports. Le style de Dalin et de Botin est préférable à celui de *Sven Lagerbring*, † en 1787, dans sa *Svea Rikes historia* qui va jusqu'en 1457, et est riche en faits et en recherches critiques. En résumé, on peut dire que

les Suédois n'ont pas encore une histoire générale dont on puisse être satisfait, même en ne poussant pas fort loin ses prétentions. Ils ont des collections de matériaux qui attendent une plume habile pour les disposer en ordre et en tirer parti.

C'est ainsi que le Finlandais *Jean Arkenholz* qui mourut en 1777, après avoir passé vingt années de sa vie comme bibliothécaire à Cassel, a réuni et publié en français de riches et excellens matériaux pour l'histoire de la reine Christine, et *Jonas Hallenberg* dont il a déjà été question, une histoire, à la vérité incomplète, de Gustave-Adolphe, mais riche en matériaux dont l'authenticité est prouvée par une discussion lumineuse. Le plus judicieux et le plus savant de tous les modernes qui ont fait des recherches sur diverses questions tenant à l'histoire suédoise a été *Jean-Gabriel Porthan*, † en 1804.

Éric Tuneld, † en 1788, publia la première géographie complète de la Suède, en quatre volumes in-8° souvent réimprimés. Le baron *Samuel Hermelin* a publié à ses frais un atlas de cartes géographiques de la Suède, qui sont belles et excellentes.

De toutes les sciences subsidiaires de l'histoire, aucune n'a trouvé autant d'amateurs que la numismatique; les ouvrages de *N. Keder*, *E. Brenner*, † en 1717, *Ziervogal*, *Berch*, † en 1778, et *Adlerbeth*, méritent des éloges. L'histoire littéraire générale, et celle de la Suède en particulier, ont occupé *A. A. Stjernmann*, *Sven Lagerbring* (*De statu rei litter. in Suecia per tempora unionis Calmariensis*, 1550, in-

4°), *Charles-Gustave Warmholz*, † en 1788, auteur de la *Bibliotheca historica sueo-gothica*, en quatorze vol. in-4°, ouvrage qui n'a pas son pareil chez aucune autre nation; *J. H. Lidén*, † en 1793 (*historiola litteraria poetarum suecanorum*), et *Charles-Christophe Gjörwell*.

On employa dans cette époque une méthode scientifique pour cultiver la *jurisprudence suédoise*. Les jurisconsultes qui étudièrent en Allemagne y connurent le droit romain, et en appliquèrent les idées et les termes au droit indigène. Les anciennes lois provinciales furent publiées par *Stjernhjelm* et *Hadorph*, et l'étude de la langue ancienne du pays y jeta un nouveau jour. *Loccenius* rédigea un systême et un dictionnaire de la jurisprudence suédoise. *Michel Wexionius* ou *Gyllenstolpe*, † en 1670, la compara au droit romain, *Jean-Olofsson Dalecarlus* ou *Stjernhök*, et *Charles Lundius*, † en 1715, en écrivirent l'histoire. *Abrahamson* commenta le droit commun et municipal, et *Jean Schmedemann*, † en 1713, recueillit les ordonnances promulguées depuis Gustave Ier. La diète de 1734 sanctionna le nouveau code rédigé par une commission que Charles XI avait déjà instituée. Avec le progrès de la civilisation les procès se multiplièrent, et une foule de résolutions du roi et de sentences de tribunaux servant de préjugés pour les cas suivans, rendirent la jurisprudence compliquée, et firent naître beaucoup d'ouvrages. Le premier qui en donna un système fut le docteur *Nehrmann*, anobli sous le nom de *Ehrenstråle*, † en

1769, *Solander*, *Tengwall*, † en 1808, *L. J. Colling*, *Flintberg*, *Lind*, *Drangell* écrivirent sur des matières détachées, ou commentèrent les lois, ou recueillirent les changemens qu'elles avaient éprouvés par des ordonnances subséquentes. *Olof Rabenius* et *Calonius* se livrèrent à des recherches historiques.

Pendant la période républicaine de 1720 à 1772 on s'occupa beaucoup de droit public; les essais du comte *Scheffer*, destinés à l'instruction du prince royal (Gustave III), d'*André Wilde* et de *N. d'OElreich*, sont connus, *Botin*, *Nytröm*, *Lundquist* et *Selling* méritèrent bien du droit caméralistique, qui est très-important en Suède; *Frosterus*, du droit militaire; *S. Wilskmann* et *Oloff Wallquist*, du droit ecclésiastique.

Les sciences mathématiques et physiques furent cultivées avec un succès brillant. On doit les premières déterminations exactes de lieux dans le Nord à deux philosophes cartésiens, *André Spole*, † en 1699, et *Jean Billberg*, † en 1717. *André Celsius*, † en 1744, construisit le premier observatoire à Upsala, et fit fleurir l'étude de l'astronomie. Les suivans se rendirent célèbres, *Palmquist*, *Strömer*, *J. R. Linquist*, *N. Schenmark*, *A. Falck*, † en 1796; *J. Lexell*, *Ferrner*, † en 1803; *P. V. Wargentin*, † en 1784; *Fred. Mallet*, † 1797; *Er. Prosperin*, † en 1803; *J. Meldetcreutz*, *D. Melanderhjelm*, *N. Schulten*. Ce furent surtout les diverses branches des mathématiques appliquées qui leur durent beaucoup. Entre tous les autres, il faut nommer ici le fameux théosophe et vi-

sionnaire *Emanuel Swedenborg*, † en 1773, l'auteur de plusieurs inventions mathématiques et physicales. *Christophe Polhem*, † en 1751, avait un grand génie mécanique, et a perpétué son souvenir par des constructions hardies et admirables; son esprit passa sur son fils, *Gabriel Polhem*, † en 1772. *G. Thunberg*, † en 1788, brilla dans l'architecture hydraulique; *S. Rinmann* et *Er. Nordwalt* traitèrent la science des mines; *Garnier* (*Werner*) *de Rosenfeld* publia, dès 1693, un traité de navigation; plus tard *Fr. de Chapman* porta l'architecture navale et l'art de manœuvrer à leur perfection. *Virgin*, *Törngren*, *Sturtzenbecher*, *Adlersparre*, écrivirent sur l'artillerie, la fortification et la tactique. La société militaire qui, en 1805, fut érigée en académie militaire royale, a fait faire beaucoup de progrès à toutes ces sciences. Le comptoir de géométrie (*landmâteriet*), tombé en décadence après la mort de Gustave-Adolphe, fut rétabli par Charles XI; le baron *Gripenhjelm*, † en 1694, s'y rendit fort utile. *Jacques Faggot*, † en 1777, et *Marelius*, présidèrent à la confection de meilleures cartes géographiques; leurs travaux furent obscurcis par ceux de *Hermelin*.

La physique resta un peu en arrière. *Hofwenius* † en 1682, écrivit un système d'après les principes de Descartes qui se maintint dans la première moitié du dix-huitième siècle. L'académie des sciences donna une nouvelle vogue à la physique et y fixa l'attention publique. *Martin Friewald* † en 1747, l'enseigna le premier d'après les principes de Newton. *Sam. Klin-*

genstjerna, † en 1765, y appliqua les mathématiques et publia une instruction pour faire des télescopes achromatiques. Vers le milieu du dix-huitième siècle, *André Celsius* fit naître la fameuse querelle sur la diminution de l'eau qui fit prendre au public d'autant plus d'intérêt aux questions de physique que Dalin fit usage de cette hypothèse pour déterminer le commencement de l'histoire de la Suède, et que Linné fonda sur cette base son système de géognosie. *J. K. Wilke*, † en 1797, fit faire quelques pas à la théorie de l'électricité. *Torbern Bergmann*, † en 1784, dut à la plus heureuse alliance de la géométrie et de la physique les découvertes les plus importantes. Plusieurs acides et gaz sont connus par lui, ainsi que l'art de fabriquer des eaux minérales. Il fut un des savans les plus illustres d'Europe. *André Planman*, *Sam. Duræus*, *Nordmark*, ont fleuri après lui. La Suède produisit de grands chimistes depuis qu'*Urbain Hjârne*, † en 1724, bâtit le premier laboratoire. *J. G. Wallerius*, † en 1785, le grand *Bergmann*, *C. W. Scheele*, † en 1786, *H. T. Scheffer*, *G. d'Engeström*, *Jean Gadolin*, *Berzelius*, *Hisinger et Hjelm* sont des noms illustres.

La science à laquelle les Suédois ont fait faire le plus de progrès, est l'histoire naturelle : principalement en s'appliquant à décrire exactement les corps que la nature offre à la vue, car ils se sont moins occupés à réunir les faits isolés pour les considérer sous un point de vue général. Le beau génie et l'infatigable activité de *Charles de Linné*, celui que le

grand Cuvier appela de tous les naturalistes du dix-huitième siècle celui dont l'influence a été la plus universelle, car elle s'étendait sur toutes les parties des sciences naturelles et sur tous les pays, acquit une célébrité qui engagea beaucoup de jeunes gens à entrer dans la même carrière, et la science qui jeta un si grand lustre sur la patrie excita un enthousiasme général dont participèrent le roi Adolphe-Frédéric et son épouse. Linné parcourut toutes les provinces du royaume pour chercher toutes les curiosités de la nature, et ses disciples voyagèrent dans le même but dans les régions les plus éloignées du globe. Linné qu'on peut nommer l'instituteur du monde mourut en 1778. Son oraison funèbre fut composée par Gustave III qui la fit lire publiquement à Upsala.

Olof Rudbeck, père et fils, avaient les premiers enseigné la botanique à Upsala. Le père y établit un jardin botanique; réuni à son fils il travailla à un grand ouvrage de botanique qu'ils intitulèrent *Campi Elysœi*. Parvenue à douze volumes, cette riche compilation devint la proie des flammes qui, en 1702, détruisirent Upsala. *Olof Bromelius*, † en 1705, et *Olof Celsius* l'aîné s'occupèrent également de botanique. Le vaste génie de Linné avait embrassé toutes les branches des sciences naturelles, mais s'était principalement occupé de botanique. Son fils, *Charles Linné*, † en 1783, suivit les traces du père sans pouvoir l'égaler. *Jean Browallius*, *J. Dryander*, *Thunberg*, *Olof Svarz*, *A. Rezius* et *Wehlenberg* furent de célèbres botanistes. *Er. Acharius* et *Westring* firent surtout connaître

les cryptogames. Avant Linné la zoologie était négligée: le seul *Lars Roberg*, † en 1742, avait adopté une meilleure méthode. *P. Artedi*, † en 1735, l'ami de Linné, fut le premier qui s'occupa d'ichthyologie; *P. Forskål*, † en 1763, et *Carlson* firent de l'ornithologie le principal objet de leurs études; *T. Bergmann*, *Charles de Geer*, † en 1777, *Quensell*, *Gyllenhal*, *Paykull*, *Schönherr* rendirent le même service à l'entomologie. *M. Bromell*, † en 1731, fut l'auteur du premier système de minéralogie. Après lui cette science fut perfectionnée par *Kilian Stobæus*, † en 1742; par *Joachim Gottschalk*, † en 1785, qui est considéré comme un des hommes qui pendant le dix-huitième siècle ont contribué avec le plus de succès, en Suède, au développement des lettres et des arts; par *Axel Frédéric de Cronstedt*, † en 1761, l'auteur d'un nouveau système pour classer les minéraux d'après leurs principes constituans; par *J. J. Ferber*, † en 1790; par *Hjelm* et *M. G. Svarz*.

Olof Rudbeck, † en 1702, ne put faire fleurir la médecine qui resta dans un triste état jusqu'au milieu du dix-huitième siècle. Les deux frères *Nils Rosén de Rosenstein*, † en 1773, et *Éberhard Rosén de Rosenblad*, † en 1796, devinrent les régénérateurs de la médecine pratique et de l'anatomie; le premier contribua beaucoup à propager en Suède la pratique de l'inoculation et inocula, en 1769, la famille royale; de leur école sortirent *David Schulz de Schulzheim*, *Abr. Båck*, *Jean-André Murray* qui mourut

en 1791, à Göttingue, *Jean Haartmann*, *J. L. Ohelius*. Les nouveaux systèmes de médecine ne trouvèrent pas d'accueil en Suède. *L. Roberg*, *R. Martin*, *J. G. Acrell*, et *Ad. Murray*, furent des anatomistes distingués à la fin du dix-huitième siècle. *Olof Acrell* fut le père de la chirurgie en Suède. *Jean de Hoorn*, † en 1724, forma les premières sages-femmes. *H. Schützercranz* et *Kraak* furent, après lui, des accoucheurs renommés. *J. Bergius*, † en 1790, écrivit sur l'histoire de la médecine et la matière médicale.

On trouve en Suède peu de secours littéraires; les livres nécessaires pour les études de certaines sciences manquent absolument. La bibliothèque royale de Stockholm n'est pas nombreuse, et on n'en facilite pas l'usage aux hommes de lettres. Celle de l'académie des sciences est encore plus insignifiante, à l'exception toutefois d'une collection de livres suédois que Rosenadler lui a donnés. En 1805, le baron d'Engertröm a ouvert au public sa bibliothèque riche en ouvrages historiques et politiques. L'université d'Upsala possède la plus nombreuse bibliothèque de Suède; elle n'est pourtant pas comparable aux collections qu'on trouve dans quelques villes et universités d'autres pays. La bibliothèque du gymnase de Linköping est assez considérable. Peu de particuliers sont riches en livres; la bibliothèque du comte Brahe, à Sko-Kloster, mérite d'être nommée. L'université d'Upsala et l'académie des sciences possèdent de magnifiques cabinets d'histoire naturelle. Le roi et l'université d'Upsala sont propriétaires de riches collections de médailles.

Le premier journal littéraire fut établi en 1742, par *A. Celsius*, mais aucune institution de ce genre n'a pu long-temps se maintenir. Le meilleur journal était la gazette littéraire de *Siverstolpe* qui a duré sept ans, savoir depuis 1795 jusqu'en 1801.

Tels furent les progrès que les sciences firent en Suède dans le dix-huitième siècle; telles furent les ressources qui leur étaient offertes. Voyons quel fut à la même époque l'état des belles-lettres dans ces froides régions.

Le père de la poésie suédoise fut *George LilieStern-hjelm*, † en 1672. Ses poésies de divers genres ont été recueillies et publiées, en 1668, sous le titre de *Musæ Svethirantes t. ä. sånggndinnor, tedde i någre små werk och dichter*. Il imita les mètres des anciens et ramena dans la langue beaucoup d'anciens mots scandinaves qui étaient tombés en désuétude et qui depuis s'y sont conservés. Sa plus célèbre production est le choix d'Hercule en hexamètres; le mélange d'antique et de moderne dans ce poëme, le place dans la catégorie de l'épopée comique; la diction est bonne et énergique; plusieurs morceaux portent le caractère de la perfection. Ses autres ouvrages sont pour la plupart des productions du moment, par exemple, de petits opéra pour les fêtes de la cour. Pour être un grand poète, Sternhjelm manque de cet enthousiasme que donne l'inspiration. Sternhjelm eut des imitateurs; mais les liaisons qui se formèrent à cette époque entre la Suède et l'Allemagne transportèrent dans le premier pays le goût de la littérature allemande qui

bientôt ne souffrit pas de rivaux ; ce n'était pas ce qui pouvait arriver de plus heureux pour la Suède. Les principaux poètes du dix-septième siècle furent *Samuel Columbus*, † en 1679, *Lasse Johansson*, *Laurent Johansson* surnommé l'infortuné Lucidor, *Olof Wexionius*, le sénateur *Éric Lindemann*, nommé ensuite comte *Lindskjöld*, † en 1690, *Pierre Langerlöf*, † en 1699, *Gunno Eurelius Dalstjerna*, † en 1709, qui introduisit dans la poésie du Nord les stances italiennes et traduisit avec succès le *Pastor fido* (*Den trogna herden of Bp. Guarini*), *Gustave* baron *Rosenhane*, auteur de sonnets estimés, *Ismael Holmström*, † en 1708, poète spirituel ; *Jean Runius*, † en 1713, poète comique de beaucoup de talens ; l'archevêque *Haquin Spegel*, † en 1714, poète sacré dont le grand poème sur la création a ceci de bizarre qu'il est entièrement écrit en vers féminins ; *Olof Olofsson Bröms*, † en 1722, et *Jean-Tobie Geisler*, † en 1729.

Une nouvelle époque des belles-lettres en Suède commença vers le milieu du dix-huitième siècle : un homme d'un heureux génie en fut l'auteur, et son exemple encouragea beaucoup de bonnes têtes de sa patrie à faire hommage aux Muses. Quoique *Olof de Dalin* (car c'est à lui que les belles-lettres nous ramènent) ne fût pas proprement poète, néanmoins la langue toute nouvelle qu'il créa à son usage, l'intarissable source de son esprit original en firent le favori de sa nation et le législateur du goût. Comme poète, il ne brille que lorsque l'humeur comique et une cer-

taine bonhomie qui lui étaient caractéristiques, cachent ce qui lui manque du côté de l'imagination ; mais, comme prosateur, il devint classique. Dans sa première jeunesse, étant simple précepteur des enfans d'un particulier, il débuta par une feuille hebdomadaire dans le genre du Spectateur, qu'il intitula l'Argus suédois. Ce journal fit une vive sensation dans le public; il fut cause, qu'en 1734, les États, sans le connaître autrement, le recommandèrent au roi, et qu'il fut chargé d'écrire l'histoire de la Suède.

La reine *Louise-Ulrique*, cette sœur spirituelle du grand Frédéric, devint la protectrice de la littérature de sa nouvelle patrie, et, pour contribuer à ses progrès, fonda une académie qui toutefois fut empêchée, par le malheur des conjonctures politiques, à atteindre son but. Une dame, *Hedwige-Charlotte Nordenflycht*, institua une société littéraire pour perfectionner le goût et la langue; deux autres réunions, connues par leurs devises qui étaient de *Vitterhet* et d'*Utile dulci*, se rendirent très-utiles.

Le règne de Gustave III fut une période brillante pour les belles-lettres. Il aimait la poésie et possédait un talent oratoire supérieur. Les arts étaient son délassement favori, et il dépensait de fortes sommes pour les introduire dans son pays. Pour perfectionner la langue et le goût de la nation, il fonda, en 1786, l'Académie suédoise, dont les lois furent signées le 20 mars; elle fut installée le 5 avril. Ses membres sont au nombre de dix-huit; ils ont l'obligation de faire un dictionnaire et une grammaire. L'académie

distribue annuellement des prix de poésie et d'éloquence. Gustave ne connaissait d'autre littérature que la française, et n'en estimait pas d'autre. Il en arriva que le goût français devint dominant dans l'académie, et exclusif à tout ce qui tenait à la cour, et que le caractère original de la littérature suédoise s'est effacé. Nous ne pouvons pas juger si par cette révolution elle a fait la perte que plaignent quelques patriotes. Ce qui paraît certain, c'est que le gros de la nation ne partage pas le goût français; les Suédois préfèrent la poésie romantiqne; à leur théâtre on ne voit que des pièces traduites de l'allemand, et la masse du public ne lit que des romans allemands.

Gustave III fit aussi revivre l'académie fondée jadis par sa mère, et l'organisa d'après l'académie des inscriptions et belles-lettres de Paris. *J. G. Kellgren*, une des meilleures têtes suédoises, a exercé une influence salutaire sur le goût de ses compatriotes, par un ouvrage périodique sous le titre de Postes de Stockholm, qui commença le 29 octobre 1778.

Avant d'indiquer les productions de la littérature suédoise dans chacune de ses divisions, nous allons faire deux observations. La première, c'est que, dans une nation aussi peu nombreuse que la suédoise, il est impossible que chaque branche des lettres soit cultivée par un grand nombre d'écrivains, d'où il s'ensuit qu'il faudra nommer des auteurs qui ont pour la nation à laquelle ils appartiennent, un mérite relatif, lequel disparaît quand on les compare à ceux d'une littérature infiniment plus riche. La seconde observa-

tion, c'est qu'il ne s'est pas encore formé une opinion générale sur la littérature suédoise; il en résulte que tout ce qu'on peut en dire, repose sur des jugemens individuels qui sont démentis par des jugemens contraires.

Parlons d'abord de l'apologue. *Dalin* voulait faire des fables dans la manière de La Fontaine; la nature lui avait refusé ce talent. Ses inventions sont triviales et froides; sa naïveté dégénère souvent en platitude. *Benoît Lidner*, † 1793, avait reçu de la nature un talent poétique qu'il ne cultiva pas; ses fables ne méritent pas ce nom; elles sont surchargées d'ornemens; l'invention y est pauvre; la diction ne manque pas de facilité. *Gustave-Frédéric, comte de Gyllenborg*, † 1808, est supérieur aux deux premiers. Il connaît bien les lois de la fable. Ses sujets sont ordinairement ésopiques; quand il est original, ses inventions sont heureuses. Son style est correct et agréable; il excelle surtout dans la morale qu'il exprime avec force et vérité. Les fables d'*Axel-Gabriel Sylverstolpe* sont des imitations sans mérite. *Charles-Michel Bellmann*, † 1795, a traduit les fables allemandes de Gellert.

Le comte *Gustave-Philippe de Creutz*, qui a été ministre à Paris, et est mort en 1785, s'occupa, dans la première période de sa vie, de poésie, et publia, en 1761, un conte en vers, qui appartient à ce que la littérature suédoise a produit de plus parfait; il est intitulé Atis et Camille. *Charles-Gustave Léopold*, grand poète, *Jean Stenhammar*, † en 1799, et *Silverstolpe*, ont fourni des poésies du même genre.

La poésie bucolique ne peut guère réussir dans un pays où l'hiver dure huit mois; aussi *Lidner* a-t-il échoué dans la tentative de composer des idylles dans le goût de Gesner.

La poésie didactique a été plus heureuse. La littérature suédoise possède quelques poèmes descriptifs, qu'elle peut opposer à ce que d'autres nations ont produit de plus parfait. Les Heures et la Moisson, en neuf chants, de *J. G. comte Oxenstierna*, doivent être nommées à la tête de tous les autres. A une riche imagination, ce poète joignait beaucoup d'originalité; il était maître de sa langue. Les Saisons de *Gyllenborg* appartiennent à ce qu'il a fait de mieux; mais c'est la poésie didactique, proprement ainsi nommée, ou philosophique, qui, de tous les genres de poésie, a été le plus cultivé en Suède. L'Apologie du sexe féminin et l'Essai sur les poètes suédois, par mad. *Nordenflycht*, † en 1763, ne méritent pas les éloges dont la flatterie et l'engouement ont comblé les productions de cette dame. Le Fidéicommis à mon fils Ingmund, tel est le titre d'un ouvrage de *J. W. Liljestråle*, faible comme morceau de poésie, mais recommandable comme production d'un homme infiniment estimable. Les Passions de *Thomas Thorild*, † en 1808, poème en hexamètres, doivent la grande sensation qu'elles firent dans le public, à l'irrégularité de leur forme et à la sensibilité qui y règne; néanmoins la critique ne saurait leur assigner une place élevée. L'Épître de *I. R. Blom* aux hommes qui veulent immortaliser leur nom, et son poème sur la

Nécessité de la religion pour la durée des états, se distinguent par des pensées fortes et nobles, comme par une diction classique. *Stenhammar* et *Silverstolpe* se sont aussi fait un nom dans le genre didactique, auquel appartiennent la plupart des essais très-corrects de *N. L. Sjöberg*. Les poèmes didactiques de *Léopold* sont pénétrés par une certaine philosophie pratique et une belle poésie, pleine d'âme. L'Art poétique de *Gyllenborg* est un peu froid et monotone.

Les Suédois ont montré beaucoup de prédilection pour la satire. *Samuël Triewald*, † en 1743, a châtié, par des sarcasmes, les mauvais poètes. *Dalin* ne s'est pas borné à écrire des satires en prose, qui ont trop de longueurs: il a donné aussi un excellent morceau de ce genre en vers, qui est intitulé le Mois d'Avril, ou le bon temps dans lequel nous vivons. Dans les satires de *Jean Bergeström* père, l'Art de ramper, en trois chants, et l'Éloge de la bêtise, il règne beaucoup d'esprit, mais aussi quelques longueurs. On loue l'énergie des morceaux de *Gyllenborg*. Le premier de tous les poètes satiriques de la Suède a été *Jean-Henri Kellgren*, † en 1795; un esprit caustique et un profond sentiment pour tout ce qui est vrai et beau, lui assurent une place élevée et durable au Parnasse de sa nation. Il existe aussi des satires de *Léopold* et de *Silverstolpe*.

Charles-Frédéric Hallman, d'un génie fort original, s'est amusé à faire des parodies des pièces de théâtre les plus courues : Thétis et Pélée est devenue Péte et Télée; Birger Iarl, le navigateur Rolf; et l'o-

péra Acis et Galathée, est devenu Gaspard et Dorothée. Ces parodies sont pleines d'esprit et d'originalité. Une partie du premier livre de l'Énéide a été travestie avec beaucoup d'esprit par *Stenhammar*.

Trois individus ont donné des épitres poétiques. Celles de *Gudmund Adlerbeth* sont morales et philophiques; celles d'*Oxenstierna*, plaisantes et ironiques. *Léopold*, dans les siennes, a réussi à imiter la manière légère de Voltaire.

L'académie suédoise a beaucoup encouragé la poésie lyrique; ce genre ne paraît guère analogue au génie de la nation; toutes les odes suédoises manquent de cet élan lyrique, de cette inspiration, auxquels on doit les créations sublimes de Pindare. Les odes de *Gyllenborg* sur la Force d'âme, sur les Jouissances et les Misères de l'humanité, quelques-unes de celles de *Kellgren*, d'*Adlerbeth*, *Oxenstierna* et de *Léopold*, ont de grandes beautés; l'ode de *Castrōm* à la Providence mérite des éloges, celle de *Sjöborg*, à Gustave-Adolphe, renferme quelques beaux détails; l'ode de *Stenhammar*, sur la bataille de Swenksund, est un chef-d'œuvre. Toutefois *Francén* occupe au Parnasse suédois une place bien plus élevée qu'eux tous. Ce poète est original et sublime.

Lidner seul a fait des héroïdes, il a aussi été le meilleur poète élégiaque; ce genre a également été cultivé par *Stenhammar* et par *Francén*, dont presque toutes les productions ont un caractère élégiaque.

Les chansons de *Dalin* étaient dans son temps dans la bouche de tout le monde; elles ne trahissent pas

un grand talent, mais sont faciles et agréables comme celles de son imitateur *Elers*, de *Samuel Olof Tilas* et de Mad. *Nordenflycht*. Le premier de tous les lyriques, le plus grand de tous les poètes suédois, est, dit-on, *C. M. Bellmann*, dont les ouvrages portent un caractère national et original; ils sont la production d'une profonde sensibilité.

Si l'on excepte quelques essais imparfaits, la ballade et la romance sont restées étrangères à la poésie suédoise; elles ne conviennent pas au ton conventionnel qu'elle a pris.

La poésie sacrée répondait mieux au caractère religieux de la nation. L'académie suédoise a décerné à *Mathias Stenhammar* un prix obtenu pour ses cantiques.

Les Suédois n'ont presque pas produit d'épigrammes.

Éric Brander, qui fut ennobli sous le nom de *Skjöldebrand*, et *Olof Celsius*, † en 1794, évêque de Lund, furent les premiers poètes épiques suédois du dix-huitième siècle; toutefois la Gustaviade de Skjöldebrand, et le Gustave-Wasa de Celsius, ne furent que des tentatives manquées. Le Passage du Belt, par le comte de *Gyllenborg*, en douze chants, est un poème d'une invention hardie, écrit en beaux vers, et renfermant une foule de descriptions admirables; mais le sujet du poème, extrêmement simple, n'a rien d'épique, et ne pouvait fournir la matière de douze chants sans le grand nombre d'épisodes que l'auteur y a placés. Toutefois ce poème est la seule production littéraire

que les Suédois puissent opposer au petit nombre d'épopées que d'autres nations se vantent de posséder; en revanche ils ont un poète, malheureusement mort en 1777, à l'âge de vingt-un ans, qui excellait déjà dans l'épopée comique, et serait peut-être devenu l'ornement de leur littérature. La Boråsiade d'*Olof Rudbeck* (tel est le nom de ce poète), chante le combat que les bourgeois de la petite ville de Borå, sous la conduite d'Edbom, leur bourguemaître, livrent aux troupes d'un chef rebelle; dans son Neri, ou les Faits et Gestes d'un avare, la fable n'est que médiocre; mais elle est supérieurement traitée, et, parmi les détails, il y en a qu'on peut dire admirables.

A la fin du seizième siècle on donna déjà des comédies en Suède; on ne peut en rien dire parce qu'elles se sont perdues. Les tragi-comédies que *Messénius* fit représenter par les étudians d'Upsala [1], n'avaient aucun mérite dramatique. Sous la reine Christine même, la Suède manquait encore de drames; les spectacles de sa cour, dont parlent les historiens, n'étaient que des ballets entremêlés de chansons, et celles-ci étaient pour la plupart françaises. Stockholm eut le premier théâtre en 1740. Un acteur, nommé Christian Kürppel, lui fournit des traductions de tragédies françaises jusqu'à ce que *Dalin* lui donna des pièces originales. Sa Brynilda fut un phénomène; elle manque pourtant de plan, et les caractères sont mal soutenus; mais la nouveauté de la chose, et plusieurs belles tirades, assurèrent à cette tragédie un succès qui s'étendit au-delà

[1] Voy. p. 274 de ce vol.

du théâtre; les autres tragédies de la même époque, Ingeborg d'*Olof Celsius*, Habor et Signeld d'*Éric Brander*, n'ont aucun mérite. Dalin fit aussi une comédie, Styrbjörn ou l'Envieux; elle prouve que ce genre était plus analogue à son génie que la tragédie. Cette pièce manque à la vérité d'invention, mais il y règne de la véritable vertu comique, et plusieurs caractères sont excellens. Gustave III aimait le théâtre avec passion, et dépensa pour cette espèce d'amusement des sommes qui étaient au-dessus des forces de son royaume. Les chefs-d'œuvre français furent transplantés sur le sol suédois; plusieurs nouveaux théâtres naquirent dans la seule capitale, et les principales villes du royaume eurent les leurs. Parmi les traducteurs qui travaillèrent pour eux, les suivans méritent d'être nommés : *J. D. Flintenberg*, *Jean Murberg*, *Mad. Lengrén*, née *Malmstedt*, *A. F. Ristell*, *L. Lalin*, *G. Rothmann*. Leurs pièces ont été recueillies dans le Svenska theatern, 1778-1796, en sept vol in-8°. *Gustave III* lui-même s'occupa de poésie dramatique, et il est presque le seul qui ait fourni des originaux au théâtre national; mais tout ce qu'il a fait est plutôt le fruit de la réflexion et de la raison que celui de l'imagination, plus oratoire que poétique. Il règne une uniformité complète entre toutes les pièces qui ont été faites par lui-même, ou par d'autres, sous son influence ou direction.

La tragédie suédoise est entièrement française, et la littérature suédoise n'a pas une bonne tragédie originale. Parmi les talens variés du comte de *Gyllenborg*, le tragique était le moindre. *Adlerbeth* et même *Léo*-

pold dont les odes sont regardées comme le triomphe du théâtre suédois, sont trop maniérées malgré leur mérite. Les tragédies anglaises et allemandes n'ont pas même été traduites, à l'exception des premières de Schiller qui sont ses plus mauvaises.

La Suède a quelque bonnes comédies, mais en petit nombre. *Charles-Fréd. Hallmann* a donné Finckel ou la Fabrication d'eau-de-vie dans le souterrain, dans le genre bas et trivial, plein de vie et d'esprit, renfermant des caractères tracés avec vérité d'après nature, et des situations comiques. Le Commissaire Mulpas dans la maison mortuaire d'*Olof Kexell* peint des mœurs et des caractères indigènes; toutefois cette pièce est inférieure au Finckel. *G. Paykull*, dans son Ordensvurmen, a persifflé la manie des ordres secrets qui est endémique en Suède. Ce pays est riche en comédies à la Kotzebue, traduites ou imitées de l'allemand; de pareils chefs-d'œuvre sont tout ce qu'on voit sur le théâtre.

Gustave III porta le grand opéra sur la scène, et fit composer des pièces originales. La première, Thétis et Pelée, fut faite sous ses yeux par *Jean Wellander*, † en 1783. Ce drame eut un succès qu'il ne mérita pas par lui-même; peut-être le dut-il à la musique à laquelle la langue suédoise riche en voyelles est très-favorable. Les Gustave Wasa, Ebba Brahe et Énée à Carthage, par *Kellgren*, sont fort estimables. Médée, opéra de *Lidner*, est écrit dans un stile grand et hardi; il n'a pas été représenté. La littérature suédoise ne possède pas d'opéra comique original.

Disons encore quelques mots des ouvrages en prose.

Ainsi que la langue allemande, la suédoise dût sa première culture à la réformation; les deux Pétri rédigèrent ou traduisirent beaucoup de petits écrits religieux, et leur traduction de la Bible fut faite d'après celle de Luther. Il en arriva que la langue se forma sur la langue des réformateurs saxons, mais elle resta prolixe et lourde jusqu'après les temps de Gustave-Adolphe. Sous les rois de la maison de Deux-Ponts l'allemand devint l'idiome de la cour, des camps et même du cabinet des affaires étrangères. L'étude des antiquités du Nord qui devint fréquente dans la moitié du dix-septième siècle, enrichit la langue suédoise; car on reconnut qu'elle avait perdu beaucoup de mots tombés alors en désuétude et qu'on s'empressa d'y recevoir. Le latin était encore la seule langue des sciences, car les premiers écrivains étaient étrangers. Ce ne fut que depuis que l'académie des sciences publia ses mémoires en suédois que les savans indigènes commencèrent à se servir de cet idiome. L'académie qui par son institution devait travailler à perfectionner la langue ne put pas faire grand' chose pour répondre à cette destination. La langue suédoise éprouva une grande réforme par *Dalin* qui se distingua de ses devanciers d'une manière bien extraordinaire par la concision, la force et la précision de sa prose, et il est sûr que depuis cet écrivain la langue suédoise est restée stationnaire; car l'académie suédoise n'a pu encore répondre à la mission dont elle était chargée. En général la nation suédoise prend un faible intérêt à sa langue.

Le premier philosophe qui s'en servit, *André Rhy-*

délius, éprouva que des matières abstraites ne pouvaient pas être traitées en cette langue avec la même clarté et précision qu'en latin. Depuis Dalin, tout changea, *Dan. Boethius, N. Rosenstein, Benj. Ch. Höyer* ont écrit en bonne prose sur des matières philosophiques; *Kellgren*, *Léopold*, *Silverstolpe* et *Hjärta*, sur des matières morales et critiques. Le style de *Thomas Torild* se distingue par une chaleur, une vivacité et une force qui lui sont particulières.

Gellert, qui a été plusieurs fois imprimé en Suède, soit en allemand, soit dans des traductions, est resté modèle pour le style épistolaire en prose. La littérature suédoise ne possède, en cette partie, aucun autre original que les lettres du comte *Charles-Gustave Tessin*, adressées au prince Gustave, qui sont plutôt didactiques. La correspondance entre Gustave III et le comte Scheffer ne peut être citée, parce qu'elle est presqu'entièrement en français.

Les diètes sont très-favorables au développement de l'éloquence politique, et Gustave-Adolphe, aussi bien que Gustave III ont fait connaître dans les occasions, le pouvoir que le talent oratoire exerce sur une assemblée délibérante. Plusieurs hommes d'état, tels que *Höpken*, *Tessin*, *Scheffer* brillèrent à l'époque républicaine. Peu de leurs discours ont été imprimés.

Les sociétés savantes, les réunions littéraires et les ordres qui se formèrent en Suède, introduisirent l'usage de prononcer des discours en l'honneur des mem-

bres qu'ils avaient perdus par la mort. Parmi ces morceaux, il s'en trouve qui ont un mérite littéraire. A l'instar de l'académie française, celle de la Suède accordait annuellement des prix pour l'éloge de quelque homme célèbre. Gustave III gagna le premier par l'éloge de Torstenson (*äreminne öfver Torstenson*), qui est entièrement imité des éloges français (genre inconnu en Allemagne et dans les pays du nord), et très-bien écrit.

L'esprit religieux qui règne en Suède est cause que la branche de la littérature sacrée est très-riche. L'éloquence de la chaire s'y est formée d'après les modèles allemands, et peu de prédicateurs modernes, d'un goût plus épuré, ont osé s'écarter de la forme que les réformateurs avaient donnée à leurs prêches. Il faut nommer parmi ceux qui ont rendu ce service aux lettres, l'archevêque *Jacques Lindblom* et l'évêque *Lindberg*, † en 1807.

La Suède a d'excellens écrivains qui ont traité l'histoire indigène ou certaines parties; mais aucun, sans excepter *Dalin* et *Botin*, ne peut être nommé classique.

Elle n'a presque aucune bonne biographie qui réponde à ce que la critique exige de ce genre de composition. L'académie l'a confondue avec l'éloge, qui a un autre but et d'autres règles à observer.

A l'époque où Dalin releva les lettres suédoises, celles-ci eurent aussi un romancier, *Jacques-Henri Mörk*, † en 1763. Ses romans, les Aventures d'Adalric et de Gülhilda, qui parut en 1742, et sa The-

cla, qui est de 1748, sont remarquables pour le temps. Ce bon pasteur n'eut pas de successeur; la traduction de tous les mauvais romans qui ont pullulé en France, en Angleterre et en Allemagne, a été cause que le mauvais goût est devenu dominant.

III.

Liste
des Ambassadeurs, Envoyés, Ministres et autres Agens politiques de la cour de France auprès des principales puissances européennes, et de ceux de ces puissances auprès la cour de France, depuis le commencement des rapports diplomatiques entre elles jusqu'à la révolution française.

Le *Cours d'histoire des états européens* étant principalement destiné aux personnes qui s'occupent des rapports politiques entre ces états, ou qui sont par leurs fonctions attachées aux missions diplomatiques, nous avons cru faire une chose agréable pour elles et utile à tous ceux qui étudient l'histoire, en leur présentant la liste suivante, due aux recherches de M. GUERARD, ancien sous-directeur au ministère des affaires étrangères de France, l'ami et le collaborateur des derniers publicistes des rois de France, MM. *Pfeffel*, *Rosenstiel*, *Jacques Mathieu* et *Haller*. Les vastes connaissances de ce littérateur en histoire politique et en généalogie ont déjà été mises à contribution, dans plusieurs circonstances, par l'auteur du *Cours d'histoire*, qui lui doit divers éclaircissemens très-précieux. Cette liste est un travail entièrement nouveau, qui remplit une lacune dans l'histoire moderne.

I.

Ambassadeurs, Ministres, et autres Agens politiques de France auprès des empereurs romains.

1536. Vely (*Claude-Dodieu, sieur de*) mort évêque de Rennes en 1555, ambassadeur de François I[er] auprès de Charles-Quint.
1537. Ménage, ambassadeur.
Sene (*George de*).
1540. *Les évêques de Lavaur et de Hesdin.*
Dupré, envoyé.
1547. Dufrese, ambassadeur.
Brissac (*de*).
1550. Marillac (*Charles de*), archevêque de Vienne, ambassadeur.
1555. Chatillon (*l'amiral de*), ambassadeur de Henri II auprès de Charles-Quint.
1557. Renes (*de*), ambassadeur.
1558. Rabaton ou Ratabon.
1590. Ancel (*Guillaume*), maître-d'hôtel de Henri IV, envoyé.
1600. Bois-Dauphin (*le maréchal de*), ambass.
1601. Ancel (*Guillaume*).
1610. Bonise.

1619. Angoulême (*Charles de Valois, duc d'*),
Béthune (*Phil., comte de*), frère de Sully,
Chateauneuf (*Charles de l'Aubespine, comte de*),
Selle (*baron de*),
} ambassad. extraord.

1629. Sabran (*de*), envoyé.
Ceberet (*de*), envoyé.

1630. Brulart (*Léon*), ambassad. extraordinaire.

1633. Charbonnières (*de*), résident.
Feuquières (*Pas de*), ambassadeur.

1638. S. Chaumont (*abbé de*), ambassadeur.

1639. S. Georges (*de*), chargé d'une mission particulière.

1649. Servien (*Abel*).
Erlach (*d'*) et Vautorte (*Cazet de*), plénipotentiaires.

1650. Servien, ministre plénipotentiaire.

1660. Colbert (*le président*).

1664. Grémonville (*le command. de*), résident.

1679. Vitry (*le marquis de*) envoyé extraordinaire.

1680. Sepville (*le marquis de*), envoyé extraordinaire.

1684. Cheverny (*de*), envoyé extraordinaire.

1685. Vauguyon (*de la*), envoyé extraordinaire.

1687. Villars (*marquis de*), envoyé extraordin.

1689. Lusignan (*comte de*).
1692. Morel (*l'abbé*), chargé d'une mission particulière.
1694. Le même et Crécy, *id.*
1695. Couvonges (*de*), *id.*
1698. Villars (*marquis de*), envoyé extraordinaire.
1702. Chamoi, plénipotentiaire.
1713. Villars (*le maréchal de*), ministre plénipotentiaire.
1714. La Houssaye (*de*), plénipotentiaire à Bade.
Blankenbourg (*comte de*), chargé d'une mission particulière.
Rossi (*le chevalier de*).
Vigier, chargé d'affaires.
1715. Du Luc (*Charles-François*), *des comtes de* Vintimille.
Marville (*comte de*), ambassadeur extraordinaire.
Pastor, correspondant.
Mandat, chargé d'une mission.
1718. Dubourg, chargé d'affaires.
1725. Richelieu (*le duc de*), ambassadeur extraordinaire.
1728. Bussy (*de*), chargé d'affaires.
1729. Cambis (*Louis-Dominique de*), de Velleron, ambassadeur.
1733. Bussy (*de*), chargé d'affaires.

1735. LESTANG (*de*).
BAUME (*de la*).
DU THEIL (*Jean-Gabriel de la Porte*), ministre plénipotentiaire.

1737. MIREPOIX (*Gaston-Charles-Pierre de Lévis, marquis, et depuis duc de*), maréchal de France, ambassadeur extraordinaire.

1740. VINCENT, chargé d'affaires.

1741. BELLE-ISLE (*Charles-Louis-Auguste Fouquet, duc de*), maréchal de France, ambassadeur extraordinaire pour l'élection de Charles VI.

1742. GESVRES (*le duc de*), amb. extraordinaire.

1743. LAUTREC (*Daniel-François, comte de Gelas-Voisins, vicomte de*), maréchal de France, ministre plénipotentiaire.
BAVIÈRE (*Maximilien-Émanuel, comte de*), fils naturel de Charles VII, et
CHAVIGNY (*de*), ministres plénipotentiaires.

1747. BLONDEL, chargé d'affaires.

1750. HAUTEFORT (*Émanuel, marquis de*), amb.

1752. DUMONT, chargé d'affaires.

1753. AUBETERRE (*Bouchart d'Esparbès de Lussan, vicomte, plus tard marquis d'*), mimistre plénipotentiaire.

1756. RATTE, chargé d'affaires.
ESTRÉES (*le comte d'*), ministre plénipotentiaire.

1757. STAINVILLE (*Étienne-François, marquis de*), depuis *duc de* CHOISEUL, ambass.
1758. BOYER, chargé d'affaires.
1759. CHOISEUL (*César-Gabriel, comte de*), depuis *duc de* PRASLIN, ambassadeur.
1761. SAINTEFOY (*Radix de*), chargé d'affaires.
GÉRARD, *id.*
DU CHATELET-LOMON (*comte*), ambass.
1764. GÉRARD, chargé d'affaires.
1765. DU CHATELET-LOMON (*comte*), ambass.
1766. BÉRENGER, chargé d'affaires.
1767. DURFORT (*le marquis de*), ambassadeur.
1770. DUMAS, chargé d'affaires.
DURAND (*François-Michel*), ministre plénipotentiaire.
1772. ROHAN (*le prince Louis de*), ambass.
1774. GEORGEL (*l'abbé*), chargé d'affaires.
1775. BRETEUIL (*le baron de*), ambassadeur extraordinaire jusqu'en 1783, et, pendant ses absences,
BARTHÉLEMY, chargé d'affaires.
1777. BRETEUIL (*le baron de*), ambassadeur.
1783. NOAILLES (*le marquis de*), ambassadeur jusqu'en 1792, et, pendant son absence, en 1786,
LA GRAVIÈRE (*le chevalier de*), chargé d'affaires.

2.

Ambassadeurs, Ministres plénipotentiaires, Envoyés, Résidens, Chargés d'Affaires de l'empereur d'Allemagne en France.

1632. SCHWARTZENBERG (*le comte de*).
1633. LEUTRIER, résident.
1664. STORZI (*le comte*) ou STROZZI, envoyé pour demander du secours contre les Turcs.
1670. WINDISCHGRÆTZ (*le comte de*).
1685. *L'évêque de Passau.*
LOBKOWITZ (*le comte de*), ambassadeur.
1701. SINTZENDORF (*le comte de*) ou ZINZENDORF, envoyé.
1715. STAIRS (*le comte*), plénipotentiaire de l'empereur (il était ambassadeur d'Angleterre à Paris).
1716. HOCHENDORFF (*le baron de*).
KOENIGSECK (*le comte de*), ambassadeur extraordinaire.
1719. PENTENRIEDER (*le comte de*), ministre plénipotentiaire.
1722. FONSEKA (*de*), chargé d'affaires.
1729. KINSKI (*le comte de*), ambassadeur.
1730. WASNER, résident.
1736. SCHMERLING (*de*), ministre.

1737. LICHTENSTEIN (*le prince de*), ambass.
1742. ŒTTINGEN (*le comte d'*), chambellan de l'empereur Charles VII, chargé d'annoncer au roi le couronnement de S. M. Impériale.
GRIMBERGHEN (*le prince de*), ambassadeur de Charles VII.
1747. STAINVILLE (*le marquis de*), ministre (père du comte de Stainville, depuis duc de Choiseul, ministre de Louis XV).
1750. KAUNITZ-RITTBERG (*le comte de*), ambass.
1757. STARHEMBERG (*le comte de*), ambassadeur.
1766 à 1790. MERCY-ARGENTEAU (*le comte de*), ambassadeur.

3.

Ambassadeurs, Ministres et autres Agens publics de France à la cour de Rome.

1303. DU PLESSIS (*le chevalier*), et *Guillaume de* NOGARET, ambassadeurs.
1470. MONTREUIL (*de*), ambassadeur.
1508. BRIÇONNET (*Guillaume*), ambassadeur.
1516. SOLIERS (*Jean de*), ambassadeur au concile de Constance.
1520. DUPIN (*Jean*), évêque de Rieux, ambass.
1528. TURENNE (*François de la Tour d'Auvergne, vicomte de*), ambassadeur.

1528. Du Bellay (*Jean*), évêque de Limoges, ambassadeur.

1531. Inteville (*d'*), évêque d'Auxerre, ambass.

1534. Reince (*Nicolas*), résident.

1535. Énonville (*Charles-Hémond d'*), évêque de Mâcon, ambassadeur.

1538. Grignan (*Louis-Adhémar, comte de*), ambassadeur ordinaire.

Du Thé, ambassadeur.

Montluc (*Jean de*), évêque de Valence, ambassadeur.

1539. Gié (*François de Rohan de*), ambassadeur.

1546. Du Mortier (*André Gaillard*), ambassad.

1547. Durfé, député au concile de Trente.

Lignières (*de*), procureur au même concile.

Lorraine (*Charles, cardinal de*), ambass.

1553. *L'évêque de Mirepoix*, agent du roi en Italie.

1556. Guise (*François de Lorraine, duc de*), commandant les armées françaises en Italie, négociateur.

1557. Seve (*Jean-Paul de*), évêque de S. Flour, ambassadeur.

1558. La Bourdaisière (*Philibert Babou de*), cardinal-évêque d'Angoulême, ambassadeur.

1561. Lisle (*André-Guillaume de*), ambassad.

1568. Angennes (*Charles*), cardinal de Ram-

bouillet, évêque du Mans, ambassadeur.

1569. Oysel (*Henri Clutin, seigneur d'*) *et de* Villeparisis, ambassadeur.

1570. Dufargis, ambassadeur.

1571. Marle (*de*), ambassadeur.

Beauville (*de*), chargé d'une mission particulière.

1576. Chataignière d'Albani de la Chopé, (*Louis de*), ambassadeur.

1581. Foix (*Paul de*), archevêque de Toulouse, ambassadeur.

1585. Bandini (*Mario*), envoyé pour une mission particulière.

1586. Vivonne (*Jean de*), *marquis de* Pisani, ambassadeur.

1587. Joyeuse (*le cardinal de*), protecteur des affaires de France.

1588. Gondi (*le cardinal de*), ambassadeur.

Maisse (*de*), chargé d'une mission.

1589. Angennes (*Charles d'*), évêque du Mans.

1591. Luxembourg (*le duc de*), ambassadeur.

Pisani (*le marquis de*), ambass. ordinaire.

1593. Nevers (*le duc de*).

1594. Angennes (*d'*), évêque du Mans,
Séguier (*l'abbé*), doyen de Notre-Dame de Paris,
Gobelin (*le P.*), religieux de l'ordre de S. Denis,
ambassad. extraord.

1594. OSSAT (*Arnaud d'*), cardinal-évêque de Bayeux, ambassadeur.

1595. PISANI (*le marquis de*), ambassadeur.

1596. LA CLIÈLE (*de*).

1597. LUXEMBOURG (*François de*), *duc du* PINEY, ambassadeur.

1599. BANDINI (*l'abbé*).

SILLERY (*de*), ambassadeur.

1601. BÉTHUNE (*Philippe, comte de*) *et baron de* SELLES, ambassadeur.

1605. DU PERRON (*le cardinal*), ambassadeur.

VILLEROY (*Charles de Neuville, marquis de*), ambassadeur.

1608. BREVES (*François Savary de*), ambassad.

NEVERS (*le duc de*), ambassadeur.

1614. URSINS (*François des*), *baron de* NEUILLY, *marquis de* TRENEL.

1615. VENDÔME (*le chevalier de*), ambassadeur.

1616. ORSINI (*le cardinal*), comprotecteur des affaires de France.

1617. MARQUEMONT (*le cardinal Denis Simon de*), archevêque de Lyon.

1619. ESTRÉES (*François-Annibal d'*), *marquis de* CŒUVRES, ambassadeur.

1622. SILLERY (*Noël Brulart, commandeur de*), ambassadeur.

1624. LA VALLETTE (*le cardinal de*), chargé d'affaires.

1624. LA PICARDIÈRE (*de*), chargé d'une mission.
MARQUEMONT (*le cardinal de*), chargé d'affaires.
1626. BÉTHUNE (*le comte de*), ambassadeur.
1630. BRASSAC (*le marquis de*), ambassadeur.
1632. GUEFFIER, *id.*
AVAUX (*le comte d'*), *id.*
1633. L'*évêque de Montpellier*, chargé d'une mission.
CRÉQUI (*Charles de*), *duc de* LESDIGUIÈRES, maréchal de France, ambassadeur.
1634. NOAILLES (*le comte François de*), ambass.
1636. ESTRÉES (*le maréchal d'*). (Voy. ci-dessus).
BENTIVOGLIO (*le cardinal*), comprotecteur des affaires de France.
1637. MAZARIN (*le cardinal*), chargé d'une mission.
1641. FONTENAY-MAREUIL (*François Duval, marquis de*), ambassadeur.
1643. S. CHAUMONT (*le marquis de*), ambassad.
BICHI (*le cardinal Alexandre*).
FONTENAY-MAREUIL (*le marquis de*), amb.
1644. BICHI (*le cardinal*).
GREMONVILLE (*de*).
1645. VALENÇAY (*le cardinal de*).
ARNAULD (*Henri*), abbé de S. Nicolas, depuis évêque d'Angers, ambassadeur extraordinaire.
1647. FONTENAY-MAREUIL (*le marquis de*) amb.

1649. VALENÇAY (*Henri de*), grand prieur de France, ambassadeur.

1651. TINTI (*l'abbé*), agent.

1653. BOQUET (*François*), évêque de Montpellier.

1657. ESTE (*le cardinal d'*), protecteur des affaires de France.

1658. MILLET, chargé d'une mission.

1659. BARBERINI (*le cardinal Antoine*), chargé d'une mission.

1660. COLBERT DE VANDIÈRE, *id.*

1661. AUBEVILLE (*d'*). *id.*

1662. CRÉQUI (*le duc de*), ambassadeur.

1664. ANGLURE (*Louis d'*) DE BOURLEMONT, ensuite archevêque de Bordeaux.

BENEDICTI (*l'abbé*), agent.

CRÉQUI (*le duc de*), ambassadeur.

1665. MERCŒUR (*le duc de*), envoyé à Avignon.

BOURLEMONT (*l'abbé de*), chargé d'affaires.

MERINVILLE (*le comte de*), envoyé à Avignon.

1660. CHAULNES (*Charles-Albert, duc de*), ambassadeur extraordinaire.

1668. BOURLEMONT (*l'abbé de*), chargé d'affaires,

1671. ESTRÉES (*le duc d'*), ambass. extraordinaire.

ESTRÉES (*l'abbé d'*), frère du précédent, évêque de Laon, envoyé extraordinaire.

1680. ESTRÉES (*le cardinal d'*), frère du duc, chargé d'affaires.

1687. LAVARDIN (*Henri-Charles de* BEAUMANOIR, *marquis de*).

1688. CHAMLAY (*de*).

1689. CHAULNES (*le duc de*), ambassadeur.

1690. DAVID (*l'abbé*), chargé d'une mission.

JANSON et LECAMUS (*les cardinaux*).

1691. BOUILLON (*le cardinal de*), chargé d'affaires.

1699. MONACO (*le prince de*), ambassadeur.

1700. JANSON (*le cardinal*), chargé d'affaires.

NOAILLES (*le cardinal de*).

1706. LA TREMOILLE (*le cardinal de*), chargé d'affaires.

1708. TESSÉ (*le maréchal comte de*), ambass.

1714. TARGNIES (*de*), chargé d'une mission.

AMELOT, *id.*

DUVAUCEL (*Louis-Paul*), *id.*

1720. LAFFITEAU (*le P.*), évêque de Sisteron, chargé d'affaires.

1721. ROHAN (*le cardinal de*), chargé d'une mission.

1722. TENCIN (*l'abbé*, ensuite *cardinal de*), chargé d'affaires.

1730. *Les cardinaux de* ROHAN, *de* POLIGNAC et *de* BISSY.

1731. S. AIGNAN (*le duc de*), ambassadeur extraordinaire.

GIULIANI (*le comte*), agent.

1741. TENCIN (*le cardinal de*), chargé d'affaires.
1742. CANILLAC (*l'abbé de*), *id.*
1745. LA ROCHEFOUCAULT (*de*), archevêque de Bourges, ensuite cardinal, ambass.
1748. CANILLAC (*l'abbé de*), chargé d'affaires.
1749. NIVERNOIS (*le duc de*), ambassadeur extraordinaire.
1752. BRUÈRE (*Charles-Antoine de la*), chargé d'affaires.
1754. CHOISEUL-STAINVILLE (*le comte*, depuis *duc de*), ambassadeur.
1757. BOYER, chargé d'affaires.
MEYÈRE (*l'abbé de*), *id.*
DELVINCOURT (*l'abbé*), *id.*
1758. LA ROCHECHOUART (*le cardinal de*), évêque de Laon, ambassadeur.
1762. LA HOUZE (*Basquiat de*), chargé d'affaires.
1763. AUBETERRE (*le marquis d'*), ambassadeur extraordinaire.
1769. BERNIS (*le cardinal de*), ambassadeur jusqu'à la révolution.
DESHAIES (*l'abbé Nicolas-Marie*), chargé de la correspondance.

4.

Légats, Nonces et Chargés d'Affaires de la cour de Rome en France.

1600. { JOYEUSE (*le cardinal de*), *L'archevêque d'Arles*, *L'évêque de Modène*, } nonces.
1610. UBALDINI (*le cardinal*), nonce.
1619. BENTIVOGLIO (*archevêque de Rhodes*, depuis *cardinal*), nonce.
1624. *L'archevêque de Damiette*, nonce.
1625. BARBERINI (*le cardinal*), légat *a latere*.
1630. *L'évêque de Carpentras*, nonce.
1632. BICHI (*le cardinal*), nonce.
1634. *L'évêque d'Ascoli*, *id.*
MAZARIN (*Jules*), nonce extraordinaire.
1639. SFORZE, nonce extraordinaire et vice-légat.
RANUCCI, nonce extraordinaire.
1640. SCOTTI, nonce.
1641. *L'archevêque de Seleucie*, nonce.
1643. BAGNI, archevêque d'Athènes, nonce.
1656. CHOISI, nonce.
1659. PICCOLOMINI, archevêq. de Césarée, nonce.
1663. RASPONI (*César*), négociateur et plénipotentiaire pour le traité de Pise du 12 février 1664.
1664. CHIGI (*le cardinal*), légat *a latere*.

1664. Roberti, archevêque de Tarse, nonce.
1667. Franciotti, nonce. (Il assista aux conférences pour la paix entre la France et l'Espagne.)
1668. Bargellini, nonce.
1674. Spada, nonce.
1675. Guibilci, chargé d'affaires.
1676 à 1677. Varesa, nonce extraordinaire.
1676. Bevilaqua, nonce au congrès de Nimègue.
1683. Ranucci, nonce extraordinaire.
1691. Nicolini (*le prélat*), nonce.
L'archevêque de Rhodes, nonce.
1696 à 1700. Delfini, nonce.
1701. Gualtieri, archevêque d'Athènes, nonce.
Fieschi, nonce extraordin. jusqu'en 1705.
1703. Zondadari, nonce.
1705. Palavicini, nonce, chargé d'apporter les langes bénits pour le duc de Bretagne.
1706. Cuzani, nonce.
Passionei (*l'abbé*), camérier secret du pape, chargé d'apporter la barette de cardinal au nonce Gualtieri.
1707. Montaigu (*le marquis de*), député d'Avignon, chargé de complimenter Louis XIV sur la naissance du duc de Bretagne.
Salviati, nonce extraordinaire.
1712. Marcolini, chargé d'une commission particulière.

1712. BANCHINI, chargé d'apporter la barette au cardinal de Rohan.

BENTIVOGLIO (*Cornelio*), archevêque de Carthage, nonce.

1713. ALDOBRANDI, nonce.

HOWARD DE NORFOLK, nonce.

1714. SOLKAU SABA, *prince Géorgien*, nonce.

ALDOBRANDI, envoyé en Espagne.

1715. FORTIA D'URBAIN (*le comte de*), député d'Avignon.

1719. ALCIATOR (*l'abbé*).

UBALDINI, chargé d'apporter la barette aux cardinaux de Gesvres et de Mailly.

1720. LANDI (*le comte de*).

BORIO, agent.

1721. MASSEI, archevêque d'Athènes, nonce.

PASSÉRINI (*l'abbé*), chargé d'apporter la barette au cardinal Dubois.

1730. LANTI (*l'abbé*), nonce.

ROTA (*l'abbé*), chargé d'affaires.

1731. DELCI, archevêque de Rhodes, nonce.

1736. LERCARI, nonce.

1738. DELCI, camérier d'honneur de S. S., chargé d'apporter la barette au cardinal d'Auvergne.

1739. CRESCENZI, archevêque de Nazianze, nonce.

VENUTI (*l'abbé*), agent des chapitres de S.-Jean-de-Latran.

1744. Durini, archevêque de Rhodes, nonce.
1752. Branciforte, nonce extraordinaire.
1753. Durini, (*l'abbé*), chargé d'affaires.
1754. *L'évêque de Damas*, chargé d'une mission.
Gualterio, archevêque de Mire, nonce jusqu'en 1759.
1760. Colonna Pamphili, archevêque, nonce.
Berardi (*l'abbé*), chargé d'affaires.
1767. Giraud, archevêque de Damas, nonce.
Sozzifanti (*l'abbé*), chargé d'affaires.
1774. Doria-Pamphili (*le prince*), archevêque de Seleucie, nonce.
1786. Dugnani (*le comte*), archevêque de Rhodes, jusqu'en 1792.

5.

Ambassadeurs, Ministres et autres Agens politiques de France auprès des rois d'Espagne.

De Clerieux, ambassadeur.
De Bouchage, *id.*
1486. De Grammont, *id.*
Selves (*le président de*), ambassadeur.
1525. Tournon (*de*), archevêque d'Embrun, ambassadeur.
Briou (*le baron de*).

1539. *L'évêque d'Avranches*, envoyé.
1561. LAUBESPINE (*de*), évêque de Limoges, ambassadeur.
1563. S. SULPICE (*le marquis de*), ambassadeur.
1568. FOURQUEVAUX (*le baron de*), ambassadeur.
1589. FORGET (*Pierre*), *sieur de* FRESNE, envoyé.
1598. POMPONNE *de* BELLIÈVRE et
SILLERY (*Nicolas Brulart de*), plénipotentiaires pour la paix de Vervins.
1601. SILLY, *comte de* ROCHEPOT, ambassadeur.
1608. BRÈVES (*de*), ambassadeur.
1609. VAUCELLES (*de*), ambassadeur.
1611. MAYENNE (*le duc de*), ambassadeur extraordinaire.
1612. PUISIEUX (*de*), *id.*
1617. BEAUFREMONT (*de*), *marquis de* SENEÇAY, ambassadeur.
1618. ROCHEPOT (*de*), ambassadeur.
1621. BASSOMPIERRE (*de*), ambassadeur extraordinaire.
1625. RAMBOUILLET (*d'Angennes*, *marquis de*), ambassadeur extraordinaire.
1627. LINGENDES, agent.
1628. BOISSY (*de*), chargé d'une mission.
BERTHIER, chargé d'une mission.
BAUTRU (*de*), envoyé.
1629. BARRAULT (*Antoine Joubert*, *comte de*), ambassadeur.

1635. PENI, chargé d'affaires.
1637. PUJOL, *id.*
1638. CHAVIGNY (*de*), plénipotentiaire.
HARCOURT (*le comte d'*), *id.*
L'archevêque de Bordeaux, *id.*
1640. DU PLESSIS-BESANÇON, *id.*
1644. BREZÉ et de FRONSAC (*les ducs de*), plénipotentiaires.
1649. DUFRESNE, envoyé.
1651. CROISSY (*de*), plénipotentiaire.
1656. LYONNE (*de*), ministre plénipotentiaire.
1659. GRAMONT (*le duc de*), amb. extraordinaire.
1661. LA FEUILLADE (*George d'Aubusson de*), évêque d'Embrun, ambassadeur.
1668. VILLARS (*le marquis de*), envoyé extraord.
1669. DUPRÉ, chargé d'affaires.
1670. BONZY (*Pierre de*), archevêque de Toulouse, ambassadeur extraordinaire.
DUPRÉ, chargé d'affaires.
1671. VILLARS (*le marquis de*), ambassad. extr.
1679. *Id.*
HARCOURT (*le prince d'*), *id.*
1682. LA VAUGUYON (*André Berthoulet de Fromenteau, comte de*), ambassadeur.
1685. FEUQUIÈRES (*le marquis de*), ambass. extr.
1688. LEVASSEUR, chargé d'affaires.
REBENAC (*François de Pas, comte de*), ambassadeur extraordinaire.

1691. Blandinière *(le P.)*, chargé d'une mission.
1697. Duval *(le P.)*, *id.*
1698. Harcourt *(le marquis d')*, ambassadeur.
1700. Blécourt *(de)*, envoyé extraordinaire.
Harcourt *(le duc d')*, ambassadeur extraordinaire.
1701. Louville *(le marquis de)*, sans caractère.
Marsin *(le comte de)*, ambassadeur extraordinaire.
1702. Estrées *(le cardinal d')*, ambassadeur.
1703. Estrées *(l'abbé d')*, ambassadeur.
Chateauneuf *(de)*, chargé d'une mission.
1704. Gramont *(le duc de)*, ambassadeur extraordinaire.
1705. Amelot, ambassadeur extraordinaire.
1707. Brancas *(Louis, marquis de)*, envoyé extraordinaire.
1709. S. Olon *(de)*, envoyé extraordinaire.
Iberville *(d')*, chargé d'une mission.
Blécourt *(de)*, envoyé extraordinaire.
1710. Noailles *(le duc de)*, (sans caractère).
1711. Bonnac *(le marquis de)*, envoyé extraordinaire.
1713. Brancas *(le marquis de)*, ambassadeur.
1714. Pachau, chargé d'affaires.
S. Aignan *(Paul Hippolyte de Branvilliers, duc de)*, chargé d'une mission.
1715. Le même, ambassadeur.

1718. Nancré (*Louis-Aimé-Théodore de Dreux, marquis de*), chargé d'une mission.

1720. Maulevrier (*le marquis de*), ambassadeur extraordinaire.

Robin, sans caractère.

Mornay (*l'abbé de*), *id.*

1721. S. Simon (*le duc de*), ambassadeur extraordinaire.

La Fare (*le marquis de*), envoyé.

1722. Chavigny (*de*), envoyé extraordinaire à Gênes, sans caractère.

1723. Orléans (*le chevalier d'*) fils naturel du régent, chargé d'une mission.

Coulanges (*le marquis de*), nommé marquis de Montdragon, chargé d'affaires.

1724. Tessé (*le maréchal de*), sans caractère.

1725. Livry (*l'abbé de*), ambassadeur.

1727. Rottembourg (*Conr. Alex., comte de*), sans caractère.

1728. Brancas (*le marquis de*), ambassadeur extraordinaire.

1730. Hullin, chargé d'affaires.

Rottembourg (*le comte de*), ambassadeur extraordinaire.

1733. La Porte du Theil, chargé d'affaires.

1734. La Beaune (*de*), plénipotentiaire.

Vaulgrenant (*le comte de*), ambassadeur extraordinaire.

1738. Champeaux (*de*), chargé d'affaires.
Varennes (*de*), chargé d'affaires.
La Mark (*le comte de*), ambassadeur.

1741. Varennes (*de*), chargé d'affaires.
Vauréal (*l'abbé de*), évêque de Rennes, ambassadeur.

1749. Partiet, chargé d'affaires.
Vaulgrenant (*le comte de*), ambassadeur.

1752. Frischmann (*l'abbé de*), chargé d'affaires.
Duras (*le duc de*), ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire.

1755. Frischmann (*l'abbé de*), chargé d'affaires.

1757. Aubeterre (*le marquis d'*), ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire.

1759. Ossun (*Pierre-Paul, marquis d'*), ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire jusqu'en 1777.

1777. Montmorin (*le comte de*), ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire.

1783. Bourgoing, chargé d'affaires.

1785. La Vauguyon (*Paul-Franç. de Quelèn, duc de*), ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire.

1787. Le Marchand, chargé d'affaires.
La Vauguyon (*le duc de*), ambassadeur.

1788. Le Marchand, chargé d'affaires.
La Vauguyon (*le duc de*), ambassadeur.

1789. LE MARCHAND, chargé d'affaires.
LA VAUGUYON *(le duc de)*, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire.

6.

Ambassadeurs, Envoyés extraordinaires, Ministres plénipotentiaires, Chargés d'Affaires, Agens d'Espagne en France.

1526. NAVARRE *(le maréchal de)*, ambassadeur du roi et de la reine de Navarre.

1608. SPINOLA *(Ambroise)*, RICHARDOT *(le président)*, plénipotentiaires.

1621. MIRABEL *(le marquis de)*, ambassadeur jusqu'en 1632.

1624. TOLEDO *(don Hernando de)*, ambassadeur.

1632. GALARETTA *(don Francisco de)*, chargé d'affaires.
PIMENTEL *(don Benavides de)*, ambassadeur.

1635. OÑATE *(le comte d')*, plénipotentiaire.

1636. ALCALE *(le duc d')*, *id.*

1638. SALAMANQUE *(don Manuel de)*, envoyé.

1641. BRUN *(Antoine)*, plénipotentiaire d'Espagne à Munster.

1642. MALVEZI *(le marquis Virgilio)*, ambassadeur extraordinaire.

1645. Peñaranda (*le comte de*), plénipotentiaire d'Espagne à Munster.

Muto (*le comte de*), plénipotentiaire ou député de Catalogne.

Fernando (*don Diego*), *id.*

1648. Pujolan (*don Isidore de*), agent. (On croit qu'il était en France depuis 1640 ou 1641.)

1660. Fuensaldañe (*le comte de*), ambassadeur.

1662. La Fuentes (*le marquis de*), ambassadeur.

1666. Santillane (*le marquis de*), chargé de complimenter le roi sur la mort de la reine.

1668. Guiñones (*don Geronimo de*), envoyé.

1671. Molino (*le comte de*), ambassadeur.

1679. Balbases (*le marquis de*), ambassadeur extraordinaire.

Pastrana (*le duc de*), envoyé par le roi d'Espagne pour la conclusion de son mariage avec Marie-Louise, dite Mademoiselle d'Orléans.

Giovennaro (*le duc de*), ambassadeur.

1685. Elvas ou *de* Los Velez (*le comte d'*), envoyé.

Villa Garcia (*le marquis de*), ambass.

1698. Los Rios (*le marquis de*), ambassadeur.

Istre (*le baron d'*), ambassadeur.

1699. Castel dos Rios (*le marquis de*), ambass.

1701. Velasco (*le marquis de*), ambassadeur extraordinaire.

Le connétable de Castille, *id.*

Frias (*don Joseph-Fernandez de Velasco, duc de*), ambassadeur extraordinaire pour remercier Louis XIV de son acceptation du testament.

Eguarras (*don Antonio d'*), ambass. extr.

1702. *L'amirante de Castille*, *id.*

1703. Albe (*le duc d'*), *id.*

1705. Jamaïque (*le marquis de la*), *id.*, chargé de complimenter le roi sur la mort du duc de Bretagne.

1712. Montes (*don Manuel*), *id.* sur la mort du Dauphin.

Chalais (*le prince de*), ambassadeur.

1714. Judici (*le cardinal*).

Cornejo (*don Félix*), chargé d'affaires.

1715. Cellamare (*le prince de*), ambassadeur extraordinaire (neveu du cardinal Judici).

Grillo (*don Carlos*), chargé d'une mission.

1720. Patrizio Laules, ambassadeur.

1720 à 1724. Monteleone (*le marquis de*), plénipotentiaire à Cambray.

1722. Ossuna (*le duc d'*), ambass. extraordinaire.

1721 à 1728. Bournonville (*le duc de*), ambassadeur (premier plénipotentiaire d'Espagne au congrès de Soissons).

1723. S. ESTEVAN (*le comte de*), envoyé.
KERPEN, agent.
1724. LAULES (*don Patrizio*), ambassadeur.
1728. MACANAZ (*de*), ambassadeur.
1729. SANTA CRUZ (*de*), BACENUCHA, } traités comme ambassadeurs à l'audience du roi, quoiqu'ils n'en eussent pas le titre.
1730. VALVERDE (*le comte de*), ambassadeur.
CASTELLAR (*le marquis de*), ambassadeur.
1735. MONTIJO (*le comte de*), ambassadeur.
1736. LA MINA (*le marquis de*), ambassadeur.
1740. CAMPO-FLORIDO (*le prince de*), ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire.
1743. MONTIJO (*le comte de*), sans caractère.
1745. HUESCAR (*le duc de*), ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire.
1749. LUZAN (*don Ignace*), chargé d'affaires.
PIGNATELLI (*don François*), ambassadeur.
1752. LIMA et SOTO-MAYOR (*don Jaimes Masones de*), ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire.
1761. GRIMALDI (*le marquis de*), *id.*
1764. FUENTES ((*le comte de*), *id.*
MAGALLON, chargé d'affaires.
1773. ARANDA (*le comte d'*), ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire.
1788. FERNAN-NUÑEZ (*le comte de*), *id.*

7.

Ambassadeurs, Ministres et autres Agens politiques de France auprès du gouvernement anglais.

1396. Dubosc (*Nicolas*), évêque de Bayeux, plénipotentiaire pour la paix à Ardres (mort en 1408 chancelier de France).

1445. Vendôme (*Louis de Bourbon, comte de*), Ursins (*Jean Juvénal des*), archevêque de Rheims, Laval (*Gui, comte de*), Beauveau (*Bertrand de*), seigneur de Précigny, Cousinot (*Guillaume*), seigneur de Montreuil, Chevalier (*Étienne*), secrétaire du roi. — envoyés en Angleterre pour traiter de la paix.

1477. *L'archevêque de Vienne*, chargé d'une mission.

1479. *L'évêque d'Auch*, *id.*

1480. Martigny (*de*), évêque d'Elne.

Seyssel (*Claude de*), ambassadeur de Louis XII auprès de Henri VII.

1519. Bonnivet (*Guillaume Gouffier, amiral de*), ambassad. extraordinaire de François I, auprès de Henri VII.

1520. Poillot (*Denis*), ambassadeur de Louis XII et François I.

1525. Chevreuse (*le duc de*).

1528. Du Bellay (*Jean*), évêque de Limoges, ambassadeur (ensuite évêque de Paris et cardinal).

1531. Troyes (*Jean Bailli de*), ambassadeur.

1536. Castelnau (*Antoine de*), évêque de Tarbes, ambassadeur.

1538. Chatillon (*Gaspard de*), amiral de Coligny, ambassadeur.

1539. Marillac (*Charles de*), ambassadeur, ensuite archevêque de Vienne.

Chatillon (*Gaspard de*), ambassadeur.

1544. Du Bellay (*le cardinal*),
Remont (*Pierre*),
Laubespine (*Claude Larché de*),
ministres pour traiter de la paix.

1546. Briançon de la Saladie, ambassadeur.

1546. Annebaut (*Claude d'*), amiral,
Remont (*Pierre*),
Bochetel (*Guillaume*), seigneur de Sassy,
négociateurs à Ardres.

1550. Coligny (*l'amiral de*),
La Rochepot (*François de Montmorency, seigneur de*),
Du Mortier (*André-Guillard*),
Bochetel (*Guillaume*),
négociateurs du traité du 24 mars.

1553. Noailles (*Antoine de*), ambassadeur.

1556. Noailles (*François de*), évêque d'Acqs, ambassadeur.

1557. Michel (*le marquis*), ambassadeur.

1559. Lorraine (*Charles, cardinal de*), archevêque de Rheims,
Montmorenci (*Anne de*), connétable,
S. André (*Jacques d'Albon, maréchal de*),
Morvilliers (*Jean de*), évêque d'Orléans,
Hauterive (*Claude de l'Aubespine, seigneur de*),
— plénipotentiaires à Cateau-Cambresis.

1562. Foix (*Paul de*), ensuite archevêque de Narbonne, ambassadeur.

1563. Alluye (*d'*), ambassadeur.
Robertet (*Florimond*), ambassadeur.

1564. Morvilliers (*Jean de*),
Bourdin (*Jacques*),
— plénipotentiaires à Troyes.

1571. Castelnau (*Michel de*) de La Mauvaisière.
La Mothe-Fénélon (*Bertrand de Salignac de*),
La Rochepot (*de*),
Foix (*Paul de*),
— négociateurs.

1572. Beauvoir, ambassadeur.
Maurier (*de*), chargé d'une mission.

1572. MONTMORENCY (*le maréchal François duc de*),
AUBESPINE (*Sébast. de l'*), évêque de Limoges,
BIRAGUE (*René de*), garde-des-sceaux,
FOIX (*Paul de*),
— négociateurs à Blois.

1581. BOURBON (*le dauphin François de*), fils de Louis, duc de Montpensier,
COSSÉ (*le maréchal Arthur de*),
LANSAC (*Louis de Lusignan de S. Gelais de*),
CARROUGES (*Taneguy le Veneur, seigneur de*),
LA MOTHE-FÉNÉLON (*Betrand de Salignac de*),
MAUVAISSIÈRE (*Michel de Castelnau de*),
BRISSON (*Barnabé*), président du parlement de Paris,
CRAMAILLES (*Claude Pinard, sieur de*),
MARCHAUMONT (*Pierre Clausse, sieur de*),
FONTORTE (*Jacques de Vray, sieur de*),
— négociateurs du contrat de mariage entre le duc d'Anjou et la reine Élisabeth.

1586. BELLIÈVRE (*Pomponne de*), ambassadeur, mort chancelier de France en 1607.

1589. Morlasse (*de*), chargé d'une mission.

1592. Beauvoir, envoyé ordinaire, négocia-
Sancy (*Nicolas de Harlay de*), teurs.

1595. Brienne (*Henri-Auguste de Lomenie de*), seigneur de la Ville aux Clercs, ambassad.

1596. Bouillon (*Henri de*), maréchal de France, négociat. du traité
Sancy (*Nicolas de Harlay de*), de Greenwich.

1597. Hurault (*Ange-Paul de*), seigneur de Maisse, ambassadeur.

1598. Biron (*le maréchal duc de*), ambassadeur.
Anville (*le duc d'*), ambassadeur.

1602. Harlay (*Christophe de Beaumont de*), amb.

1606. Sully (*le duc de*), ambassadeur.
La Boderie (*Antoine-Lefèvre de*), ambass.

1613. Béthune (*Philippe de*), ambassadeur.

1614. Buiseaux (*de*), ambassadeur,
La Tour (*le baron de*), chargé d'une mission.

1615. Le Clerc, agent.

1618. Desmarets (*Gaspard Dannet, comte*), ambassadeur.

1620. Cadenet (*Honoré d'Albert, maréchal de*), depuis duc de Chaulnes, ambassadeur.

1624. Bonneau (*Le Tillières de*), agent.
L'archevêque d'Embrun, chargé d'une mission.

EFFIAT (*Antoine Coeffier, maréchal d'*), ambassadeur.

1624. RICHELIEU (*le cardinal de*), LA ROCHEFOUCAULT (*le cardinal de*), ALIGRE, chancelier de France, SCHOMBERG (*le comte de*), BRIENNE (*Henri-Auguste de Lomenie de*), de la Ville aux Clercs, — négociateurs du traité de mariage de Henriette-Marie de France.

1625. DESFOSSÉS, ambassadeur.

BLAINVILLE (*Jean Vargnières de*), ambassadeur extraordinaire.

CHEVREUSE (*Claude de Lorraine, duc de*), ambassadeur extraordinaire, LA VILLE AUX CLERCS (*de*), ambassadeur extraordinaire. — pour conduire Madame en Angleterre.

1627. TILLIERS (*de Carouges, comte de*), ambass.

BASSOMPIERRE (*de*), ambassadeur.

1628. LAUNAY-RAZILLI (*de*).

1629. CHATEAUNEUF (*de*), ambassadeur.

FONTENAY (*François Duval, marquis de*), ambassadeur.

1630. POIGNY (*le marquis de*), ambassadeur.

1632. S. CHAUMONT (*le marquis de*), QUINCÉ (*de*), — chargés d'aller complimenter le roi et la reine d'Angleterre.

1635. LA FERTÉ SENECTÈRE (*de*), ambassadeur extraordinaire.

BAUTRU (*Guillaume*), comte de Seran, envoyé.

MONTAGU (*de*), envoyé.

1636. HARCOURT (*Henri de Lorraine, comte d'*), ambassadeur.

1637. BELLIÈVRE (*Pomponne de*), ambassadeur.

1641. LA FERTÉ-IMBAULT (*le marquis de*), amb.

1642. GRÉCY (*le marquis de*), envoyé près la reine d'Angleterre en Hollande.

1644. HARCOURT (*le comte d'*), ambassadeur.

SABRAN (*de*), chargé d'une mission.

1645. MONTREUIL (*Jean de*), de l'académie française, résident.

1647. BELLIÈVRE (*Nicolas de*), *seigneur de Grignon*, fils du chancelier, ambassadeur.

RUVIGNY (*le marquis de*).

TALON et

MOYENNERIE (*de la*), agens en Irlande.

1552. ESTRADES (*Godefroi, comte d'*), négociateur.

NEUFVILLE (*Antoine de Bordeaux, seigneur de*), ambassadeur.

1554. AVAUX (*Jean-Antoine de Mesmes, comte d'*), ambassadeur.

1555. NEUFVILLE (*Antoine de Bordeaux, seigneur de*), plénipotentiaire.

1658. CRÉQUI (*le marquis de*), envoyé près de Cromwell.

1660. NAVAILLES (*de Montault de*), ambassadeur.

1662. COMMINGE (*Jean-Baptiste-Gaston, comte de*), ambassadeur.

1665. COMMINGE (*le comte de*), COURTIN, VERNEUIL (*de*), ambassad.

LA ROUE (*de*), en Irlande.

1667. RUVIGNY (*le marquis de*), ambassadeur.

LA FOND (*de*), chargé d'une mission particulière.

1668. CROISSY (*Colbert, marquis de*), ambassad.

1673. RUVIGNY (*le marquis de*), envoyé extraordinaire.

1676. COURTIN, ambassadeur extraordinaire.

1677. BARILLON (*Paul de*), ambassadeur jusqu'en janvier 1689.

1683. TILLADET, chargé d'une mission.

1685. LORGES (*le maréchal de*), *id.*

HUMIÈRES (*le maréchal d'*), envoyé extraordinaire.

BONREPOS (*Usson de*), envoyé en Angleterre et en Hollande.

1687. TORCY (*le marquis de*), ambassadeur extraordinaire pour une mission.

1688. GRAMONT (*le comte de*), *id.*

1689. AVAUX (*le comte d'*), ambassadeur extraor-

dinaire pour accompagner le roi en Irlande.

1692. JUVIGNY (*de*), chargé d'accompagner à Avignon la reine douairière d'Angleterre.

BELLEFONT (*Bernardin de Gigault, maréchal de*), ambassadeur.

1696. HARCOURT (*le marquis d'*), commandant de l'armée destinée à l'expédition d'Angleterre.

1698. TALLARD (*le comte de*), ambassadeur extraordinaire.

1701. POUSSIN, chargé d'affaires.

1705. HOOKE (*le baron de*), chargé d'une mission en Écosse.

1708. GASSÉ (*Charles-Auguste de Matignon, comte de*), négociateur.

LOUVAT (*lord*), chargé d'une mission en Écosse.

1710. AZURINI, agent.

1711. GAULTIER (*l'abbé*), agent.

MÉNAGER (*Nicolas*).

1712. AUMONT (*le duc d'*), ambassadeur.

1713. HUXELLES (*le maréchal d'*), MÉNAGER (*Nicolas*), ambassadeurs extraordinaires et plénipotentiaires.

ANISSON, FÉNÉLON, députés au conseil du commerce.

IBERVILLE (*d'*), envoyé extraordinaire.

1717. DUBOIS (*l'abbé*), envoyé.

1718. HUZELLES (*le maréchal d'*), CHIVERNI (*le comte de*), négociateurs.

DUBOIS (*l'abbé*), archevêque de Cambrai, ambassadeur extraordinaire.

1719. ALEGRE (*le marquis d'*), ambassadeur ordinaire et extraordinaire.

SENECTERRE (*Henri, comte de*), ambassadeur extraordinaire.

ESTRÉES (*le comte d'*), DUBOIS (*l'abbé*), négociateurs.

1720. LE BÈGUE (*le comte*).

DESTOUCHES (*Néricault*), chargé d'affaires.

1723. CHAVIGNY (*de*), envoyé extraordinaire.

1724. BROGLIE (*le comte de*), ambassadeur.

1731. DESCHAMPS (*Morel*), résident.

CHAVIGNY (*de*).

1734. BEAUFORT (*de Ferette de*), agent.

1737. BUSSY (*de*), ministre à Hanovre.

CAMBIS (*le comte de*).

1740. DEVISMES, chargé d'affaires.

BUSSY (*de*), ministre à Hanovre.

1741. SILHOUETTE (*de*), correspondant.

1745. FOURNIER, chargé d'une mission secrète.

CHATEAUBRUN (*de*), *id.*

ÉGUILLES (*d'*), *id.*

1749. MIREPOIX (*de*), ambassadeur.

DURAND, chargé d'affaires.

1750. MIREPOIX (*le duc de*), ambassadeur.
1751. LAMBERTY (*le marquis de*), chargé d'affaires.
MIREPOIX (*le duc de*), ambassadeur.
1754. BOUTET, chargé d'affaires.
1755. MIREPOIX (*le duc de*), ambassadeur.
BUSSY (*de*), ministre plénipotentiaire.
1762. NIVERNAIS (*le duc de*), ministre plénipotentiaire.
1763. ÉON (*le chevalier d'*), ministre plénipotentiaire.
GUERCHY (*le comte de*), ambassadeur.
1764. BLOSSET (*le marquis de*), ministre.
GUERCHY (*le comte de*), ambassadeur.
1765. BLOSSET (*le marquis de*), ministre plénipotentiaire.
GUERCHY (*le comte de*), ambassadeur.
1766. DURAND, ministre plénipotentiaire.
GUERCHY (*le comte de*), ambassadeur.
1767. DURAND, ministre plénipotentiaire.
1768. DU CHATELET-LOMONT (*le comte*), ambassadeur.
FRANCÈS (*Batailhe de*), chargé d'affaires.
DU CHATELET-LOMONT (*le comte de*), ambassadeur.
1769. FRANCÈS (*Batailhe de*), chargé d'affaires.
DU CHATELET-LOMONT (*le duc*), ambassadeur.

1770. GARNIER, chargé d'affaires.
DU CHATELET-LOMONT (*le duc*), ambassad.
FRANCÈS (*Bataïlhe de*), chargé d'affaires.
GUINES (*le comte de*), ambassadeur.
1771. GARNIER, chargé d'affaires.
1772. GUINES (*le comte de*), ambassadeur.
GARNIER, chargé d'affaires.
GUINES (*le comte de*), ambassadeur.
1773. GARNIER, chargé d'affaires.
1775. GUINES (*le comte de*), ambassadeur.
1776. GARNIER, chargé d'affaires.
NOAILLES (*le marquis de*), ambassadeur.
1783. RAYNEVAL (*Gérard de*), ministre plénipotentiaire.
DEMOUSTIER (*le comte*), *id.*
ADHÉMAR (*le comte d'*), ambassadeur.
1787. BARTHÉLEMY, ministre plénipotentiaire.
1788. LA LUZERNE (*le marquis de*), ambassadeur.

8.

Ambassadeurs, Ministres et autres agens d'Angleterre en France.

1595. WILHELMI (*Roger*), envoyé de la reine.
1624. KINGSTON.
1625. BUCKINGHAM (*George Villiers, duc de*), ambassadeur extraordinaire.
1629. AUGIER, résident.

1630. EGVILLY.

1632. WAKE (*Isaac*), ambassadeur, négociateur du traité

1640. COTENIL, envoyé par les Écossais.

1641. BROWN, ambassadeur.

LEICESTER, ambassadeur.

1646. ASHBURNHAM, ministre.

1657. LOCKHART, ambassadeur.

1660. GERMAINE, premier écuyer de Charles II, chargé de féliciter Louis XIV sur son mariage.

1663. TREVOR, envoyé.

HEILD (*le baron d'*), ministre.

1668. TREVOR, envoyé extraordinaire.

1669. MONTAIGU (*de*), ambassadeur.

1672. SUNDERLAND (*Robert Spencer, comte de*), ambassadeur (père de Charles Spenser, qui épousa la fille de Marlborough).

1678. BRISBANE.

1679. SAVILLE, envoyé extraordinaire.

1690. PORTER.

1698. S. ALBANS (*Charles Beauclerc, duc de*), fils naturel de Charles II, envoyé.

JERSEY (*le comte de*), ambassadeur.

PORTLAND (*Georges Bentinck, comte de*), envoyé pour féliciter Louis XIV sur le mariage du duc de Bourgogne.

1700. STAVIAN, chargé d'affaires.

1701. MANCHESTER (*Édouard Montagu, comte de*), ambassadeur.

1711. PRIOR, ministre plénipotentiaire.

1712. BOLINGBROCKE (*Henri S. John, vicomte*), amb.

ARGYLE (*John Campbell, duc d'*).

SHREWSBURY (*Charles Talbot, duc de*), ambassadeur.

1714. STAIRS (*Jean Dalrimple, comte de*), ambass.

1715. CRAWFORT, ministre.

1716. STAIRS (*lord*), ambassadeur extraordinaire.

1718. STANHOPE (*Jacques*), ministre.

1720. SUTTON (*Robert, chevalier*), ministre plénipotentiaire.

1721. SCHAUB (*le chevalier de*), chargé d'affaires. (Il était Hanovrien).

1722. POLWART (*lord*), ambassadeur.

CHURCHILL (*le colonel*), (neveu du grand Marlborourgh).

CRAWFORT, résident.

1723. WALPOLE (*Horace*), ambassadeur extraordinaire.

1724. TRONCHIN, résident.

ROBINSON (*Thomas*), ensuite lord GRANTHAM, chargé d'affaires.

1725. WALDEGRAVE (*Jacques*, créé ensuite *comte de*), ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire.

1727. WALPOLE (*Horace*), ambassadeur extraord.

1730. HARINGTON (*lord*), ministre.
WALDEGRAVE (*le comte*), ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire.
1731. SALADIN, résident.
1741. THOMPSON, chargé d'affaires jusqu'en avril 1744.
HARDENBERG (*de*), envoyé, ministre hanovrien.

Ministres du Prétendant près la cour de France pendant la guerre pour la succession de Charles VI.

1743. O'BRYEN, ou O'BRIEN, ministre du Prétendant.
MAC GRÉGOR, chargé d'une mission.
SEMPILL (*lord*) [1], *id.*
1745. MARSHALL (*lord*), chargé d'une mission. Son nom de famille était Keith; il avait la charge de maréchal héréditaire d'Écosse.
1748. LALLY (*de*), chargé d'une mission.

1750. ALBEMARLE (*Guillaume-Anne Keppel, comte d'*), ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire.

[1] Lord *Hugh Selkirk Sempill*, chef de cette maison, commanda, dans la bataille de Culloden, de 1746, l'aile gauche de l'armée royale.

1761. STANLEY, ministre.

1763. BEDFORD (*Jean Russel, duc de*), ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire.

1763. NEVILLE (*Richard*), résident, chargé d'affaires.

1764. HERTFORT (*François-Seymour Conway, comte de*), ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire.

1766. RICHMOND (*Charles Lennox, duc de*), ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire.

LENNOX (*sir George*), ministre plénipotentiaire.

STAMER PORTEN, chargé d'affaires.

1767. ROCHFORT (*le comte de*), ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire.

1768. HARCOURT (*le comte d'*), ambassadeur extraordinaire.

1769. WALPOLE, ministre plénipotentiaire.

1772. STORMONT (*le vicomte*), ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire.

1776. S. PAUL (*de*), ministre plénipotentiaire.

1782. FITZ-HERBERT, ministre plénipotentiaire.

1783. DORSET (*Jean-Frédéric Sackville Germain, duc de*), ministre plénipotentiaire.

MANCHESTER (*George Montagu, duc de*), ambassadeur extraordinaire.

FLOZER, ministre plénipotentiaire.

1784. Dorset (*le duc de*), ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire, rappelé le 23 décembre 1789.

1784. Hayles, ministre plénipotentiaire.

1786. Eden (*Robert*), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, négociateur et signataire du traité de commerce de 1786 entre la France et l'Angleterre.

9.

Ambassadeurs, Ministres et autres Agens de France dans les Provinces-unies des Pays-Bas.

1593. Mourlag (*de*), ambassadeur.

Buzanval (*Paul Trude Choart de*), amb.

1596. Bouillon (*Henri de la Tour, duc de*), maréchal de France.

1607. Jeannin (*le président Pierre*), *sieur de Montjeu*, ministre plénipotentiaire.

La Place (*Hélie de*), *sieur de Russy, vicomte de Machau*, ambassadeur ordinaire.

1612. Réfuge (*de*), ambassadeur.

1614. Dumaurier, ambassadeur.

1617. La Noue (*de*), ambassadeur extraordinaire.

1618. Boissyre (*de*), *id.*

1624. Bullion.

Espesses (*Charles Faye d'*), ambassadeur.

1624. CHARNACÉ (*le baron de*), négociateur.
1627. BULLION.
CHATEAUNEUF (*de*).
1628. BAUGY (*de*), ambassadeur.
1629. *L'évêque d'Orange.*
1630. HAUTERIVE (*de*), chargé d'une mission particulière.
1631. GOUTTES (*le commandeur des*), envoyé.
BERRUYER, envoyé.
1633. CHARNACÉ (*le baron de*), envoyé.
1634. QUENAT, chargé d'une mission particulière.
1635. BRÉZÉ (*le maréchal de*).
CHARNACÉ (*le baron de*).
HŒUFS, chargé d'une mission particulière.
1636. LOPES (*de*), *id.*
1637. MARTIN (*le capitaine*), *id.*
VALENCEY (*d'Estampes de*), ambassadeur.
ESTRADES (*le comte d'*), ambassadeur.
MONTIGNY (*de*), envoyé auprès du prince d'Orange.
1639. AMONTOT (*Raoul, seigneur d'*), chargé d'une mission particulière.
1640. THUILLERIE (*Gaspard Coignet de la*), ambassadeur.
1643. AVAUX (*le comte d'*), } plénipotentiaires à
SERVIEN (*Abel*), } Munster.
1644. BERINGHEN (*de*), chargé d'une mission.

1644. MARCHEVILLE (*le comte de*).
BRASSET (*de*).
1647. SERVIEN (*Abel*), ministre.
LA THUILLERIE (*de*), *id.*
1648. MONTBAS (*de*), *id.*
1650. BELLIÈVRE (*de*), ambassadeur.
1651. MORAND, chargé d'une mission particulière.
GENTILLOT, *id.*
1653. CHANUT (*de*), ambassadeur.
SCHLUTTER (*Henri*), secrétaire interprète.
1657. THOU (*Jacques-Aug. de*), comte de Meslay, ambassadeur.
1662. {
SÉGUIER (*Pierre*), comte de Gien, duc de Villemar, chancelier de France.
VILLEROI (*Nic. de Neuville, duc de*),
BRIENNE (*Henri-Aug. de Lomenie, comte de*),
LOUVOIS (*Michel le Tellier, marquis de*),
LYONNE (*Hugues de*),
BRIENNE (*Louis-Henri de Lomenie, comte de*),
COLBERT (*Jean-Baptiste*).
} négociateurs.
ESTRADES, ambassadeur.
1667. TURENNE.

1667. Estrades (*d'*), Courtin, } négociateurs à Breda.

1668. Louvois, Lyonne, Colbert, } négociateurs.

Pompone (*de*), ambassadeur.

1671. Bernard, chargé d'affaires.

1672. Avaux (*le comte d'*), négociateur.

1676. Estrades (*le comte d'*), Vitry (*le maréchal de*), Avaux (*le comte d'*), Colbert, } plénipotentiaires au congrès de Nimègue.

1678. Lanoy (*de*), envoyé.

Daguerre, agent à Amsterdam.

Avaux (*le comte d'*), ambassadeur extraordinaire jusqu'en 1688.

1692. Libois et *de* Piles, chargés d'une négociation.

1693. Daguerre.

Morel (*l'abbé*), chargé d'une négociation.

Beckhern, *id.*

1694. Asfeld (*le baron*), *id.*

Crécy (*de*), *id.*

Morel (*l'abbé*), *id.*

Harlay (*de*), Callières (*de*), } négociateurs sous le nom S. Germain et Gigny.

1695. Callières (*de*).

1697. La Guerre, agent.

1697. LA CLOSURE (*de*), résident.

1698. BONREPOS (*de*), ambassadeur.

1700. BRIORD (*le comte de*), ambassadeur.

1701. AVAUX (*le comte d'*), ambassadeur extraordinaire.

BARRÉ, résident.

1702. MONTFORT (*de*), chargé d'une mission.

1705. DESCHAMPS, BONASSARI, DUPUIS S. GERVAIS, correspondans.

ALIGRE (*le marquis d'*), négociateur.

1707. RIVIÈRE (*de*), correspondant.

MESNAGER, chargé d'une mission.

1709. ROUILLÉ (*le président de*).

1710. HUXELLES (*le maréchal d'*), POLIGNAC (*l'abbé de*), plénipotentiaires aux conférences de Gertruydenberg.

LA BLINIÈRE (*de*), chargé d'une mission.

1711. GALLI, *id.*

1712. HUXELLES (*le maréchal d'*), POLIGNAC (*l'abbé de*), MESNAGER, plénipotentiaires au congrès d'Utrecht.

1713. CHATEAUNEUF (*le marquis de*), ambassadeur.

1716. DUBOIS (*l'abbé*), ambassadeur.

1718. MORVILLE (*le comte de*), ambassadeur.

1720. CHAMBÉRI, chargé d'affaires.

1725. FÉNÉLON (*le marquis de*), ambassadeur.
1728. LA BAUNE, chargé d'affaires.
1731. FÉNÉLON (*le marquis de*), ambassadeur jusqu'en 1743.
1734. JANNEL, négociateur.
1736. AMELOT, commissaire pour le traité de commerce.
1743. LA VILLE (*l'abbé de*), ministre plénipotentiaire.
1745. CHIQUET, chargé d'affaires.
1746. PUYSIEULX (*le marquis de*).
1747. {LA PORTE DU THEIL, S. SÉVERIN D'ARAGON (*de*),} plénipotentiaires aux conférences de Breda.
1750. S. CONTEST (*de*), ambassadeur.
1751. LESSEPS, chargé d'affaires.
DURAND, ministre plénipotentiaire.
1752. BONNAC (*le marquis de*), ambassadeur.
1755. AFFRY (*le comte d'*), ambassadeur.
1760. PRÉVOST, chargé d'affaires.
AFFRY (*le comte d'*), ambassadeur.
1762. PREVOST, chargé d'affaires.
1763. HAVRINCOURT (*le marquis d'*), ambassad.
1765. DESRIVAUX, chargé d'affaires.
HAVRINCOURT (*le marquis d'*), ambassad.
1768. BRETEUIL (*le baron de*), ambassadeur.
1769. DU PRAT (*l'abbé*), chargé d'affaires.
1771. NOAILLES (*le marquis de*), ambassadeur.

1772. DESNOYERS (*Étienne Gastebois, abbé*), chargé d'affaires.
NOAILLES (*le marquis de*), ambassadeur.
1773. ECOTAIS (*le comte des*), chargé d'affaires.
NOAILLES (*le marquis de*), ambassadeur.
1774. DESNOYERS (*l'abbé*), chargé d'affaires.
NOAILLES (*le marquis de*), ambassadeur.
1775. DESNOYERS (*l'abbé*), chargé d'affaires.
1776. LA VAUGUYON (*le duc de*), ambassadeur.
1777. BÉRENGER, chargé d'affaires.
1778. LA VAUGUYON (*le duc de*), ambassadeur.
1781. BÉRENGER, chargé d'affaires.
1782. LA VAUGUYON (*le duc de*), ambassadeur.
BÉRENGER, chargé d'affaires.
1783. LA VAUGUYON (*le duc de*), ambassadeur.
BÉRENGER, chargé d'affaires.
1785. VÉRAC (*le marquis de*), ambassadeur.
1787. CAILLARD (*Ant.-Bernard*), chargé d'affaires.
1788. S. PRIEST (*François-Émanuel-Guignard, comte de*), ambassadeur.
1789. CAILLARD, chargé d'affaires.

10.

Ambassadeurs, Ministres plénipotentiaires, et autres agens des Provinces-unies en France.

1598. AERSENS (*François*), résident, et depuis ambassadeur.

1629. S. JULIEN (*de*).

1632. LANGUERACK (*le baron de*), ambassadeur.

1634. *N. N.*, ambassadeur extraordinaire.

1636. OSTERWICK (*Guillaume de Lierre d'*), ambassadeur. Il fut de nouveau envoyé en France en 1638 et 1639.

1637. HEUFT.

VOSBERGEN. (Il signa le traité du 17 décembre 1637.

1638. KNUYT (*Jean de*), député de la noblesse aux États du comté de Zéelande, et signataire du traité d'alliance du 8 février 1635.

1645. RHEIM ou RHEINST (*Jean*), commissaire député pour négocier un traité de commerce.

1657. BOREEL (*Guillaume*), ambassadeur.

1660. OTHO-COPO, envoyé.

GHENT (*Jean, baron de*),
1662. BOREEL (*Guillaume*),
1664. HUYBERT (*Juste*), conseiller pensionnaire de la ville de Zierickzée,
BEUNING (*Conrad van*), conseiller de la ville d'Amsterdam,

} tous quatre ambassadeurs extraordinaires pour négocier et signer le traité du 27 avril 1662.

1665. ZULLCHEM.

1668. RHUMPF (*Christian-Constantin*), secrétaire

d'ambassade, signataire de la convention du 24 octobre 1669 pour le service des postes entre la France et les Provinces-unies.

1668. Beuning (*van*), ambassadeur.

1670. Obdam (*Wassenaer d'*), signataire d'un cartel d'échange des prisonniers, du 27 décembre 1690.

1672. Groot (*Hugues de*), ambassadeur.

Moersenbourg, envoyé de la province d'Utrecht.

1673. *N. N.*, ambassadeur.

1678. Beverninck (*Jérôme de*), Nassau (*Guill. de*), seigneur d'Odyk, Haren (*Guill. de*), grietman du Bildt, tous trois plénipotentiaires au congrès de Nimègue, et signataires du traité.

1679. Boreel (*Guillaume*), Dyckveld, ambassadeurs.

1683. Heinsius (*Antoine*), envoyé.

1684. Wyngaarden (*Daniel de*). Delfland (*Hemraad de*), curateur de l'université de Leyde, Hop (*Jacob*), conseiller pensionnaire de la ville d'Amsterdam, tous les sept plénipotentiaires pour négocier et

	WEEDE (*Éverard de*), seign. de Dykvelt, conseiller des États de la province d'Utrecht, BURMANIA (*Gérold de*), CUPER (*Gysbert*), bourguemestre de Deventer, GERLACIUS (*Antoine*),	signer le traité du 29 juin 1684.
1686.	STARHEMBERG (*de*), ambassadeur.	
1696 et 1697.	HEINSIUS (*Antoine*), HAREN (*Guill. de*), BOREEL (*Jacques*), DYCKVELT (*Éverard de Weede, seigneur de*),	tous quatre ambassadeurs extraordin. et plénipotentiaires au congrès de Ryswick.
1697 à 1701.	HEMSKERCKE ou LEMKER (*Arnold*), bourguemestre de Deventer, et ODICK (*d'*),	ambassad.
1699.	NIEUPORT (*Guillaume*), commissaire député des États-généraux pour l'établissement d'un tarif de douanes entre les deux pays.	
1702.	WROCKSEN, chargé d'affaires.	
1713.	RANDWYCK (*Jacques de*), DUSSEN (*Bruno van der*), GHENT *van* SPAENBROECK (*Corneille van*), RHEEDE *de* RENSWONDE (*Frédéric-Adrien, baron de*),	tous sept plénipot. au congrès d'Utrecht et signataires

Inn-et-Kniphausen (*Ch.-Ferdinand, comte de*), Buys (*Guill.*), Goslinga (*Sicco de*), — du traité du 11 avril 1713.

1713 à 1715. Buys (*Guillaume*), Goslinga *Sicco de*), — ambassadeurs.

1715. Scheltus, chargé d'affaires.

1716 à 1726. Hopp (*le baron de*), ambassadeur.

1725. Paravicini, chargé d'affaires.

1726. Boreel, ambassadeur.

1727. Pesters, chargé d'affaires.

Hoey (*van*), ambassadeur jusqu'en 1747.

1728. Hopp (*Corneille*), Hurgrouze (*Étienne*), Goslinga (*Sicco de*), — ministres plénipotentiaires au congrès de Soissons.

1744. Vassenaer de Twickel, (*le comte de*), ministre.

1745. Deuse, chargé d'affaires.

1750. Lestevenon de Berkenrode, ambassadeur jusqu'en 1793.

Larrey, chargé d'affaires.

1753. Marsellis, ministre.

1784. Brantsen (*Gérard*), ambassad. extraord.

1785. Le même, et Lestevenon de Berkenrode, — négociateurs et signataires du traité d'alliance défensive du 10 novembre 1785.

11.

Ambassadeurs, ministres et autres Agens de France en Portugal.

1641. Pé *(de)*, consul, chargé d'affaires.
1644. Rouillac *(Louis de Gothe, marquis de)*, ambassadeur.
1655. Jante *(le chevalier de)*, ambassadeur.
1657. Comminges *(François de)*, ambassadeur.
1659. Jante *(de)*, ambassadeur.
Ablancourt *(Fremont d')*, chargé d'une commission sans caractère public[1].
1664. S. Romain *(Melchior de Héron, baron de)*, ambassadeur.
1671. Daubeville, envoyé extraordinaire.
1675. Guénégaud *(de)*.
1677. Foucher.
1681. Oppéde *(Forbin d')*.
1683. S. Romain *(de)*, ambassadeur.
1685. Amelot, marquis de Gournay, ambassad.
1686. Colbert *(Jean-Baptiste)*, marquis de Torcy, envoyé extraordinaire.
1688. Esneval *(le vidame d')*, ambassadeur.
1692. Estrées *(l'abbé d')*, ambassadeur.
1697. Rouillé *(le président)*, ambassadeur.

[1] Voy. Cours d'histoire, vol. XXXI, p. 234.

1703. CHATEAUNEUF (*de*), ambassadeur.
1705. VIGANEGO, chargé d'affaires.
1715. MORNAY (*l'abbé de*), ambassadeur.
1721. MONTAGNAC (*de*), consul, chargé d'affaires.
17 . MORNAY (*l'abbé de*), ambassadeur.
1725. LIVRY (*l'abbé Sauguin de*), ambassadeur.
1736. DUVERNAY, chargé d'affaires.
1738. ARGENSON (*René-Louis de Voyer de Paulmy, marquis d'*), ambassadeur.
1740, 2 avril. CHAVIGNY (*de*), ambassadeur.
1743, 1 août. BEAUCHAMP, chargé d'affaires.
1746, 25 octobre. CHAVIGNY (*de*), ambassadeur.
1749, 25 janvier. DUVERNAY, chargé d'affaires.
1753, 22 janvier. BASCHI (*le comte de*), ambass.
1756, 20 août. S. JULIEN (*de*), chargé d'affaires.
1759, 11 mai. MERLE (*le comte de*), ambassadeur.
1760, 16 août. S. JULIEN (*de*), chargé d'affaires.
1763, 22 novembre. S. PRIEST (*le chevalier François-Emmanuel Guignard de*), ambassad.
1767, 23 décembre. SEMONIN, consul, chargé d'affaires.
1769, 15 mars. CLERMONT d'AMBOISE (*le chevalier de*), ambassadeur.
1771, 2 juillet. COLINS DE MONTIGNY, chargé d'affaires.
1773, 3 août. ÉTIENNE, chancelier, sans caractère politique.
15 août. CLERMONT D'AMBOISE (*le marquis*

de), ambassadeur.

1774, 4 octobre. HINNISDAL (*le comte d'*), conseiller d'ambassade, chargé d'affaires.

1775, 7 novembre. BLOSSET (*le marquis de*), ambassadeur.

1778, 13 avril. DAUGNAC (*l'abbé*), chargé d'affaires.

1780. O DUNNE (*le comte*), ambassadeur.

1786. BOMBELLES (*le marquis de*), ambassadeur.

12.

Ambassadeurs, ministres et autres Agens du Portugal en France.

1641. COELHO DE CARVALLO (*Antonio*) et MELLO (*François de*), ambassadeurs.

1650. CRIVELLI (*le prince de*), ambassadeur.

1667. FERRARO OU FERREIRA (l'un des titres du duc de Cadaval, ministre.

1668. CRERY, ambassadeur.

1677. SALVADOR, chargé d'affaires.

....

1715. RIBEYRA (*le comte de*), ambassadeur extraordinaire.

1721. ACHUNA (*le comte d'*), ministre plénipotentiaire.

1723. AZEVEDO, envoyé extraordinaire.

1738. ACUNHA (*don Louis*), ambassadeur.
1748, 22 novembre. LA CERDA (*le commandeur de*), envoyé extraordinaire jusqu'en 1756.
13 décembre. LA CERDA (*de*), fils, ministre jusqu'en 1753.
1756. LA CERDA (*de*), fils, ministre.
1757. SALDANHA DE GAMA (*de*), ambassadeur.
1762. SALEMA (*l'abbé*), chargé d'affaires.
1763. MELLO Y CASTRO (*de*), ministre plénipotentiaire.
1764. SOUZA DE COUTINHO, ministre plénipotentiaire.
1774. *Id.*, ambassadeur jusqu'en 1792.

13.

Ambassadeurs, Envoyés extraordinaires, Ministres plénipotentiaires, Chargés d'affaires de France près la diète et les cantons Suisses.

1466. HURAUT (*Jacques*), ambassadeur.
1474. SILIEN (*Jost de*), ambassadeur.
1476. ROUSSILLON (*le comte de*).
L'archevêque de Vienne.
1483. DELIUS (*le seigneur*).
Le président de Toulouse.
1495. MEZIÈRES (*de*), bailli de Dijon.

1499. Le même et l'*archevêque de Sens*, primat des Gaules.

1503. MEZIÈRES (*de*) et RICHARD, ambassadeur.

1505. VILLENEUVE (*Imbert ou Humbert de*), premier président de Bourgogne.

1507. ROCBERTIN, envoyé à Zurich.

LOUIS (*Pierre*), évêque de Riez, envoyé à Lucerne.

1509. *L'évêque de Lausanne*, ambassadeur.

Le bailli de Troyes.

MORNAC (*le seigneur de*).

1512. DUNOIS (*le comte de*) et de NEUCHATEL.

Le bailli d'Amiens.

1513. LA TRÉMOILLE (*de*).

SEISSEL (*Claude de*), évêque de Marseille, et depuis archevêque de Turin, maître des requêtes en 1508.

VILLENEUVE (*Humbert* ou *Imbert de*), premier président de Bourgogne.

GRA (*le seigneur de*).

1515. LA GUICHE (*de*).

VITT (*de*) ou VISTE (probablement *Antoine* LEVISTE, chevalier, seigneur du Fresne, maître des requêtes en 1508).

LE ROI (*André*), ou ROY.

TRIVULCE (*Jean-Jacques*).

SELVE (*Lazare de*).

VILLARS (*Renaud, bâtard de Savoie, C. de*).

1516. FORBIN (*Louis de*), sieur de Soliers.
DU PLESSIS (*Charles*).
1517. LE ROI (*André*) ou ROY.
1519. SACONNIER, FORBIN (*Louis de*), sieur de Soliers, amb.
1521. LAMET (*Antoine de*), GRANGES (*des*), ambassadeurs.
1522. VILLARS (*Renaud, bâtard de Savoie, comte de*).
CHABANNES (*le maréchal de*).
MONTMORENCY (*le sire de*), maréchal de France.
LA PALISSE (*le sire de*).
1524. LAMET (*le seigneur de*).
BOISRIGAUT (*Louis Doguereau, seigneur de*), maître d'hôtel du roi.
MORELET (*le général*).
1527. BOISRIGAUT (*Louis Doguereau, seigneur de*).
1532. MEGRET (*Lambert*).
1534. LAMET (*Antoine de*).
BOISRIGAUT (*de*).
LANGEY (*de*).
1536. BOISRIGAUT (*de*).
1543. BLANC-FOSSÉ (*de*), ambassadeur.
BOISRIGAUT (*de*).
LIANCOURT (*de*).
LAVAU (*de*).

1543. MÉNAGE (*Jacques)*, seigneur de Caigny, maître des requêtes en 1549.

1547. LIANCOURT (*de*), ambassadeur.

1548. BOISRIGAUT (*de*), LAVAU (*de*), MÉNAGE (*Jacques*), LIANCOURT (*Guillaume Duplessis de*), ambassad.

1550. LIANCOURT (*de*), ambassadeur.

1551. MORELET (*de*), seigneur de la Marche-Fontaine, ambassadeur.

1553. BASSE-FONTAINE *(de)*, évêque de Limoges, ambassadeur.

1553. MARCHE-FERRIÈRE *(de)*, après la mort de M. de Basse-Fontaine.

1554. BOCHETEL (*Bernardin*), abbé de S. Vincent, ambassadeur.

1555. S. LAURENT *(de)*, ambassadeur.

1559. COIGNET (probablement *Matthieu* COIGNET, procureur-général du parlement de Savoie, maître des requêtes en 1560).

1562. Le même, et MANDELOT (*de*), ambassadeurs.

1564. ORBAIS *(Nicolas de La Croix, abbé d')* ou d'URBAIS, ambassadeur.

SCÉPEAUX *(François de)*, seigneur de la Vieville, maréchal de France, ambassadeur extraordinaire.

1564. LAUBESPINE (*Sébastien de*), évêque de Limoges, ambassadeur extraordinaire.

1567. BELLIÈVRE (*Pomponne de*) (depuis chancelier), ambassadeur.

1568. LA FONTAINE-GANDART (*de*), ambassadeur.

1570. BELLIÈVRE (*Jean* ou *Joachim de*), seigneur de Hautefort, premier président au parlement de Grenoble, ambassadeur.

1574 à 1579. HARLAY DE SANCY (*Nicolas de*), maître des requêtes de l'hôtel, ambass.

1582. CLAUSSE (*Nicolas*), sieur de Fleury, amb.

MANDELOT (*le chevalier de*), gouverneur de Lyon.

BELLIÈVRE (*de*), seigneur de Hautefort, premier président de Grenoble.

1583. SANCY (*de Harlay de*).

1587 à 1589. SILLERY (*Nicolas Brulart de*), ambassadeur.

SANCY (*de*), adjoint.

1589. LUBERT, ambassadeur extraordinaire.

VIGIER, agent à Berne.

1591. GRIFFAC (*Petermann de*), agent à Zurich.

LA CLIELE (*de*).

1592. LA VIOLETTE (*de*).

1593. BRISSAC (*le colonel de*), envoyé à Lucerne.

1597. HAUTMANN (*François*), seigneur de Morfontaine, ambassadeur.

1598. LA VERRIÈRE (*de*), agent.

1601. MERY DE VIC, seigneur d'Ermenonville, président au parlement de Toulouse, ambassadeur ordinaire, mort le 22 septemb. 1622, garde-des-sceaux de France.

1601, 10 sept. { SILLERY (*de*), BIRON (*le maréchal de*), MERY DE VIC, ambassadeur ordinaire. } ambassad. extraord.

1604. CAUMARTIN (*Lefèvre, seigneur de*), ambassadeur.

1607 à 1611. REFFUGE (*Eustache de*), maître des requêtes, ambassadeur.

1612. CASTILLE (*Pierre Jannin de*), ambassadeur ordinaire (ambassadeur extraordinaire en 1616).

1617. MIRON (*Robert*), président aux requêtes, ambassadeur ordinaire jusqu'en 1627.

1620. MONTLÉON (*de*) ou *de* MONTELEON, ambassadeur extraordinaire.

COEUVRES (*Annibal d'Estrées, marquis de*), ambassadeur extraordinaire.

1625. BASSOMPIERRE (*François de*), ambassadeur extraordinaire.

1626. VIGIER, agent à Berne.

CHATEAUNEUF (*Charles de Laubespine, marquis de*), ambassadeur extraordinaire.

1629. BRULART (*Léon*), ambassadeur extraordinaire.

1630. BASSOMPIERRE (*François, maréchal de*), ambassadeur extraordinaire.

LA SALADIE (*de*), agent.

1632. ROHAN (*le duc de*), ambassadeur.

1633. LANDAYS (*de*) ou DU LANDAIS ou *de* LANDET, ambassadeur ordinaire.

1634. HERSE (*le président Vialart de*), ambassad.

1635. MÉLIAND (*le président Blaise de*), seigneur d'Égligny, ambassadeur.

1637. CONDÉ (*le prince de*).

1640. CAUMARTIN (*Jacques ou François Lefèvre de*), ambassadeur.

1647. LA BARDE (*Jean de*), marquis de Marellan, ambassadeur ordinaire.

1661. BARON, chargé d'affaires.

1664. MOUSLIER, envoyé, puis résident en 1665.

1672. S. ROMAIN (*de*), ambassadeur.

1676. GRAVEL (*le chevalier de*), ambassadeur.

LALOUBÈRE, agent à Berne,

LA BUSSIÈRE (*de*), agent en Suisse.

1681. FRANCONIS (*de*), agent.

1684. TAMBONNEAU (*le président*), ambassadeur.

GRAVEL (*Jules de*), marquis de Marly, fils du précédent, envoyé extraordinaire.

1689. AMELOT, marquis de Gournay, ambass.

1691. REDING (*le baron de*), agent à Berne.

1694. AMELOT, marquis de Gournay, ambass.

MOREL (*l'abbé*).

1698. Bruslart (*Roger*), marquis de Puysieulx et de Sillery, ambassadeur jusqu'en 1708.
1701. Vigier, envoyé à Lucerne.
1703. Hugier, agent à Zurich.
1704. Baron, envoyé près la diète.
1706. La Chapelle (*de*), chargé d'affaires.
1708. Du Luc (*le comte*), ambassadeur jusqu'en 1715.
1709. Baron.
1710. Bezenval (*de*), agent.
La Martinière (*de*), agent à Berne.
Desbordes et Baron, agens à Lucerne.
1711. Morainville (*de*), agent.
Baron, agent.
1713. La Martinière, agent.
1715. Du Luc (*le comte*), ambassadeur.
Avaray (*le marquis d'*), ambassadeur jusqu'en 1726.
1726. Bonnac (*le marquis de*), ambassadeur.
1735. Muralt (*de*) d'Edelhausen, agent près la diète.
1736 et 1744. Mariame, chargé d'affaires.
1737. Bonnac (*le marquis de*), ambassadeur.
Brou (*de*), Muller, commissaires.
1738. Courteille, ambassadeur jusqu'en 1749.
1745 et 1749. Vertmont, chargé d'affaires.
1749. Paulmy (*le marquis de*), ambassadeur.

1751. VERMONT, chargé d'affaires.
1753. CHAVIGNY *(de)*, ambassadeur.
1762. BAILLIEUX, chargé d'affaires.
ENTRAIGUES (*le marquis de*), chargé d'affaires jusqu'en octobre 1763.
1763. BEAUTEVILLE (*le chevalier de*), chargé d'affaires.
1765. BARTHÈS DE MARMORIÈRES, chargé d'affaires.
1767. BEAUTEVILLE *(le chevalier de)*, ambassadeur.
1768. BARTHÈS DE MARMORIÈRES, chargé d'affaires.
BEAUTEVILLE (*le chevalier de*), ambassadeur jusqu'en 1775.
1773. PICAMILLE DE CASENAVE, chargé d'affaires. *(Id.* en juillet 1775 et septembre 1777).
1775. VERGENNES (*le président de*), ministre plénipotentiaire, puis ambassadeur en 1777.
1777, décembre. POLIGNAC (*le vicomte de*), amb.
1784. BACHER, chargé d'affaires. (*Id.* en 1789.)
1786. VERGENNES (*le marquis de*), ambassadeur.
1789. VÉRA (*le marquis de*), ambassadeur.

14.

Ministres de Suisse en France.

1589, 30 août. ERLACH *(d')* et TACHSELHOFFER, envoyés par Berne.

1590, 22 août. FAURE, envoyé.

1595, 1er mars. BONSTETEN (*le colonel*), envoyé par le canton de Berne.

1624, 4 mai. AFFRY (*d'*), envoyé par le canton de Fribourg.

1633, 20 novembre. BULLION (*de*), envoyé par le canton de Zurich.

1634, 19 janvier. ZEMBRUME (*le colonel*), député.

1646. 12 octobre. KUNICG (*le baron de*), député de Fribourg.

1650, 18 février. STATT (*de*), député de Soleure.

1657, 17 novembre. FÆSCH, député des cantons évangéliques.

1662, 20 novembre. CARSAN, député de la Suisse.

1664, 7 mai. AFFRY (*d'*), député de Fribourg.

1688, 5 janvier. CUGI (*de*), envoyé des Suisses.

1705, 19 février. REDING (*le colonel*).

1720, 9 septembre. FÆSCH, chargé d'affaires du canton de Bâle.

1726, 17 novembre. RAMSCHVAG, (*le baron de*), *id.*

1729, 30 octobre. CUENTZ, député de S. Gall.

1736, 2 novembre. SALADIN, chargé d'affaires du canton de Bâle.

15.

Ambassadeurs, Envoyés extraordinaires, Ministres plénipotentiaires, Résidens, Chargés d'affaires de France près les ducs de Savoie, rois de Sardaigne.

1562. Biron (*de*), envoyé.

1574. Nevers (*le duc de*), Biragüe (*de*), Sause (*de*), plénipotentiaires.

1579. La Valette (*de*), envoyé en Piémont.

1596. Biron (*le maréchal de*), Sillery (*de*), plénipotentiaires.

1607. Chevrières (*de*), envoyé.
Vaucelas (*de*), *id.*

1609. Bullion (*de*), *id.*

1613. Gueffier, résident en Piémont.

1614. Rambouillet (*de*), envoyé.

1617. Béthune (*de*), ambassadeur extraordinaire.

1619. Maroussan (*de*), chargé d'une mission.

1624. Bullion (*de*), envoyé.
S. Geri (*de*), gentilhomme ordinaire du roi, chargé d'une mission près le connétable de Lesdiguières.
Créqui (*le maréchal de*).

1625. Botru ou Bautru, envoyé en Piémont.

1626. Bullion (*de*), ambassadeur extraordinaire.

1628. GURON (*de*), envoyé.
MORELLA (*le comte de*), envoyé.
1629. BULLION (*de*).
DU LANDE ou *de* LA LANDE.
CRÉQUI (*le maréchal de*), } plénipotentiaires
MARIN, ambassadeur, } pour la paix.
VALENÇAY (*Jean d'Estampes, commandeur de*).
1630. SCHOMBERG (*de*), envoyé.
LÉON (*de*), envoyé.
BRÉZÉ (*de*), envoyé.
MARILLAC (*le maréchal de*), ambassadeur.
SERVIEN (*Abel*), ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire.
1631. THOIRAS (*le maréchal de*), amb. extr. et plén.
HEMERI (*Michel Particelli d'*), *id.*, depuis février 1631 jusqu'en août 1645.

Nota. D'après Amelot de la Houssaye, le fils du surintendant, qu'il nomme l'ambassadeur *Thoré*, aurait été ambassadeur auprès de Madame Chrétienne de France.

DU PLESSIS-PRASLIN (*le comte*), ambassad.
1635. BELLIÈVRE (*de*), ambassadeur.
1636. CANISI, envoyé.
1637. LA COUR DE VIGNOLES (*de*), envoyé depuis avril 1637 jusqu'en avril 1643.
1638. PALRAN ou PALVAN (*le baron de*), chargé d'une mission.

1638. BAUTRU (*de*), envoyé près la duchesse de Savoie.

1639. CHAVIGNY (*Léon Bouthillier de*), ambassadeur.

HEMERY (*d'*) ou d'Emery, intendant des finances, ambassadeur.

LA VALETTE (*le cardinal Louis de*).

1640. MAZARIN, ambassadeur extraordinaire.

HARCOURT (*le comte d'*), *id.*

MONDAM (*l'abbé*), chargé d'une mission.

LISLE (*le Père de*), chargé d'une mission à Nice auprès du cardinal de Savoie.

1641. SOUVIGNI, chargé de conduire le comte Philippe en France.

1642. AIGUEBONNE (*Rostain d'Urac, seigneur d'*), ambassadeur.

1651 à 1656. ARGENSON (*René Le Voyer, marquis d'*), ambassadeur.

1658. SERVIEN (*Ennemond*), ambassadeur. (Frère d'Abel.)

1660. COLBERT, ambassadeur.

1663. ARMAGNAC (*la comtesse d'*), ambassadrice extraordinaire pour accompagner mademoiselle de Valois, fille de Gaston, mariée au duc Charles-Émanuel.

1665. VENDÔME (*la duchesse de*), ambassadrice extraordinaire pour accompagner mademoiselle de Nemours, qui allait épouser

le même prince, veuf de mademoiselle de Valois.

1672. SERVIEN (*Ennemond*), ambassadeur.

1675. ARCY, d'ARSY ou d'ARQUES (*René-Martel, marquis d'*), ambassadeur.

1676. VILLARS (*le marquis de*), ambassadeur.

1677. ESTRÉES (*le cardinal d'*), ambassadeur.

1679. ESTRADES (*l'abbé d'*), ambassadeur.

1684. LILLEBONNE (*la princesse de*), ambassadrice, chargée d'accompagner Anne-Marie d'Orléans, mariée au duc Victor-Amédée.

CHATILLON (*le chevalier de*), envoyé extraordinaire.

1685 à 1689. ARCY, d'ARSY ou d'ARQUES (*René-Martel, marquis d'*), ambassadeur.

1685. URFÉ (*Lascaris, marquis d'*), chargé d'aller complimenter le duc de Savoie sur les couches de la duchesse.

1689. REBENAC (*le comte de*), ambassadeur.

1696. TESSÉ (*le comte de*), CATINAT (*de*), } plénipotentiaires.

FOIX (*le duc de*), CHOISEUL (*le duc de*), } plénipotentiaires.

1697. BRIORD (*le comte de*), ambassadeur.

1699. URFÉ (*Lascaris, marquis d'*), envoyé extraordinaire.

1700. PHELIPPEAUX, ambassadeur.

1702. LE BRET, commissaire pour les limites

entre la Provence et le comté de Nice.

1710. MENGARDE (*le comte de*), plénipotentiaire.

1713. AMELOT, plénipotentiaire.

1714 à 1719. PRIE (*le marquis de)*, ambassadeur (marié à la fameuse marquise de Prie, fille de Plesneuf).

1719. LOZIÈRE, chargé d'affaires.

1722. MORVILLE (*le comte de*), plénipotentiaire.

1725. CAMBIS (*le comte de*), plénipotentiaire et ambassadeur.

1731. BLONDEL, chargé d'affaires.

1732. VAULGRENANT (*le comte de*), ambassadeur.

1733. VILLARS (*le maréchal de*), ambassadeur extraordinaire.

1734. SENECTERE (*le marquis de*), ambassadeur jusqu'en octobre 1743.

1737. S. REMI (*de*), secrétaire du marquis de Senectere, chargé de la correspondance depuis novembre 1737 jusqu'en juin 1738.

1749 LA CHETARDIE (*le marquis de)*, ambassadeur jusqu'en février 1752.

1752. FAVIER, chargé d'affaires.

GALEAN DES ISSARTS (*le marquis*), ambassadeur.

1753. BOYER, chargé d'affaires.

CHAUVELIN (*le chevalier de*), ambassadeur jusqu'en 1766.

1755. NOAILLES (*le comte de*), ambassadeur extraordinaire.
1756. ARNAUD, chargé d'affaires.
CHAUVELIN (*le chevalier*), ambassadeur.
1758. ARNAUD, chargé d'affaires.
CHAUVELIN (*le marquis de*), ambassadeur.
1759. ARNAUD, chargé d'affaires.
SABATIER DE CABRE, *id.*
CHAUVELIN (*le marquis de*), ambassadeur.
1765. SABATIER DE CABRE, chargé d'affaires.
1766. CHOISEUL (*le baron de*), ambassadeur.
1769. BIGOT DE STE CROIX, chargé d'affaires.
1770. CHOISEUL (*le baron de*), ambassadeur.
1773. STE CROIX (*de*), chargé d'affaires.
1775. CHOISEUL (*le baron de*), ambassadeur.
1778. LA LANDE, chargé d'affaires.
1780 à 1789. CHOISEUL (*le baron de*), ambassad.

16.

Ambassadeurs, Envoyés extraordinaires, Ministres et autres Agens de Savoie en France.

1610. PURPURAT (*Gaspard de*), ambassadeur des ducs de Savoie.
1623. SCAGLIA (*Augustin Manfredo*), comte de Verrue, ambassadeur.
1624. SCAGLIA (*l'abbé*), ambassadeur.

1632. DRUENT (*le comte de*), ambassadeur extraordinaire.

ASINARI (*Ottavio*), chargé d'une mission.

1635 à 1636. S. MAURIS (*de*), ambassadeur.

1637. GUERAPIN, chargé d'une mission.

1638. LA ROURE (*le comte de*), ambass. extraord.

1640. SALDATI (*l'abbé*), agent du cardinal de Savoie.

1660. SAVOIE (*le prince Antoine de*), ambass.

CANOCCIO (*le sénateur*), ambassadeur.

1661. VILLE (*le marquis de*) ou *de* LA VILLE, ambassadeur.

1665. VISQUES (*le comte de*), ambassadeur.

1674. FERRERO (*de*), ambassadeur.

1677. VERRUE (*l'abbé de*).

1678. S. MAURICE (*le marquis de*), ambassadeur.

1683. CASTAGNÈRE, agent.

1687. OGLIANI (*le marquis de*), ambassadeur.

FERRERO (*le marquis de*), ambassadeur.

1697. CIRCÉ (*le marquis de*), ambassadeur.

1700. LA TOUR (SALLIER ou SAILLET, *comte de*), ambassadeur, aïeul du marquis de Cordon, ambassadeur en 1788.

1701. VERNON (*le comte de*), ambassadeur.

1709. PLANQUET, agent du duc de Savoie.

1713. MELLARDE (*de*).

PIRON (ou plutôt de PERONE) (*le baron de*), envoyé extraordinaire.

1716. Entremont (*le marquis d'*), ambassadeur du roi de Sicile, duc de Savoie.

1717. Provanne ou Provana (*le comte de*), La Pérouse (*le comte de*), plénipotentiaires pour le traité de la quadruple alliance.

1719. Vernon (*le comte de*), ambassadeur jusqu'en 1723.

1723. Maffei (*le comte*), ambassadeur jusqu'en août 1731.

1724. Provana (*le comte de*), prénipotentiaire au congrès de Cambrai.

1731. Rosignas (*le marquis de*), ambassadeur.

1735 et 1743. Solar (*le command. de*), ambassad.

1748. Ossorio (*Joseph*), Borré (*le comte*) de la Chavanne, ambassadeurs extraord. au congrès d'Aix-la-Chapelle.

1749. S. Germain (*le marquis de*), ambassadeur extraordinaire jusqu'en 1752.

1752. Sartirane (*le comte de*), ambassadeur jusqu'en 1758.

1758. Solar de Breille (*le bailly de*), ambass.

1765. La Marmora (*le comte de*), ambassadeur jusqu'en 1773.

1773 à 1777. Viri (*le comte de*), ambassadeur. (François - Marie - Joseph, depuis sénateur en France.)

1777. PONTE de SCARNAFIS (*le comte*), ambassad.

1788. CORDON (Saillier ou Saillet de La Tour *marquis de*), ambassadeur, depuis ambassadeur à Londres.

17.

Ambassadeurs, Chargés d'affaires de France à Venise.

1521 à 1532. BOEUF (*Lazare de*), ambassadeur.

1535 à 1536. SELVE (*George de*), évêque de Lavaur, ambassadeur.

1539. VAUX (*Joachim de*), maître-d'hôtel du roi, ambassadeur.

1540 à 1541. PELISSIER (*Guillaume*), évêque de..... ambassadeur.

1546. GUILLARDIER (*André*), sieur du Mortier, depuis conseiller d'état, ambassadeur.

1553. SELVE (*de*), ambassadeur.

1555. ..... évêque de Lodève, ambassadeur.

1558. NOAILLES (*François de*), évêque d'Acqs, ambassadeur.

1559. BOCHETEL (*Bernardin de*), évêque de Rennes, ambassadeur, mort en 1578.

1573. DU FERRIER (*le président Arnaud*), ambassadeur.

1580 à 1587. HURAULT (*Paul*), sieur de Maisse, ambassadeur.

1594. NEVERS (*le duc de*), ambassadeur.

1595. PISANI (*Jean de Vivone, marquis de*), ambassadeur.

HURAULT (*Paul*), sieur de Maisse, ambass.

BRULART (*Léon*), ambassadeur.

1598. SEGUIER (*Antoine*), sieur de Villiers, ambassadeur.

1598. CAPOUE (*Annibal de*), ambassadeur.

1601 à 1607. DU FRESNE-CANAYE D'OCTE (*le président*), conseiller d'état, ambassadeur.

1607 à 1611. CHAMPIGNY (*Richard de*), ambas.

1612. BRULART DE LÉON (*Charles*), ambassadeur.

1621. CŒUVRES (*le marquis de*), ambassadeur extraordinaire.

HURAULT (*Paul*), sieur de Maisse, ambass.

1624. VILLIERS (*Antoine Seguier, président de*), ambassadeur.

1626. LAUBESPINE (*Charles de*), sieur de Châteauneuf, ci-devant abbé du Préaux, ambassadeur.

1627. AVAUX (*le comte d'*), ambassadeur jusqu'en 1632.

1633 à 1637. LA THUILLERIE (*Gaspard Coignet de*), ambassadeur.

1638. DU HOUSSAY (*Mallier*), ambassadeur.

1643. BRACQUE, chargé d'une mission.

DES HAMEAUX (*Jean Dyel*), ambassadeur.

GRÉMONVILLE (*Bretel de*), ambassadeur.

1644. Du Plessis-Besançon (*Bernard)*, ambass.
1646 à 1647. Grémonville (*Bretel de*), ambas.
1651 à 1656. Argenson (*René Voyer, marquis d')*, ambassadeur.
1655 à 1658. Du Plessis-Besançon, ambassad.
1659. Aubusson (*George d'*), archevêque d'Embrun, ambassadeur.
1662. Bonzy (*Pierre de*), évêque de Beziers, ambassadeur.
1666. Vedoa, consul, chargé d'affaires.
1668. S. André (*Nicolas Prunier de*), premier président au parlement de Grenoble, ambassadeur.
1671. Avaux (*le comte d'*), ambassadeur.
1675. Paillerolles, secrétaire d'ambassade, chargé d'affaires par *interim*.
1675 à 1678. Estrades (*l'abbé d'*), ambassadeur.
1678. Pinchesne (*de*), secrétaire d'ambassade, chargé d'affaires par *interim*.
1679. Varangeville (*de*), ambassadeur.
1682. Amelot, ambassadeur.
1684. La Haye-Vantelet (*Denis de)*, ambassad. jusqu'en 1701.
1691. Rebenac (*de*), envoyé près les puissances d'Italie.
1696. Chamilly (*de*).
1701. Estrées (*le cardinal d'*), ambassadeur.
1702. Rioperon (*de*), chargé d'une mission.

1703. CHARMONT (*Joseph Hennequin de*), amb.
1705. POMPONNE (*l'abbé de*), ambassadeur.
1709. LE COMTE, consul, chargé d'affaires par *interim.*
1710. VARANO (*Hercule*, *marquis de*), chargé d'une mission.
FRÉMONT (*de*), chargé d'affaires.
1723. GERGI (*le comte de*), ambassadeur.
1733. FROULAY (*le comte de*), ambassadeur.
1738. LE BLOND, consul, chargé d'aff. par *interim.*
1743 à 1746. MONTAIGU (*Pierre-François, comte de*), ambassadeur. (Il eut pour secrétaire Jean-Jacques Rousseau.)
1749. LE BLOND, consul, chargé d'aff. par *interim.*
1750. CHAVIGNY (*de*), ambassadeur.
1751. LE BLOND, consul, chargé d'affaires.
1752. BERNIS (*de* PIERRE, *abbé, comte de*), ambas.
1755. BRUN, chargé d'affaires.
1756. VILLEFOND (*l'abbé de*), chargé d'affaires.
1758. DUMAS, chargé d'affaires.
DURFORT (*le marquis de*), ambassadeur.
1760. NOGARET, chargé d'affaires.
BASCHI (*le comte de*), ambassadeur.
1765. ADAM, chargé d'affaires.
1767. PAULMY-D'ARGENSON (*le marquis de*), amb.
1768. AUTEROCHE (*le chevalier d'*) ou de HAUTE-ROCHE, chargé d'affaires.
1770. LE BLOND, consul, chargé d'affaires.

1771. ZUCKMANTEL (*le baron de*), ambassadeur.
1777. SCHLICK, chargé d'affaires par *interim*.
1779. VERGENNES (*le marquis de*), ambassadeur.
1780. SCHLICK, chargé d'affaires par *interim*.
1783. VERGENNES (*le marquis de*), ambassadeur.
1784. SCHLICK, chargé d'affaires par *interim*.
1786. LE BLOND, consul, chargé d'affaires.
CHALONS (*le comte de*), ambassadeur.
1788. HÉNIN DE CUVILLIERS (*Étienne-Félix, baron d'*), chargé d'affaires.
1789. BOMBELLES (*le marquis de*), ambassadeur.

18.

Ambassadeurs, Envoyés, Ministres plénipotentiaires, Chargés d'affaires de la république de Venise en France.

1572. CONTARINI, ambassadeur.
1573. ......, chargé de complimenter le roi Henri III.
1624. MOROSINI, ambassadeur.
CONTARINI, ambassadeur.
1631. SORENTO, ambassadeur.
1643. GRIMANI, CONTARINI, ambassadeurs extraordinaires.
1651. MOROSINI, ambassadeur.
ALVIZI-SAGREDO, ambassadeur.

1663. ALVIZI, ambassadeur.
1666. JUSTINIANI, ambassadeur.
1671. MICHIELI, ambassadeur.
1679. FOSCARINI, ambassadeur.
1683. VENIER, ambassadeur.
1694 à 1699. ERIZZO, ambassadeur.
1699 à 1703. PISANI, ambassadeur.
1702. TIEPOLO, ambassadeur.
1722. {Le même, FOSCARINI,} ambassadeurs.
MOROSINI, ambassadeur.
1726. CAVALLI, chargé d'affaires.
1728. CANALE *(Zacharie)*, ambassadeur.
1730 à 1733. MOCENIGO, ambassadeur.
1733 à 1736. ZENO *(Alexandre)*, ambassadeur.
1736. VENIER *(le chevalier)*, ambassadeur.
1739. LEZZE, ambassadeur.
1741. CORNARO, ambassadeur.
1746. TRON, ambassadeur.
1748. MOROSINI, ambassadeur.
1751. MOCENIGO *(le chevalier)*, ambassadeur.
1756. ERIZZO, ambassadeur.
1760. TIEPOLO, ambassadeur.
1764. GRADENIGO.
1768. MOCENIGO *(le chevalier)*, ambassadeur.
1776. ZENO *(le chevalier)*, ambassadeur.
1780. DELFINO *(le chevalier)*, ambassadeur.
1786 à 1789. CAPELLO *(le chevalier)*, ambass.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE DE LA LISTE DES AMBASSADEURS.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE TRENTE-CINQUIÈME VOLUME,

ONZIÈME DE L'HISTOIRE DU XVIIe SIÈCLE.

CORRECTION A FAIRE DANS CE VOLUME.

P. 371, ligne 9, au lieu de : *Hugues de* GROOT, lisez GROOT (*Pierre de*).

FIN DU TOME TRENTE-CINQUIÈME,

ONZIÈME DE L'HISTOIRE DU XVIIe SIÈCLE.

EXTRAIT
du Catalogue des Livres

QUI SE TROUVENT

CHEZ A. PIHAN DE LA FOREST,

IMPRIMEUR, RUE DES NOYERS, N° 37.

SOUSCRIPTION.

COURS D'HISTOIRE DES ÉTATS EUROPÉENS, depuis le bouleversement de l'empire romain d'Occident jusqu'en 1789, 48 vol in-8°, y compris des tables des matières qui peuvent tenir lieu du dictionnaire historique le plus complet, par M. Schœll, conseiller intime du roi de Prusse, auteur de l'*Histoire des traités de paix*, etc.

Cette histoire est divisée en quatre grandes parties, dont chacune fait un corps d'ouvrage particulier, et se compose de 12 vol. avec la table des matières.

PREMIÈRE PARTIE. *Histoire complète de l'Europe au moyen âge, depuis* 476 *jusqu'en* 1453. Ces siècles comprennent l'origine de tous les Etats de l'Europe, grands et petits, ainsi que l'origine, les progrès et la décadence de la puissance pontificale.

DEUXIÈME PARTIE. *Histoire de l'Europe depuis* 1453 *jusqu'en* 1618. Epoque de l'origine et du perfectionnement des arts, de la renaissance des belles-lettres, de la découverte d'une nouvelle route aux Indes et d'un nouveau monde, qui causa une révolution dans la civilisation et le commerce; d'une révolution religieuse qui ébranla la plus grande partie de l'Europe. C'est encore l'époque où les sciences exactes, naturelles et historiques ont commencé à devenir vraiment des sciences; c'est celle où les Etats modernes et nos législations ont revêtu définitivement leurs formes.

TROISIÈME PARTIE. *Histoire du dix-septième siècle, depuis* 1618 *jusqu'en* 1713, c'est-à-dire depuis la guerre de trente ans jusqu'à la paix d'Utrecht. C'est l'époque où la politique commence à jouer le rôle principal.

QUATRIÈME PARTIE. *Histoire du dix-huitième siècle depuis* 1713 *jusqu'en* 1789.

L'auteur a fondu dans ces deux dernières parties son *Histoire des traités de paix*, dont il a renoncé à donner une seconde édition, qui était toute préparée. On conçoit qu'en incorporant ce travail dans son *Cours d'histoire*, il a dû en changer l'ordonnance pour mettre chaque traité à la place qu'il doit occuper dans une histoire générale.

Le but de ce grand ouvrage est de fournir aux gens du monde qui veulent s'instruire, aux hommes en place qui désirent se rappeler leurs anciennes études, et aux jeunes gens qui se destinent à une carrière politique ou administrative, une lecture utile et agréable qui puisse leur tenir lieu d'une bibliothèque historique entière ou d'un répertoire complet d'histoire moderne, politique, civile et ecclésiastique. Pour atteindre ce but, il fallait n'omettre aucun fait, aucune date de l'histoire depuis 476 ayant quelqu'importance ; il fallait, dans le style, éviter d'un côté les longueurs, les déclamations, les réflexions oiseuses, et de l'autre, une brièveté qui pouvait dégénérer en sécheresse et dégoûter le lecteur. La clarté, la précision, l'exactitude, sont des qualités dont M. Schœll s'est efforcé de faire preuve. Il s'est surtout attaché à faire connaître l'origine de toutes les institutions. Ami de la liberté qui, d'après sa conviction, ne peut exister que sous des lois sages, il signale tout acte arbitraire ou despotique, qu'il ait été commis sous un gouvernement monarchique, ou par les chefs d'une république, et il fait voir que le despotisme ne tient pas plus à une forme de gouvernement qu'à l'autre.

Les 35 premiers volumes sont en vente.

NOUVELLES PUBLICATIONS.

ESSAIS DE PHILOSOPHIE, DE POLITIQUE ET DE LITTÉRATURE, par Frédéric **ANCILLON**, de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Prusse (actuellement ministre des Affaires Étrangères à Berlin). 4 vol. in-8°. Paris, 1832. Prix 24 fr.

(Une NOTICE sur cet ouvrage se distribue *gratis*.)

NOUVEAU TRAITÉ THÉORIQUE ET PRATIQUE SUR LES SEMIS ET LES PLANTATIONS DES ARBRES, *suivi d'une Notice sur les Moyens de prévenir la dégénération des arbres fruitiers, et de créer de nouvelles variétés et des hybrides ou mulets ;* par **J. N. LARDIER**, de l'Académie de Marseille, et de plusieurs Sociétés d'Agriculture. Un vol. in-8°, avec couverture imprimée. 5 fr. et 6, 50 cent. par la poste.

DE LA VENDÉE EN 1832, par M. le vicomte **DE LEZARDIERE**, ancien député. 1 fr. 50 c.

CATALOGUE DES POINÇONS, COINS ET MÉDAILLES DU **MUSÉE MONÉTAIRE** *de la Commission des Monnaies et Médailles.* 1 vol. in-8° de 562 pages, avec couverture imprimée. 5 fr.

DE LA CAPTIVITÉ DE MADAME LA DUCHESSE DE BERRY. 1 vol. in-8° de 280 pages, avec couverture imprimée. 5 fr.

DES TROIS SYSTÈMES DE GOUVERNEMENT, *de la Souveraineté du Peuple, de la Quasi-Légitimité et de la Légitimité ;* par le baron Eugène DE **BRAY**. Brochure in-8° de 163 pages, avec couverture imprimée.

LYCÉE, ou *Cours de Littérature ancienne et moderne*, par **J. F. LA HARPE**; précédé d'une notice sur sa vie et ses ouvrages, par M. **SAINT-SURIN.** Nouvelle édition, imprimée sur papier superfin des Vosges. 16 vol. in-8°, avec un beau portrait, gravé sur acier, par Hopwood, au lieu de 80............................... 48 fr.

MANUEL COMPLET DU JARDINIER maraîcher, pépiniériste, botaniste, fleuriste et paysagiste; par **M. LOUIS NOISETTE**, membre des sociétés linnéenne de Paris, horticulturales de Londres et de Berlin, d'agriculture et de botanique de Gand; et auteur du Jardin Fruitier. 4 vol. in-8°, accompagnés d'un grand nombre de figures; Paris, 1825-1827, 40 fr.

— Supplément au même ouvrage, 1 vol. in-8°, Paris, 1828, 2 fr.

TRAITÉ DES PRAIRIES NATURELLES ET ARTIFICIELLES, contenant la culture, la description et l'histoire de tous le végétaux propres à fournir des fourrages, avec la figure dessinée et coloriée d'après nature de toutes les espèces appartenant à la classe des graminées. Par **M. BOITARD.** 1 vol. in-8°, orné de 48 planches coloriées. Paris, 1827, 20 fr.

— Le même ouvrage, figures noires, 12 fr.

TRAITÉ DE LA CULTURE DES POMMIERS ET POIRIERS, et de la fabrication du cidre et du poiré, contenant des détails sur la culture des arbres à cidre, une liste synonymique de leurs espèces; suivi d'une statistique des cidres en France, et des moyens de fabriquer le pommé et le poiré; par **M. J. ODOLANT-DESNOS**, secrétaire de la société d'économie domestique, correspondant de l'académie royale des sciences de Caen, de la société d'agriculture d'Evreux, membre de plusieurs autres sociétés, et auteur de divers ouvrages. 1 vol. in-8° avec figures. Paris, 1829, 5 fr.

TRAITÉ DES CHIENS DE CHASSE, contenant l'histoire générale de l'espèce; les soins à prendre pour faire de élèves, croiser les races, entretenir une meute en santé et guérir les maladies; la description des races propres à la chasse, avec la figure de chacune d'elles, et la meilleure méthode pour dresser les chiens. Par un collaborateur du Traité général des chasses. 1 vol. in-8° orné de 16 planches coloriées, Paris, 1827. 12 fr.

—Le même ouvrage, figures noires, 6 fr.

INTRODUCTION A LA VIE DÉVOTE, par saint François de

Sales, évêque de Genève ; nouvelle édition, augmentée d'une Notice historique et bibliographique, par **A. PIHAN DELAFOREST**, et d'un Vocabulaire des mots qui ont vieilli. Un vol. in-18, avec gravure, papier superfin, 3 fr.

LA COLLÉGIADE, ou la Guerre de Villethierry, poème héroï-comique en six chants, dédié aux Ecoliers; par **M. S. R...** ancien Elève de l'Ecole Normale; précédée d'une Notice sur Villethierry par M. l'abbé BÉRAUD. Seconde édition, revue, corrigée et augmentée. Un vol. in-18, avec une jolie gravure et une couverture imprimée. 3 fr. et 3 fr. 60 cent. par la poste.

GRAMMAIRE GÉNÉRALE ET PHILOSOPHIQUE, précédée d'un Coup-d'œil sur la nature et le mécanisme des langues, par M. le Comte **E. DE MONTLIVAULT**, ancien capitaine des vaisseaux du Roi, avec cette épigraphe : « Le langage exige trois efforts, 1° le retenir, 2° l'appliquer à la pensée, 3° l'analyser. Les animaux s'arrêtent « au premier, le vulgaire au second.... (Rivarol, inédit.) » 1 vol. in-8°, 5 fr.

DE LA NATATION, etc., par M. le vicomte de **COURTIVRON**, chef de bataillon, avec cette épigraphe tirée de Montaigne : « La science « de nager est toujours agréable ; elle est très utile en bien des occa- « sions, elle l'est surtout à la guerre. » Seconde édition, augmentée d'une Préface et ornée de lithographies. 4 fr.

CONSIDÉRATIONS SUR L'ORIGINE, LA RÉDACTION, LA PROMULGATION ET L'EXÉCUTION DE LA CHARTE. Par M. **CLAUSEL DE COUSSERGUES**, *Conseiller à la Cour de Cassation*, l'un des Membres de la Commission formée par S. M. LOUIS XVIII dans le sein du Sénat et du Corps-Législatif, pour travailler à la rédaction de la Charte. Un volume in-8° de 500 pages, avec couverture imprimée. 7 fr., et 8 fr. 50 c. par la poste.

HISTOIRE ABRÉGÉE ET CHRONOLOGIQUE *du rétablissement des gouvernemens renversés par des sujets révoltés ou par des usurpateurs.* In-8°. 1 fr. 50 c.

DE LA PATRIE, avec cette épigraphe : *Civitas non est in parietibus, est in aris et focis* (Cic.). 2 fr. 50 c.

DES DANGERS DE L'IMPUNITÉ, in-8°. 1 fr. 50 c.

PROPRIÉTÉS RELIGIEUSES INVIOLABLES ET SACRÉES dans tous les temps, chez tous les peuples, dans toutes les religions, etc. In-8°, 1 fr.

ABEILLES (des) et de leurs produits, ou Considérations générales sur leurs mœurs et la culture de ces insectes, et sur le miel, la cire et le propolis; par **J.-M. BÉDARÈS.** 1 vol in-18, avec couverture imprimée, accompagné de planches. Paris, 1828. 3 fr. 50 c.

ABRÉGÉ DE L'HISTOIRE DES RÉVOLUTIONS DE L'AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE, depuis les premières découvertes jusqu'au voyage du général Lafayette en 1824 et 1825, suivi de l'état statistique des colonies; — Guerre de l'indépendance; — Constitution; — Lois; — Usages; — Populations, etc.; par **P.-J.-S. DUFEY** (de l'Yonne), avocat. 2 vol. in-18, de 500 pages chacun. Paris, 1827. 6 fr.

ABRÉGÉ DE L'HISTOIRE DES RÉVOLUTIONS DE L'AMÉRIQUE MÉRIDIONALE, depuis les premières découvertes par les Européens jusqu'à nos jours; par **P.-J.-S. DUFEY** (de l'Yonne), avocat. 2 vol. in-18, de 500 pages chacun. Paris, 1827. 6 fr.

CHOIX DE RAPPORTS, OPINIONS ET DISCOURS PRONONCÉS A LA TRIBUNE NATIONALE, depuis 1789 jusqu'à ce jour, recueillis dans un ordre chronologique et historique. 21 vol. in-8°, compris la table et le supplément, qui finissent avec l'année 1815. 126 fr.

COURS THÉORIQUE ET PRATIQUE DE LA TAILLE DES ARBRES FRUITIERS, par M. **DALBRET,** membre de la société d'Agronomie pratique, jardinier en chef des écoles d'agriculture au jardin du roi. Dédié à M. Mirbel, membre de l'institut. 1 vol. in-8°, avec 8 planches gravées. Paris, 1829, 5 fr.

DE LA LIBERTÉ ET DE LA LICENCE DE LA PRESSE, par M. **CLAUSEL DE COUSSERGUES,** député. 1 vol. in-8°, couverture imprimée, 3 fr.

GÉOMÉTRIE AGRICOLE, contenant des méthodes simples pour mesurer l'étendue des terres, en opérer le partage, en lever les plans, faire les nivellemens, cuber les déblais et remblais, mesurer les surfaces et capacités, fixer enfin le prix de certains ouvrages. Par **P. H. SUZANNE,** professeur titulaire au collège de Charlemagne, membre des académies de Lyon et de Marseille. 1 vol. in-8° avec 11 planches gravées. Paris, 1829, 5 fr.

GUIDE DU MÉCANICIEN, ou principes fondamentaux de mécanique expérimentale et théorique, appliqués à la composition et à l'usage

des machines ; par **P. H. SUZANNE**, ancien professeur à l'école de marine à Toulon, aux écoles centrales, et professeur actuel au collège royal de Charlemagne; des académies de Lyon et de Marseille. Deuxième édition. 1 vol. in-8° avec un grand nombre de planches. Paris, 1828, 12 fr.

HERMITE (l') RODEUR, ou Observations sur les mœurs et usages des Anglais et des Français au commencement du dix-neuvième siècle ; par l'auteur de L'HERMITE A LONDRES ; ouvrage destiné à faire suite à la collection des Mœurs françaises et anglaises. 2 vol. in-18. 7 fr.

LOISIRS D'UN MÉNAGE EN 1804, deux parties en un volume ; nouvelles publiées par M. le comte de **S*****. 1 vol. in-12 avec couverture imprimée. Paris, 1828, 3 fr. 50 c.

MANUEL DE L'HERBORISTE, ou manière de récolter, de sécher et de préparer les plantes médicinales indigènes; par **J. M. RÉDARÈS.** 1 vol. in-18. Paris, 1827. 3 fr.

MANUEL DES GRANDS ET DES PETITS SÉMINAIRES, ou Recueil de textes sacrés sur toutes sortes de sujets, classés par ordre alphabétique ; par **GUY DE CRESSÉ**, prêtre, docteur de Sorbonne, et doyen du chapitre royal de Notre-Dame-du-Val de Provins (diocèse de Sens). 1 très fort vol. in-12. Paris, 1826. 4 fr. 50 c.

NOUVEAU DICTIONNAIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE, le plus portatif et le plus complet ; ou manuel d'Orthographe et de Prononciation. Par **MARGUERY**, professeur de belles-lettres. 1 vol. in-18. Paris, 1818, 4 fr.

ŒUVRES DE F.-G. J. STANISLAS ANDRIEUX, composées de ses comédies, contes et anecdotes en vers, poésies fugitives, et mélanges de littérature et de morale en prose. Nouvelle édition, imprimée par M. Firmin Didot. 6 vol. in-18, ornés du portrait de l'auteur. 15 fr.

SOUVENIRS D'UN OFFICIER ROYALISTE, contenant son entrée au service, ses voyages en Corse et en Italie, son émigration, ses campagnes à l'armée de Condé, et celle de 1815, dans la Vendée ; par **M. DE R....** ancien colonel d'artillerie. 3 vol. in-8°. Paris, 1824-1829, 18 fr.

TRAITÉ DE LA CULTURE DE LA VIGNE ET DE LA VINIFICATION, contenant des préceptes généraux de culture applica-

bles à tous les climats; une nomenclature des espèces de vignes, avec l'indication de celles qui produisent les meilleurs vins; la théorie de la fermentation, avec l'explication de ses phénomènes; l'application de cette théorie à la fabrication des vins rouges et blancs, des vins de liqueur naturels et artificiels, et des vins mousseux; la discussion des expériences faites, et l'indication de celles à faire pour compléter la théorie et éclairer la pratique de la vinification, etc., etc. Par **B. A. LENOIR.** 1 vol. in-8° accompagné de 8 planches. Paris, 1828, 10 fr. 50 c.

TRAITÉ COMPLET DE LA GREFFE ET DE LA TAILLE, contenant la description de 137 espèces de greffes, et la méthode la plus sûre pour soumettre les arbres à toutes les formes propres à entretenir leur vigueur et leur fructification; extrait du Manuel complet du jardinier par **M. LOUIS NOISETTE**. 1 vol. in-8° orné de 11 planches gravées. Paris, 1825, 6 fr.

TRAITÉ DE LA PRÉPARATION DES SUBSTANCES ALIMENTAIRES, première partie contenant la cuisine proprement dite, la charcuterie, la pâtisserie, les crêmes, les gelées, les compotes, etc.; avec l'indication des propriétés diététiques de chaque substance, et l'explication théorique, mise à la portée de tout le monde, des préparations qu'on leur fait subir; plus des procédés pour la conservation des viandes, des œufs, du beurre, du lait, du bonillon, des légumes, etc., et la description, accompagnée de planches, de plusieurs fourneaux et ustensiles économiques. Par **B.-A. LORIN.** 1 vol. in-8° avec planches. Paris, 1830. 7 fr. 50 c.

TRAITÉ DE LA CULTURE DU MURIER et de l'éducation des vers à soie, par **M. BOITARD.** 1 vol. in-8° avec figures coloriées. Paris, 1828, 6 fr. 50 c.

— Le même ouvrage, figures noires, 5 fr. 50 c.

VOYAGE AGRONOMIQUE EN ANGLETERRE, fait en 1729, ou Essai sur les cultures de ce pays comparées à celles de la France. Par **FR. PHILIPPAR**, botaniste-cultivateur, membre de la société d'agriculture et des arts du département de Seine-et-Oise, de plusieurs autres sociétés d'agriculture et d'horticulture françaises, et membre correspondant de la société horticulturale de Londres. 1 vol. in-8°, orné de 20 planches. Paris, 1830, 6 fr.

TRAITÉ THÉORIQUE ET PRATIQUE DES AMENDEMENS ET DES ENGRAIS, par **M.-E. MARTIN.** 1 vol. in-8°. Paris, 1829, 9 fr.

SUR LE REMBOURSEMENT DES RENTES. 1 vol. in-8° 4 f.

SUR LA MINE DE SEL GEMME, 1 vol. in-8°. 4 f.

SUR LA CONVERSION DES RENTES, 1 vol. in-8°. 5 f.

MÉLANGES POLITIQUES, 1 vol. in-8°. 5 f.

SUR LA PÉNINSULE ET LES JOURNAUX, 1 vol. in-8°. 5 f.

SUR LE SYSTÈME MINISTÉRIEL, 1 vol. in-8°. 5 f.

POLITIQUE EXTÉRIEURE ET INTÉRIEURE, in-8°. 5 f.

ÉCONOMIE POLITIQUE, 1 vol. in-8°. 5 f.

POLITIQUE GÉNÉRALE, 1 vol, in-8°. 5 f.

ÉCONOMIE POLITIQUE, 1 vol. in-8°. 5 f.

DE LA RÉVOLUTION DE 1830, 1 vol in-8°. 5 f.

SUR L'AMORTISSEMENT, 1 vol. in-8°. 5 f.

SUR LA PAIRIE, 1 vol. in-8°. 5 f.

POLITIQUE, 1 vol. in-8°. 5 f.

ÉCONOMIE, 1 vol. in-8°. 5 f.

SUR LE BUDGET, 1 vol. in-8°. 5 f.



